REVUE

DES

DEUX MONDES

LIIIe ANNÉE. — TROISIÈME PÉRIODE

Paris. — Typ. A. QUANTIN, rue Saint-Benoit, 7.

REVUE

DES

DEUX MONDES

LIII[e] ANNÉE. — TROISIÈME PÉRIODE

TOME CINQUANTE-CINQUIÈME

PARIS
BUREAU DE LA REVUE DES DEUX MONDES
RUE BONAPARTE, 17
—
1883

LA

FERME DU CHOQUARD

TROISIÈME PARTIE (1)

X.

On a bien tort de prétendre qu'il n'est pas dans ce monde de parfait bonheur. Ils étaient parfaitement heureux. Ils savouraient, chacun à sa façon, les joies du propriétaire dans toute leur vivacité, avec des transports qui ne s'apaisaient pas, et ils étaient convaincus l'un et l'autre que leur lune de miel ne finirait jamais. Lui se disait sans cesse : « Elle est à moi avec toutes ses circonstances et dépendances! » et il le lui prouvait bien. Elle se disait, de son côté, chaque matin, en se réveillant sous ses jolis rideaux blancs semés de bouquets roses : « Cet appartement si bien meublé et tout ce que j'aperçois de ma fenêtre, cette grande cour, ce colombier et ses pigeons, ces écuries, ces remises, ces chevaux, ces vaches, la bergerie, les quatre cents moutons, les deux cent soixante hectares, sans compter la Roseraie, et, par-dessus le marché, un homme qui me laissera toujours faire ce qui me plaît, tout cela est à moi. » Elle s'était informée; on lui avait répondu point par point; il avait fallu tout lui dire, satisfaire ses curiosités infinies, qu'aucun détail ne rebutait. Elle savait les assolemens, la rotation des cultures, ce qu'on avait semé ici ou planté là, où commençait et où finissait chaque pièce de terre, le nom des voisins, les bornages, les servitudes. Tout était inscrit dans sa tenace mémoire comme dans le plus exact

(1) Voyez la *Revue* du 1er et du 15 décembre 1882.

des cadastres. Elle savait aussi ce que bon an mal an pouvait rapporter chaque hectare. Elle savait encore mieux à quoi montaient les dépôts chez le banquier. De temps à autre, il lui venait à la peau des moiteurs de plaisir accompagnées de démangeaisons délicieuses au bout des doigts. Dans le particulier, elle s'abandonnait à l'impétuosité de ses impressions. En présence de quelque étranger, elle se modérait, elle était grave, décente, et, pour ne pas ressembler à une parvenue, elle se donnait l'air d'être accoutumée depuis longtemps à son bonheur, quoique son imagination ne pût s'y habituer. Mais la légèreté de sa démarche la trahissait; elle ne marchait pas : elle courait, dansait ou volait. L'idée de sa gloire et de sa félicité ne la quittait pas. Quand elle se promenait sur le grand chemin en songeant qu'à main droite comme à main gauche les champs qui le bordaient étaient à elle, il lui semblait que celle qui ne s'appelait plus Aleth Guépie portait à son front une auréole qui devait s'apercevoir des quatre coins du monde.

Durant plusieurs mois, les jouissances que lui procurait la nue propriété de son royaume parurent suffire à son contentement, et elle se figurait qu'il en serait toujours ainsi. Elle se tenait à sa place, ne s'occupait de rien, n'entrait dans la laiterie ou dans les étables que pour regarder et admirer, ne disait son avis sur quoi que ce fût à moins qu'on ne l'en priât. Robert lui savait beaucoup de gré de cette réserve, de cette abstention volontaire qu'il attribuait à sa modestie et au louable désir de ne rien changer à l'ordre établi, de n'empiéter sur les droits de personne, d'éviter soigneusement ces conflits de pouvoirs, ces compétitions fâcheuses qu'il avait tant redoutées. Le fait est que cette reine constitutionnelle se contentait de régner et ne se piquait point de gouverner. Une telle situation plaisait à son orgueil. Elle laissait les autres agir, se remuer, se tracasser pour elle; son mari, sa belle-mère, Lesape, Mariette, elle les considérait tous comme de bons et utiles travailleurs qui peinaient et suaient pour assurer sa subsistance et son avenir, pour lui procurer une vie large, commode et facile. Elle leur souriait d'un air bénévole, elle les encourageait du regard dans leurs efforts, elle daignait trouver qu'ils s'acquittaient assez bien de leur ouvrage et de leurs devoirs.

Le seul travail qu'elle s'imposait à elle-même volontiers et de grand cœur était d'accompagner souvent Robert lorsqu'il allait inspecter ses ouvriers. Les passans s'arrêtaient pour la regarder, pour contempler la gentille silhouette de cette petite femme, qui, bien coiffée et bien chaussée, piétinait bravement dans les sillons détrempés sans s'inquiéter d'y laisser ses bottines. Les ouvriers la considéraient avec étonnement. Ils remarquaient que, crainte du hâle, elle relevait rarement sa voilette et qu'elle n'ôtait jamais ses

gants, tant lui était chère la blancheur de ses mains, qu'elle frottait chaque jour plus d'une fois avec de la pâte d'amandes : mais tout ce qu'on peut faire sans ôter ses gants, elle le faisait. Elle avait de longs entretiens intimes avec les chevaux de labour, qu'elle appelait chacun par son nom et à qui elle présentait de gros morceaux de sucre, dont ses poches étaient toujours bourrées. Quelquefois aussi elle ramassait une motte bien grasse, bien luisante, et elle sentait avec délices dans sa main gantée le poids de cette terre qui lui appartenait et qu'elle émiettait entre ses doigts.

Si elle aimait à voir, elle aimait encore plus à se montrer. Il lui vint à ce sujet une idée que son mari n'approuva pas et qui donna lieu à leur premier différend, pour ne pas dire à leur première querelle. Depuis qu'il avait quelqu'un pour l'accompagner dans ses courses à travers champs, il ne montait la jument blanche que lorsqu'il poussait jusqu'à la Roseraie, et Dieu sait pourtant s'il avait du goût pour cette jument! Ne leur avait-elle pas servi d'entremetteuse? Aleth lui représenta un jour qu'elle se faisait une conscience de lui imposer sa compagnie, puisqu'elle l'obligeait ainsi d'aller à pied. Elle ajouta avec une pudeur rougissante qu'il y avait moyen de tout arranger : pourquoi n'iraient-ils pas tous les deux à cheval? Il faut croire que des rêves d'amazone, de chapeau à panache lui avaient passé par la tête. Son idée fut mal reçue; il lui répondit qu'une fermière à cheval, cela ne s'était jamais vu, que cela ferait mauvais effet, qu'on en causerait. Elle insista; pour la première fois, cette voix charmante, dont il ne connaissait que les notes aimables, lui fit entendre une musique un peu moins douce; c'était comme les premiers frémissemens, comme le sourd grondement d'une volonté âpre et irritable qu'indignait toute résistance. Il persista pourtant dans la sienne, et la guêpe rentra son dard, attendant une meilleure occasion de le sortir. Elle fut bien récompensée d'avoir cédé. Une semaine après, elle aperçut dans la cour un petit panier attelé d'un petit poney, fier de son harnais tout neuf; elle apprit du même coup que ce joli attelage était un présent qu'on lui faisait. Ce fut un enchantement, une ivresse. Elle sut bientôt conduire, et, pour peu que le temps s'y prêtât, elle s'en allait presque chaque après-midi courir le pays dans son panier, montrer aux curieux son poney, qu'elle avait orné de deux pompons roses. Elle s'arrangeait pour passer près des endroits où elle avait jadis gardé les dindons et les porcs; au retour, elle traversait dans toute sa longueur l'unique rue de Mailly. On accourait sur le pas des portes pour la regarder; ces regards lui chatouillaient l'âme, et elle regagnait le Choquard aussi triomphante qu'une déesse marchant dans sa nuée.

C'était vraiment une déesse, et elle entendait qu'on l'adorât.

Robert aimait à l'emmener, en sortant de table, dans ce jardin potager qu'il avait si souvent arpenté seul avant d'être heureux. Il ne songeait plus guère à regarder les étoiles. Un soir pourtant, il s'avisa de lui en montrer une et de lui en demander le nom. Elle confessa sans honte son ignorance.

— Quelle drôle d'astronomie vous enseignait-on au Gratteau? lui dit-il.

Et il entreprit de lui faire la carte du ciel. Elle l'écoutait languissamment et en bâillant. Enfin elle lui dit :

— Tu m'ennuies avec ta Couronne boréale et tes Poissons. Tu ne m'as pas dit une seule fois ce soir que j'étais jolie.

Il laissa là ses Poissons pour ne plus s'occuper que de réparer ses torts. Il lui déclara qu'elle avait les plus beaux yeux du monde, le plus joli nez de l'univers et toutes les grâces avec toutes les perfections.

Peut-être l'adorait-il encore plus qu'il ne l'aimait. Il lui savait gré de tout, même de son oisiveté. On n'avait pas besoin de ses services; grâce à Dieu, il y avait assez de têtes pour gouverner le Choquard. Elle était son luxe, son superflu, son inutile richesse. Si elle avait servi à quelque chose, elle aurait perdu de son prix. Il oubliait et ses affaires et ses fatigues quand il tenait sur ses genoux cette ravissante créature dont la beauté éclairait sa vie, quand il plongeait des mains frémissantes au plus épais de sa chevelure et s'amusait tour à tour à la décoiffer et à la recoiffer, quand il se penchait sur ses yeux glauques qui lui rappelaient la couleur et le mystère de l'Océan, quand il la mangeait de baisers jusqu'à lui faire perdre le souffle et lui arracher un petit rire nerveux. Quoique son idole se prêtât à ses caresses sans les lui rendre, quoiqu'elle fût froide et comme accoutumée à recevoir sans rien donner, il se flattait de la posséder corps et âme, d'être tendrement aimé par ce petit animal ingrat, par cet adorable petit monstre passionnément personnel, qui ne connaissait d'autre loi que sa volonté propre et la tyrannie de son bon plaisir.

Il est fort désagréable de s'enfoncer une épine si profondément dans la main qu'on craint en l'extirpant d'attaquer le périoste. Il ne l'est pas moins quand on voyage en chemin de fer et qu'on met imprudemment la tête à la portière de recevoir dans l'œil un petit fragment de charbon; il en résulte quelquefois une inflammation douloureuse. Il est fort déplaisant aussi, lorsqu'on habite la Brie, d'avoir affaire à ces insectes presque invisibles, à cette sorte d'acares qu'on appelle les *aoûtats*, lesquels, à l'époque des moissons, viennent se loger dans la peau de l'homme et surtout de la femme et leur causent d'insupportables cuissons; par grand bonheur, ils meurent sur leur victime avant d'avoir eu le temps de se repro-

duire. Cette bru, cette étrangère qui avait pénétré de vive force dans sa maison et dans sa vie et s'y installait commodément, était pour Mme Paluel une écharde dans sa main, un charbon dans son œil et lui causait des irritations de la peau et des nerfs aussi désagréables que si tous les *aoûtats* de la Brie étaient venus se loger dans son corps. Cette bru, qui avait toujours des odeurs sur elle, la froissait dans toutes ses habitudes comme dans tous ses principes. Cette consommation de pâte d'amandes, ces gants qu'on n'ôtait jamais, sauf pour manger, ces cocardes dont on coiffait son poney l'exaspéraient; elle n'avait jamais rien vu de pareil. La première fois qu'elle entendit Aleth racler de la guitare, il lui sembla qu'une habitante de la lune venait de tomber inopinément en visite au Choquard, et elle n'eût pas été surprise si le coucou de famille, saisi de pâmoison, s'était laissé choir de son haut, la face contre terre.

Mais elle s'était juré de ne rien dire, et ne disait rien; elle n'avait que des rages sourdes et rentrées. On était poli, convenable, tout se passait en douceur; les deux femmes n'avaient jamais ensemble une parole plus haute que l'autre. Mme Paluel n'avait pu prendre sur elle d'appeler Aleth par son petit nom; elle la traitait de madame, et Aleth lui rendait la pareille. Au demeurant, on ne se voyait guère qu'à table, et on s'y faisait presque bon visage. Sans avoir pour elle aucune prévenance, la bru témoignait à sa belle-mère quelques égards, certaines condescendances qui semblaient lui coûter peu. De son côté, la belle-mère ne faisait jamais aucune observation à sa bru, qu'elle considérait comme un de ces malheurs accomplis auxquels il n'y a rien à changer; tout au plus avait-elle quelquefois au coin des lèvres des plissemens amers qui n'étaient point remarqués, ou bien elle s'oubliait à regarder l'habitante de la lune avec un immense ébahissement que celle-ci prenait pour une immense admiration. Et Robert était heureux; il se disait:

— Qui donc s'attendait à des scènes? Tout chemine comme sur des roulettes.

Mme Paluel eût étouffé si, comme le barbier du roi Midas, elle n'eût trouvé quelque part un roseau à qui confier ses étonnemens et ses scandales. Le roseau était Mariette, qui, dans ce cas de nécessité majeure, était devenue sa perpétuelle et unique confidente. Quoique ce fût un avancement imprévu dont elle aurait pu faire gloire, Mariette ne s'acquittait de sa nouvelle charge qu'à regret et avec un peu de scrupule; en écoutant les doléances et les réquisitoires de Mme Paluel, il lui semblait manquer de respect à celui qu'à tort et à travers elle aimait toujours en silence. Mais le moyen de se dérober? Mme Paluel lui disait au sujet du poney et de ses cocardes:

— Comme elle aime la piaffe !

Elle lui disait à propos de la guitare :

— Mon Dieu ! que cette folle m'agace avec son éternelle romance !

Elle lui disait encore, ce qui était plus grave :

— Je ne comprends pas qu'un homme qui se respecte se mette ainsi sous la pantoufle de sa femme.

C'était là surtout ce qui indignait et navrait la reine mère. Elle envisageait sa bru comme une de ces sorcières, de ces magiciennes qui apprivoisent les hommes par des moyens indignes. Cette fille, qui possédait le mauvais œil, avait jeté un charme funeste sur Robert Paluel, dont elle avait brisé la fierté, avili le courage. Elle lui avait appris toutes les soumissions, toutes les obéissances ; elle lui avait mis un mors dans la bouche et elle le tenait en bride ; elle lui disait : « Va ! » et il allait, et, ce qui était pire que tout, cet homme, tombé en servitude, chérissait son métier d'esclave, dont il faisait ses honteuses délices. Dans ses prônes, le curé de Mailly prenait souvent à partie les ivrognes ; Mme Paluel avait retenu ces fortes paroles d'Isaïe, qu'il aimait à leur citer et dont elle faisait une autre application : « Malheur, avait dit le prophète à celui que conseille la cervoise et qui se laisse échauffer par le vin ! La harpe, le luth, le tambour et la flûte accompagnent ses banquets, mais ils ne regardent point l'œuvre de l'Éternel, et la joie des tambours cessera, le bruit de ceux qui se réjouissaient prendra fin, la cervoise sera amère à ceux qui l'auront bue. » Cette joie des tambours, cette cervoise qui grise et donne de mauvais conseils représentaient pour Mme Paluel les amours de la chair et du démon, et elle maudissait les filles qui font connaître aux hommes les mystères du démon, les fêtes de la chair.

Les confidences de Mme Paluel et les versets du prophète Isaïe mettaient Mariette mal à l'aise. Les plaintes lui semblaient être un accompagnement inutile des chagrins ; le sort l'avait façonnée dès son bas âge à l'humble patience qui ne dit rien. Hélas ! il n'y avait dans sa pauvre vie ni harpe, ni flûte, ni cervoise, mais une douleur qui se taisait, et elle serait morte de honte si quelque indiscret s'était permis de deviner la plaie cachée de son cœur. A ses peines ne se mêlait aucune révolte. Elle respectait trop l'homme qui s'était si profondément ancré dans ses affections pour condamner légèrement ses apparentes folies. Elle pensait qu'il avait su ce qu'il faisait, qu'il lui était facile de trouver des raisons pour justifier son choix. Être à part, il avait rencontré une fille qui ne ressemblait pas aux autres, il l'avait épousée, il l'adorait, il était heureux. Elle voyait là un enchaînement tout naturel de causes et d'effets, et elle se soumettait à la destinée sans accuser personne. Elle était même tentée de croire que Mme Paluel avait des préventions et nourrissait trop

d'animosité contre sa bru. Elle osait lui représenter doucement qu'après tout Mme Aleth était commode à vivre, qu'elle ne cherchait pas à commander ni à s'imposer, qu'elle n'avait soulevé aucun conflit d'autorité, qu'elle laissait les choses et les gens suivre leur train accoutumé sans se mêler de rien.

— Je te conseille de l'admirer! lui répliquait l'acariâtre Mme Paluel. Ne vois-tu pas que si elle se garde de mettre la main à la pâte, c'est que ses mains sont trop blanches, trop mignonnes, et qu'elle aurait peur de les gâter?

Mariette avait bien envie de répondre qu'une personne aussi jolie que Mme Aleth avait le droit de ne pas faire ce que faisaient les autres et même de ne rien faire du tout, sauf de se promener dans un panier, de soigner ses ongles et de fleurir au soleil comme les lis et les roses. Mais elle avait des doutes à ce sujet, elle préférait ne rien répondre.

Quand on met tout au pis, on est sujet à se tromper, car le pire, comme disent les Espagnols, n'est pas toujours certain. Mme Paluel avait dit plus d'une fois à Mariette :

— Mon fils est entré dans une famille de quémandeurs et de parasites, et tu verras qu'après avoir avalé la fille, nous avalerons le père, la mère et les cinq demi-frères, ou plutôt ce sont eux qui nous avaleront.

Cette prédiction ne s'accomplit point, et ce fut Aleth elle-même qui y mit bon ordre, comme en fait foi un entretien qui s'engagea un jour entre les blanchisseuses de Mailly et Catherine, la cuisinière du Choquard. La voyant passer, son panier au bras, près de leur lavoir, elles la hélèrent, et Catherine s'arrêta pour entrer en propos. Cette Bourguignonne drue, gaillarde et bien taillée aimait à dégoiser, elle avait la langue un peu longue, c'était son seul défaut. On lui demanda des nouvelles de ses maîtres, si on se chamaillait, s'il y avait un enfant en chemin et, de fil en aiguille, si les Guépie favorisaient souvent le Choquard de leurs visites.

— Ah! ouiche! répondit-elle, autrefois à la bonne heure, mais aujourd'hui on ne voit plus la queue d'un. Mme Aleth a bientôt fait d'en débarrasser nos planchers. C'est le coquetier qui est venu le premier et c'est le cas de dire qu'il apportait un œuf pour avoir un bœuf. Il est entré dans ma cuisine en disant : « Je passais de vos côtés par hasard et je suis entré pour prendre des nouvelles de ma petite sœur. » Quel pataud, mon Dieu! pour se payer des petites sœurs comme celle-là! Elle le lui a bien fait voir; elle lui parlait du haut de sa tête, on eût dit que cela tombait d'un cinquième étage, et il marmottait entre ses dents : « Pimbêche! » mais elle vous l'a traité comme un chien et il est parti sans demander son reste. Ensuite est venu Thomas; elle l'a mis à la porte comme l'autre. Jérémie le gabe-

lou avait eu des renseignemens, il n'a pas osé s'y frotter; mais sans doute il écrivait de temps à autre pour lui demander un billet de mille, car elle m'a prié de rendre ses lettres au facteur.

— Et Polydore?

— Nous ne l'avons pas vu, celui-là; il faut croire qu'il attend son moment. Le plus malin de tous a été le petit Philippe, qui venait chaque soir crier à tue-tête ses journaux sous nos fenêtres. Il avait son idée, et la petite sœur a compris. Je me suis laissé dire qu'elle lui a graissé la patte pour qu'il promît de ne plus revenir.

— Mais la mère, vous la voyez souvent?

— On la voyait, on ne la voit plus. Dans les premiers temps elle était toujours fourrée chez nous, et Mme Aleth lui montrait sa chambre, sa toilette, son tapis de moquette, ses bibelots, les écuries, les remises, et l'autre pleurait d'attendrissement, car elle pleure toujours. Mais nous avons fini par en avoir assez, c'était toujours la même chose, et puis cette pleureuse nous appelait sa poulette par devant le monde et nous chiffonnait notre robe en nous embrassant. Nous lui avons fait sentir que ses visites étaient trop fréquentes et sans doute nous l'avons traitée de vieille bassinoire, car aujourd'hui elle reste chez elle.

— C'est égal, grommela une laveuse qui avait dix enfans, une mère est toujours une mère, et quand une fille a du cœur...

— Du cœur, dites-vous! interrompit Catherine. Oh! que vous êtes bonne avec votre cœur! Ce n'est pas dans notre boutique qu'il faut venir en chercher, c'est un article que nous ne tenons pas.

Et elle reprit son chemin en faisant danser l'anse de son panier. Il faut lui rendre cette justice qu'elle ne la faisait danser qu'en marchant. Quand elle aurait eu plus de malice que Polydore et Jérémie, elle était au service d'une maîtresse qui vous regardait soir et matin dans les mains pour s'assurer qu'elles étaient nettes.

Le récit de Catherine était assez exact dans le fond, mais elle avait brodé le détail. Aleth n'avait point traité sa mère « de vieille bassinoire; » c'est un vocabulaire qu'elle avait laissé au Gratteau. Elle lui avait seulement représenté avec une éloquence un peu vive que ses visites n'étaient pas agréables à tout le monde, que Mme Paluel était une personne avec laquelle il fallait user de beaucoup de ménagement et d'une grande circonspection, que tous les visages ne lui plaisaient pas. Elle avait aussi remontré à son père qu'avant de tirer pied ou aile de son gendre, comme il se le promettait, il convenait de sauver les apparences en affectant pendant quelques mois au moins un absolu désintéressement. Il eut de la peine à comprendre; mais il était si plein de confiance dans les bonnes intentions de sa fille à son égard et elle lui avait donné des preuves si éclatantes de son savoir-faire qu'il en passa par ce qu'elle

voulut. Il n'avait en tête que son moulin, le fameux moulin du Rougeau, dont il espérait devenir avant peu le propriétaire avec le secours du ciel et des écus de son gendre. Son bail allait expirer; il se décida quatre mois après le mariage à déménager, il dit adieu à la *Renommée*, il alla sans esprit de retour s'établir au Rougeau comme simple locataire, en attendant mieux. Les moulins de l'Yères ne font pas tous de bonnes affaires, il s'en faut bien; la grande meunerie de Corbeil leur fait du tort; nous vivons dans un siècle où plus que jamais les gros poissons mangent les petits. Mais Richard était persuadé qu'il avait jusque-là manqué sa vocation, qu'il était né pour être meunier, que le Rougeau serait en peu de temps le plus achalandé de tous les moulins. Il lui semblait toujours qu'en changeant de place, il changerait de fortune; il eût mieux fait de changer de caractère, mais c'est plus difficile. Ce déménagement causa un plaisir sensible à Aleth. Désormais il devait y avoir entre elle et ses parens une bonne lieue et demie de chemin. A vrai dire, si son père eût parlé d'émigrer au Chili, elle n'eût pas dit un mot pour l'en détourner.

Maître Guépie ne tint pas la parole qu'il avait donnée à sa fille; sa passion fut la plus forte. A peine installé au Rougeau, il tomba amoureux de son moulin: l'idée de l'avoir à lui pour la vie le travaillait jour et nuit. Le propriétaire n'avait consenti qu'un bail d'un an; ayant quitté depuis quelques années le pays, où il n'avait plus d'intérêts, il était désireux de se défaire du Rougeau, et Guépie craignait qu'un tiers, prenant les devans, ne lui ôtât le morceau de la bouche. Il était convaincu que l'affaire était superbe, l'occasion unique, et Palmyre acquiesçait. Depuis le mariage de sa fille, elle avait changé d'opinion sur son mari, elle ne se gaussait plus de ses chimères. L'événement impossible s'était accompli, la petite trônait au Choquard, et ce n'était pas un trône de vessies; désormais tout semblait possible à Palmyre. — Eh bien! ma vieille, lui disait quelquefois le triomphant Richard, qui de nous deux avait raison? — J'en conviens, c'était toi, répondait-elle, en s'inclinant devant son génie.

Dans les derniers jours d'octobre, ne maîtrisant plus l'impatience de ses convoitises, Richard se résolut à aller trouver son gendre. Pour lui faire honneur, il se débarbouilla avec soin, endossa son habit des dimanches, mit sur sa tête, en le penchant un peu sur son oreille, un grand chapeau gris qu'il avait acquis dernièrement et qui lui semblait symboliser toutes les gloires de la meunerie. Son bâton à la main, il s'achemina vers le Choquard. Il n'eut pas la peine de pousser jusque-là; à vingt minutes de la ferme, il aperçut Robert occupé à faire marner l'un de ses champs. Il en fut bien accueilli, le propos s'engagea, mais Richard pelota quelque temps en attendant partie. Il parlait de la petite, vantait sa beauté, ses

charmes, les grâces de son esprit, faisant claquer sa langue ou la passant sur ses lèvres. C'était une façon de dire : — Quel plat je vous ai servi là, mon gendre! Vous me devez du retour. — Robert, impatienté, l'interrompit enfin en lui disant :

— C'est assez de tortillage, Guépie. Vous avez quelque chose à me demander; accouchez.

Il accoucha, demanda à titre d'emprunt les quarante mille francs nécessaires à l'acquisition du Rougeau, offrant d'en servir un gros intérêt, promettant toute garantie. Robert, qui l'écoutait froidement, finit par lui dire :

— Je ne refuse ni ne promets. Quarante mille francs sont un denier. Vous aurez une réponse dans huit jours.

Là-dessus l'optimiste Guépie s'en alla, se flattant d'avoir ville prise, d'en tenir déjà les clés dans sa poche; il les y brassait, les faisait cliqueter, et ses oreilles se grisaient de cette musique. Il dit à sa femme en rentrant que l'affaire était dans le sac, que son gendre lui avait paru fort bien disposé, qu'Aleth ferait le reste, car il comptait sur sa fille aussi fermement qu'il croyait à la beauté de son chapeau gris.

De son côté, Robert ne doutait pas qu'avant de hasarder sa démarche, Richard n'eût pressenti sa fille, et qu'elle n'épousât chaudement les intérêts de son père. Il lui en coûtait beaucoup de lui refuser quelque chose. — C'est avec elle, pensait-il, que je traiterai ce fâcheux incident. — Au préalable, il en toucha un mot à Lesape. Le circonspect et cauteleux Briard n'avait vu le Rougeau qu'en passant, mais tout ce qu'il voyait lui restait comme gravé dans les yeux. Il estimait que ce fameux moulin n'était qu'une baraque, ne tenait ni à fer ni à clou et demandait de coûteuses réparations. Il estimait également qu'y compris le jardinet, le morceau de terre et le bouquet d'arbres qui en formaient le clos, le tout ne valait guère plus de vingt-cinq mille francs. Mais il s'abstint de dire ce qu'il pensait. Il était persuadé comme son patron que Mme Aleth avait la main dans cette négociation, et pour rien au monde il ne se fût brouillé avec elle; on ne se brouille pas avec le soleil levant. Il avait pour principe de ménager les puissances supérieures et de ne jamais fourrer le doigt entre l'arbre et l'écorce.

— Je ne sais que vous dire, répondit-il. Il faudrait voir.

— Soit! informe-toi, lui dit Robert.

Le soir de ce même jour, les deux époux venaient de se retirer dans leur appartement, et Aleth, debout devant sa glace, se mettait en devoir de se décoiffer, quand son mari lui dit :

— A propos, ton père est venu me trouver.

— Pour un emprunt? dit-elle en pivotant sur ses talons.

— Tu le savais?

— Je le devine, il n'y a pas besoin d'être sorcière pour cela. Et combien te demande-t-il?

— Quarante mille francs.

— Peste! il ne se gêne pas, fit-elle en venant s'asseoir à côté de lui.

— Mais oui, c'est une somme, et je crois que je pourrais mieux employer mon argent. Toutefois, si j'obtenais de sérieuses garanties et surtout si cela te faisait beaucoup de plaisir...

— Tu veux m'en faire? interrompit-elle. C'est bien à toi et tu es gentil... Eh bien! sais-tu? je ne veux pas que tu lui prêtes un sou ni le quart d'un sou.

— Oh! oh! dit-il, le bon chien de garde que j'ai donné là à mes écus!.. Mais, comme dit Lesape, il faudrait voir.

— Lesape est un imbécile. Il n'y a rien à voir, c'est tout vu, et je n'entends pas que tu fasses aucun marché avec mon père, il te mettrait dedans. Et puis fourre-toi bien dans la tête que sa roue ne tournera pas souvent, il est trop paresseux pour cela. Quant aux intérêts, tu n'en verras jamais un centime, et s'il faut en venir à la contrainte, tu trouveras que de gendre à beau-père, cela ne se peut pas.

Et avec une charmante et naïve impudence, elle ajouta:

— Tu es trop bon, toi. Tu crois à ce qu'on te dit, tu te laisses prendre.

Elle était arrivée et retirait l'échelle; elle n'entendait pas que personne autre montât. Comme son mari n'avait pas l'air assez convaincu, elle voulut faire pénétrer le clou plus avant dans cette tête rebelle, et faisant un grand geste avec son démêloir qu'elle tenait encore dans sa main, elle s'écria:

— Vois-tu, Robert, ma famille, c'est tout de la canaille!

Il trouvait le propos un peu cru, mais dans ce moment elle était jolie à croquer, et lui passant un bras autour de la taille, il l'attira à lui pour l'embrasser. Elle se dégagea gentiment, se dressa sur ses pieds: — Quarante mille francs! y penses-tu? — Puis posant ses mains sur ses deux hanches, elle lui dit d'un air et d'un ton mystérieux:

— Celui qui est là n'entend pas qu'on le vole.

— Quoi! s'écria-t-il, transporté de joie, il y a quelqu'un, tu le crois?

— J'en suis sûre. M. Larrazet me l'a dit.

— Ah! bien, cette fois, tu ne m'empêcheras pas de t'embrasser.

Elle n'y mit pas d'opposition. Mais la nuit ne changea pas le cours de ses idées. A la petite pointe du jour, soulevant à moitié sur l'oreiller sa tête ébouriffée, elle lui cria:

— Dors-tu? Moi, je ne dors pas, et j'ai découvert ce qu'il faut

faire. Tu proposeras à mon père de lui avancer la moitié de la somme, pourvu qu'il trouve à emprunter l'autre. Il ne trouvera pas et le tour sera joué... Mais je veux me charger moi-même de cette affaire, je saurai mieux ce qu'il faut dire. Tout à l'heure je m'en irai au Rougeau dans mon panier.

— J'y consens, dit-il, mais tu prendras bien garde de ne pas verser. Il faut le soigner, l'autre, celui qui n'est pas encore.

XI.

L'Yères est une rivière charmante et fantasque : elle n'aime pas à aller droit, elle s'amuse, elle s'égare, elle serpente, décrit des courbes sinueuses et de grands crochets qui la ramènent sur ses pas. A de certains endroits, elle se perd dans de mystérieuses fissures, on la croit tarie, et on la retrouve un peu plus loin coulant à pleins bords. De place en place, elle fait tourner des roues de moulin ou traverse des parcs, et tantôt elle promène son cours paresseux à ciel découvert entre des champs ou deux rangées de saules creux, tantôt elle s'enfonce tout à coup sous une voûte d'épais ombrages, au travers desquels filtre à grand'peine un rayon de soleil et ses eaux vertes paraissent noires.

Le jour d'octobre où Aleth se mit en route pour le Rougeau, les arbres étaient déjà fort dépouillés; ce qui leur restait de feuilles faisait dans le gris argenté du brouillard des taches de rouille ou de sang-dragon. Elle ne perdit pas son temps à les admirer. Elle était peu sensible au pittoresque, elle l'était beaucoup plus aux regards qu'arrêtaient sur elle les passans. Elle sentait qu'elle était à son avantage, qu'elle avait vraiment bon air, que son chapeau à plumes et son mantelet fourré lui allaient à merveille, et qu'une charmante femme conduisant de ses mains gantées un joli poney, dont elle hâte de temps à autre la marche par un léger coup de fouet, est un objet plus intéressant à considérer que les plus belles taches rouges ou jaunes.

En trois quarts d'heure, elle atteignit le Rougeau, moulin mal achalandé, quoique agréablement situé à l'un des coudes de la rivière, entre une petite île boisée et un coteau à pente rapide, planté de pommiers qui semblent se retenir avec effort pour ne pas tomber. Elle entra dans la cour, dont la porte charretière était ouverte à deux battans, et de prime abord tout ce qu'elle aperçut lui déplut. Quand on habite depuis cinq mois une maison tenue comme le Choquard, on devient difficile. Le moulin paternel lui fit l'effet d'un vilain monsieur, d'un rustre mal équipé, mal nettoyé et dont la barbe a huit jours. Il lui suffit d'un coup d'œil pour constater que, dans cette grande cour, rien n'était à sa place, rien

n'était en état. Elle avisa des poules qui picoraient sans rien trouver, un jars très sale, accroupi dans la boue, une charrette privée d'une de ses ridelles et d'un de ses timons et qui se tenait en équilibre comme elle pouvait, une vieille roue qui encombrait le chemin, des auges qui traînaient au hasard, des crevasses pleines d'une eau noirâtre, un râteau renversé auquel manquaient trois dents et en revanche une chèvre attachée qui avait sûrement ses vingt-six côtes au grand complet, car on les voyait toutes, tant elle était maigre.

On l'avait entendue. Son père, qui s'occupait à muser dans son jardin, avança la tête par-dessus une barrière à claire-voie fort dégradée et leva les bras au ciel. Puis il courut à la cuisine pour y quérir sa femme, à qui il cria joyeusement :

— La voilà ! elle a tenu à nous apporter la bonne nouvelle. Que t'avais-je dit?

Ils accoururent tous deux à la rencontre de leur chère enfant, de leur poulette, de leur joie et de leur fortune, et ils lui faisaient fête à l'envi l'un de l'autre. Comme elle descendait de son panier, le jars, qui avait un mauvais caractère, voulut se jeter sur elle. Mme Guépie lui détacha un coup de pied, en lui disant :

— Grosse bête, ne sais-tu pas qu'elle est de la maison? car enfin c'est ma fille !

— Eh ! eh ! doucement, j'y suis bien pour quelque chose, repartit Richard.

Puis ils se mirent tous deux à caresser, à flatter de la main le poney, que Palmyre baisa sur les naseaux, au vif déplaisir du poney, qui hocha la tête, et d'Aleth, à qui ces privautés semblaient fort indiscrètes. Elle y mit fin, en disant : — Ne perdons pas notre temps, allons causer.

On la conduisit en pompe dans la salle à manger, qui sentait un peu le moisi, l'Yères ayant débordé quelques semaines auparavant et inondé tout le rez-de-chaussée. Ce qui la contraria davantage, ce fut l'aspect graisseux de la chaise qu'on lui offrit ; elle aurait craint, en s'asseyant, de maculer sa robe. Comme elle se retournait pour en chercher une autre, elle aperçut son frère Polydore, immobile dans un coin, où il se trouvait bien, sans qu'il lui parût nécessaire de se déranger pour saluer sa demi-sœur. Le marquis Raoul, installé depuis quelques jours dans son château, avait dépêché son garde-chasse à Paris, avec l'ordre de lui ramener un basset dont on disait merveilles et qu'un de ses amis consentait à lui céder. En descendant du train, Polydore était entré au moulin pour s'y rafraîchir et y prendre langue. Assis dans un fauteuil dépenaillé, une bouteille et un verre vide devant lui, il tenait entre ses jambes allongées le basset, à qui il tirait par instans les oreilles. Polydore était

de tous les Guépie celui qui ressemblait le plus de visage à son père, ayant comme lui le teint blême et des cheveux roussâtres. Mais il n'était ni patelin ni onctueux. Il avait servi pendant cinq ans et contracté dans les casernes une certaine raideur de tournure, un parler bref, sec, sifflant, qui convenait à son humeur gouailleuse et passablement cynique.

— Bonjour, Polydore! lui dit sa sœur en lui tendant majestueusement la main.

— Bonjour, ma belle! lui répondit-il sans se lever et en effleurant du bout de son index la main qu'elle lui présentait. Il y a longtemps que je n'ai eu l'honneur de te voir. Allons, je m'aperçois que tu ne dépéris pas.

Et il la considérait des pieds à la tête avec une ironique admiration.

— Aleth, ma fille, tu vas nous rester à déjeuner, lui dit sa mère.

Elle répondit qu'elle n'avait pas le temps. Elle avait tâté trop souvent des fricots de Palmyre pour avoir envie de renouer connaissance. On lui offrit un biscuit, elle le refusa, craignant d'y laisser une de ses dents.

— Alors causons, lui dit son père. Tu arrives ici comme un rayon de soleil, et je gagerais que les nouvelles sont bonnes.

— Couci-couci, c'est selon; mais après tout, elles ne sont pas mauvaises. Mon mari m'a chargé de te dire qu'il te prêtera vingt mille francs le jour où tu auras réussi à emprunter les vingt mille autres.

La figure de Richard se décomposa; il était consterné.

— Où les trouverai-je? répondit-il. Autant dire qu'il ne veut rien faire pour moi.

— Ce n'est pas possible, dit Mme Guépie. Ton père a vu ton mari, et il avait rapporté de son entretien avec lui la meilleure impression.

— Je ne sais que vous dire, il ne consentira jamais à faire davantage, et il est inutile de lui en reparler.

— Quel pingre que ce monsieur! dit Richard avec amertume. Quand on paie chaque année sans s'en apercevoir près de quatre mille francs d'impôts, quand on a chez le banquier vingt bonnes mille livres de rente ou peu s'en faut,.. car je le sais, c'est le notaire de Brie qui me l'a dit.

— Ma foi! mes bonnes gens, répliqua-t-elle d'un ton dégagé, vous êtes fort exigeans. Aidez-vous et le bon Dieu vous aidera.

— Le bon Dieu! s'écria Polydore, en tirant si énergiquement les oreilles du basset qu'il lui arracha un gémissement aigu; si on se met à parler du bon Dieu, je m'en vais. « Ni Dieu ni maître! » c'est ma devise, et on y viendra, c'est moi qui vous le dis.

Le silence régna durant quelques minutes. Les deux époux se sentaient atterrés et comme accablés sous le poids de leurs espérances déçues, dont Polydore se moquait, comme de tous les malheurs qui ne lui arrivaient pas à lui-même.

Ce fut Mme Guépie qui renoua l'entretien, en disant d'une voix attendrie :

— Aleth, ma fille, il est impossible que ton mari nous refuse cette petite complaisance, car peut-il rien te refuser, à toi? On le dit amoureux à en perdre les yeux.

— Parbleu! dit Polydore, en pleins champs comme au Choquard, il est toujours pendu à sa jupe.

— Tu t'y seras mal prise, reprit Richard, qui renaissait à l'espoir. Tu n'as pas su trouver ton heure et ton endroit. Il y a des circonstances, vois-tu, où un homme bien épris ne peut rien refuser... Choisis un moment où tu seras en beauté...

— Et en corset, interrompit de nouveau Polydore avec un gros éclat de rire. Il ajouta : — L'autre jour, on a décidé dans un club que les femmes à qui leur mari refuserait quelque chose se mettraient en grève de neuf heures du soir à six heures du matin.

— Tu nous ennuies avec tes plaisanteries, lui dit son père. Eh! que diable! il y a des choses dont on ne plaisante pas.

— Voyons, ma poulette, dit Mme Guépie en larmoyant, ce ne peut être le dernier mot de ton mari. Tu le connais, tu sais comment le prendre, et nous comptons sur tes bons sentimens. Eh! bon Dieu, de quoi serions-nous sûrs si nous ne l'étions pas de toi? Ah! je sais que tu as du cœur, c'est le moment de nous le prouver.

— Ce sera difficile, répondit-elle d'un ton doctoral. A qui ferez-vous croire que cette baraque vaut quarante mille francs?

— Et le terrain qui est autour, qu'en fais-tu? lui riposta son père. Il y a près de deux hectares.

— Sans compter les joncs, reprit Aleth, et tout cela est plus souvent sous l'eau que sur l'eau, car il sent bien le moisi chez vous... Eh! mon Dieu, si vous me demandez conseil, je n'en ai qu'un à vous donner. Prenez de la peine, remettez votre moulin en état, faites venir le grain à la meule, attirez le chaland, faites tourner votre roue qui ne tourne pas, et quand tout ira bien, Robert se ravisera peut-être; mais pour cela, il faut de l'ordre, beaucoup d'ordre, et vous n'en avez ni peu ni prou. Vous ne savez pas même remettre les palis qui manquent à la barrière de votre potager.

— Savez-vous que c'est un vrai curé que cette belle petite? s'écria Polydore.

Mais sans se laisser déconcerter par cette interruption irrévérencieuse : — Oui, il n'y a que l'ordre, poursuivit-elle, l'ordre et le travail. C'est avec cela qu'on arrive. Mais quand on attend les occa-

sions, les heureuses rencontres et qu'on va chercher son bien dans la poche du prochain... Chez nous, tout le monde travaille et Dieu sait comme. Mon mari travaille, ma belle-mère travaille, Lesape, Mariette travaillent.

— Et toi, travailles-tu? demanda l'impertinent Polydore.

— Oh! moi, moi, dit-elle en l'écrasant d'un geste superbe, c'est autre chose.

Elle fit cette réponse avec une sincérité parfaite de conviction. Elle n'admettait pas qu'il y eût rien de commun entre elle et les autres. Elle était un être exceptionnel, aucune règle générale n'était applicable à son cher petit moi.

Polydore remplit de nouveau son verre et lui dit avec un sourd ricanement :

— Marquise, va! princesse du sang! impératrice!

— Mon Dieu! mon Dieu! qu'allons-nous devenir? dit Palmyre, qui s'essuyait les yeux.

— Ne dirait-on pas qu'il n'y a pas moyen de vivre sans être propriétaire?

— Je suis résolu à l'être, repartit Richard avec un accent de rage concentrée. Il y a assez longtemps que je vis chez les autres, je veux vivre chez moi, dans ma maison.

— Tu en avais une dans le temps jadis, répliqua-t-elle brutalement. Qu'en as-tu fait? tu l'as mangée.

Il fut sur le point de se fâcher, mais il conservait encore un fond d'espérance, et il dit :

— Allons, ma petite, promets-moi...

— Je ne promets rien, dit-elle d'un ton délibéré. Non, je ne peux rien promettre.

— Ingrate! fit-il avec emportement. Quand on pense à tous les soins, à toutes les tendresses que j'ai eues pour toi, aux sacrifices que je me suis imposés, à l'éducation que je t'ai fait donner...

— Qu'est-ce qu'elle t'a coûté, mon éducation? Si Mlle Bardèche n'avait eu que toi pour la payer!..

— Et t'imagines-tu, madame, que ce mariage se serait fait si je ne m'en étais mêlé?

— Vous verrez que c'est vous qu'il a épousés et non pas moi! répliqua-t-elle avec une ironie insolente, en contemplant l'image de sa divine beauté que lui renvoyait une glace brisée.

— Que vous êtes bêtes! dit Polydore, que cette discussion amusait royalement. Vous croyez que si elle avait voulu, vous auriez les quarante mille francs. Détrompez-vous bien vite. Je sais ce qui en est, je l'ai appris par Catherine, la cuisinière du Choquard, que j'ai rencontrée l'autre jour au marché de Brie. La belle fille que voici est au Choquard comme un coq en pâte; c'est une oupée qu'on

pare, une relique dans sa châsse, mais elle n'est rien de plus. Elle a des gants, une voilette, de la fourrure, sauf votre respect, et un panier, et un cheval à cocardes; mais elle n'a pas le droit d'avoir une volonté. Celle qui veut, celle qui voudra toujours, c'est Mme Joséphine Paluel, sa belle-mère. Voilà la femme qui ordonne, qui commande, et quand elle a dit : Je veux! nous filons doux, n'est-ce pas, ma mignonne?

Elle était demeurée jusque-là fort insensible aux épigrammes de son frère; mais celle-ci, où il y avait une part de vérité, la mordit au cœur, et, le toisant d'un regard de mépris, elle lui dit : — Imbécile! — Puis l'orgueil l'emportant sur la prudence, elle s'écria tout d'une haleine :

— Si vous désirez savoir la vérité, mon mari voulait donner les quarante mille francs, et c'est moi qui n'ai pas voulu, parce que je savais que nous ne reverrions jamais notre argent.

Cette hautaine déclaration produisit un effet désastreux, un véritable esclandre. Palmyre resta comme pétrifiée, ne pouvant croire à un forfait si énorme ni à l'audacieuse tranquillité avec laquelle cette fille dénaturée affichait son crime.

— Quoi! tu as fait cela? dit-elle d'un air éperdu. C'est une action que tu n'emporteras pas en paradis.

Pour Richard, il avait frappé sur la table un formidable coup de poing qui fit trembler les vitres, et il s'était écrié : — Quelle infamie! qui aurait pu supposer une pareille chose? — Quand il avait à se louer de sa fille, il la prenait à son compte; quand il avait à s'en plaindre, il la repassait à sa femme : — C'est une jolie créature que ta fille! dit-il à Palmyre. O la scélérate! ô la maudite!

Une fois parti, il n'était pas homme à s'arrêter sitôt, mais il ne put défiler son chapelet jusqu'au bout, un incident l'en empêcha. Les chiens, qui se permettent souvent à eux-mêmes de graves incongruités, sont des juges rigides des convenances humaines, et dans les occasions ils nous rappellent au respect de notre dignité. Cette discussion passionnée, ce bruit, ces exclamations, ce coup de poing, tous les détails de cette scène de famille avaient paru au basset souverainement inconvenans; il fit connaître son opinion en poussant tout à coup un aboiement énergique, qui couvrit la voix de Richard et lui fit perdre le fil de son discours.

— Bien parlé! dit Polydore en caressant son chien. Le dernier mot est à celui qui a le plus de voix.

— Feras-tu taire cet animal? hurla Guépie.

Puis recouvrant quelque chose de sa gravité patriarcale, il se retourna vers sa fille, lui montra du doigt la porte et lui dit :

— Vois-tu cette porte? elle te regarde et t'attend.

— Elle ne m'attendra pas longtemps, répondit-elle.

Et quoique sa mère, qui ne désespérait pas encore de la ramener à de meilleurs sentimens, tâchât de la retenir par l'une des manches de son mantelet, elle fut en deux pas dans la cour, où son père ne la suivit point. Il resta sur le seuil de la cuisine, et saisissant de ses deux mains ses cheveux en désordre comme pour se les arracher, il proféra d'une voix caverneuse ces redoutables paroles :

— Écoute-moi bien, mauvaise fille que tu es! Je souhaite que tu sois un jour la plus malheureuse des femmes, que ton mari te chasse de chez lui, que tu te trouves sans sou ni maille, sans feu ni lieu, et que tu reviennes ici me demander asile et mendier mon assistance. Ce jour sera le plus beau de ma vie, et tu verras comme je marcherai sur toi!

Elle ne s'émut guère de cette menaçante apostrophe. Elle était allée droit au poney, elle avait détaché la bride de l'anneau de fer où elle l'avait passée; puis elle s'élança dans son panier, prit les guides, toucha et partit. Elle se retourna quand elle fut sur le chemin. Elle n'aperçut à l'entrée de la cour que son frère Polydore, qui, appuyé contre un des montans de la porte et tenant le basset en laisse, lui cria :

— Bon voyage, ma petite! nous nous reverrons avant que tu sois sans sou ni maille. Fais seulement trotter ton bidet, je te repincerai un jour ou l'autre.

Elle lui répondit par une gracieuse inclination de tête et poursuivit sa route, en disant au poney :

— Trottons, mon fils, et allons-nous-en bien vite chez nous.

Après le déjeuner, Robert la prit à part pour lui demander le récit de ce qui s'était passé. Elle lui fit grâce d'inutiles détails dont il eût été peu édifié et se contenta de lui répondre :

— L'affaire a été chaude, mais j'ai si bien parlé qu'ils ont fini par entendre raison.

XII.

L'événement semblait prendre plaisir à démentir l'une après l'autre les prévisions de Mme Paluel. Elle avait dit à Mariette : « Tu verras que ma bru n'est bonne à rien et qu'elle ne sait pas même faire un enfant. » Cependant le poupon s'annonçait bien, il était en bon chemin, et Mme Paluel dut se rendre à l'évidence. Quoiqu'elle eût quelque dépit de s'être trompée et qu'il lui en coûtât d'avoir une erreur à confesser, les joies de l'espérance prévalurent bientôt sur le dépit. Elle se représentait que ce poupon serait pour sa mère un trouble-fête, un accident fâcheux, un gros embarras, et qu'à peine né, elle s'en déchargerait sur sa belle-mère, heureuse de l'aventure et qui d'avance lui faisait grâce, lui

pardonnait généreusement ses origines mêlées, desquelles le pauvre petit n'était point responsable, la source un peu trouble, un peu fangeuse où il avait puisé la vie. Cette incomparable ménagère n'avait qu'une connaissance insuffisante du cœur humain ; le curé de Mailly dans ses prônes, le prophète Isaïe lui-même, dans ses anathèmes contre le tambour et le cervoise, ne lui en avaient pas révélé tous les mystères, tous les replis cachés. Chaque soir, en faisant aller son aiguille, elle brodait dans sa tête le canevas d'un drame qui lui promettait des satisfactions intimes. Il y avait trois rôles qu'elle croyait voir très nettement, un enfant dont le visage ressemblait comme deux gouttes d'eau à celui de son père, une mère qui continuait comme ci-devant à se promener dans un panier et à racler de la guitare, une grand'mère enfin qui avait recueilli l'enfant abandonné et l'avait à elle tout entier, et cette grand'mère dorlotait la chère créature, l'élevait, la nourrissait dès son plus bas âge du lait sacré des antiques, des sages disciplines, lui faisait sucer avec ce lait toutes les opinions, toutes les doctrines, tous les principes des Paluel et des Larget.

Elle était vraiment loin de compte. Aleth avait rapporté de sa visite au Rougeau un mot de son frère Polydore qui s'était enfoncé dans son cœur comme une flèche empoisonnée et barbelée. Elle y pensait toujours, elle en reconnaissait la cruelle vérité, car, nous l'avons dit, elle avait beaucoup de judiciaire quand elle n'était pas folle. — « Oui, Polydore a raison, se disait-elle. Si je suis le plus bel ornement du Choquard, je n'y jouis d'aucun pouvoir effectif, d'aucune autorité réelle. Chacun ici a sa fonction, son département dans lequel il est maître. Où est le mien? Mariette elle-même a le droit de dire au vacher : Je veux! Et Catherine donne des ordres à Anaïs, son aide de cuisine. A moi seule est refusé le plaisir de vouloir et d'ordonner. J'ai l'air d'être tout et je ne suis rien... Mais tout cela va changer, ajoutait-elle avec une ardente allégresse. L'enfant, l'héritier sera mon département, et ce sera le premier de tous, et c'est alors vraiment que je primerai. Je ferai de lui ma chose, mon affaire, et cette affaire aura le pas sur toutes les autres ; quand j'alléguerai l'intérêt de mon fils, il faudra bien qu'on m'obéisse, et, l'ayant, j'aurai tout. »

Oui, M[me] Paluel s'abusait étrangement. D'avance sa bru adorait l'enfant, parce que l'enfant était une solution. Elle se promettait de se consacrer à lui, de le nourrir elle-même, de le laver elle-même, de l'entourer de ses jalouses sollicitudes, de ne le laisser toucher par personne, surtout par sa belle-mère. C'est elle qui le promènerait, qui l'amuserait et qui plus tard ferait son éducation, lui apprendrait son alphabet et tout ce qu'il y avait dans les douze cahiers reliés en maroquin rouge ou du moins dans ce qu'il en res-

tait; car une bonne partie, y compris l'astronomie, s'en était allée en papillotes. Puis on l'enverrait au lycée, et elle irait souvent l'y voir. Il ne cesserait pas un moment d'être sous sa tutelle, et grâce à ses soins vigilans, il deviendrait un personnage extraordinaire. Que sait-on? peut-être serait-il un jour président de la république, et on dirait partout : « Vous savez, ce fameux président, c'est le fils d'Aleth Guépie. »

Aussi, dès qu'elle eut senti remuer ce petit être à qui de si hautes destinées étaient promises, elle se recueillit entièrement dans sa tendresse et dans ses rêves. Sa grossesse fut pénible, elle supporta tous les dégoûts, les nausées, les fatigues, les courbatures, avec le courage d'une ambitieuse qui sacrifie sans effort au dessein qu'elle a conçu et ses aises et ses plaisirs favoris. M. Larrazet, qui venait la voir souvent, lui commanda de se ménager beaucoup. Elle se conforma à toutes ses prescriptions avec une docilité dont il s'émerveillait. Elle renonça sans se plaindre à ses promenades, à son poney. Ainsi le voulait l'enfant.

Elle en était récompensée, elle sentait croître son importance, elle savourait déjà l'avant-goût de ses grandeurs futures. On s'informait de sa santé, on lui témoignait des égards, on la consultait sur la layette, à laquelle on travaillait activement et qui était digne d'un prince. Elle était devenue un objet intéressant, le centre de toutes les préoccupations; ses grâces coquettes avaient fait place à une beauté touchante qui lui gagnait les cœurs. Quand on la voyait paraître dans un négligé qui contrastait avec ses élégances accoutumées, Lesape la saluait plus bas encore que de coutume; Catherine, jusqu'alors à peine polie, avait des attentions, et Mariette entrait presque dans la muraille comme pour laisser passer le saint sacrement. Elle quittait peu sa chambre, elle restait des heures étendue sur un canapé, enfoncée dans ses rêveries, avare de ses mouvemens, dans la crainte de compromettre l'avenir de cet héritier dont elle était l'esclave, en attendant qu'il fît d'elle la vraie souveraine du Choquard. Chose étonnante à dire, on vit entrer un jour dans cette chambre Mme Paluel en personne, qui, en présence de deux témoins stupéfaits, dit à sa bru d'une voix presque douce :

— Eh bien! ma petite, comment nous sentons-nous ce matin?

A la vérité, Mme Paluel faisait ses réserves, elle disait à Mariette : « Je crains bien qu'elle ne sache faire qu'une fille. » Elle se trompait encore, c'était bien d'un garçon qu'Aleth était grosse jusqu'aux dents. Mais, hélas! après des mois de laborieuse attente, malgré toutes ses précautions, malgré la captivité qu'elle s'était imposée, elle accoucha avant terme. Ses couches furent très douloureuses, il fallut employer les fers, et son héroïque vaillance plongea M. Larrazet dans une vive admiration. O vanité des songes! l'enfant ne

vécut que quelques heures. Ce fut une désolation générale, dont Mme Paluel prit plus que sa part. Point d'enfant, et la bru lui restait! Elle ne put se tenir d'en parler à son fils, à qui elle se faisait un système de ne parler de rien. Elle lui représenta que, depuis l'origine du monde aucune Paluel et aucune Larget n'avait accouché d'un enfant mort, que c'était une tache sur la famille. Après un tel scandale, comment oser se montrer? qu'en diraient les Cambois? Mais quand on s'allie à des Guépie, ne faut-il pas s'attendre à tout?

Ce cruel événement, cette déplorable déception altérèrent l'humeur d'Aleth, lui mirent du sombre dans l'âme. C'en était fait de ses espérances et de ses projets. Elle contemplait tristement ce berceau vide, cette layette inutile. En regardant deux manches de camisole bien mignonnes et deux brodequins bien gentils, qui semblaient s'étonner de ne servir à rien, elle pensait à deux petits bras dont elle ne devait jamais sentir l'étreinte, à deux petits pieds qu'elle ne verrait jamais gigoter sur ses genoux. En vain son mari cherchait-il à la consoler en lui disant : « C'est une chose à recommencer, je te réponds du second. » Un vague pressentiment l'avertissait que c'était partie indéfiniment remise, qu'elle ne serait pas mère de sitôt. Au chagrin se mêlait l'humiliation; mais en vraie Guépie qu'elle était, elle s'en prenait aux autres, au docteur Larrazet, à sa belle-mère, à son mari, à tout le monde. Un jour que Robert lui pinçait le fin bout de l'oreille avec une amoureuse délicatesse, elle lui dit d'un ton sec :

— Prends donc garde! Tu es brusque et tu me fais mal.

L'été se passa sans qu'elle eût secoué sa mélancolie et sa langueur. Robert s'inquiétait de son état. Pour la distraire, il l'emmena passer trois jours à Paris. Elle s'y ennuya, les plaisirs n'étaient pas son affaire; tout ce qui ne mettait pas son amour-propre en jeu lui paraissait insipide et insignifiant. Une pensée la rongeait, elle ne sortait plus guère en voiture, et la cocarde de son poney la laissait indifférente; elle s'était déjà blasée là-dessus. Robert s'étonnait de la voir froncer le sourcil à propos de rien et regarder dans le vide ou pendant plusieurs minutes mâchonner l'un des coins de son mouchoir entre ses dents bien coupantes. Il ne savait pas que, pour la seconde fois, elle était grosse, non d'un enfant, mais d'un projet. Cette grossesse serait-elle plus heureuse que l'autre? Elle se permettait de le croire.

Elle avait pour les bains de son un goût louable, qui dégénérait en fureur et fournissait un grief de plus à sa belle-mère. Ses meilleures heures étaient celles qu'elle passait dans sa baignoire. Elle s'y sentait envahie par une agréable mollesse, et plus son corps s'y détendait, plus son esprit s'excitait et s'exaltait. Pendant ces bains

qu'elle prolongeait à plaisir, elle ruminait à son aise de menus incidens que son imagination grossissait. Elle croyait se souvenir que Mme Paluel avait ricané en lui parlant, que Catherine l'avait regardée par-dessus l'épaule, que Mariette ne la considérait plus comme autrefois avec crainte et tremblement. Le mot de son frère lui revenait, et elle entendait que tout cela changeât, que chacun rentrât dans son rôle naturel ; or le sien était de commander, celui des autres était d'obéir. « Je leur montrerai, pensait-elle, qui je suis et à qui le Choquard appartient. » C'était une révolution qu'elle méditait, sans vouloir attendre l'enfant; savait-on quand il viendrait? Mais, grande politique qu'elle était, elle avait du goût pour les voies obliques, et elle avait décidé que, pour parvenir à ses fins et commander au Choquard, il fallait avant tout épurer le personnel, casser aux gages Catherine et Mariette qu'elle envisageait comme les âmes damnées de sa belle-mère, leur substituer des créatures de son choix qui, lui devant leur place, seraient entièrement à sa dévotion. Congédier Catherine, renvoyer Mariette, mater et déposséder Mme Paluel, ce n'était pas une mince entreprise. Aussi voulait-elle attendre une bonne occasion pour engager la lutte. Sa belle-mère lui inspirait quelque frayeur et avait sur elle tous les avantages d'une longue possession. On hésite avant d'attaquer un coq sur son pailler.

Un incident fortuit porta une grave atteinte au respect mêlé de crainte qu'elle ressentait malgré elle pour la reine mère ; nos sentimens et nos résolutions tiennent souvent à bien peu de chose. Il lui tomba par hasard dans les mains une note de lessive, griffonnée à la hâte par Mme Paluel qui, hors des affaires du ménage, ne se piquait pas d'en savoir bien long. Elle y releva plusieurs incorrections criantes, et entre autres le mot chemise était écrit avec deux *m*. L'ex-pensionnaire du Gratteau n'admettait pas qu'une femme qui sait l'orthographe se laisse gouverner par une femme qui ne la sait pas. Ne tenait-elle pas de Mlle Bardèche elle-même que tant vaut l'orthographe, tant vaut la femme? Forte de cet axiome, elle vit sa belle-mère avec d'autres yeux. Écrire chemise avec deux *m !* En un clin d'œil le prestige s'était évanoui, et elle s'étonnait d'avoir subi si patiemment l'empire d'une personne sans éducation, qui se mêlait de tout mener à la baguette et n'était faite que pour remplir les utiles et modestes fonctions d'un sous-ordre. Elle résolut de ne plus attendre, d'entrer immédiatement en campagne.

Elle voulait commencer par Catherine, qu'elle avait prise en aversion. N'était-ce pas cette florissante et indiscrète cuisinière qui avait dit à Polydore Guépie que Mme Aleth n'était rien au Choquard? Il était dans son caractère de mûrir ses projets, mais, aussitôt décidée, de passer sans retard à l'exécution et de brusquer l'événe-

ment. Elle ouvrit sur-le-champ les hostilités. Depuis quinze mois qu'elle était mariée, il ne lui était pas arrivé une seule fois de s'arrêter dans la vaste cuisine de la ferme pour y faire un bout de causette, elle jugeait cela au-dessous d'elle. Jamais non plus elle ne s'était abaissée à ordonner ou à discuter le menu d'un repas, elle abandonnait de grand cœur ce soin à sa belle-mère. Mais ses idées avaient changé. Elle avait découvert que régner sans gouverner n'est rien et que le gouvernement doit s'étendre à tout, que qui n'est pas maître en bas ne l'est pas en haut.

Le lendemain matin, Catherine était occupée à allumer son fourneau, en devisant avec Anaïs, qui épluchait un gros poisson, lorsqu'elle devina à je ne sais quelle sensation de sa moelle épinière qu'il y avait quelqu'un derrière elle. Ayant tourné la tête, elle reconnut Mme Aleth qui, les bras croisés, le front sévère, semblait passer une revue et s'assurer, comme le faisait chaque jour sa belle-mère, que tout était propre, à son rang, à sa place, qu'il n'y avait nulle part rien qui clochât. Les bonnes cuisinières estiment que leur cuisine leur appartient, elles y souffrent de mauvaise grâce la présence de leur légitime maîtresse, et les intrus leur sont odieux. Catherine regarda un instant Aleth, puis elle lui dit avec un frémissement d'impatience :

— Madame cherche quelque chose?

— Non! répondit froidement Aleth. J'examine, j'inspecte.

Catherine crut tomber de son haut :

— A qui en a cette folle? murmura-t-elle en s'adressant à Anaïs, qui, tout entière à son poisson, affecta de n'avoir pas entendu.

Anaïs était depuis peu dans la maison, elle ne connaissait pas encore les êtres et, à tout hasard, elle s'observait, se ménageait avec tout le monde.

Aleth s'approcha d'elle, examina le poisson qu'elle épluchait, sans toutefois y toucher, et lui dit :

— C'est une truite?

— Madame ne sait pas encore reconnaître une truite d'avec un brochet? dit Catherine avec un accent de dédaigneuse ironie.

Quoique fille d'une cuisinière, Aleth se connaissait peu en mangeaille; elle ne savait bien que ce qu'elle était intéressée à savoir. A la vérité, elle discernait comme tout le monde ce qui est bon de ce qui est mauvais, mais elle n'était pas sur sa bouche, et en général, quelles qu'elles fussent, les félicités sensuelles la touchaient médiocrement. Les seules jouissances auxquelles elle attachât tout leur prix étaient les voluptés de l'orgueil, qu'elle s'entendait comme personne à savourer.

— Oui, madame, c'est un brochet, lui dit avec son empressement et son accortise ordinaires la souple Anaïs, désireuse de répa-

rer le fâcheux effet du propos de Catherine. Et, comme madame peut voir, il est de taille. C'est Julien, le fils du valet de ferme, qui l'a pêché dans l'Yères. Madame en mangera à son déjeuner et sûrement madame sera contente.

— En effet, il est de taille et Julien a la main heureuse, repartit Aleth en la caressant de la prunelle pour la récompenser de son empressement et lui prouver que si elle ne savait pas distinguer une truite d'un brochet, elle faisait fort bien le discernement des boucs et des brebis.

Puis, se retournant d'un air altier vers Catherine :

— Quel dîner nous ferez-vous aujourd'hui ?

— C'est de mon déjeuner, madame, que je m'occupe pour le moment, répliqua brusquement Catherine, à la fois très surprise et très indignée.

— Et c'est de votre dîner que je vous parle, reprit Aleth.

— Eh! pardine, madame, je ferai le dîner qu'on m'a commandé.

— Pardine n'est pas une locution que j'accepte, dit Aleth, montant sur ses ergots, et je vous prie de vous en abstenir en répondant à ma question.

— J'avais l'honneur de dire à madame, reprit Catherine dont le sang bouillait, que je fais les dîners que Mme Paluel me commande de faire.

— De quelle Mme Paluel parlez-vous ? A ma connaissance, il y en a deux.

— Eh! je m'entends, dit-elle, et personne ici ne peut s'y tromper, et j'ajoute que, si madame n'est pas contente de ma cuisine, c'est à une autre que moi que madame doit s'en plaindre.

Catherine se fâchait; c'est ce que voulait Aleth. Aussi poursuivit-elle sa pointe, mais pour ne pas se mettre dans ses torts, elle baissa la voix et le ton et repartit avec une douceur affectée :

— Je ne suis pas mécontente de votre cuisine, quoique je trouve que vous abusez un peu du lapin depuis quelque temps... Pour ce qui est du brochet que vous nous servirez tout à l'heure à déjeuner, je vous engage à soigner votre sauce verte. La dernière n'était pas assez liée.

A ce hardi propos, Catherine éclata. L'affront que lui faisait cette ignorante qui se permettait de critiquer ses sauces vertes était plus qu'elle n'en pouvait supporter; son amour-propre de cordon-bleu avait été piqué jusqu'au vif. Elle répliqua sur un ton sarcastique :

— Madame est difficile, je le comprends, elle en a le droit. Élevée par une mère qui m'apprendrait mon métier...

— Vous êtes une insolente! interrompit Aleth, qui l'eût volontiers dévisagée.

Ce cri fut entendu de Mme Paluel, qui était dans la salle à manger. Elle apparut sur le seuil et dit à sa belle-fille :

— Je vous prie, madame, qui traitez-vous d'insolente?

Se rapprochant de trois pas, Aleth la regarda dans les yeux et, à l'expression provocante de ce regard, Mme Paluel comprit sur-le-champ qu'il se machinait quelque chose, qu'une révolution, une sorte de coup d'état était en train de s'accomplir. La couleuvre n'était plus couleuvre; c'était une vraie vipère, aux crochets pointus, qui, travaillée par son venin, se dressait en sifflant. Mais Aleth n'avait garde de découvrir son jeu trop tôt, elle entendait que tout se fît en son lieu et en son temps. Elle éteignit la flamme de son regard comme on souffle sur une bougie et répondit à sa belle-mère avec une humble déférence :

— Oh! madame, ce sont des misères qui ne méritent pas de vous être racontées. Je m'en expliquerai avec mon mari.

Elle sortit aussitôt de la cuisine. Dès que Robert fut rentré, elle le chambra pour lui raconter l'incident sur un ton très échauffé. Puis, se calmant par degrés, elle déclara qu'à la vérité l'insolence de Catherine demandait un châtiment exemplaire, mais qu'elle consentait à lui faire grâce en considération de sa belle-mère, qui avait beaucoup d'attachement pour cette fille. Elle insinua que Catherine était peu digne de la confiance qu'on lui témoignait, qu'elle savait sur son compte certaines choses qui la faisaient douter de sa fidélité, mais qu'elle ne voulait pas les dire, qu'elle attendrait que Mme Paluel ouvrît d'elle-même les yeux. En définitive, tout ce qu'elle désirait était de ne plus avoir affaire à cette grossière créature et que ce ne fût plus elle, mais Anaïs, à qui revînt le soin de faire sa chambre le matin et sa couverture le soir. Robert s'empressa de laver la tête à Catherine, qui s'excusa de son mieux. Puis il parla à sa mère, lui vantant la douceur méritoire dont sa femme avait fait preuve dans cette circonstance. Mme Paluel lui repartit sèchement que Catherine était dans son droit, que sa bru n'avait rien à faire dans la cuisine, qu'au surplus, ce qu'elle demandait était absurde, que jamais aucune aide de cuisine n'avait fait les chambres, que c'était contraire à toutes les traditions, et que tout resterait dans l'état. Il se fâcha un peu; mais, pensant avoir plus facilement raison de sa femme que de sa mère, il retourna auprès d'Aleth. A sa vive satisfaction, à peine eut-il ouvert la bouche, elle l'interrompit en lui répondant :

— Je retire ma demande, n'en parlons plus. Je suis capable de tout pour te faire plaisir.

— Tu es un ange, lui dit-il en l'embrassant, et ceux qui ne le voient pas sont des aveugles.

Robert se flattait que l'incident était vidé; quelques jours plus tard il en survint un autre dont les suites furent plus graves. Aleth avait reçu jadis de sa marraine une petite croix en cornaline,

qu'après l'avoir portée longtemps elle avait mise au rebut. Certains bijoux qu'elle avait trouvés au fond de sa corbeille de mariage lui avaient fait prendre en pitié les babioles qui font la joie des petites pensionnaires. Un matin, elle descendit au potager, s'approcha d'un grand puits qui de mémoire d'homme n'avait jamais tari, et, après s'être assurée que personne ne la voyait, elle y laissa tomber un petit objet qu'elle venait de tirer de sa poche : c'était la croix en cornaline.

Ce jour-là, Robert était à Paris, où ses affaires l'appelaient de loin en loin. Dans l'après-midi, on reçut une dépêche par laquelle il annonçait qu'il ne serait de retour qu'un peu avant dans la soirée. Il priait qu'on dînât sans lui et qu'on retînt Lesape jusqu'à son arrivée, parce qu'il avait à lui parler. M[me] Paluel invita aussitôt Lesape à dîner, et Lesape fit bonne mine à mauvaise fortune. Il n'aimait pas à dîner en ville; on avait beau mettre, pour lui faire fête, les petits plats dans les grands, aux mets les plus exquis il préférait ce qu'il appelait « sa petite popote » et le plaisir de la préparer lui-même, dans sa petite chambre bien tranquille, en disant longuement à Lesape tout ce que Lesape avait dans l'esprit. Au surplus, il croyait s'apercevoir depuis quelque temps que la belle-mère et la bru ne s'entendaient qu'à moitié, qu'il était survenu quelque chose, qu'il y avait des tiraillemens. Il sentait dans l'air une vague agitation qui présageait des bourrasques, et il n'aimait pas à se mêler aux querelles des autres, ni même à y assister, parce que bon gré mal gré il faut prendre parti et qu'on se brouille toujours avec quelqu'un. Il avait pour principe de tirer autant que possible son épingle du jeu, de ne pas compromettre son repos et sa raison dans le conflit des déraisons du prochain. Lesape était un brave homme, mais il n'avait que les vertus négatives. Il y a tant de gens qui ne les ont pas !

Dès le commencement du repas, il s'avisa qu'il y avait une légère acidité, comme une pointe de vinaigre dans les regards et dans les voix. Cependant le légume succéda au rôti et au rôti le plat sucré, et l'entretien ne tournait pas à l'aigre. Lesape espérait déjà que tout se passerait en douceur et sans anicroche; par malheur, au dessert tout se gâta. Aleth, qui était aux petits soins avec lui, venait de lui offrir la moitié d'une poire qu'elle avait pelée de ses doigts mignons, et il cherchait dans sa tête comment il pourrait lui faire entendre, sans que M[me] Paluel s'en offusquât, qu'une poire pelée par elle était plus agréable à manger qu'une autre, lorsque, se renversant dans sa chaise et lançant à sa belle-mère un regard qui ressemblait à un coup droit :

— Vraiment, madame, lui dit-elle, il se passe des choses étranges dans cette maison.

— Et que se passe-t-il, madame, dans cette maison? répondit Mme Paluel en faisant face à l'ennemi.

— Il s'y commet des vols.

— Qu'y vole-t-on, madame, je vous prie?

— On y vole de jolies petites croix en cornaline... Mon Dieu! ce n'est pas que la mienne eût coûté bien cher, mais c'était un souvenir, et j'y tenais. — Et elle ajouta, en s'adressant d'un air gracieux à Lesape : — N'est-il pas vrai que les choses valent souvent plus qu'elles ne coûtent?

— Assurément, dit-il, et tenez, moi qui vous parle, il m'est arrivé de perdre un petit couteau de trois sous qui coupait mieux que les gros.

— Et à supposer, reprit-elle, que ce couteau vous eût été donné par une personne que vous aimiez, pour rien au monde vous n'auriez consenti à vous en défaire. C'est le sentiment qui fait le prix de ces bagatelles.

— Ah! oui, le sentiment, répéta Lesape d'un ton pénétré.

— On vous a donc pris votre petite croix en cornaline, madame? demanda Mme Paluel.

— Oui, madame. Elle était accrochée à un clou au-dessus de ma cheminée. Elle n'y est plus, elle a disparu... C'est singulier, n'est-ce pas, monsieur Lesape?

— Très singulier, repartit Lesape, qui marchait sur des charbons ardens. Il est sûr que les choses disparaissent quelquefois sans qu'on sache comment. Ainsi ce petit couteau dont je vous parlais, pendant trois jours j'ai cru l'avoir perdu. J'ai fini par le retrouver dans une des poches de ma limousine, et j'aurais pourtant juré qu'il n'y était pas.

Elle trouvait qu'il n'y allait pas de franc jeu, elle n'aimait pas les neutres et les tièdes, et elle lui dit sur un ton moitié figue, moitié raisin :

— Il est possible que vous ayez retrouvé votre couteau, mais je ne retrouverai pas ma croix; voilà la différence.

— Ah! oui, dit-il, voilà la différence, et elle est grande; c'est ce que je disais.

— Lesape, lui dit Mme Paluel en le prenant à son tour à partie, vous êtes depuis bientôt douze ans dans cette maison. Pendant ces douze années s'y est-il commis un seul vol?

— Je ne le crois pas, madame. Il pourrait se faire pourtant... Mais je ne le crois pas.

— Vous ne le croyez pas! reprit-elle d'un air grandiose. Lesape, je n'aime pas les gens qui croient, j'aime les gens qui savent, et vous devriez savoir qu'il n'y a jamais eu de voleurs dans cette maison, qu'on ne les y souffrirait pas.

— Mais c'est précisément ce que je disais, madame. Ah! pour une bonne maison, c'est une bonne maison que celle-ci, et qui n'a pas sa pareille, et je l'ai toujours dit, et je veux qu'on me coupe le cou si j'avance jamais le contraire.

Il aurait voulu dans ce moment être à mille lieues de cette bonne maison; il maudissait sa destinée et se disait :

— Mon Dieu! qu'on est bien chez soi!

— Mais êtes-vous bien sûre, madame, de n'avoir pas égaré quelque part votre croix? reprit Mme Paluel. Quand on n'a pas d'ordre, on est sujet à perdre beaucoup de choses.

— Je ne sais pas, madame, si je n'ai pas d'ordre, mais il ne tient qu'à vous de monter à l'instant dans ma chambre pour y chercher ma croix... Mes clés sont aux armoires, je n'ai pas l'habitude, comme certaines gens, de les porter partout avec moi.

— Dieu me préserve d'aller dans votre chambre, madame! Ce n'est point mon habitude, je n'y suis entrée que l'autre jour, et bien malgré moi. Vous n'aviez pas daigné m'envoyer votre linge, et la blanchisseuse attendait... Il y avait un bonnet qui traînait d'un côté, un col de l'autre et ailleurs une chemise.

— Avec deux *m*, madame? demanda Aleth sur le ton narquois d'un Talleyrand au petit pied.

— Et quand il y en aurait trois, je ne vois pas ce que cela ferait à l'affaire, répondit Mme Paluel, qui ne comprenait pas l'allusion.

— Combien mettez-vous d'*m* à chemise? dit Aleth à l'infortuné Lesape.

— Le plus souvent je n'en mets qu'une, répliqua-t-il en se tournant et se retournant sur sa sellette. Mais ceux qui en mettent deux ont peut-être leurs raisons. Il y a tant de micmac dans tout cela qu'on ne sait à quoi s'en tenir.

— Voilà bien du bavardage inutile, s'écria Mme Paluel, qui s'échauffait de minute en minute. Peut-on savoir qui vous soupçonnez d'avoir volé votre croix? Serait-ce moi par hasard?

— Me pardonnerez-vous de vous répondre que voilà une question fort impertinente et vous fâcherez-vous si j'ajoute qu'il m'est bien permis de soupçonner ceux qui entrent habituellement dans ma chambre?

Jusqu'ici la pacifique Mariette avait écouté sans souffler mot, c'était son habitude dans les querelles. Mais l'amour de la justice fut plus fort que la prudence et elle s'écria :

— Oh! madame! soupçonner Catherine! C'est mal à vous. Catherine est une brave fille, incapable de dérober quoi que ce soit.

— Qui vous demandait votre avis, ma mie? lui repartit aigrement Aleth... Mais je suis bien aise de constater une fois de plus que tout le monde ici est ligué contre moi, à l'exception de M. Lesape, à qui je reproche seulement de ne pas oser dire ce qu'il pense.

— Moi, ne pas dire ce que je pense! fit Lesape. Oh! par exemple!.. Mais vous le savez comme moi, ce que je pense, et Mme Paluel le sait comme vous, et Mlle Mariette aussi. Je l'ai dit, et quand il faudrait aller en justice, je n'en démordrais pas.

Il fut interrompu. Catherine avait écouté à la porte, qu'elle ouvrit brusquement. Elle apparut les poings sur les hanches, rouge de colère, et elle apostropha Aleth en disant :

— Je vois ce que c'est; madame a juré de me mettre à la porte. C'est un coup monté, et je gagerais bien qu'elle a jeté quelque part son bibelot de cornaline pour faire croire que je l'avais pris.

Il n'y a que la vérité qui blesse. Aleth, qui jusqu'à ce moment, avait conservé son calme, s'écria dans un transport de fureur :

— Que venez-vous faire ici? Je ne vous parle pas; allez-vous-en.

— Me traiter de voleuse! poursuivit Catherine, s'oubliant tout à fait. Je ne suis pas d'une famille où l'on vole, et mon père n'a jamais fait disparaître un billet de mille francs.

A cette nouvelle insulte, Aleth ne se contint plus; elle s'élançait déjà pour souffleter l'insolente quand la porte se rouvrit et Robert parut. Il arrivait plus tôt qu'on ne pensait. Tout le monde rentra dans le silence. Catherine s'adossa contre la muraille, en essuyant ses yeux avec le bord de son tablier. Aleth, pâle de rage, se laissa tomber sur sa chaise, tandis que Mme Paluel se rasseyait dans son fauteuil, l'œil sec et flamboyant. Robert promena autour de lui un regard étonné et dit :

— Là, que se passe-t-il encore? — Et comme personne ne répondait : — Voyons, Lesape, mettez-moi au fait.

C'est une tâche dont Lesape se fût volontiers dispensé :

— Mon Dieu! monsieur Paluel, dit-il en tortillant les bouts de sa cravate entre ses doigts calleux, il s'agit de bien peu de chose, d'une misère... — Il s'aperçut qu'Aleth lui faisait de gros yeux et il s'empressa de rebrousser chemin : — Quand je dis que c'est peu de chose, cette affaire a bien son importance, je dirais même beaucoup d'importance. Car enfin quand il s'agit d'un vol... — Sur une exclamation que poussa Mme Paluel, il s'arrêta court; puis il reprit : — si toutefois ce vol était prouvé; mais heureusement il ne l'est point, ce qui n'empêche pas qu'une petite croix en cornaline, qui n'a pas coûté cher, a beaucoup de prix quand on y met du sentiment. Il en résulte que de deux choses l'une : ou on l'a prise, ou on ne l'a pas prise. Si on ne l'a pas prise, elle se retrouvera comme mon petit couteau. Si on l'a prise, c'est peut-être une mauvaise plaisanterie qu'on a voulu faire, et il faut que celui qui l'a se dépêche de la rendre bien vite. Je ne sais pas si mon idée est bonne, mais c'est mon idée, et je dis toujours ce que je pense.

— J'y vois un peu moins clair qu'avant, dit Robert, et je demande un surplus d'explication.

Alors les trois femmes se levèrent et se mirent à parler toutes à la fois, si bien qu'il s'impatienta, se boucha les oreilles et frappa du pied. Sur quoi elles disparurent comme des souris dans leur trou, regagnant chacune ou leur chambre à coucher ou leur cuisine, et Robert se trouva dans le vide, n'ayant pas même la ressource d'interroger de nouveau Lesape, qui, lui aussi, avait jugé à propos de s'éclipser. Seule, Mariette était restée, et ce fut d'elle que Robert obtint les éclaircissemens qu'il désirait.

Il monta aussitôt vers sa femme, qui lui signifia qu'elle n'entendait pas que Catherine restât un jour de plus dans la maison. Puis il descendit auprès de sa mère, laquelle lui reprocha d'être tombé en servitude, d'être devenu l'esclave d'une folle qui était venue au monde dans un jour de malheur et qui le conduirait à sa perte. Elle ajouta que si Catherine partait, elle s'en irait aussi. Il ne savait quel parti prendre quand Catherine lui fournit la solution qu'il cherchait en déclarant qu'elle n'entendait pas rester au service de la fille d'un voleur, laquelle soupçonnait les honnêtes gens de voler. Il entra dans une si violente colère qu'elle eut peur et lui fit ses excuses; il ne les accepta pas et lui donna incontinent son congé. Il en instruisit sa mère, qui ne parla plus de s'en aller, mais qui posa la question de cabinet. Jetant son trousseau de clés sur la table, elle s'écria :

— Porte-les-lui.

Il la prit par la douceur, lui représenta que personne n'en voulait à ses clés, mais qu'Aleth avait eu un grand chagrin, que son humeur s'en ressentait et sa santé aussi, qu'il fallait avoir pour elle quelque indulgence, que peut-être au surplus s'ennuyait-elle de n'être rien dans la maison et que l'ennui la portait à l'irritation, qu'il était juste de lui faire sa petite part dans le gouvernement, de placer sous sa direction la cuisine et la cuisinière.

— Nous mangerons moins bien, ajouta-t-il en souriant, mais il n'y aura plus de scènes, et nous nous en porterons mieux.

On put croire jusqu'à minuit que le cabinet s'obstinait à se retirer. Mais Robert fut si tendre, si éloquent, si persuasif, il cajola tant sa mère qu'après s'être écriée plus de cent fois qu'elle serait heureuse d'être morte, elle détacha de son trousseau une des clés du cellier aux provisions, qu'elle avait en double, disant :

— Elle me demandera les autres une à une, et tu les lui donneras. Mais tu es le maître ; fais ce que tu veux.

Il en résulta que la souple Anaïs remplaça l'irascible Catherine et qu'on mangea moins bien, comme l'avait prévu Robert ; heureusement qu'Anaïs avait des dispositions et l'esprit assez délié pour

se démêler des embarras où la jetait sa nouvelle maîtresse par les ordres contradictoires qu'elle lui donnait tout le long du jour. Il en résulta aussi que la belle-mère et la bru ne se parlaient que dans les cas d'urgente nécessité. L'une avait l'air d'une reine découronnée, l'autre avait aux lèvres les sourires triomphans d'une usurpatrice heureuse. Pour Robert, il prenait patience, en se souvenant du parfait bonheur dont il avait joui pendant quinze mois, et il se flattait que tout finirait par s'arranger.

XIII.

Aleth ne s'endormit pas sur sa victoire; elle jugeait que rien n'était fait tant qu'il y avait quelque chose à faire. Encouragée et un peu grisée par son premier succès, elle ne doutait plus de rien. Elle avait évincé l'insupportable Catherine, Mariette devait avoir son tour et trousser avant peu son sac et ses quilles. Depuis longtemps, elle avait voué une aversion particulière à cette jeune personne, qui pourtant ne lui avait jamais manqué de respect. Il n'aurait tenu qu'à elle de se gagner son affection; dès le lendemain de ce mariage qui lui avait brisé le cœur, la pauvre enfant avait décidé qu'il était de son devoir d'admirer ce qu'*il* admirait, et elle tâchait d'aimer ce qu'*il* aimait. Mais Aleth l'avait surprise plus d'une fois dans un entretien réglé avec Mme Paluel, et, comme on s'était tu à son approche, elle en avait conclu qu'on se réunissait dans l'ombre pour la déchirer à belles dents et pour tramer contre elle de noirs petits complots. Elle ne pardonnait pas non plus à Mariette la bienveillance, l'amitié que lui témoignait Robert. Elle la considérait comme une intrigante qui s'appliquait à monter en faveur et cachait sous ses airs modestes beaucoup d'artifice, beaucoup de manège.

— Le Choquard ne sera vraiment à moi, pensait-elle, que lorsque cette fine mouche n'y sera plus.

Cette proposition avait pour elle l'évidence d'un axiome.

Une circonstance tout à fait imprévue la servit dans ses desseins. Mme Paluel, qui, depuis vingt ans au moins, n'avait pas découché du Choquard une seule nuit, se vit obligée de faire une absence de plusieurs jours et d'emmener son fils avec elle. On apprit par une lettre que ce fameux oncle George Larget, qui avait fait ses caravanes sans jamais donner de ses nouvelles, avait mené une existence beaucoup moins romantique qu'on ne se le figurait. Pendant qu'on le croyait au bout du monde occupé à ramasser quelque part des pépites, il avait fait tout simplement son tour de France, et, en fin de compte, il s'était fixé à Vervins, où il avait fabriqué durant de longues années des bannes, des corbeilles et des hottes. Ce vannier, ayant de l'industrie et peu de besoins, s'était amassé un

modeste magot qui, à l'âge du repos, lui avait permis de vivre tranquillement de ses petites rentes. Tant qu'il s'était bien porté, il ne s'était point soucié de sa famille, dont il pensait avoir à se plaindre, et ne lui avait pas donné signe de vie. Devenu infirme, puis malade, sa mémoire s'était subitement réveillée; les visages qu'il avait vus dans sa jeunesse lui avaient paru tout à coup plus intéressans que ceux des étrangers qui l'entouraient et qui s'appliquaient sourdement à capter son bien. Il s'était enquis, informé, et son état s'étant récemment aggravé, il avait fait mander à sa nièce Joséphine, par l'entremise d'un notaire, qu'il désirait la revoir avant de mourir et qu'elle eût à lui amener son fils, donnant à entendre que ses dernières dispositions dépendaient un peu du degré d'empressement qu'elle mettrait à lui complaire. Mme Paluel n'était pas femme à se dérober à un devoir de famille ni à faire fi d'un petit legs, soit universel, soit particulier. En matière d'héritages, les grosses rivières n'ont jamais méprisé les petits ruisseaux, et, ce qui est plus curieux, les petits ruisseaux trouvent une sorte de gloire à s'aller perdre dans les rivières. L'oncle George Larget en est bien la preuve.

Ce qu'elle venait d'apprendre avait un peu réconcilié Mme Paluel avec ce vagabond, contre qui elle avait souvent déblatéré; son crime lui semblait moins noir; elle y découvrait des circonstances atténuantes. Quelque effroi que lui inspirât la pensée d'un voyage et d'une absence, elle ne balança pas à partir et décida son fils à l'accompagner. Qu'il lui en coûtait cependant! que de soucis! que d'inquiétudes! Abandonner sa maison et la laisser entre les mains de qui! C'était remettre au loup la garde du bercail.

Elle eut une longue conférence avec Mariette. Elle passa en revue tous les accidens funestes qui pouvaient survenir, y compris l'incendie et la peste bovine, et elle lui indiqua ce qu'il y avait à faire dans chaque cas. Elle lui déclara qu'elle lui confiait le Choquard, qu'elle l'en rendait responsable, et, lui donnant ses clés, elle lui commanda de s'en servir elle-même le moins possible et ensuite de ne s'en dessaisir au profit d'un tiers sous aucun prétexte. Cet ordre alarma Mariette, qui en prévit les conséquences.

— Cependant, madame, lui dit-elle, si Mme Aleth me demandait?..

— Quoi qu'elle te demande, interrompit Mme Paluel, tu iras le chercher toi-même et tu le lui donneras; mais je n'entends pas qu'elle fourrage dans mes armoires. C'est déjà trop de ce cellier dont elle a l'entrée et où elle a mis le désordre. Tu m'entends, ma volonté très expresse est que ces clés ne sortent pas de tes mains. Si tu contreviens à ma défense, tu auras affaire à moi, et nous ne ferons pas longtemps ménage ensemble.

A ces mots, Aleth entra; elle s'aperçut que Mariette était très rouge, que Mme Paluel était fort échauffée, et on ne fit pas disparaître les clés assez vite pour qu'elle ne devinât pas à peu près de quoi il était question. Quelques instans plus tard, son mari lui disait :

— J'espère qu'on sera bien sage pendant mon absence.

— Comme une image, répondit-elle. S'il ne tient qu'à moi, tu retrouveras le Choquard comme tu le laisses, avec ce qu'il y a dedans, y compris ta petite femme, qui t'aime bien.

Elle lui sauta au cou et l'embrassa. Il fut aussi étonné que ravi de ce beau mouvement. D'ordinaire elle se laissait embrasser. En la quittant, il donna tout au long ses instructions à Lesape, et, peu après, il montait en voiture avec sa mère pour aller prendre le chemin de fer à Brie. Aussi longtemps que le Choquard fut en vue, Mme Paluel retourna la tête en se tordant le cou à la seule fin de contempler une fois de plus sa chère maison et de s'assurer qu'elle était encore debout et à sa place.

Pendant la moitié d'une semaine, tout parut cheminer à merveille. Il y avait de l'huile dans les rouages; point de secousses ni de frottemens, la machine ne criait pas. Aleth était avenante, affable, gracieuse. De temps en temps, elle faisait une amitié à Mariette, lui passant la main sous le menton et l'appelant « sa mignonne. » Mariette n'en revenait pas; elle était aux anges et ne savait qu'inventer pour se rendre agréable. Mme Paluel l'avait priée ou plutôt sommée de lui écrire chaque soir pour lui donner des nouvelles et l'assurer que la maison n'avait pas encore brûlé. Chaque soir, elle prenait la plume, et ses lettres, qui se ressemblaient beaucoup, contenaient à peu près ceci : « Chère madame Paluel, ne vous inquiétez pas, ne vous faites pas de mauvais sang, tout va bien, très bien, et soyez sûre que la maison ne brûlera pas. M. Lesape dit que les semailles vont aussi très bien, que le temps est favorable et qu'il a assez d'ouvriers pour les nouveaux travaux de la Roseraie. La basse-cour est en bon état, les oies engraissent; je leur donne sept pâtons par repas. Les canetons ont les ailes croisées; ils sont en chair; nous aurons une dinde à manger le jour de votre arrivée. Anaïs dit que la provision de farine et de sucre que vous lui avez laissée est plus que suffisante. Elle nous a fait hier une tarte aux pommes. Si vous saviez comme Mme Aleth est bonne avec moi! Elle est tout à fait douce et gentille; elle a toujours son air et sa voix des dimanches. Ainsi vous voyez, chère madame Paluel, que tout va bien. Ne vous tourmentez pas. Votre bien respectueuse et dévouée. MARIETTE SORRIS. »

Le cinquième jour, Aleth reçut un mot de son mari, qui lui annonçait que le grand-oncle George était mort l'avant-veille après avoir

testé en sa faveur, que, tous frais déduits, la succession monterait à vingt mille francs, qu'il y avait des arrangemens à prendre, des signatures à donner, que sa mère et lui comptaient rentrer au Choquard le surlendemain. Le jour suivant s'annonça aussi bien que les autres; mais, à la fin du dîner, la foudre éclata subitement, et c'est sur Mariette qu'elle tomba. Aleth lui dit :

— Ma mignonne, donnez-moi, je vous prie, la clé de l'armoire au linge. J'ai quelque chose à y prendre.

Mariette devint rouge comme braise et demeura bouche béante.

— M'avez-vous entendue, ma mignonne? Je vous demande la clé de l'armoire au linge, et je crois savoir que vous l'avez.

Elle ne dit pas non; elle ne savait pas mentir. Elle répondit en balbutiant :

— Si vous aviez la bonté de me dire ce qui vous fait besoin, madame, j'irais bien vite vous le chercher.

— Mais non, mais non, j'aime à faire moi-même mes petites affaires, et c'est la clé que je vous demande.

Mariette prit son courage à deux mains et répliqua :

— Je vous en supplie, madame, n'insistez pas, ou vous me feriez gronder. Mme Paluel m'a sévèrement défendu...

— Achevez, mademoiselle, reprit Aleth en changeant de ton. Mme Paluel vous a défendu de me donner les clés?.. Ah! bien, voilà une insulte qui passe la mesure et à laquelle je ne m'attendais pas, quoique je dusse m'attendre à tout... Mais vraiment, je crois rêver. Vous vous connaissez assez peu en matière de convenances pour observer une telle consigne! Vous ne savez donc pas qui vous êtes et qui je suis?

— Assez! assez! madame, s'écria Mariette. Ce que vous me dites, je l'avais dit à Mme Paluel, qui n'a pas voulu m'écouter. Attendez un petit instant, je vais vous apporter la clé.

Mais Aleth n'entendait pas que la querelle se terminât par un accommodement, et, s'échauffant de plus en plus dans son harnais :

— Je ne la veux plus, dit-elle. Vous me l'avez insolemment refusée, gardez-la... Non, c'est inutile, mademoiselle, ne vous dérangez pas. Que chacune de nous reste avec son bien, vous avec votre clé, moi, avec mon affront que j'aurai, je l'avoue, un peu de peine à digérer... Mais il y a quelqu'un qui prononcera entre nous, ajouta-t-elle d'une voix qui sonna aux oreilles de Mariette comme une des trompettes du jugement dernier, et, à votre place, je ne rentrerais dans ma chambre que pour y faire mon petit paquet.

Elle sortit à ces mots, laissant Mariette atterrée et plus morte que vive. Elle n'avait pas fait d'autre crime que d'exécuter trop docilement les ordres de son impérieuse maîtresse, mais elle sentait que ce crime ne lui serait jamais pardonné.

— Il l'aime tant, pensait-elle, qu'il ne peut rien lui refuser. Elle veut que je parte; il me renverra comme Catherine.

Et elle faisait déjà ses adieux à cette maison qui, après avoir été son paradis, était devenue son purgatoire; mais s'en aller, c'était l'enfer. Quoiqu'elle pleurât facilement, elle ne réussit pas à pleurer. Elle passa dans sa chambre des heures entières assise sur une chaise, les yeux secs et brûlans, les bras allongés, les mains jointes. Pour la première fois, il se mêlait à ses chagrins un sentiment de révolte amère contre sa destinée. Il lui semblait que le monde était mal fait, qu'il s'y passait des choses injustes, que les sages petites filles avaient moins de chances que les autres d'y accomplir leurs désirs, qu'être belle et méchante était le sort le plus enviable, que cela menait sûrement au bonheur. Elle fut arrachée à ces lugubres réflexions, luxe inutile de sa douleur, par le souci de l'avenir. Si cruelle que soit sa croix et si injuste qu'elle lui paraisse, le pauvre n'a pas le temps de disputer contre elle; avant tout, il faut s'occuper de vivre. Mariette se demanda ce qu'elle devait faire, ce qu'elle allait devenir, à qui elle s'adresserait pour trouver un refuge et un gagne-pain. Elle se souvint du couvent où elle avait été élevée; les sœurs étaient bonnes et auraient une place à lui offrir ou l'aideraient à chercher. Mais quoi qu'elle imaginât, tout lui semblait sombre, tout lui semblait répugnant; elle ne voyait devant elle que de tristes dégoûts et ces ennuis qui tuent. Peu à peu son désespoir s'engourdit, une torpeur s'empara de tout son être; il lui parut qu'elle faisait à quelque puissance invisible qui disposait d'elle l'abandonnement d'elle-même, de sa volonté et de sa propre cause. Comme les animaux, les enfans du peuple qui n'ont jamais quitté les champs vivent dans un commerce intime avec cette nature qui recommence éternellement les mêmes choses sans chercher à savoir ce qu'elle fait; elle se soumet en silence à des lois qu'elle ignore, elle obéit à un dieu inconnu dont la fièvre la travaille et qui ne lui dit pas son secret.

Le jour venait à peine de poindre quand Mariette entendit frapper à la porte de la maison. Elle courut ouvrir et se trouva nez à nez avec Mme Paluel, qui, dans son impatience de revoir le Choquard et de reprendre les rênes de son gouvernement, avait voyagé de nuit et devancé de douze heures le retour de son fils. Ne pouvant se douter que Mariette ne s'était pas couchée :

— Allons, ma fille, je suis bien aise de te trouver levée, lui dit-elle. Cela montre qu'on peut avoir confiance en toi. Mais peut-être aussi avais-tu deviné que je te ménageais la surprise d'arriver plus tôt que je n'avais dit.

Puis, sans attendre sa réponse, sans prendre le temps de déposer son sac de voyage et son parapluie qu'elle tenait à la main, elle

l'emmena sur-le-champ reconnaître avec elle l'état des lieux. Elle retrouva les murailles, les portes, les serrures à l'endroit où elle les avait laissées et elle en parut surprise. La tournée fut complète; elle entra partout, visita la laiterie, les remises, les étables, le potager, furetant dans tous les coins, et partout elle découvrit quelque marque de négligence, quelque détail incorrect qui offusquait ses yeux.

— Voilà ce que c'est que de s'en aller, disait-elle. Quand les maîtres ne sont plus là, rien ne va.

Comme elle rentrait dans la cour, s'étonnant du silence prolongé de Mariette, elle s'avisa de la regarder, et lui dit :

— Qu'y a-t-il donc? Tu as la figure défaite. Es-tu malade?

— Il y a, madame, répondit Mariette, que dans vingt-quatre heures je ne serai plus ici.

Il fallut tout raconter. Sur la fin de ce récit, on entendit au premier étage le bruit d'un volet qui s'entr'ouvrait, et Mme Aleth passa discrètement entre les deux battans sa charmante tête et ses cheveux en papillotes.

— J'en apprends de belles, madame, s'écria Mme Paluel en brandissant son parapluie.

Aleth posa ses deux coudes sur le rebord de la fenêtre et répondit avec beaucoup de calme :

— N'accusez que vous-même, madame. Quand vous me faites insulter par des subalternes, c'est à eux que je m'en prends.

— Et vous croyez que cette enfant partira?

— Oui, madame, je le crois.

— Lorsqu'on épouse la fille d'un traîne-malheurs, vociféra Mme Paluel, on les fait entrer chez soi et ils y arrivent en bande comme les corbeaux.

— Mariette, puisque vous êtes encore ici, riposta Aleth sans s'émouvoir, soyez assez bonne pour prier Anaïs de me monter mon déjeuner dans ma chambre. Je ne la quitterai pas jusqu'au retour de celui qui a seul le droit de commander ici et qui peut seul me défendre contre les mauvais procédés et les injures.

Là-dessus, elle referma sa fenêtre et tint parole ; de tout le jour elle ne parut pas. Dans les derniers temps de sa grossesse on avait adopté le système des deux chambres, et depuis elle avait trouvé des raisons pour le maintenir ; elle y voyait un moyen de gouvernement. Mais elle ne passa pas toute la journée dans sa chambre particulière, elle visita celle de son mari, y mit tout en ordre, rangea, épousseta, se fit apporter par Anaïs les dernières fleurs de la saison pour en faire un bouquet, l'envoya acheter du tabac, afin que rien ne manquât au bonheur de ce cher mari et qu'il sût combien sa petite femme s'occupait de lui.

Il arriva comme Mme Paluel et Mariette achevaient de dîner tête à tête; son premier mot fut:

— Où est donc Aleth? Serait-elle malade?

— C'est bien pis, dit Mme Paluel; elle est devenue tout à fait folle.

Les explications qu'on lui donnait lui parurent peu satisfaisantes. Il reprocha à sa mère avec véhémence les instructions qu'elle avait laissées à Mariette, déclara qu'il considérait les injures qu'on faisait à sa femme comme faites à lui-même. Elle voulut répliquer; mais il s'emporta et elle dut baisser pavillon, d'autant qu'elle ne sentait pas sa conscience tout à fait nette. Il sortit en poussant violemment la porte, et Mariette dit à Mme Paluel:

— Vous le voyez, madame, je suis perdue.

— Ah! cette fois, je te le jure, répondit-elle, mon parti est pris, et si tu t'en vas, je m'en irai.

Qu'importait à la désolée Mariette? A quoi cela remédiait-il?

Aussitôt qu'Aleth entendit dans l'escalier le pas de son mari, elle courut à sa rencontre, se jeta dans ses bras, en disant:

— Ah! te voilà donc enfin! C'est bien heureux. Je croyais ne jamais te revoir... Oui, c'est toi. Me reconnais-tu?.. Si tu savais comme le temps m'a paru long, comme la maison me semblait déserte! Mon seul plaisir était d'arranger ta chambre. Elle est gentille, n'est-ce pas?.. Promets-moi de ne plus voyager, de ne plus t'en aller. Je ne peux pas vivre sans toi, vois-tu, car tu es le chêne, je suis le lierre... Oh! je sais que tu aimes à courir; mais c'est égal, quand on a épousé une petite femme qui vous adore, on ne court plus, on reste chez soi... Voyez un peu ce méchant mari qui s'en va se promener tout seul! Je me moque bien de tes héritages! Je n'aime que toi, et rien que toi.

Et le conduisant par la main, elle l'assit dans un fauteuil, puis elle s'installa sur ses genoux. Tantôt elle couchait sa tête sur l'épaule de ce mari adoré, tantôt reculant ou avançant le front, elle le contemplait tour à tour de très loin ou de très près, elle le mangeait du regard, elle lui tirait les cheveux, la moustache, l'impériale, elle lui présentait deux petites lèvres fraîches et rouges comme des cerises, en lui disant: « Mets bien vite là ton petit bec. » Et du même coup elle lui regardait le fond des yeux pour s'assurer que par ses caresses elle avait suffisamment amolli, attendri et pétri la volonté de ce maître condamné à n'être que le très humble serviteur de ses caprices, qu'il était vraiment à elle, qu'elle le tenait tout entier dans le creux de ses mains blanches, qu'elle pouvait en faire tout ce qu'elle voulait.

Il se laissait faire. Cet accueil inattendu lui était délicieux, il en savourait les séductions, et comme il craignait de mettre fin à son

bonheur en abordant le grand sujet, il souriait, embrassait et se taisait. Il fallut pourtant se résoudre à parler, et il dit :

— Eh bien ! il y a encore du grabuge par ici?

— Tu le sais? dit-elle. J'aurais bien voulu pouvoir te le cacher, j'étais sûre que cela te ferait de la peine. Mais vraiment il n'y a pas de ma faute. Je m'étais promis que tu retrouverais ta maison bien tranquille et ta petite femme bien contente, et hier encore tout a bien cheminé jusqu'au soir, quand au moment où j'y pensais le moins...

— On m'a tout dit, interrompit-il. Que veux-tu? ma mère est une brave femme, un peu trop à cheval sur ses droits, c'est son seul défaut. Je lui ai dit tantôt ce que j'avais sur le cœur, je le lui ai même dit avec un peu trop d'emportement. Je lui ai déclaré que j'entendais qu'on te respectât ici autant que moi. Elle m'a paru sentir ses torts, et tu peux compter que chose pareille ne se renouvellera point, j'y aurai l'œil et la main.

— C'est bien à toi, répondit-elle en le caressant de nouveau. Tu es un bon petit mari, et les bons petits maris prennent toujours la défense de leur petite femme et ne la laissent pas insulter. Mais cette pécore de Mariette, que lui as-tu dit?

— Rien du tout. Mariette n'est pas responsable de ce qui s'est passé. On lui avait commandé une sottise et elle l'a faite, j'en suis sûr, par pure obéissance et bien à regret.

— Tu crois cela? On t'en a conté. Laisse-moi te dire et t'expliquer...

— C'est inutile, je sais tout.

— Permets, je tiens à rétablir les faits. Figure-toi que j'avais besoin de serviettes... Est-ce un crime d'avoir besoin de serviettes? Si c'est un crime, dis-le... Je demande donc à cette demoiselle la clé de l'armoire au linge, je la lui demande très gentiment, car j'étais décidée à être très douce, très gentille... Sais-tu ce qu'elle me répond? Elle monte sur ses ergots et me dit qu'en l'absence de ta mère, cette clé est à elle et ne sortira pas de ses mains, qu'elle se garderait bien de me la confier, que je n'avais rien à voir dans l'armoire au linge, que j'y mettrais tout en désordre... Et quel air ! quel ton, grand Dieu ! C'était une figure à gifler.

— En es-tu bien sûre? dit-il en souriant. Mariette montant sur ses ergots ! c'est si peu dans son caractère !

— Tu ne la connais pas. C'est une sainte-nitouche, une petite hypocrite, qui a deux langues et deux visages. Quand tu es là, elle est tout sucre et tout miel; dès que tu as le dos tourné, c'est autre chose... Tu ne me crois pas? ajouta-t-elle en le regardant de nouveau dans les yeux.

— Là, j'ai beaucoup de peine à te croire.

Ce qu'il avait prévu arriva. Elle détacha brusquement ses bras qu'elle lui avait passés autour du cou, se leva, s'assit sur une chaise en face de lui, et dit d'un ton sec :

— Soit! je suis une menteuse.

— Non, mille fois non! mais tu as l'humeur et l'imagination un peu vives.

L'instant d'après, il était à ses pieds, accroupi sur un carreau, et il s'empara de force de ses deux mains qu'elle lui refusait.

— Pour l'amour de Dieu, ne boudons pas, lui dit-il. Je suis de ton avis, Mariette aurait dû te donner sur-le-champ cette clé; mais un soldat ne connaît que sa consigne. Il faut lui pardonner. Veux-tu qu'elle te fasse des excuses?

— Oh! que non pas, je ne saurais qu'en faire. Elle m'a manqué de respect, et ce n'est pas la première fois. Si je te racontais!.. Mais tu ne me croiras pas, je suis une menteuse.

— Dieu! que nous avons une mauvaise tête! dit-il en essayant de plaisanter. Veux-tu donc sa mort? la pendrons-nous?

— Je ne veux la mort de personne, je désire qu'elle parte pour ne plus revenir.

Il eut un tressaillement; il commençait à voir dans son jeu, à la comprendre et peut-être à la juger.

— Chasser cette pauvre enfant! reprit-il. Elle aimerait tout autant qu'on la pendît.

— On m'accuse d'exagérer, dit-elle. Qui donc exagère dans ce moment?.. Ne dirait-on pas qu'il n'y a que le Choquard dans ce monde? Nous aiderons cette demoiselle à chercher une autre place, je m'y emploierai moi-même, car je suis bonne, quoi qu'on en dise, je suis même trop bonne; si je n'avais pas supporté en silence certaines choses, nous n'en serions pas où nous en sommes.

Et voyant qu'il n'était pas encore persuadé :

— Tu tiens donc beaucoup à cette Mariette? Que lui trouves-tu de si merveilleux? C'est un génie?

— Elle fait très bien tout ce qu'elle fait. C'est quelque chose.

— Pétrir du beurre, gaver des canards, retourner des fromages, la belle affaire! Le premier venu s'en tirerait comme elle.

— Oh! que nenni. Attentive, consciencieuse, adroite, elle serait difficile à remplacer... Et puis elle était si malheureuse quand je l'ai fait entrer ici! C'est la meilleure action que j'aie faite de ma vie, et c'est un visage agréable à regarder que celui d'une bonne action.

— Dis-moi plutôt, reprit-elle avec aigreur, que tu es amoureux de son bec de moineau et de ses yeux de grenouille.

— Où prends-tu qu'elle ait des yeux de grenouille? Vrai, tu es

injuste, ses yeux bruns ne sont pas vilains. Il y a du cœur dans ces yeux-là et une foule de bonnes intentions.

— Mais sais-tu que je commence à me sentir jalouse?.. C'est égal, adore-la tant qu'il te plaira; je veux qu'elle parte, tu m'as entendue, je le veux.

Il se recueillit un instant avant de lui répondre; il sentait que la parole qu'il avait sur les lèvres serait de grande conséquence, qu'il allait compromettre son bonheur pour longtemps peut-être. Enfin prenant sa résolution :

— Demande-moi toute autre chose, dit-il d'un ton ferme et grave, mais ceci n'est pas possible.

Elle dégagea ses mains, qu'il tenait toujours dans les siennes, le repoussa de toute la longueur de ses deux bras, en disant :

— Ah! ce n'est pas possible! Il paraît que tout ce que je demande est impossible. Laisse-moi, laisse-moi donc... Des insultes et des refus, voilà le sort qu'on me fait dans cette maison, qui n'est plus tenable pour moi.

Puis, se dressant sur ses pieds et donnant un libre cours à sa colère :

— Tu as beau dire, je ne suis plus rien pour toi, plus rien. Il y a beau jour déjà que je m'en aperçois. Jadis c'étaient des empressemens, des adorations. Tu me trouvais jolie, tu me trouvais charmante, tu me le disais le matin, tu me le disais le soir et tu me réveillais dans la nuit pour me le redire. Mais cette belle ardeur s'est bien vite refroidie, aujourd'hui je ne suis plus bonne qu'à jeter aux chiens... Non, je ne suis rien pour toi; autrement, tu prendrais ma défense, tu me protégerais contre les affronts. Tout le monde me déteste ici, et tu t'es mis de la partie. Tu prétends avoir reproché ses torts à ta mère, je ne te crois pas, tu mens. Elle te fait peur, tu trembles devant elle comme un petit garçon. Oh! ta mère, ta mère, veux-tu que je te dise ce qu'est ta mère? Ta mère est une...

— Mais tais-toi donc, malheureuse! lui cria-t-il en lui mettant la main sur la bouche. Veux-tu donc que je ne puisse plus t'aimer?

Il était debout devant elle: l'œil en feu, le sourcil contracté, les lèvres blanches et frémissantes, il lui montrait un visage qu'elle n'avait pas encore vu, et ce visage lui fit peur. Elle s'imagina follement qu'il allait l'étrangler. Elle se laissa tomber sur sa chaise, levant sur lui des yeux effarés. Mais elle s'aperçut bien vite qu'un attendrissement l'avait pris, qu'il regrettait sa violence, que cette grande colère s'était fondue comme de la cire. Elle se remit par degrés de sa frayeur, et feignant de larmoyer, elle lui reprocha de lui avoir fait mal, de l'avoir frappée. La frapper, lui! Il était de nouveau à ses genoux et il cherchait à l'attirer sur son cœur. Elle s'ar-

racha de cette étreinte, enleva de son cou un médaillon qu'il lui avait donné, le jeta violemment contre le plancher et s'enfuit dans sa chambre, où elle s'enferma à double tour. Il regardait tristement cette porte fermée, et un grand combat se livrait en lui. Il fut sur le point de parlementer, de supplier, de demander grâce. Le souci de sa dignité l'emporta ; il demeura debout et se tut.

La nuit ne changea rien à sa résolution. Il lui semblait qu'il ne pouvait renvoyer Mariette sans se déshonorer, et dans les questions d'honneur il ne transigeait pas. Elle fut la première personne qu'il rencontra en entrant dans la salle à manger. Immobile, le teint brouillé, les yeux battus, la bouche agitée de mouvemens fiévreux, semblable à un chien qui cherche le regard de son maître pour y lire sa volonté, elle attendait cette parole qui allait décider de son sort et la condamner à un éternel exil.

— Rassure-toi, Mariette, lui dit-il enfin. Quoi qu'il arrive, tu ne t'en iras pas.

Elle n'en pouvait croire ses oreilles. Dans un transport de joie et de reconnaissance, cette fille si modeste, si réservée, si timide, courut à lui, se jeta à ses pieds ; elle lui avait saisi les genoux d'un geste passionné, elle les serrait étroitement dans ses bras, elle les couvrait de baisers. Elle restait là, pleurant, sanglotant, hors d'elle-même à ce point qu'au milieu de ses sanglots, elle s'oublia jusqu'à lui dire : — Oh ! que je vous aime ! — Mais à peine eut-elle prononcé ce mot, elle fut épouvantée de son audace, confuse de s'être trahie ; elle se releva, recula de quelques pas, et toute honteuse et rougissante, elle ne savait où poser les yeux, parce qu'il lui semblait que les murs, les meubles, le coucou, tout le monde avait entendu et compris, à l'exception toutefois du héros de l'aventure, qui s'étonnait de cette démonstration de tendresse presque convulsive dont le sens lui avait échappé. Elle osa enfin le regarder, et reprenant contenance, elle lui dit :

— Vous êtes mille fois trop bon, monsieur Paluel. Mais, je vous en prie, laissez-moi partir. Si je restais contre sa volonté, Mme Aleth ne vous le pardonnerait pas, et je ne veux pas que vous ayez des chagrins à cause de moi.

— Tu ne partiras pas, répondit-il. Tu vas me promettre d'être bien douce, bien polie, bien prévenante avec ma femme, comme je suis sûr du reste que tu l'as toujours été. Mais je ne veux pas que tu partes. Ce ne serait pas juste, et la justice doit passer avant tout.

Ce mot de justice parut à Mariette bien froid, bien triste, un peu cruel. Heureusement il en corrigea l'effet en ajoutant aussitôt :

— Et puis, j'ai toujours eu de l'amitié pour toi et il me semble que, sans Mariette, le Choquard ne serait plus le Choquard.

Il avait dit cela ! Eh ! oui vraiment ! il l'avait dit, ce n'était pas un

rêve et puisqu'il l'avait dit, il fallait bien le croire. Oui, si elle s'en allait, il s'apercevrait de son absence, et il lui semblerait que le Choquard n'était plus le Choquard. Il l'avait dit et il le pensait, car il ne voulait pas qu'elle partît et il avait refusé son renvoi à cette femme à qui il ne refusait rien, à cette belle et dangereuse créature qui l'avait ensorcelé. Quelle gloire pour Mariette et surtout quelle joie! Elle ne savait plus où elle en était. Le Choquard, le monde, la vie, tout lui semblait nouveau, et tout le jour elle souhaita que le bon Dieu lui ménageât quelque occasion de donner à l'homme qu'elle aimait une grande preuve de son dévoûment, de faire pour lui quelque chose de très difficile et de très pénible, une de ces choses qu'on ne fait pas sans se briser le cœur, afin qu'une fois au moins elle pût lui montrer ce qu'il y avait dans le sien, dans ce cœur silencieux qui s'était donné pour la vie.

XIV.

Le coup fut cruel pour Aleth; son orgueil saignait et criait. Pendant deux ou trois jours elle se berça de l'espoir que son mari viendrait à résipiscence, que ses rigueurs auraient raison de lui, qu'elle le verrait tomber à ses genoux en implorant sa grâce. Quand elle vit qu'il tenait bon, qu'il ne chassait pas Mariette du Choquard, elle le chassa lui-même de son cœur, lui défendit d'y rentrer, lui en ferma la porte à jamais. A vrai dire, elle n'avait jamais aimé Robert Paluel, elle n'aimait que le possesseur d'une grande ferme et l'humble serviteur de ses fantaisies. Désormais elle conçut pour cet esclave en révolte un sentiment voisin de la haine. Il avait commis deux crimes irrémissibles; il lui avait refusé quelque chose, et un soir il s'était permis durant une minute de lui parler d'un ton et d'un air qui l'avaient effrayée. Il était dans sa nature de haïr tout ce qui lui résistait et encore plus ce qui lui faisait peur.

Elle se demanda ce qu'elle pouvait inventer pour punir son mari. Sa première pensée fut de se sauver, la seconde de se laisser mourir de faim. Ces deux projets, le second surtout, lui parurent offrir à l'exécution de sérieuses difficultés et des inconvéniens encore plus sérieux. Attenter à ce corps charmant, lui infliger des souffrances imméritées, cet effort dépassait son courage. Sa petite personne lui était chère et sacrée; c'était en vérité sa seule religion, et elle s'était promis d'en remplir tous les devoirs avec une inviolable fidélité.

Elle se rabattit sur quelque chose de plus facile et de moins dangereux. Elle résolut de jouer dorénavant le rôle d'un souffre-douleur, d'une triste victime, couronnée d'épines et d'humiliations, traînant sans cesse ses misères après elle, et de se rendre insupportable par l'excès de ses abaissemens volontaires. Une figure impas-

sible, de longs silences, des attitudes abandonnées et langoureuses, des regards éteints, des yeux morts, pas un désir, pas une marque d'impatience ou de tenir à quoi que ce fût, une profonde indifférence à tout, un acquiescement absolu à la volonté des autres, le sentiment continuel de son néant, parfois un sourire où se révélait la touchante résignation d'un cœur navré, des airs de branche brisée par l'orage, de fleur arrachée de sa tige et tombée à terre, qui se laisse rouler par le vent, voilà ce que les habitans du Choquard eurent l'agrément de contempler et d'admirer tous les jours. Elle leur servait ce plat à chacun de leurs repas, et leur appétit s'en ressentait. Elle avait commencé par signifier à Anaïs qu'elle n'avait plus d'ordres à lui donner, que la cuisine ne la regardait plus, qu'elle ne se mêlait de rien et n'était rien. Elle rendit à sa belle-mère la clé du cellier, en lui demandant humblement pardon d'avoir osé s'en servir et la garder pendant plusieurs semaines. Elle lui témoignait en toute occasion des déférences inouïes, des profondeurs de respect. Un jour, elle se rencontra à la porte de la salle à manger avec Mariette, qui s'effaça et se retira vivement pour lui céder le pas. — Mais comment donc, mademoiselle! passez devant, lui dit-elle; je sais trop ce que je vous dois. — C'était la part de Mme Paluel et de Mariette. Celle de son mari était de trouver soir et matin une porte fermée au verrou entre sa femme et lui.

Il était profondément malheureux, mais l'idée ne lui vint pas de céder. Il s'accusait d'avoir eu trop de docilité, trop de complaisance; il l'avait gâtée par ses soumissions, et il se disait qu'une faiblesse de plus compromettrait pour toujours leur commun avenir, que, de défaite en défaite, son avilissement serait sans remède. Il ne s'abusait plus sur elle; les écailles lui étaient subitement tombées des yeux; elle venait de lui apparaître telle qu'elle était, dure, ingrate, orgueilleuse, âprement personnelle. Elle lui faisait quelquefois l'effet d'un serpent; elle en avait le luisant, les grâces onduleuses et prenantes, l'œil qui fascine et le froid qui glace. Il ne laissait pas de l'adorer: les femmes-serpens sont celles qu'on adore le plus. Quand elle passait près de lui, l'effleurant de sa robe et affectant de ne pas le voir, il aurait voulu la happer de ses deux mains comme une proie, la maudire et la caresser, la meurtrir de ses baisers, l'étouffer, l'étrangler en l'embrassant. Après avoir savouré les douceurs de l'amour qui précède la connaissance, ne veut rien savoir et vit d'illusions, il éprouvait dans toute sa fureur cet autre amour qui a la vue claire et nette de ce qu'il aime, qui le juge, le condamne et ne l'en aime pas moins. Aussi souffrait-il cruellement. Le soir, en contemplant cette porte éternellement fermée, il avait des envies de pleurer ou des rages farouches; s'il se

fût écouté, il l'eût enfoncée, fait voler en éclats. Mais une voix intérieure lui criait : « Si tu ne te rends pas maître de ton désir et de ta lâcheté, tu es un homme à jamais perdu. »

Tout casse et tout lasse. Le charme de la tragi-comédie que jouait Aleth commençait à s'user et ne suffisait plus à sa consolation. Elle sentit le besoin de se procurer quelque autre passe-temps en sortant un peu de ce maudit Choquard, qu'elle avait pris en horreur depuis qu'elle désespérait de le gouverner en souveraine absolue. Il lui parut aussi que le meilleur moyen d'adoucir ses chagrins était de soulager son cœur en les racontant à quelqu'un. Après avoir cherché, elle se souvint de Mlle Bardèche, dont elle s'était souciée jusqu'alors comme d'un zeste d'orange et qui lui sembla la seule personne digne de l'écouter, capable de la comprendre. Un matin, après le déjeuner, elle s'approcha respectueusement de son mari, à qui elle n'avait pas adressé la parole depuis plus de huit jours, et lui demanda, sur le ton d'une humilité soumise, la permission de faire une visite au Gratteau. Il pensa qu'elle ouvrait ainsi la porte à une demi-réconciliation, et il fut si ravi de rentendre le son de sa voix qu'il lui répondit avec empressement :

— Eh ! tu sais bien que je te permets tout.

Il alla aussitôt atteler lui-même le panier. En entrant dans le brancard, le poney, qui n'était pas sorti depuis longtemps, donna des signes d'impatience ; le grand air le grisait ; il piaffait, trépignait.

— Il est d'humeur folâtre, dit Robert. Conduis prudemment.

— Eh ! bon Dieu ! répondit-elle en prenant les guides, si je me cassais la tête en chemin, vous diriez tous : Quelle délivrance !

Mlle Bardèche, charmée de cette visite inattendue, reçut Aleth à bras ouverts. Elle aimait que ses anciennes pensionnaires se souvinssent d'elle et la consultassent dans toutes les circonstances importantes de leur vie. Aleth épancha ses douleurs dans ce cœur compatissant. Elle lui conta qu'elle s'était fait de grandes illusions, qu'elle avait cru trouver le bonheur au Choquard, qu'elle y était la moins heureuse des femmes, qu'elle n'y avait rencontré personne qui fût capable de savoir ce qu'elle valait, que ces gens ne lisaient rien, qu'ils ne sortaient pas du terre-à-terre, que sa belle-mère était une femme très commune, sans éducation, sans orthographe et, partant, très jalouse de celle de sa bru, que son mari avait l'esprit très positif et l'humeur brusque, un peu sauvage, qu'elle se sentait profondément isolée, que sa seule ressource contre l'ennui était de relire constamment ses chers douze cahiers, qui, tout à la fois, lui rappelaient le temps de son heureuse jeunesse et lui rafraîchissaient le souvenir de tant de belles choses qu'elle avait apprises et qui, hélas ! ne lui servaient plus de rien. Ce cas parut fort inté-

ressant à Mlle Bardèche; elle ne ménagea ni ses attentions les plus flatteuses ni ses caresses à cette jeune plante qui, après avoir grandi dans la serre chaude du Gratteau, se voyait exposée aux rigueurs d'une température inhumaine.

— Pauvre chère enfant! lui dit-elle en sucrant surabondamment la tasse de thé qu'elle lui présentait, voilà ce qu'est la vie! Mais ne me dites pas que les connaissances que vous avez acquises ne vous servent plus de rien; vous reconnaissez vous-même qu'elles servent à vous consoler. Dans quelque situation que le sort nous place, une instruction solide est un bien précieux. C'est l'ornement de notre bonheur, c'est le soulagement de nos chagrins. Ce qui les soulage aussi, ce sont les douceurs de l'amitié. Que n'êtes-vous venue plus tôt? Je vous aurais donné des conseils, je vous aurais fait du bien.

Cette entrevue fut jugée si agréable, et par la plaignante et par la consolatrice, qu'on résolut de ne pas s'en tenir là, et on convint que, chaque samedi, si rien ne s'y opposait, Aleth se rendrait au Gratteau pour y déjeuner tête à tête avec Mlle Bardèche.

Elle avait eu le double plaisir d'être écoutée et d'être plainte; aussi sa visite au Gratteau l'avait mise en goût; elle trouvait que le samedi suivant était trop lent à venir. Pour s'aider à prendre patience, elle imagina d'aller confier ses peines à M. Larrazet. Après avoir été des ennemis jurés, ils étaient devenus d'assez bons amis. Pendant sa grossesse, elle l'avait vu souvent; il l'avait louée à plusieurs reprises de son courage, de sa patience, lui avait fait des complimens dont elle gardait un bon souvenir. Le surlendemain, de fort bonne heure, elle fit atteler, se rendit tout courant à Brie et arrêta son poney devant la porte du docteur. Il était dans son laboratoire, ayant résolu de consacrer sa matinée à des expériences délicates qui devaient lui fournir des matériaux pour son fameux traité de toxicologie végétale, et il avait fait défendre sa porte. Mais Aleth ne se laissait pas facilement éconduire; elle insista, et, tout en maugréant, il consentit à la recevoir. Il ne voulut pas l'introduire dans le sanctuaire, parmi les malheureux cochons d'Inde sur lesquels il opérait. Il ordonna qu'on la fît entrer dans une petite pièce qui précédait le lieu très saint et dont le mobilier se composait de deux fauteuils, de quelques tablettes chargées de livres et d'une table en sapin couverte de nombreuses petites fioles d'apparence inoffensive; mais il ne faut juger personne sur la mine.

Il lui avança l'un des fauteuils, s'assit dans l'autre, et, en face d'une cheminée où flambait un bon feu, ils engagèrent l'entretien.

— Expliquez-moi bien vite, ma chère petite dame, lui dit-il, ce qui me procure l'honneur de votre visite. Seriez-vous malade, par hasard?

Elle poussa un long soupir et répondit :

— C'est bien pis, monsieur Larrazet. Je suis horriblement malheureuse.

Tout surpris, il fut tenté de lui dire que ces sortes de choses ne le regardaient pas. Mais il était curieux, assez commère, et il n'était pas fâché que les jolies femmes le prissent pour leur confesseur. C'était peut-être se confesser au renard; mais ce renard ne donnait que de bons conseils.

— Vous êtes horriblement malheureuse, dites-vous? Et depuis quand cela vous a-t-il pris?

Encouragée par l'air de recueillement sympathique avec lequel il se disposait à l'écouter, elle entama son petit récit, un peu différent de celui qu'elle avait fait à Mlle Bardèche. Il faut servir les gens selon leurs goûts, et elle avait affaire cette fois à un auditeur plus informé et moins crédule. Elle en dit trop cependant, car il l'interrompit tout à coup en s'écriant :

— Eh! quoi, vous prétendez que votre mari ne vous aime plus, qu'il vous manque d'égards! Le bruit court dans tout le pays qu'il est tellement féru de vous que vous en faites tout ce que vous voulez, et on ajoute, passez-moi l'expression, que, dans le ménage, c'est vous qui portez la culotte.

Elle répliqua d'un ton pincé qu'on se trompait bien, que, grâce aux intrigues de sa belle-mère, son mari s'était détaché d'elle. Cette odieuse belle-mère l'avait prise en aversion, lui suscitait mille ennuis, mille tracasseries. Elle lui attribua le projet bien arrêté de la faire mourir à coups d'épingle.

— Je vous accorde, dit-il, que Mme Paluel n'est pas une femme commode. Mais là, en conscience, n'avons-nous pas eu nos petits torts?

Elle se récria, prit le ciel à témoin, déclara avec des airs d'innocente colombe qu'elle avait toujours été accommodante, facile, qu'elle ne demandait qu'à vivre en paix avec tout le monde.

— Vous fâcherez-vous, reprit-il, si je vous dis toute ma pensée? J'imagine que nous aimons à commander, que nous avions mis dans notre jolie tête de gouverner un peu le Choquard. Belle ambition, ma foi! mais pour cela il aurait fallu se rendre utile et même nécessaire, et je crains bien que nous n'ayons manqué le coche... Savez-vous ce qui a tout perdu? Je m'en prends à ces aimables petits gants à quatre ou cinq boutons que nous frottons en ce moment l'un contre l'autre et que, paraît-il, nous ne quittons pas volontiers. Il est positif que quand on a les mains très blanches, on ne se soucie pas de les gâter; mais il est positif aussi qu'on ne gouverne pas une ferme avec des gants.

Elle se repentait d'être venue; elle le trouvait désobligeant, désa-

gréable, cavalier, impertinent, d'un esprit si obtus qu'il ne se doutait pas de ce qu'elle valait :

— Je vous ai raconté mes chagrins, lui dit-elle avec aigreur ; je croyais pouvoir compter sur votre sympathie.

— J'en ai beaucoup, reprit-il en s'inclinant.

— Il n'y paraît guère... Vous connaissez ma déplorable situation. Donnez-moi quelque conseil.

— Quand on a eu des déboires, il faut tâcher de les oublier, reprit l'impitoyable docteur, en se renversant dans son fauteuil et faisant tourner ses pouces. J'ai connu des hommes très malheureux, qui avaient réussi à se consoler, l'un en collectionnant les tabatières, l'autre les papillons. Un troisième se livrait pour se distraire à toute sorte de petits calculs. Il se disait par exemple : « Supposé que tous les œufs d'esturgeon qui périssent en vertu du combat pour la vie fussent mis par les soins de la Providence à l'abri de la destruction, combien faudrait-il de générations d'esturgeons pour produire une masse de caviar équivalente au poids de la terre ?.. » Ce sont là, comme vous voyez, de petits exercices très amusans, mais ils ne sont pas à votre usage.

Puis, changeant tout à coup d'air et d'attitude, il ajouta sur un ton paternel :

— Croyez-moi, ma chère enfant, pour être heureux, il faut sortir de soi, tâcher d'aimer quelque chose. Quoique je n'aie guère le temps de m'occuper de morale, je me rappelle avoir lu dans je ne sais quel livre que le secret du bonheur comme de la vertu est la désappropriation. C'est un bien grand mot, aussi profond qu'il est gros. Malheur à qui n'aime que soi ! Et permettez-moi de vous le dire, je crains bien que vous ne vous aimiez un peu trop.

Mécontente d'être sermonnée, furieuse de n'avoir pas réussi à l'émouvoir, elle voulut recourir aux grands moyens. Elle se leva tout d'une pièce et s'écria avec un accent tragique :

— Monsieur Larrazet, puisque vous ne savez pas aider les gens à vivre, aidez-les du moins à mourir.

— Eh ! vraiment, en serions-nous là ? dit-il en se levant aussi.

— N'en doutez pas. Tout à l'heure, en longeant le cimetière de Mailly, je me suis surprise à envier de toute mon âme les heureux qui dorment là sous leur grande pierre et leur petite croix... Je vous en conjure, monsieur Larrazet, donnez-moi du poison.

— Permettez, lui dit-il, il y a cette différence entre les assassins et les médecins que les médecins ne tuent les gens que sans le savoir et à leur corps défendant.

Puis, il se souvint de la petite comédie qu'elle avait jouée au Gratteau, et il eut envie de la mettre à l'épreuve. Feignant de se raviser :

— Au fait, lui dit-il, pourquoi pas ? Regardez un peu par ici.

Voyez-vous cette table en sapin et tous ces petits flacons?.. Mon maudit domestique, qui casse tout, en a brisé hier trois ou quatre, mais ce qu'il en reste suffit pour que vous n'ayez que l'embarras du choix. Voici de l'acide oxalique, voilà de la belladone, de l'atropine, de la jusquiame, de l'aconit, de la noix vomique... Qu'est ceci? Ah! c'est de la conicine ou cicutine; on entend par là le principe actif et de nature alcaline des trois espèces de ciguë, de la *cicuta major*, de la *cicuta virosa* et de l'*aethusa cynapium*, ou ache des chiens. Si vous buviez vingt gouttes de ce liquide, vous n'en auriez pas pour longtemps. Peu de minutes après l'ingestion surviendraient des éblouissemens, des vertiges, une céphalalgie très aiguë. Vous sentiriez vos jambes flageoler, se dérober sous vous, et la déglutition deviendrait impossible. Vous auriez de violentes envies de vomir, mais sans résultat. Votre regard serait fixe et trouble, mais l'intelligence resterait nette, vous entendriez sans pouvoir parler. Aux mouvemens spasmodiques, aux contractions tétaniques succéderait une profonde stupeur. Ce joli corps se refroidirait, cette charmante tête se gonflerait, ces beaux yeux deviendraient saillans, ces joues mignonnes seraient livides. Il y a des cas où la stupeur fait place au délire et à d'horribles convulsions; mais qu'il y ait délire ou non, la mort est toujours rapide, et il ne resterait plus qu'à transporter la gracieuse petite femme que voici dans ce ravissant cimetière où l'on est si bien pour dormir sous une grande pierre et une petite croix.

Ce discours l'avait rendue toute pâle, un peu blême, et ce fut par pure rodomontade qu'elle consentit à prendre cet aimable petit flacon qu'il lui présentait après l'avoir débouché. Il ne le quittait pas des yeux, il était prêt à le lui arracher des mains. Par un effort qui lui coûtait, elle l'approcha de son visage, en respira l'odeur, qui lui parut âcre, fort déplaisante, assez semblable à celle qu'exhale une souris morte. La fiole lui faisait horreur, mais elle fit la brave. La soulevant en l'air pour la mieux regarder, mais en réalité pour l'éloigner autant que possible de sa bouche, elle affectait de contempler avec attendrissement ce liquide incolore et huileux. Puis elle se prit à lui parler et à dire :

— Chère petite fiole, que je t'aime! Tu es le repos, tu es la délivrance. Que ne puis-je te vider d'un seul trait et m'en aller bien vite dans un monde où il n'y a point de maris oublieux et ingrats, point de belles-mères acariâtres et jalouses, point de domestiques insolentes, point de haines, ni d'insultes, ni de misères!

Après ce bel élan lyrique, elle s'empressa de restituer le flacon au docteur, qui le remit dans le tas. Il riait sous cape, il se disait :

— Quelle comédienne! Si jamais celle-là se tue, je déclare que tout est possible.

Cependant, à peine Aleth eut-elle rendu son bien à M. Larrazet, il lui vint à l'esprit que ce petit flacon serait un accessoire très utile dans tel drame qu'il lui plairait de jouer :

— Si M. Larrazet, pensait-elle, rapporte à Robert, comme j'y compte bien, l'entretien que nous venons d'avoir ensemble et s'il arrivait que, le même jour, Robert entrât dans ma chambre, dont je rouvrirais la porte pour la circonstance, et y trouvât du poison, l'épouvante que cette découverte inattendue lui causerait pourrait bien produire en lui une révolution salutaire.

L'idée lui parut bonne. Mais comment s'y prendre pour ravoir le flacon? Adossée contre la table en sapin, elle s'avisa de laisser tomber à terre son mouchoir. M. Larrazet se baissa aussitôt pour le ramasser, opération qui, vu sa corpulence, lui prit un peu plus de temps qu'à un autre. Ces courts instans furent si bien utilisés par elle que, sans qu'il s'aperçût de rien, coulant sa main droite derrière son dos, elle saisit au hasard une des fioles, qu'elle escamota de ses doigts mignons et fit disparaître dans la poche de sa robe.

Quelques minutes après, Aleth roulait rapidement sur la route de Mailly. La conversation de M. Larrazet, qui lui paraissait beaucoup moins savoureuse que celle de Mlle Bardèche, ne lui avait laissé que de fâcheux souvenirs; mais elle était enchantée du petit larcin qu'elle venait de commettre. Chemin faisant, elle tira le flacon de sa poche et apprit par l'étiquette qu'il contenait comme l'autre de la conicine. Peut-être était-ce le même, mais que lui importait? Elle pensa que si le docteur venait à le chercher sans le trouver, il s'en prendrait à son domestique, qui cassait tout. Elle le remit avec précaution dans sa poche et employa le reste du temps à bâtir dans sa tête le scénario du petit drame dont elle espérait de si heureux résultats. Sa tête travaillait et, laissant aller sur sa bonne foi le poney, qui connaissait le chemin aussi bien que son orageuse maîtresse, elle se trouva en vue du Choquard lorsqu'elle s'en croyait encore bien loin.

En arrivant dans la cour, elle entendit un concert d'aboiemens furieux. Deux chiens étrangers, dont un basset, y étaient aux prises avec ceux de la ferme, qui les recevaient de la belle manière. On se montrait les dents, on cherchait à s'attraper les oreilles. Les deux intrus, qui avaient du dessous et qui se voyaient menacés d'être éconduits à grands coups de crocs, s'étaient réfugiés dans les jambes d'un grand jeune homme en costume de chasseur. Habillé de velours brun, un chapeau mou sur la tête, le fusil en bandoulière, le carnier au côté, le pantalon engagé dans la guêtre, il assistait sans s'émouvoir à ce grand hourvari. Il disait d'une voix tranquille aux combattans :

— Tout beau, mes enfans, vous vous êtes déjà vus l'an dernier. Comment se fait-il que vous ne vous reconnaissiez pas?

Cette froide éloquence ne produisait aucun effet. Il fallut, pour calmer la tempête, que Robert, attiré par le bruit, vînt mettre le holà. Caressant les uns, grondant les autres, il apaisa les esprits échauffés; on lui promit non de s'aimer, mais de se tolérer jusqu'à nouvel ordre. Au même instant, il aperçut Aleth, qui venait de descendre de voiture. Il se tourna vers le chasseur et lui dit :

— Monsieur le marquis, je n'ai pas besoin de vous présenter ma femme.

Le marquis s'inclina respectueusement devant elle, et de son côté elle le salua du bout du menton. Quoiqu'elle l'eût vu de près et pendant plusieurs heures le jour de son mariage, elle le reconnaissait à peine; dans ce jour de triomphe, elle n'avait vu personne. Elle reconnut plus facilement le basset; elle avait eu le plaisir de le rencontrer dans le moulin du Rougeau.

Le marquis Raoul, comme on sait, louait la chasse du Choquard. L'année précédente, il y avait fait, en nombreuse compagnie, un grand massacre de lièvres et de perdreaux; mais, couvant une rancune dont il ne parlait à personne, il n'avait fait que traverser la ferme sans s'y arrêter. Cette année, le vent ayant sauté, ou pour mieux dire, la curiosité ayant prévalu sur la rancune, il avait eu soin d'annoncer à Robert qu'il ouvrirait la chasse seul avec ses deux chiens, et il l'avait engagé à se mettre de la partie. Fort occupé, Robert avait décliné l'invitation; mais ne voulant pas être en reste de politesse, il avait retenu le marquis à déjeuner, et le marquis ne s'était point fait prier.

Vu la circonstance, Mme Paluel avait mis elle-même la main à la pâte, et le déjeuner fut exquis. Malgré son grand détachement des plaisirs de ce monde, qu'il avait depuis longtemps épuisés, le marquis mangea beaucoup et but sec. Il fit honneur aux omelettes dorées de Mme Paluel, à ses andouillettes croustillantes, à ses saucisses au vin blanc, à ses côtelettes panées, à son merveilleux fromage à la crème. Il fit honneur aussi au médoc, déclara que c'était du vin de propriétaire, qu'il fallait venir au Choquard pour y boire de vrai bordeaux. Jusqu'au bout, il fut très aimable avec Mme Paluel, très empressé à l'égard de Robert, à qui, selon sa coutume, il rappela leurs communes aventures de jeunesse dans le bois de la Roseraie.

Tout en causant et sans en avoir l'air, il s'occupait beaucoup de la silencieuse Aleth, tout à fait absente de la conversation, et qui par instans semblait convertie en statue. Il observait son peu d'appétit, ses manières compassées, le nuage de mélancolie qui pesait sur son front, certains regards qu'elle adressait à sa belle-mère,

les froideurs marquées qu'elle avait pour son mari. — Oh ! oh ! pensait-il, on ne s'entend plus, à ce qu'il paraît; hier ou avant-hier, il y a eu quelque scène. On n'est pourtant marié que depuis dix-huit mois.

Sur la fin du repas, il entama le chapitre des élections, qui devaient se faire l'année suivante. Il s'ouvrit à Robert de ses projets, de ses espérances; il lui insinua qu'il se permettait de compter sur lui, qu'il attendait beaucoup de son assistance. A son vif regret, Robert se tint sur la réserve, lui répondit que le député en possession était solidement assis et n'entendait pas céder la place, qu'il l'engageait à reporter ses vues sur un autre arrondissement. Il ajouta qu'il ne se mêlait guère de politique, que les comités électoraux étaient composés de politiciens de profession, dont les opinions n'étaient pas les siennes. — La France, dit-il en souriant, est un pays bleu gouverné par des comités rouges. Pour acquérir de l'influence, il faut forcer la note, et je craindrais de me gâter la voix. — Très contrarié, un peu piqué, Raoul sut dissimuler son dépit, et quand on servit le café et le cognac, il affirma de plus belle qu'il fallait déjeuner au Choquard pour savoir ce que c'était que de vrai cognac et de vrai café.

Bientôt après, il se leva pour aller retrouver ses chiens et ses perdrix. Tout le monde, hormis l'indifférente Aleth, le reconduisit jusqu'à la porte de la cour. Comme elle se disposait à quitter à son tour la salle à manger et à regagner sa chambre, il reparut tout à coup; il venait chercher sa carnassière qu'il avait oubliée. Elle sortant, lui rentrant, ils se rencontrèrent sur le seuil, nez à nez, face à face. Il inclina légèrement sa grande taille pour examiner de près les yeux de cette rousse. Il attachait sur elle un de ces regards qui en moins d'une seconde font le tour d'une femme, de ce qu'on en voit et de ce qu'on n'en voit pas, qui la fouillent, la jaugent, la pèsent, la soupèsent et signifient : « Combien vaut-elle? Et serait-elle facile à avoir? »

La brutalité de ce regard révolta Aleth, la fit rougir de colère. Elle recula de deux pas, fronça le sourcil; sa figure disait clairement qu'Aleth Guépie n'admettait pas qu'un marquis lui manquât de respect. Il comprit, fit le plongeon. Elle lui livra passage pour qu'il allât reprendre son carnier. Quand il retourna la tête, cette rousse n'était plus là.

VICTOR CHERBULIEZ.

(*La quatrième partie au prochain n°.*)

UN

SECTAIRE RUSSE

A l'exposition de l'académie de Saint-Pétersbourg, on remarquait l'année dernière plusieurs portraits signés par un jeune peintre. M. Riépine. Ils témoignaient d'un talent singulièrement vigoureux et avaient d'autant plus de succès qu'ils répondaient mieux au goût actuel du public russe en art comme en littérature : un sujet douloureux et commun, vu avec pitié, rendu avec une énergie brutale. Un de ces portraits représentait un paysan, la figure qu'on rencontre sur le seuil de chaque cabane ; un petit homme d'une cinquantaine d'années, au visage maigre, chétif, avec de longs cheveux d'un blond roux tombant sur les tempes, une barbe rare, des yeux gris intérieurs, tranquilles, un peu voilés ; n'eût été le sourire assez fin, un sourire de bonhomie peinée et d'une certaine malice qui plissait les coins très accusés de la bouche, on eût pu sanctifier ce portrait avec l'auréole, la chape en filigrane de vermeil, et l'accrocher indifféremment à quelque iconostase à la place d'un des innombrables bienheureux du moyen âge russe ; le type est le même ; on a vu cent fois sur les icones cette expression faite de sentiment plus que de pensée, méditative pourtant, comme est l'expression de tous les primitifs, de tous les Orientaux, alors même qu'ils ne méditent jamais. — L'angle supérieur du tableau portait cette indication : *Sutaief, le sectaire de Tver.*

Qui était ce personnage énigmatique? La plupart des visiteurs de l'académie eussent été aussi embarrassés de répondre à cette ques-

tion que vous le serez, vous, lecteur français. Distraits ou terrifiés par les catastrophes bruyantes du drame politique, les Russes négligent trop souvent d'étudier le sourd travail de la conscience populaire; devant les phénomènes de l'histoire, nous sommes tous comme les bonnes femmes sous l'orage : elles se signent quand la foudre tonne et non quand l'éclair luit, ignorant que seul il cause le fracas et porte le péril. — Cette fois, du moins, un esprit attentif s'est chargé de satisfaire notre curiosité. M. Prougavine, l'auteur de recherches patientes sur le mouvement religieux, a publié dans une revue de Moscou, *la Pensée russe* (1), une suite d'articles sur la personnalité, les idées et l'action du « sectaire de Tver. » L'écrivain moscovite est allé s'établir au village; il a vécu plusieurs semaines dans l'intimité de son héros; il nous rapporte, avec les confessions détaillées de ce dernier, l'enquête contradictoire poursuivie dans le pays. J'ai pris un vif intérêt à cette enquête : je voudrais la résumer ici.

Gens d'Occident, gens affairés par la vie moderne, c'est peut-être beaucoup de vous demander une heure pour descendre dans l'humble petite âme d'un paysan de Russie. Essoufflés à courir derrière ce siècle, qui multiplie les idées et les intérêts au-delà des puissances de notre cerveau, nous n'avons plus ni attention, ni loisir, ni silence pour écouter ce que l'âme murmure de confus et de mystérieux. On nous dit d'ailleurs, on nous le dit tous les jours et de partout : « Le problème religieux appartient désormais aux archéologues; ce qui a tant pesé dans le passé de l'homme ne pèsera plus dans son avenir, et dans cet avenir mieux réglé, l'imprévu divin n'entrera plus au compte général des affaires humaines. » J'acquiers une conviction tout autre en regardant l'histoire tisser sa vieille trame, toujours avec les mêmes fils, dans ce coin du monde où je l'observe. Pour un esprit sans préventions, le malaise spirituel domine, engendre et caractérise tous les malaises sociaux et politiques de la Russie. L'évolution religieuse, c'est-à-dire l'opération de l'idéal dans les âmes simples, les transformations et les exigences de cet idéal, voilà la source cachée d'où sortiront toujours les révolutions et les progrès, le large flot des faits sensibles dont nous écoutons le bruit sans nous enquérir de sa source. Qui croit cela peut se passionner en étudiant la pensée enfantine d'un pauvre moujik; ne contient-elle pas en germe les vastes conséquences qui s'appelleront plus tard l'histoire et feront grand éclat dans le monde? Cette étude offre un autre intérêt, le plus vif que puissent goûter les curieux du passé; elle fait revivre devant l'observateur de nos

(1) *Altchouschie i jajdouschie pravdi*, par C. A. Prougavine, Rousskaïa Mouisl, livraisons d'octobre et décembre 1881, janvier 1882.

jours ce qu'il n'avait vu que dans les livres, décoloré et mort, l'état intime des sociétés et des âmes à certaines époques déjà lointaines, mais capitales, dans la marche de la civilisation. Des plantes sèches de l'herbier historique s'animent, refleurissent, reprennent sève et parfum, pour peu qu'on les replace un moment dans un terrain qui en porte de toutes semblables. Mais qu'est-il besoin d'intéresser ici le politique et l'érudit? Il suffit que l'homme y trouve le plus attachant des drames, celui qui l'émeut plus sûrement que les combinaisons savantes des tragédies; l'angoisse d'une conscience cherchant sa voie, criant d'instinct vers la justice et la vérité; l'effort, gauche et ridicule parfois, sublime néanmoins et inexplicable à jamais, d'une âme qui s'éveille spontanément, ranime à tâtons une clarté tremblante pour dissiper la nuit où elle se meut, cherche à cette lumière le mot de la vie et découvre que ce mot est : amour.

I.

Quand on entre dans la cathédrale d'Isaac, on est dans la nuit; mal éclairé par les baies supérieures, l'imposant vaisseau n'est que ténèbres. Les portes du chœur s'entr'ouvrent; un flot de lumière descend d'un grand christ peint sur le vitrail de l'abside d'où l'église reçoit tout son jour; la figure semble seule illuminer la nuit du temple, et le regard s'attache involontairement à cette tête. Elle n'a pas l'expression de sérénité que les peintres d'Occident ont donnée au Fils de l'homme; maigre, pâle, ardent, avec un égarement divin dans les yeux, le Christ slave trahit je ne sais quelle angoisse humaine, je ne sais quel rêve inachevé, celui d'un dieu mécontent de sa divinité. Pour lui, tout n'est pas consommé; il n'a pas dit la parole suprême; c'est bien le dieu d'un peuple qui cherche sa voie, et il traduit fidèlement l'inquiétude de son peuple. — On n'ignore pas que, sous les dehors majestueux de l'église officielle, la conscience russe est déchirée par de grands troubles; ceux qui ont lu les belles études de M. Leroy-Beaulieu savent que beaucoup d'âmes quittent cette église, non pas, comme chez nous, pour sombrer dans l'indifférence, mais pour chercher la foi dans des sectes diverses. Ces dissidens vont se jeter dans deux courans bien distincts, suivant la pente de l'esprit de chacun; chez les uns, l'esprit byzantin persiste, l'imagination scolastique travaille plus que la raison et le cœur; sortis de l'église, ils retournent sur leurs pas, vont au *raskol*, aux gens du vieux rite; ou bien ils créent des sectes sauvages, folles, dignes des hérésiarques du bas-empire, telles que les *skoptzi* (eunuques) et les *fouetteurs*. Chez les autres, l'esprit protestant prend le des-

sus, le libre examen porte ses fruits naturels; ceux-ci vont aux sectes évangéliques, le plus souvent empruntées à leurs voisins d'Allemagne, puis modifiées et multipliées à l'infini sur la terre russe : *stundistes*, *molokanes*, *chrétiens-spirituels*, et tant d'autres. Au point de vue philosophique, il y a peu de différence entre le *raskolnik* et le croyant de l'église établie; tous deux sont des traditionnels, des esprits de même race, soucieux avant tout de croire et de faire ce qu'on a toujours cru et fait avant eux, s'en remettant du soin de leur âme à l'autorité des conciles, des pères, de tel patriarche; ils sont d'accord sur ce grand point que la doctrine est à jamais fixée, seulement les plus raffinés la prennent de plus haut et reprochent aux autres d'avoir varié. Une réconciliation entre ces frères ennemis n'aurait rien d'impossible; un abîme les sépare des esprits du second groupe. Ceux-ci sont émancipés de toute tradition; ils tiennent pour les lumières individuelles, pour la végétation indéfinie de l'arbre évangélique; le livre saint interprété par un cœur droit, telle est la règle commune de leurs sectes; quelques-unes d'entre elles, comme les *molokanes*, donnent l'exemple de la plus pure, de la plus vertueuse des associations humaines. — De ces courans opposés quel est celui qui l'emportera dans l'avenir, qui correspond le mieux aux exigences intimes de l'esprit russe? Pour résoudre cette question d'un si haut intérêt, il faudrait avant tout pouvoir étudier le travail de quelques âmes russes sur elles-mêmes, comme le savant étudie dans son laboratoire la substance dont il veut connaître les propriétés; il l'isole, il la regarde agir, se dissoudre ou se cristalliser suivant ses lois naturelles. Il faudrait surprendre la conscience populaire à l'œuvre en dehors de toute action étrangère, dans un milieu purement russe, au moment d'un éveil spirituel tout spontané. Le succès grandissant des sectes protestantes n'est pas probant; dans les provinces où elles fleurissent, des colons allemands en ont apporté le germe, les populations indigènes ont été sollicitées vers leurs doctrines par l'attraction d'une culture supérieure. — Où trouver ces *sujets* d'étude que nous cherchons? M. Prougavine va nous les montrer, satisfaisant à toutes les conditions que j'exigeais plus haut; ils nous diront eux-mêmes ce que veut leur âme librement consultée.

En 1880, *le Messager de Tver* annonçait l'apparition, dans le district de Novo-Torjok, d'une nouvelle secte fondée par un paysan du village de Chévélino, Vassili Sutaïef. Au dire de la feuille administrative, les sectateurs de cette hérésie damnable étaient des rationalistes; ils semblaient se rattacher au stundisme, rejetaient la liturgie et le clergé orthodoxe, les images, les sacremens; ils refusaient le service militaire et le serment, tenaient tous les hommes

pour frères sans distinction de communion et mettaient les biens en commun. Peu de mois après, un journal de Pétersbourg insérait une correspondance de Tver où revenait le nom de Vassili Sutaïef : sur une dénonciation du prêtre de la paroisse, le tribunal local avait fait comparaître ce paysan, qui s'était refusé à laisser baptiser son petit-fils. Après ces deux indications assez vagues, le nom de Sutaïef n'avait plus reparu dans la presse; nul n'avait fait attention à ce *fait divers;* les correspondances en apportent chaque jour de semblables des fonds inconnus de la province russe; la capitale les écoute d'une oreille distraite, habituée, comme les gens de Naples écoutent des bruits souterrains qui viennent on ne sait d'où. L'écrivain de *la Pensée russe*, relevant un document nouveau pour ses études, résolut de procéder lui-même à une enquête; il partit pour Tver durant l'été de 1881 et s'achemina vers le district de Torjok. Laissons-le consulter les autorités du pays et tâchons de comprendre ce qu'est ce pays, comment il doit former ses enfans : la créature humaine signifie bien peu si on l'abstrait du milieu où elle vit; pour savoir ce qu'un homme pense, c'est-à-dire comment il regarde avec les yeux de l'esprit, l'observateur doit se placer au point d'où cet homme regarde.

Citadin de nos villes, campagnard de Normandie ou de Touraine, voulez-vous, pouvez-vous quitter une heure le monde intellectuel où vous ont établi les mille causes qui pétrissent votre âme à son insu? Votre plus fugitive pensée est la résultante de ces mille causes: une nature et un climat modérés, une terre maîtrisée par un travail acharné, façonnée au gré de vos goûts et de vos besoins, un dépôt séculaire, lentement accru, de connaissances, d'améliorations matérielles et sociales, une église et un état particuliers à votre génie, une suite de révolutions historiques, des droits achetés par d'âpres luttes, une vie relativement aisée et douce, une atmosphère où les idées circulent nombreuses et rapides, en un mot, tous les agens patiens qui vous font à toute heure ce que vous êtes. — Tout autre est le monde où je vous conduis, dans ces cantons de la Russie septentrionale qui vont des sources du Volga à la Mer-Blanche. La nature et le climat du Nord : un ciel triste, implacable; une terre sauvage, à peine domestiquée, si je puis dire, échappant sur d'immenses étendues aux prises de l'homme, l'accablant de sa puissance élémentaire; plate ou faiblement ondulée, cette terre aux horizons fuyans rappelle la mer, et, comme elle, écrase et disperse la pensée. A perte de vue, sur les croupes basses, noircissent des forêts de sapins ou des taillis de bouleaux, pâles et rabougris; dans les replis, des landes buissonneuses de genévriers et d'épines, des champs de bruyères et d'airelles; des marais, toujours des marais, un sol de mousse, élastique et spongieux, qui trompe le regard, se dérobe

sous le pied. Dans les fonds, de grands lacs solitaires; des rivières en sortent, se perdent parmi les herbages, ou cheminent lentement entre leurs berges de glaise, dans des lits changeans; elles-mêmes se plient à la loi commune de ce paysage, où rien n'est fixe, ordonné, où tout est confus, arbitraire. Il semble que cette extrémité de la planète n'ait pas entendu la première parole de la création, celle qui sépara les masses liquides des masses solides et démêla le chaos; souvent l'eau tient lieu de tuf; la roche, signe de force et d'antiquité, n'affleure nulle part; seulement des blocs erratiques, parlant de cataclysmes, de hasards violens; comme un corps sans ossature, la terre sans granit manque en quelque sorte de maintien. Sur de vastes espaces, aucun de ces indices de la vie qui réjouissent le cœur, de ces traces du travail humain qui lui donnent confiance : là même où il apparaît, le témoignage de l'homme n'a pas plus que l'accident naturel cette énergie, ce je ne sais quoi de solide et de varié qui fixe la pensée, l'habitue aux contours précis et aux mesures exactes; ni un mur, ni une haie vive, ni une maison de pierre, ni une ruine du vieux temps, pas une fontaine, pas un ponceau. Voici pourtant, de rare en rare, une route équivoque; de maigres champs de seigle ou d'avoine se cherchent, timides, comme peu sûrs de leur droit à empiéter sur les halliers et les marécages; ils annoncent un village, un hameau le plus souvent : au penchant d'un pré, semés au hasard, des hangars en clayonnage, des cabanes noires, petits cubes en troncs de sapins, recouverts de paille ou de bardeaux; une porte, deux fenêtres de 2 pieds carrés; à l'intérieur de la pauvre isba, deux pièces, quelques bancs, le large poêle sur lequel couche la famille en hiver. Car le triste tableau qui a passé devant nous, c'est l'été pourtant, c'est l'animation et la variété relatives; vienne la neige, cinq mois, six quelquefois, l'uniforme linceul va tout effacer : sur l'horizon gris, qui se rejoint aux brumes du ciel par une soudure imperceptible, il n'y a plus un relief, une forme vive, où le regard et la pensée de l'homme puissent se prendre, se poser. Rien ne lui est spectacle ni indication, rien ne lui promet secours ni certitude, son traîneau glissera à l'aventure, sur des plaines pareilles, sans repère, sans choc, sans bruit. — Pauvre terre pâle, ses fils diront que je l'ai peinte trop maussade, que je n'ai pas su respirer son parfum amer; ce sera injure imméritée; nous sommes d'un monde qui se console de vieillir avec les travaux moroses de la raison, qui regarde froidement la vie pour s'en expliquer les phénomènes; mais quand, dans l'éternel va-et-vient de l'inconséquence humaine, ce souci de comprendre quitte notre âme et la rend à ses instincts premiers, ah! nous sentons bien comme on peut l'aimer, cette terre, dans la sauvage nudité de sa jeunesse; si la charrue n'y a mis que peu de rides, la main de l'homme n'y a pas effacé l'empreinte de

la main du Créateur; elle garde l'attrait des grandes tristesses, le plus puissant peut-être, parce que le plus heureux d'entre nous pleure dans le meilleur de son âme je ne sais quelle chose perdue qu'il n'a jamais connue. Terre neuve, effrénée et vague, comme les enfans faits à sa ressemblance, comme leur cœur et leur langage, elle ne raconte pas les histoires curieuses que savent dire les vieilles terres : elle a pour toute parole une plainte mélancolique, comme la mer, la musique et la douleur.

Entrons dans les chaumières noires, basses, sur le pré : nulle d'entre elles ne se distingue de sa voisine; ainsi de leurs habitans, identiques par le vêtement et la physionomie; un sayon de bure, des sandales en écorce de bouleau, une peau de mouton en hiver; sur les visages, l'expression des primitifs, simple, douce, étonnée, telle qu'elle est fidèlement rendue par les sculptures de nos plus vieilles cathédrales. Quand ces hommes ont mené paître leur troupeau et arraché à la terre le pain noir dont ils vivent, que restera-t-il dans leur existence pour les rapports sociaux, pour la plus humble végétation de l'esprit et du sentiment? L'école est rare, une de loin en loin, inaccessible l'hiver, et au printemps, quand débordent les rivières; l'été, les petits bras de l'enfant comptent déjà au travail; si par fortune l'école le prend, c'est pendant quelques mois durant trois années, de sept à dix ans. Après, son esprit retombe en friche, ce sera miracle s'il se souvient de l'alphabet entrevu. L'église est rare aussi : il faut plusieurs villages pour former une paroisse; souvent elles brillent à bien des verstes, la croix dorée et la coupole d'étain qui désignent la maison de Dieu, une maison de bois comme les autres. On s'y achemine pourtant, dans la belle saison, le dimanche; on entre; invisible derrière des cloisons dorées et des voiles, un prêtre chante un long office en slavon; si proche qu'elle soit de l'idiome moderne, la langue ecclésiastique n'est guère plus accessible à un illettré que notre rituel latin à un paysan d'Italie. A celui-ci du moins un homme, un frère, dira dans le langage familier quelque chose de l'évangile, quelques mots de consolation et de miséricorde, avec les bonnes intonations naturelles de la voix humaine. Le moujik n'entend rien de pareil; uniquement la psalmodie hiératique, qui peut charmer l'oreille, mais ne répond pas aux besoins toujours nouveaux du cœur. Au cours de ces mystères, qu'il révère par habitude et dont le sens lui échappe, le fidèle dépense sa dévotion en signes de croix, en prosternations, en baisemens prodigués aux revêtemens de vermeil des icones et des reliques. Si c'est le temps de Pâques, il s'approche des sacremens, comme le veulent la loi civile et la coutume, paie son dû, et s'éloigne avec le sentiment mi-partie satisfait, mi-partie pénible, qu'il éprouve, d'autre part, quand il a retiré son passeport

au bureau de police, rempli un devoir, assuré sa sécurité, mais déboursé de son argent. Après toutes ces observances matérielles, rien n'a renouvelé et assaini son être moral. Entre le prêtre qui chante et lui aucun lien spirituel; c'est un fonctionnaire de la commune, et comme tous les fonctionnaires, celui-ci représente avant tout aux yeux du paysan une des nombreuses incarnations du collecteur d'impôts. Quand ce pasteur apparaît de loin en loin chez ses ouailles, on ferme la porte, on se dérobe : on sait qu'il vient pour demander de l'argent. Trop souvent on le méprise, lui voyant les mêmes soucis qu'au pauvre monde, la même peine sur la glèbe, parfois les mêmes vices grossiers.

Ainsi, dans l'ordre spirituel, nul appui pour le paysan. Trouvera-t-il cet appui dans l'ordre temporel, chez ceux qui l'entourent ou l'administrent? Ceux qui l'entourent? Des misérables comme lui; c'est à peine si l'on compterait à cent verstes à la ronde trois ou quatre privilégiés de la fortune et de l'intelligence, qui ne s'inquiètent guère de descendre dans l'âme du peuple. Ceux qui l'administrent? Ses rapports avec l'administration sont ceux de contribuable à percepteur; elle ne se manifeste que pour prélever les divers impôts qui lui enlèvent jusqu'à 50 pour 100 du produit de la terre. Par suite d'une organisation communale défectueuse qui isole légalement le paysan, rien de semblable aux relations de confiance et de bon conseil, si habituelles chez nous entre le campagnard honnête et son maire, son juge de paix, son conseiller-général; autrefois ces relations existaient souvent de serf à seigneur; aujourd'hui plus rien que le redoutable *ispravnik* (1) avec son arbitraire quelquefois intéressé. Par la force et la faute des siècles, malgré les bonnes intentions d'en haut, le peuple russe vit dans l'arbitraire d'en bas, il ne peut faire un mouvement sans s'y embourber, comme dans l'eau de ses marais; il en a certes la longue habitude, et pourtant cet arbitraire blesse toujours un instinct d'équité, tombé dans son esprit Dieu sait d'où, mais vivace et sensible.

(1) C'est le premier et souvent le seul administrateur du district; un chef de police qui a quelques-unes des attributions d'un sous-préfet et le devoir de faire rentrer l'impôt. On m'accusera peut-être en Russie d'avoir noirci à plaisir ce tableau; on objectera avec raison que les progrès matériels et moraux des dernières années ont adouci bien des traits, multiplié les communications, développé l'agriculture, réformé l'esprit administratif, etc... Le district de Torjok, en particulier, est maintenant traversé par un chemin de fer qui en modifie rapidement l'aspect. Je prie mes contradicteurs d'entrer dans ma pensée : j'ai voulu peindre les conditions dans lesquelles la race s'est formée et maintenue jusqu'à la génération contemporaine; le tableau, qui est encore vrai pour maint endroit, l'était pour tout le Nord il y a peu d'années, et cela depuis des siècles. C'est ce qu'il importait d'établir. L'influence des améliorations actuelles sur la direction des idées populaires ne se fera sentir, comme toujours en pareil cas, que dans la génération à venir.

Vous le voyez maintenant, ce paysan, dans son dénûment matériel et moral, refoulé, tourné vers le triste par les influences du milieu physique et social. L'hiver l'a enfermé dans la solitude de sa cabane. Que fait-il? que pense-t-il? Rien ou peu de chose. Son esprit inculte erre dans un jour crépusculaire. Il ressasse ses souffrances et le vague rêve d'il ne sait quel avenir meilleur. Si obscure que soit une âme, elle nourrit deux lueurs qui ne s'éteignent jamais tout à fait : la réflexion et l'espérance. D'ailleurs plus d'un a passé par l'armée, a été aux grandes villes se louer pour quelque métier; certains ont encore assez de science pour déchiffrer un livre. — Quel livre? A coup sûr le seul qui pénètre en de pareilles retraites, le Livre, la Bible, ou tout au moins l'évangile. Le moujik lit : songez-y encore, ce mot ne désigne pas pour lui la même opération que pour vous, qui parcourez ce feuillet d'un regard rapide. Il lit lentement, il épèle les mots; chaque ligne, chaque page lui est une rude conquête, il la recommence vingt fois, et le mot et l'idée se gravent d'autant plus profonds dans son cerveau vide qu'il lui a fallu plus de peine pour les conquérir. Après de longues heures de ce travail, un jour se lève dans la nuit de cette âme; émerveillée, elle s'éprend de ce monde nouveau où tout lui parle de justice, d'amour, de fraternité. Chaque leçon, chaque parabole s'appliquent à sa condition, pénètrent au vif de ses désirs et de ses peines; des faibles persécutés, des humbles glorifiés, des pêcheurs qui changent le monde, des publicains qui rendent gorge, des juges prévaricateurs qui n'osent plus juger. Le lecteur poursuit, passe aux Actes des apôtres, et voit avec admiration la société de son rêve paysan, de braves petites gens en communauté, secourables les uns aux autres, se gouvernant dans l'amour et la justice, sans intervention du dehors, sans mécanisme dur et compliqué. Et ceci n'est pas un conte, c'est le livre saint qu'on lui a appris dès l'enfance à révérer sur parole, à chaque mot duquel il faut croire sous peine du salut. Quelle vision, ce monde idéal, pour le malheureux que le monde réel opprime et blesse à chaque mouvement! Il y comprend tout, mais autrement que nous. Quelque liberté d'esprit que nous apportions à la lecture de ce livre, il sera toujours enveloppé pour nous dans le commentaire que lui font dix-huit siècles d'histoire, l'interprétation reçue d'abord de l'orthodoxie, la réaction de la critique pulvérisant le texte ou lui insufflant une vie factice. Cet homme qui l'aborde avec son âme neuve voit dans l'évangile ce qu'il renferme en réalité : un code de morale sublime et complet à l'usage des cœurs simples. Il l'entend dans les dispositions où étaient ses pareils, Simon et André, en quittant leurs filets; la lettre lui est sacrée et lui suffit, elle s'adapte à sa conception de l'univers, il n'a nul besoin d'en solliciter l'esprit pour la plier aux exigences d'une civilisa-

tion complexe, construite au-dessus de lui et bien en dehors de ses notions. Par ses instincts de race, ses mœurs et ses institutions patriarcales, le Slave est *sociétaire*, je ne voudrais pas dire socialiste; la communauté des premiers chrétiens lui apparaît comme une organisation modèle. Surtout il est idéaliste, comme toutes les races du Nord, les gens des brumes flottantes et de la longue nuit qui replie l'âme sur elle-même; voici son idéal trouvé. Il le compare à toutes les perversions de la vie réelle, il prend celle-ci en haine, il s'attache à l'idéal avec la logique absolue des enfans; et voilà comment, dans plus d'une chaumière russe, des cœurs s'échauffent lentement qui peuvent rendre à nos yeux surpris ces apôtres, ces martyrs, ces voyans que nos esprits modérés et assouplis ont peine à concevoir dans les vieilles histoires. Je n'ai pas fait d'hypothèses dans les lignes qui précèdent; c'est ainsi que naissent chaque jour, au fond des villages les plus reculés de Russie, ces sectaires que nous étudions et dont Sutaïef va nous offrir un type achevé. Mettons-nous à sa recherche avec M. Prougavine; mais d'abord, pour sonder jusqu'au fond l'ignorance crédule de ces paysans, écoutons leurs conversations au sujet du visiteur mystérieux qui apparaît dans leurs hameaux; je lui laisse la parole et la responsabilité de ce qui suit.

II.

... Je m'établis à Poviède. Mon apparition dans le village devait naturellement provoquer parmi les paysans des rumeurs de mille sortes, des conjectures et des allégations variées. Évidemment tous étaient persuadés qu'il fallait voir dans ma personne une nouvelle « autorité. » Cela ne faisait doute pour aucun. Mais quelle « autorité ? » Il était clair que ce n'était ni un juge de paix, ni un magistrat instructeur, ni un commissaire, ni un *ispravnik*, ni un membre du zemstvo, ni un docteur. Qui donc? Les paysans s'y perdaient, ils se cassaient la tête et formaient les hypothèses les plus invraisemblables sur le but de mon séjour à Poviède.

« Il s'informe de tout, il questionne sur tout, il met son nez partout; qu'est-ce que cela veut dire? Drôle de chose! — C'est qu'il est envoyé par l'autorité. — On dit comme cela qu'il vient de Piter (1). — C'est un reviseur, à coup sûr. — A Chévélino, ils disent qu'il a inscrit le bétail : combien de vaches, combien de chevaux, de brebis, jusqu'au dernier porc. — C'est clair alors, c'est pour une contribution,

(1) Abréviation populaire pour désigner la capitale, Saint-Pétersbourg.

on va augmenter l'impôt. — Et il écrit, il écrit, sans arrêter... — Le *starchina* (1) dit qu'il est venu pour l'affaire de la nouvelle foi. — Qu'est-ce qu'on sait ? Vois-tu, frère, il y a de ces individus qui voyagent en secret, qui s'informent ; personne ne comprend rien à leurs façons. — Oui, ils inspectent si les choses sont en ordre, ils regardent tout. — Et peut-être qu'*il* est envoyé tout droit par le tsar pour examiner comment sont les moujiks, s'ils ont besoin de quelque chose, s'ils ne pâtissent pas de quelque injustice, et le reste... »

Cette dernière hypothèse vint à l'esprit d'un grand nombre. La majorité se rendit à l'avis que le personnage mystérieux ne pouvait être qu'un envoyé du tsar. Ces imaginations étranges s'expliquent par l'attente vague, les espérances qui vivent et cheminent dans notre peuple. Dans beaucoup d'endroits, le peuple compte que le tsar enverra, — et certainement en secret, — des hommes de sa confiance pour s'informer du sort des paysans, de leurs souffrances et de leurs besoins, en un mot, pour « connaître toute la vérité. » Parfois les paysans font montre de ces espérances ouvertement. Un jour, en rentrant à Poviède, je vis un vieillard qui bêchait dans un champ près de la route quitter son travail et venir à ma rencontre. Nous échangeâmes le bonjour : « Je voudrais te dire deux mots, fit le moujik, s'arrêtant. — Qu'y a-t-il ? — Mais, voilà, c'est justement au sujet de ces affaires... — Quelles affaires ? » L'homme piétinait sur place. « Dis clairement ce que tu veux dire. » Alors le moujik, prenant son air le plus mystérieux et baissant la voix, murmura avec des mines significatives : « Est-ce que tu es envoyé par le nouveau tsar ou par l'ancien ? » J'essayai vainement de convaincre cet obstiné de son erreur et de l'éclairer sur ma vraie qualité.

Jamais peut-être il n'a couru dans le peuple autant de fables et de bruits de toute sorte. Dieu sait d'où ils sont nés et par quels canaux ils s'infiltrent dans les campagnes. Voici quelques échantillons de ce que j'ai entendu durant mon séjour dans le district de Poviède :

« Les gens disent qu'il n'y aura plus d'impôt des âmes. — Comment cela ? — Eh ! oui, il n'y en aura plus. Peut-on bien vraiment imposer l'âme ? Est-ce qu'elle n'est pas à Dieu ? — C'est bientôt dit ; il y a tant d'autres choses qui sont à Dieu ! Tout est à lui, et on perçoit les taxes de redevances, pourtant. — On les abolira aussi. — Qui donc les abolira ? — Tiens, qui ? l'autorité, tu penses bien. — Raconte toujours. Si tu me disais encore : le tsar les abolira, passe, ce serait dans l'ordre ; mais l'autorité... allons donc ! — Et si l'on ne fait plus payer l'âme, qu'est-ce qu'on fera payer ? — Le capital. — Le capital ! Hum, c'est bien pour ceux qui ont des capitaux, mais ceux qui n'en ont pas, qu'est-ce qu'on leur prendra ? — Ceux-là, on ne leur prendra rien. —

(1) L'ancien du village, sorte de maire élu parmi les paysans.

Voilà qui serait bien jugé. Ah! comme ce serait mieux! — On dit qu'on va exiger vingt roubles pour les passeports. Le tsar a remarqué que le peuple commence à quitter la terre, que tous vont à Piter, cela ne lui plaît pas. — On travaillerait volontiers la terre, mais il n'y a pas de quoi travailler. — Oui, oui, c'est là notre grand malheur! »

Et la conversation retombe insensiblement sur la plaie vive du village, la question agraire. Durant mon séjour à Poviède, j'ai eu deux fois l'occasion de causer de ce sujet brûlant. Un jour, j'allais à Chévélino avec un vieux paysan de ma connaissance; peu à peu l'entretien prit un tour intime. « Que je vous demande, fit le vieillard en changeant de voix, sur un ton irrésolu et confidentiel; — qu'y a-t-il de vrai par rapport à la terre? — Quelle terre, Ivan Michaïlitch? — Il y a comme cela des bruits... Je sais bien que les gens bavardent, c'est peut-être faux... et peut-être il y a du vrai... » Il me regardait en face avec une attention concentrée. Je le voyais venir, mais je faisais mine de ne pas comprendre. Après s'être engagé dans beaucoup de circonlocutions diplomatiques, Ivan Michaïlitch revint à son point de départ: « Les gens assurent qu'il y aurait une distribution pour les paysans... il en sortirait une petite augmentation de terre; est-ce vrai, oui ou non? — Et où prendrait-on de la terre pour une nouvelle distribution? — Tiens, c'est juste, où la prendrait-on? Comme les gens sont menteurs, pourtant! Hue, rosse! » Et, sans aucune nécessité, il frappa sa bête, qui trottait bravement. Il y eut un silence. Un moment après, Ivan Michaïlitch se pencha vers moi: « Ce serait donc des riches... un tout petit peu... pour que tous les paysans en aient... — Comment prendre aux uns pour donner aux autres? Ce serait-il équitable? — Non vraiment! Que dire à cela? » accorda aussitôt Ivan Michaïlitch; et le cheval attrapa un second coup de fouet. Nouveau silence. « On dit qu'*on* donnera de l'argent en échange aux seigneurs et aux marchands, le prix de la terre, après évaluation... »

J'eus beau raisonner mon interlocuteur, je vis que je ne l'avais pas convaincu de la fausseté des « bruits. » Il changea de conversation et parla de la récolte. Une autre fois, un moujik me demanda tout à coup en causant: « Qu'est-ce qu'on fera avec les terrains incultes? Y a-t-il ou non des bruits? — Quels terrains incultes? — Cela s'entend, les terrains incultes. » Et le moujik me fit un signe d'intelligence, avec son sourire le plus malin. « Je ne comprends pas de quoi tu veux parler. — Des terrains que les riches détiennent; est-ce qu'ils nous reviendront, ou bien non? — D'où as-tu pris cela, qu'ils vous reviendraient? — Est-ce qu'il n'y aura pas un partage? fit-il avec étonnement. — Mais qui t'a raconté cela? — Voilà, c'est que... nous l'attendons. »

Beaucoup de questions ont mûri, s'agitent et bourdonnent dans la tête du moujik. Jamais la vie du peuple n'a présenté un intérêt plus puissant et plus palpitant qu'en ce moment. Tous ceux qui ont vécu

dans les milieux paysans, ces derniers temps, conviendront avec moi qu'il se produit actuellement, dans la masse populaire, une agitation sourde, confuse et contenue... Les campagnes attendent quelque chose... Et ce n'est pas cette attente passive, veule, inerte, qui peut tranquillement traîner durant de longues années, durant des siècles; non, dans l'attente actuelle des campagnes respire un sentiment intense, passionné, palpitant de forces actives, longtemps comprimées. Les anciennes bases de la vie croulent, et il ne s'en trouve pas de nouvelles...

Nous ne savons ni ne pouvons dire à quoi aboutira cette agitation; nous savons seulement qu'au moment actuel, l'agitation prend très fréquemment la forme de certains enseignemens, fondés d'habitude sur quelque thèse de l'Écriture sainte, qui parle de vérité, d'amour et de justice; le peuple y trouve un point de comparaison pour la critique de l'organisation actuelle, des directions de la vie contemporaine.

Je ne me porte pas garant des assertions de l'écrivain moscovite, mais je dois dire que ce n'est point là une opinion isolée. Tous les observateurs sont d'accord pour constater le travail qui se fait dans le cerveau du paysan, sa crédulité tenace et l'impossibilité de le dissuader sur certains points qui lui tiennent au cœur. Au mois de mars de cette année, un grand journal de Saint-Pétersbourg qui n'a pas l'habitude d'inquiéter le pouvoir, *le Nouveau Temps,* résumait dans un curieux article les témoignages qui affluent de toute part sur cet état d'esprit. Ici les campagnards attendent la fin du monde; rappelez-vous le moyen âge, et comment cette idée apocalyptique revient naturellement à certaines époques surmenées de misère et de tristesse. Là ils tiennent pour certain le rétablissement du servage, ou d'autres « bruits » de nature menaçante : on va donner à tous les *ispravniks* le grade de général et des pleins pouvoirs sur le pauvre monde; on interdira les mariages avant l'âge de vingt-cinq ans, et sur ce, dans plusieurs localités, chacun s'empresse de marier ses fils à peine adultes. Une circulaire avait ordonné aux municipalités de surveiller les lettres adressées à leurs paysans pour qu'il ne s'y glissât pas de proclamations ou de fausses nouvelles; elle reçoit une étrange interprétation; le sénat villageois comprend qu'il doit surveiller les seigneurs suspects de conspirer contre le tsar, il arrête leurs correspondances à la poste, les décachète et les lit en assemblée. Mais ce sont surtout les bruits relatifs à la « terre, » au « partage, » qui trouvent une créance obstinée. D'aucuns affirment, — et de bonne foi, — qu'ils ont lu eux-mêmes dans *le Messager des campagnes* l'annonce d'une « grâce au sujet de la terre. » Un publiciste, M. Engelhardt, raconte un fait significatif qui lui est arrivé. Un jour, un employé de la police rurale lui apporte du district un for-

mulaire, dressé par quelque commission de statistique, pour recueillir certaines données sur la propriété foncière; il remplit les blancs et rend la pièce au messager. En route, celui-ci rencontre des cultivateurs et dit naïvement qu'il a porté au seigneur un papier « au sujet de la terre. » Le mot vole de bouche en bouche, les têtes fermentent, les gens se rassemblent, on annonce l'arrivée des arpenteurs pour le nouveau partage; toutes les tentatives de M. Engelhardt pour détromper ses voisins demeurèrent inutiles. Le gouvernement fait de louables efforts pour dissiper ces illusions, il multiplie les explications et les circulaires : tout le monde est unanime à affirmer qu'elles vont directement contre leur but. Dès que le mot magique de terre a été prononcé dans un acte public, le paysan ne demande pas les conclusions de cet acte; il ne retient que ce fait, l'existence de la question pour le gouvernement, et il est convaincu que le gouvernement ne peut vouloir la résoudre autrement que par une « grâce. » Qui lit et dit le contraire dénature la pensée du tsar. Une circulaire célèbre d'un des derniers ministres de l'intérieur, rédigée avec le plus grand soin en vue de faire tomber tous les bruits de partage, a eu ce résultat désastreux de grossir l'agitation plus que toutes les manœuvres malintentionnées; ceux qui en avaient entendu la lecture revenaient chez eux portant la bonne nouvelle : enfin, le tsar avait parlé; peu importait que ses interprètes eussent faussé sa parole. Ceux même qui pouvaient la lire y trouvaient, par on ne sait quel mirage, la confirmation de leur attente. Chez les simples, nul raisonnement ne prévaut contre une espérance. Étant enfant, vous avez joué à ce jeu : on introduit un épi de blé vert dans sa manche, et quelque mouvement qu'on fasse pour le rejeter, on n'arrive qu'à le faire remonter plus haut vers l'épaule. Ainsi de l'idée barbelée, fichée dans ces têtes grossières; dès qu'on y touche, fût-ce pour l'arracher, on l'enfonce plus profondément dans le cerveau. Il y a là pour le psychologue un curieux exemple de la puissance de l'idée préconçue qui tourne à son profit même les affirmations contradictoires.

Voici une longue excursion, dira le lecteur qui attend Sutaïef : mon but est de faire connaître les couches ignorées du peuple russe et comment elles sont préparées à produire certains phénomènes. Il nous reste encore des témoins à entendre avant de faire comparaître le prévenu. — Sur l'apparition de « la foi nouvelle, » les paysans restés neutres se montrent réservés; ils n'ont que du bien à dire de Sutaïef et de ses adhérens : « Ce sont de braves gens qui ont seulement le tort de briser les images. » Parmi le monde éclairé et les magistrats du district, ceux qui ont été en rapport avec le novateur lui rendent un témoignage favorable. D'autres ne connaissent

la secte que par ouï-dire et lui prodiguent volontiers les accusations qu'une église établie ne ménage guère à une église naissante.

Le voyageur va visiter une des parties capitales dans la cause, le prêtre de la paroisse. Il nous en fait un portrait que je ne reproduirai pas, le voulant croire un peu poussé au noir. Ici, naturellement, Sutaïef ne trouve pas de grâce. Le pasteur sait fort peu de choses de ses ouailles égarées; s'il y a des brebis galeuses dans le troupeau, à quoi bon se salir les mains pour étudier leurs maladies? D'ailleurs les idées théologiques fort sommaires du pauvre homme ne lui permettraient pas cette étude. A tout hasard, il qualifie les dissidens de *nihilistes;* il serait peut-être embarrassé de dire pourquoi, mais le mot est bon, pour le quart d'heure, il assomme l'accusé et le charge de tous les crimes, sans l'admettre à la réplique; c'est comme chez nous, quand vous avez appelé votre adversaire clérical : cela suffit, on sous-entend toutes les noirceurs. Sutaïef, — retenons cet aveu, — était l'un des paysans les plus assidus, les plus exemplaires à l'église; depuis six ans, il s'est perverti et a entraîné d'autres malheureux à sa suite; cette peste a contaminé plusieurs villages, Chévélino, Oudaltzovo, Zapolié. Le « père » a renoncé à les visiter; quand il y paraît avec la croix et les images, ces rustres l'appellent « collecteur d'impôts. » Pressé par lui de dire pourquoi il ne venait plus à l'église, Sutaïef a répondu : « Pourquoi irais-je? j'ai mon église en moi. » Par exemple, on a reçu ce mécréant de la belle manière, quand il a voulu venir prêcher au chef-lieu de la paroisse, à Yakonovo. Comme il mangeait du porc un jour de grand carême, les paysans l'ont plongé dans la rivière. Ce fut une drôle d'histoire et dont on rit encore. Il n'y a pas de danger qu'il y revienne. — Et le prêtre, s'échauffant, continue sur ce ton le récit de ses différends avec le sectaire, de leurs controverses, ou, pour être plus exact, des *raisons* échangées entre eux, en donnant à ce mot certain sens peu théologique. Un point de vue domine naïvement toute sa pensée; les novateurs sont damnables parce qu'ils ont amoindri sa paroisse; ce sont moins des âmes qui manquent au compte du pasteur que des têtes à celui du dîmier; on peut avoir sa façon de penser sur l'évangile, mais encore faut-il contribuer au casuel. Cette préoccupation du temporel s'allie, dans les rangs inférieurs du clergé russe et quelquefois plus haut, à une indifférence débonnaire pour l'erreur, tant que celle-ci s'astreint aux convenances mondaines et aux obligations pécuniaires. Elle a un excellent côté; la large tolérance particulière à cette église pour la liberté individuelle de l'esprit. Ici le lecteur va peut-être faire un geste de mépris et traiter de simoniaque le pauvre prêtre de Yakonovo. Ce serait une grande injustice. Avant de condamner cet homme, entrez

dans sa conception, refaites par la pensée l'éducation et le milieu d'où il la tire; il a hérité de son père ou de son beau-père une profession, la plus respectable de toutes assurément, mais pourtant une profession, qui doit le faire vivre, lui, sa femme et ses enfans; il s'en acquitte avec foi et avec zèle, luttant, dans de dures conditions, contre la misère; mais enfin il demande que cette profession le fasse vivre, et comme les exigences pratiques prennent communément le dessus sur les spéculations idéales, c'est surtout cela qu'il demande aux chrétiens dont il a la garde (1). Rien là que de régulier et d'honnête, étant donnée sa conception moyenne du sacerdoce, rien que de naturel dans le sentiment qui lui fait voir un ennemi dans l'hérétique, parce que cet hérétique fait tort à la profession. Ah! si l'esprit critique, ce large courant qui a passé dans nos âmes, détruisant beaucoup, édifiant peu, les emplissant de déchiremens et de doutes, si l'esprit sagace et désolant du XIX[e] siècle veut se faire pardonner, qu'il lègue du moins à l'avenir le bienfait d'un dogme : le devoir, pour tout homme qui juge un de ses frères, d'entrer dans la conception du prévenu, de lui emprunter son regard pour mesurer son action. Puisse ce principe pénétrer nos habitudes intellectuelles pour passer de là dans nos habitudes sociales, dans nos codes criminels réformés par lui!

Je rapporterai les conclusions du prêtre de Yakonovo, telles que les reproduit M. Prougavine : elles ont leur intérêt :

« Cela n'a que l'évangile à la bouche, et cela sait à peine lire. C'est à faire pitié!.. Oui, il faut avouer que ces livres ne font pas peu de ravages dans le peuple. — Quels livres, fis-je avec surprise? — Eh! ces évangiles, ces éditions à bas prix du Nouveau-Testament en langue russe. Passe si seulement ils pouvaient comprendre ce que signifie la parole de Dieu, mais non, ils expliquent tout à leur façon; au pire, ils comprennent tout de travers... Voilà où est le mal! Aussi, quand il y a moyen, moi, pauvre pécheur, je leur enlève ces livres. « Donne-moi à lire, que je fais, je n'avais pas vu cela! » J'en ai déjà plus de quinze et je les garde : comme cela il y aura moins de gens séduits. Ah! cette secte est une grande calamité et elle ne disparaîtra pas ainsi... Comment! on ne fait aucune poursuite contre eux, personne ne les effraie

(1) Il y a quelques jours, passant par un bourg de 1,200 âmes, j'entrai chez le prêtre; un jeune homme, avec une femme, une belle-mère et cinq enfans. Je lui demandai ce qu'il touchait; 140 roubles seulement de traitement de l'état (le rouble vaut actuellement 2 fr. 50) et de 6 à 700 roubles de casuel; c'était une des meilleures paroisses du district. Le pauvre homme me disait : « L'année dernière a été bonne, il y a eu jusqu'à 18 mariages; cette année, il n'y en a pas eu moitié autant. » Il ne se rattrapera pas sur les enterremens, qui sont de maigre rapport; on est plus pressé de se faire marier que de se faire enterrer.

comme il faudrait !.. Ils ont beau jeu pour divaguer ! Si le gouvernement ne s'en mêle pas, on ne l'extirpera jamais. — Et quelles sont, à votre avis, les mesures qu'il faudrait prendre contre cette secte ? — Le pouvoir séculier peut en finir vite avec elle. J'en ai écrit à Sa Grandeur, et on me répond : C'est par la parole de Dieu, par la persuasion qu'il faut agir. — La parole de Dieu, c'est bientôt dit à ceux qui ignorent les faits. Essayez dans la pratique, vous verrez qu'avec la parole de Dieu vous ne gagnerez rien sur ce peuple... On a réuni le conseil canonique pour une admonition : l'archiprêtre est venu avec son clergé. On a amené Sutaïef, ses proches, d'autres encore. Qu'est-il arrivé ? On a disputé trois heures avec eux, et personne ne s'est entendu. Chacun a tenu pour son idée. Ils sont tous arrivés avec des livres, des évangiles, jusqu'aux femmes qui criaient, malheur ! L'archiprêtre les a admonestés, ils ne l'écoutaient pas et répondaient : — Nous sommes des créatures nouvelles, des créatures régénérées... Nous étions dans le chemin de l'erreur, maintenant nous savons. — Je me suis adressé à l'adjoint de l'*ispravnik*. Pourquoi, lui ai-je dit, leur permettez-vous d'enterrer sous leur plancher ? Les sutaïévites enterrent là où l'on meurt, dans le jardin, dans l'isba, sous le plancher. On a envoyé un officier de police. Il est allé, a bu le thé chez Sutaïef, a reçu dix roubles et s'en est venu faire son rapport : Cherché le cadavre... rien trouvé de suspect... A-t-on idée de cela, ne pas trouver un cadavre ? Ce n'est pas une aiguille ! Comment le maintient-on en fonctions, cet officier de police ? Pourquoi l'autorité n'éclaircit-elle pas cette affaire ? Qu'on prenne la mère, elle doit savoir où son enfant est enterré ; qu'on la prenne, qu'on la jette en prison, qu'on lui donne seulement de quoi ne pas mourir de faim, n'ayez pas peur, elle parlera ! Je vous l'aurais fait parler, moi ! Qu'on me donne le pouvoir, fût-ce celui d'un commissaire de police, je trouverai vite, moi, je leur en remontrerai, moi. »

Si la mémoire de l'écrivain n'a pas altéré la pensée de son interlocuteur, ce langage est curieux. C'est, mot pour mot, celui qui, à d'autres époques retentissait en Europe. Il est curieux ici, parce que ce n'est pas une doctrine apprise, chez ce prêtre de village, c'est l'instinct naturel, inspirant toujours la même stratégie aux hommes, dans des situations identiques et contre les mêmes dangers. En vain l'expérience a prouvé l'inefficacité de certaines armes : le croyant menacé saute tout d'abord sur ces armes, ignorant qu'elles se retourneront contre lui. — Mais il est temps d'introduire l'homme qui fait tout ce bruit dans ce petit coin du monde. M. Prougavine, craignant d'éveiller la défiance du sectaire, avait sagement mené ses approches ; il n'avait pas paru d'abord à Chévélino et s'était lié avec un adepte moins en vue dans un village voisin : celui-ci lui offrit de lui amener Sutaïef et tint sa promesse.

III.

Notre auteur vit entrer un petit homme malingre de cinquante-cinq ans environ; le portrait qu'il fait reproduit assez exactement celui que nous a montré M. Riépine. « J'éprouvai, avoue M. Prougavine, une sorte de désenchantement, comme le dépit d'une espérance trompée, tant cette figure était ordinaire, insignifiante; dans tout l'extérieur de cet homme, il n'y avait rien d'imposant, rien qui le distinguât des milliers d'autres individus ses pareils dont se compose la masse incolore de notre peuple. » — C'est précisément le trait qui doit nous frapper : Sutaïef est du commun, un homme « à la douzaine, » comme dit l'expression russe; ce qu'il fait, son voisin peut le faire. — Le sectaire entra sans se signer, manquant ainsi à l'usage invariable des paysans. Après les premières politesses, on s'assit devant le samovar, et le thé fournit un biais pour attaquer la question religieuse. M. Prougavine demanda s'il était vrai que les sutaïévites s'en abstinssent, à l'exemple de quelques vieux croyans, ainsi que de l'eau-de-vie et de la viande de porc. — « Pourquoi cela? répondit son hôte : Dieu a tout créé pour les besoins de l'homme : il n'y a que l'abus de condamnable; tout est pur pour celui qui est pur. Le Sauveur a dit : Ce n'est pas ce qui entre dans la bouche qui souille l'homme, mais ce qui sort de la bouche. Lis dans Mathieu, ch. xv, v. 11, et Marc et Luc disent de même... » Engagée sur ce terrain, la conversation ne quitta plus les matières théologiques, et M. Prougavine put satisfaire toute sa curiosité. Il ne rencontrait chez Sutaïef aucune des défiances qu'il craignait; le sectaire parlait de ses idées et de lui-même avec une sincérité, une ouverture de cœur qui ne se démentirent jamais par la suite. « — On a dit, insinua-t-il, que tu venais pour faire une enquête. Bah! cela m'est indifférent. Vienne qui veut, fût-ce le tsar, je les recevrai tous, je pense que chacun a besoin d'entendre la vérité. » Le visiteur était arrivé à sept heures du matin; à six heures du soir, la conférence durait encore, au grand désespoir de la maîtresse du logis, qui se lamentait sur la soupe froide : on eût dit deux puritains se rencontrant dans une taverne au temps du Covenant, et oubliant de manger pour se combattre à coups de textes bibliques. Durant deux semaines, cet entretien se renouvela presque tous les jours à Chévélino, où notre auteur venait trouver son nouvel ami. Ce dernier exposa sa doctrine et raconta ses tribulations, sans ordre, au hasard de la causerie; ne pouvant reproduire ces longues conversations, je les résume à grands traits, en regrettant de leur enlever la couleur et la chaleur de l'accent.

Le novateur se plaint de ce que ses adversaires disent par dérision « l'évangile de Sutaïef. » Il faudrait dire simplement : l'évangile. Nous ne formons pas une secte, nous voulons simplement être de vrais chrétiens. Le vrai christianisme est dans l'amour, c'est le Seigneur qui l'a dit. Là où est l'amour, Dieu est présent; là où il n'y a pas d'amour, il n'y a pas de Dieu. Toute la loi tient dans ce seul mot. On assure qu'il y a beaucoup de religions différentes sur la terre, jusqu'à soixante-dix-sept, et qu'on dispute à Moscou sur ces religions. Enfantillage ! Il faudrait réunir toutes ces églises et dire aux hommes : Il n'y a qu'une foi, celle de l'amour; à quoi bon disputer? Nous admettons l'Ancien-Testament, mais l'évangile est au-dessus de tout, c'est la parole de Dieu; il faut le lire et l'approfondir. Il m'est arrivé de discuter avec de vieux croyans sur l'affaire des anciens et des nouveaux livres. Je leur disais : En quoi cela importe-t-il? Prenez les nouveaux livres et surtout faites-vous une vie nouvelle. « La vie nouvelle, l'organisation de la vie, » c'est là la pensée fondamentale de Sutaïef. Tout doit être considéré au point de vue de la vie, de l'utilité et du bonheur des hommes. L'esprit du novateur n'est tourné ni vers les rigueurs ascétiques ni vers les aspirations mystiques. L'amour signifie pour lui la charité pratique envers autrui. De là son peu de souci des observances extérieures du culte. Il n'a pas remarqué qu'elles rendissent les hommes meilleurs; le temps viendra d'y penser quand les hommes régénérés seront en état de connaître la vérité. Et comme son interlocuteur lui renvoyait la question de Pilate : « Qu'est-ce que la vérité ? » le paysan répondit sans se troubler : « La vérité, c'est l'amour dans la vie commune. » Sutaïef tient pour inutiles les divers sacremens, toujours en vertu de ce raisonnement qu'ils ne détournent pas les hommes du péché et n'ont pas été efficaces pour leur amélioration morale. Relativement au clergé, il estime que les prêtres doivent être des guides spirituels, enseigner le bien et prêcher d'exemple. Il repousse également les rites du mariage, parce qu'ils consacrent actuellement des unions fondées sur le mensonge. Interrogé sur les circonstances du mariage de sa fille, célébré par lui seul et qui a fait grand scandale, Sutaïef répondit : « Le fiancé de ma fille travaillait à Pétersbourg; il menait mauvaise vie et commençait à boire. Je l'ai exhorté, je l'ai ramené dans le droit chemin; j'ai recommandé aux jeunes gens de suivre la loi divine, de traiter tous les hommes comme des frères et des sœurs ; maintenant il vit bien, dans la loi chrétienne. » Les sutaïévites vénèrent les saints, en tant que ceux-ci ont donné de bons exemples; mais on ne doit pas leur adresser de prières, il ne faut prier que Dieu. Il n'y a ni anges ni diables; personne n'a jamais vu d'esprits avec des cornes ou des ailes. En général, la secte est fort indifférente à toutes les supersti-

tions populaires, revenans, esprits des bois et des eaux. Ils ne vont pas à l'église pour plusieurs motifs; d'abord et surtout par suite de leur raisonnement fondamental que cela est inutile, puisque les hommes n'en reviennent pas meilleurs; parce qu'on y fait commerce des choses divines, qu'on y paie pour tout : vente de ceci et de cela, quête pour ceci et pour cela, pour tel monastère, pour tel saint; est-ce que par hasard il meurt de faim, ce saint? Enfin on y adore des idoles, les « images, » ce qui va directement contre le précepte de Dieu, et on y parle une langue inaccessible au peuple. « J'ai demandé une fois en sortant ce que le prêtre avait récité : personne ne put me répondre. » Du reste, les sutaïévites ne voient pas, comme les vieux croyans, un péché dans le fait de fréquenter l'église : c'est une action indifférente. Ils n'admettent pas les reliques, car l'évangile est muet sur ce chapitre; ils ont supprimé le signe de croix comme toutes les autres observances. Enfin leur éloignement des cérémonies et du ministère ecclésiastique va jusqu'à leur faire enterrer les morts sans aucun rite, en n'importe quel lieu. Toute terre est sainte, toute terre est bénie par Dieu, aussi bien dans le jardin que dans le cimetière. Sutaïef se rendit d'ailleurs à l'observation de M. Prougavine, qu'il était dangereux d'ensevelir sous le plancher, comme on lui reprochait de l'avoir fait; mais il y avait été contraint par la nécessité d'agir en secret.

Tout cela ne constitue pas assurément un corps de doctrine; on s'étonnerait à bon droit de rencontrer chez ces paysans rien qui y ressemblât. La secte, qui en est encore à sa période d'élaboration, n'arrivera à fixer sa doctrine qu'en déviant du pur rationalisme d'où elle est née. Aujourd'hui, l'interprétation individuelle et sans restriction de l'évangile est sa seule loi. On entend parfois Sutaïef sermonner un paysan rencontré sur la route : « Pourquoi brûles-tu des cierges? Explique, si tu peux, l'utilité de l'encens. Pourquoi toutes vos pratiques à l'église? — Parce que nos pères ont fait ainsi; il faut croire comme eux. — Alors, frère, si mon père tombe dans une fosse, je dois y tomber après lui? » Et les moujiks devisent, continuant la vieille dispute insoluble du traditionnel et du rationaliste. Beaucoup de questions restent incertaines dans l'esprit de Sutaïef; son pauvre cerveau inculte dépense un travail formidable pour les éclaircir. Il les rapporte toutes à l'évangile, s'aidant quelquefois en outre des écrits du bienheureux Tichon Zadonsky (1). Il reconnaît une certaine autorité à ce docteur, probablement parce que c'est le seul livre théologique venu à sa connaissance en dehors de

(1) C'est le dernier en date des saints russes, un évêque de Voronèje, mort à la fin du siècle dernier et canonisé dans le nôtre; ses écrits édifians sont très répandus dans le peuple.

la Bible. Les mystères de l'Apocalypse l'attirent, comme tous les réformateurs. Lui aussi, il a cherché l'explication du chiffre de la Bête et n'a pas été plus heureux que ses devanciers. Il s'informe avidement des solutions que donnent de telle ou telle difficulté « ceux qui expliquent à Moscou. » Sur la vie future, il est très réservé, et les positivistes ne désavoueraient pas son langage. Il croit que le royaume du ciel doit être réalisé sur cette terre. « Il faut que le règne arrive sur la terre par la justice et l'amour. Ce qui sera *là*, — et il montre le firmament, — je l'ignore, je n'ai pas été dans ce monde; là, peut-être n'y a-t-il que ténèbres. » — « Souvent le soir, raconte M. Prougavine, las de nos discussions prolongées, Sutaïef s'asseyait devant sa fenêtre; tout pensif, il regardait les champs et me disait avec un sentiment inexprimable dans la voix : « Ah! si quelqu'un m'enseignait en quoi je me trompe, en quoi je m'éloigne de la vérité, je servirais cet homme jusqu'à la mort... Vrai, je ne sais pas ce que je ne lui donnerais pas... » Vous l'entendez, dans cette isba, le vieux cri déchirant de l'humanité. Nulle part aujourd'hui il ne retentit plus fréquent et plus suppliant que dans ce peuple russe, si justement appelé par un de ses grands écrivains « un vagabond moral. » Dernièrement, à Saint-Pétersbourg, deux jeunes gens convenablement mis, des commis de magasin, semblait-il, se présentèrent à l'une des assemblées religieuses dites *redstokistes*, — j'aurai plus loin l'occasion d'expliquer ce mot, — et s'adressant, du ton dont le mendiant de la rue implore du pain, à l'inconnu qui parlait, ils lui dirent avec la même angoisse : « Faites-moi croire! faites-moi croire! » Dans l'ombre, ils sont peut-être des milliers qui ont cette sainte et terrible soif, qui cherchent et s'écrient, comme Luther à la Wartbourg : « Qu'est-ce que la justice et comment l'aurai-je? » C'est à bon droit que M. Prougavine intitule ses articles : « Ceux qui ont faim et soif de vérité. » Vérité, justice, car le mot russe *pravda* a les deux acceptions, ou pour mieux dire il implique les deux idées en une seule indivisible.

Partis à la recherche de la justice, on devine où arrivent ces pauvres ignorans : au communisme, au rêve confus d'une communauté paysanne qui aurait pour charte les Actes des apôtres. Quand Sutaïef passe de sa doctrine théologique aux doctrines sociales qui en découlent, on croirait entendre parler un de ses ancêtres directs, patarin ou anabaptiste. Le grand péché des hommes, c'est la division du sol, l'appropriation individuelle, en un mot. Parfois Sutaïef montre les champs environnans avec un geste d'indignation, en comptant les bornes et les limites. Paysan, il est avant tout frappé par les vices paysans, le vol et la tromperie; c'est pour les supprimer qu'il veut supprimer la propriété. La même pétition de principes qui lui a fait condamner l'église, parce que ceux qui la fré-

quentent sont méchans, lui fait condamner la propriété et ses garanties parce qu'elles n'empêchent pas le vol. « Quand on sera organisé, » il n'y aura plus qu'un seul bien, un seul gardien, un seul cœur. On ne verra plus ce scandale, les grosses et les petites parts, les milliers d'arpens des seigneurs. Nous touchons à la question brûlante; il n'y a pas d'hésitation dans l'esprit du sectaire, les seigneurs doivent « rendre » la terre, « chacun doit travailler en commun, à la sueur de son front. » S'il avait un peu plus de culture, il ajouterait : A chacun selon sa capacité, à chaque capacité selon ses œuvres; il n'y aurait plus de nuances entre le moujik de Tver et les savans hommes que notre siècle a vus fascinés par les mêmes illusions. Tout cela n'est pas neuf : ce qui est intéressant, c'est le mobile unique de cette âme honnête dans ses divagations. Nulle convoitise chez Sutaïef, nulle aigreur, à peine le désir d'une répartition plus équitable; ce qu'il poursuit, c'est la disparition du mal moral, engendré dans son idée par les conditions actuelles de la vie, c'est le rétablissement de « l'amour, » inconciliable avec ces divisions, ces précautions monstrueuses entre frères. Nulle menace non plus, nul appel à la force; une confiance invincible dans le prosélytisme, dans la puissance de la vérité. Quand ses interlocuteurs lui opposent l'objection trop prévue : « Et s'ils ne veulent pas rendre la terre? » Sutaïef répond avec assurance : « On les convaincra, ils verront qu'ils vivent dans le mensonge; d'ailleurs on ne force personne dans le royaume de Dieu : ceux qui voudront rester dans l'esclavage du péché seront exclus de la communauté. » N'oublions pas que certaines chimères, qui pour nous planent dans l'absurde, redescendent dans le domaine du possible en ce milieu où se meut le paysan russe; l'idéal de Sutaïef est à demi réalisé autour de lui; il vit dans une communauté légale, fondée sur la propriété collective de la terre; on a d'un trait de plume exproprié les seigneurs à son profit il y a vingt ans, et rien ne lui défend d'espérer le complément d'une opération aussi simple. La théorie s'achève avec les conséquences attendues : pas d'usure, pas de commerce, pas d'argent, pas de juges dans le futur paradis terrestre. Enfin plus de guerre et plus de soldats; Turcs, Tatars, juifs, les hommes de toutes communions et de toutes langues sont frères, fils du Père céleste. « Et si le Turc veut s'emparer de nous? objecte un politique du village. — Il ne s'emparera de nous que si l'amour nous fait défaut. Nous irons, nous parlerons, nous combattrons avec le glaive spirituel. » Hélas! une fois déjà le « glaive spirituel » s'est heurté à l'épée de fer de la loi. Le plus jeune fils de Sutaïef a dû partir pour le service; ce néophyte s'est présenté au commandant de recrutement, armé des textes de l'évangile : fort de leur évidence, il a refusé de prêter le serment et de prendre un fusil à l'exercice; à toutes

les menaces du colonel il répondait par l'offre d'une controverse en règle. Le brave soldat, peu ferré sur cette partie, opposait aux textes de saint Mathieu les textes du code militaire et jurait contre l'obstiné; il finit par le jeter au cachot. Le réfractaire refusa toute nourriture; le troisième jour, il fallut bien le relâcher. « Je ne savais plus que faire, racontait à M. Prougavine cet officier, et cependant, voyez-vous une compagnie d'infanterie armée de glaives spirituels? Rien n'a pu vaincre ce fanatique; on a dû l'interner dans une compagnie de discipline à Schlüsselbourg. » Il y est toujours; Sutaïef ne sait rien de ce fils; quand il parle de lui, il a dans la voix un accent particulier fait de douleur paternelle et d'orgueil d'apôtre : c'est le premier martyr de la nouvelle foi.

Que pense le novateur de l'état? Sans doute il n'aperçoit pas le faîte et les grands rouages de l'énorme machine, construite au-dessus de lui, hors de portée de sa vue; il n'en connaît que les dessous, les petits ressorts qui le blessent directement et qui pèsent sur lui de tout le poids de la lourde masse qu'ils supportent eux-mêmes. Quand il parle des juges, il ne conçoit que son tribunal paysan; le pouvoir, pour lui, c'est le *starchina*, son maire de village, l'*ispravnik*, son chef de district, les officiers de la police rurale. Il leur applique son infaillible règle évangélique et recule épouvanté. Il a sa politique : lui aussi pourrait l'intituler en toute vérité *la Politique tirée de l'Écriture sainte*; ses prémisses sont exactement les mêmes que celles de Bossuet; seulement il les suit jusqu'au bout de la logique, tandis que le génie du bon sens se dérobe à elle. Plus on mesure les idées pures sur les phénomènes de la vie, plus on se convainc que la raison nous a été donnée pour résister à la logique. Celle de Sutaïef laisserait peu de sociétés sur pied; d'après lui, il y a « de bons et de mauvais pouvoirs, » et je crains fort que les bons ne soient introuvables, car les mauvais sont tous ceux qui demandent des impôts et des recrues, font la guerre et mettent des hommes en prison. Ceci est la théorie abstraite, bâtie sur l'interprétation littérale de quelques textes; ajoutez-y l'expérience pratique des petites injustices, des petites exactions de chaque jour, et vous comprendrez ce que doivent être les anathèmes de Sutaïef contre la société où il vit. Il n'y a rien de plus terrible qu'un raisonnement absolu corroboré par une souffrance personnelle. Il a fallu bien des épreuves et un formidable travail d'émancipation dans ce cerveau pour y ébranler une notion d'obéissance passive doublement enracinée : par l'instinct du paysan russe, par la foi dans l'évangile qui ordonne la soumission politique. En faisant effort pour concilier ce précepte avec ceux qui condamnent l'injustice, Sutaïef a inventé sa théorie des bons et des mauvais pouvoirs; il est arrivé à un compromis bien familier au peuple russe : le mauvais pouvoir, c'est « l'autorité, » c'est-à-dire

les agens du gouvernement ; le bon pouvoir, ce doit être le tsar. Sur ce point, le respect inné persiste. M. Prougavine a multiplié les questions pour savoir si Sutaïef s'était trouvé en contact avec quelque suppôt de la propagande révolutionnaire ; il a acquis la conviction qu'aucune insinuation de cette nature n'avait agi sur l'esprit du novateur. Celui-ci a vaguement entendu dire qu'il y a des nihilistes, des gens qui racontent : Il ne nous faut pas de tsar. « Pourquoi? Le tsar ne nous a fait aucun mal. On doit prier pour lui. » Sutaïef résume ainsi son *Credo* politique : « Nous devons respecter le pouvoir suprême, et le pouvoir suprême doit prendre souci de nous, du peuple. Si le pouvoir ne s'occupe pas du peuple, mon devoir est de l'avertir à ce sujet. » C'est à peu de choses près la formule proposée par les publicistes les plus considérables de l'école slavophile. Chez nous aussi, M. Prudhomme parle volontiers « d'avertir le pouvoir ; » mais qu'on ne s'y trompe pas, les mêmes mots recouvrent ici deux conceptions fort différentes, séparées par toute la distance qu'il y a de l'esprit patriarcal à l'esprit révolutionnaire. Quand M. Prudhomme « avertit le pouvoir, » il entend contrôler, inquiéter et renverser, s'il y a moyen, le gouvernement dont il jouit. Au contraire, le Russe croit remplir un devoir moral envers soi-même et envers son souverain ; ce devoir accompli, il se lave les mains de ce qui arrivera et laisse Dieu juge des actes du maître. C'est le sentiment qui poussait les prophètes bibliques dans le palais des rois de Juda, qui, aujourd'hui encore en Orient, conduit au divan du khalife un uléma, un humble derviche, porteurs des remontrances divines. En Russie, la masse du peuple et bien des philosophes réduisent l'action politique du sujet à cette protestation morale : le gros de la nation ne comprendrait pas notre théorie du contrôle, et des esprits très distingués m'ont affirmé ne pas la comprendre davantage. Quand M. Aksakof, le chef de l'école nationale, écrit ses éloquens articles dans les feuilles de Moscou, il pense et parle exactement comme Nathan ou Élie, députés par Dieu au pied du trône de David ou d'Achab. Sutaïef ferait de même à l'occasion ; écoutez plutôt ce qu'il raconta un jour à M. Prougavine : « Je pensais, je pensais à tout ce mal... Une idée m'est venue : allons au tsar! J'irai, je lui écrirai une supplique, — je trouverai bien quelqu'un pour me l'écrire, — je mettrai ma supplique dans mon évangile et je la lui remettrai comme cela. Je voulais écrire comment on méprise la parole de Dieu, comment ni l'autorité, ni les paysans ne lui obéissent, comment le peuple est accablé de charges et de vexations... J'y ai repensé, j'ai quitté le village, je suis allé à Piter. Qu'est-ce que tu crois? On ne m'a pas laissé approcher du tsar! on ne m'a pas laissé approcher! Je voulais trouver quelque autre

moyen, mais le courage m'a manqué. Oui, c'est le courage qui manque... »

C'est fou et c'est superbe. Quel pays, celui qui garde dans ses vastes réservoirs des sources pareilles de foi et de volonté! et qu'il faut lui souhaiter l'homme de haute science et de bon cœur qui comprendra ces forces élémentaires, les maniera avec intelligence et pitié, les conduira résolûment à l'idéal nouveau vers lequel elles gravitent!

IV.

J'ai exposé rapidement le système religieux et social de ce pauvre paysan, système tel que pouvait le faire une pensée primaire tournant désespérément sur elle-même; il n'est ni neuf, ni original, ni pratique; l'intérêt n'est pas là. J'ai hâte d'arriver à ce qui nous intéresse, l'histoire morale de cet homme, les accidens de la vie ou le travail intérieur qui ont donné ce tour particulier à sa pensée. Cette histoire morale, il l'a racontée involontairement, à bâtons rompus, dans ses longs entretiens avec M. Prougavine. Justement curieux de constater avant tout la spontanéité du cas de Sutaïef, notre auteur l'a pressé d'interrogations, toujours satisfaites avec une parfaite sincérité. M. Prougavine dit être certain, — retenons bien ce point, — que le sectaire n'a subi aucune influence extérieure, qu'il est le fils de ses propres méditations.

Quand il se maria, il y a vingt ans, Sutaïef était illettré. A cette époque, il allait, durant les hivers, travailler à Saint-Pétersbourg comme tailleur de pierres. Beaucoup de paysans du village de Chévélino se lèguent de père en fils ce métier; l'été, ils cultivent leur maigre lot de terre; comme le produit ne suffit pas à nourrir la famille et à satisfaire le collecteur de l'impôt, ils s'expatrient à l'automne et vont se louer dans la capitale aux chantiers de construction, aux ateliers de marbriers. C'est dans un de ceux-ci que travaillait Sutaïef. Habile à cette besogne, il gagnait de bons salaires. Cependant, il voyait le monde en noir; ce monde n'était pas construit comme il eût voulu, tout ce qu'il en connaissait heurtait sa droiture naturelle. Le prêtre de sa paroisse nous a dit quel chrétien fervent c'était jadis; des scrupules religieux épouvantaient sa conscience, il se disait que tout était péché dans la vie. Il parla de ses peines à un ecclésiastique de Saint-Pétersbourg, qui lui conseilla de lire l'évangile pour se fortifier. Cette idée lui était bien venue que la parole de Dieu devait expliquer tant de choses qui lui semblaient obscures; mais il était illettré! N'importe! il entra à la

librairie du synode, acheta un alphabet, une Bible en langue vulgaire, et sur ce texte, il s'apprit à lire : au prix de quel labeur, on le devine. Quand il put comprendre l'évangile, il s'absorba dans cette lecture. Alors se fit dans cet esprit l'opération inévitable. Un monde nouveau, inconnu et rêvé pourtant, naissait devant ses yeux éblouis, condamnation vivante de l'autre, du monde réel; tous les troubles antérieurs étaient justifiés, les vagues dégoûts de la conscience prenaient corps et se légitimaient, appuyés sur l'autorité du livre; l'esprit tourmenté du besoin de critique avait trouvé un instrument de critique infaillible : il l'appliqua à tout, rien ne résista. « J'achetai un évangile, je me mis à lire, je m'y enfonçais, je m'y enfonçais... Je trouvais le mensonge dans l'église, le mensonge autour de moi, dans tout le mensonge... Je me mis à chercher la vraie foi... J'ai cherché longtemps! » Le travail de destruction suit sa progression forcée : impitoyablement logique pour lui-même, l'homme rejette peu à peu de sa vie tout ce que son critérium condamne. C'est d'abord le commerce, où il n'a vu que fraude et vol; son patron surfait la marchandise, vend pour bonnes des pierres avec des pailles; chacun dans sa partie, tous les commerçans du quartier font de même; tous ne pensent qu'à amasser un capital, à lui faire porter des intérêts; or « il ne faut pas de capital, d'intérêts. » Le commerce est jugé : Sutaïef l'abandonne et revient au village. Ce qu'il ne dit pas et ce qu'on a su d'ailleurs, c'est l'emploi de ses économies; il avait mis de côté 1,500 roubles, plus de 4,000 francs, et des billets à ordre pour d'autres sommes; les billets furent déchirés et l'argent distribué aux pauvres. Je recommande cette logique à nos communistes de club. Au village, il ne trouva guère plus d'édification; les paysans sont aussi voleurs que les marchands, ivrognes et querelleurs en plus; l'église et son pasteur ne répondent pas à l'idéal évangélique. Alors lui remontent à l'esprit une foule de souvenirs d'autrefois, les tristes exemples qui l'étonnaient jadis, qui l'indignent aujourd'hui : des prêtres vus en état d'ivresse, d'autres qui mettent les sacremens à l'encan.

Un jour, il avait porté à l'église son petit enfant qui venait de mourir; le prêtre demande 50 kopeks pour l'enterrer; Sutaïef n'en peut donner que trente; on marchande sur le corps du petit : le prêtre ne cède pas; le père, révolté, se dit qu'une bénédiction achetée ainsi ne peut pas ouvrir les cieux, qu'elle est inutile, il remporte son enfant et l'enterre la nuit, sous le plancher, sans bénédiction. Une autre fois, Sutaïef voit le prêtre entrer dans la maison avec la croix, réclamant pour le baptême d'un enfant nouveau-né. Le novateur prend son évangile pour prouver que le baptême doit être administré aux adultes, suivant l'exemple du Christ; il veut discuter; le

prêtre l'interrompt avec des injures, saisit le livre sacré et le jette par terre, sous la porte... « L'épouvante me prit... la parole de Dieu! quel péché! N'est-ce pas, lui disais-je, le même livre que tu baises sur ton autel, parce qu'il est là dans l'or et le velours? » — De ce jour, le prêtre lui fut un objet de scandale, il déserta l'église, cessa de porter une croix au cou, brisa les images chez lui; il ne fit pas baptiser ses enfans, puisque le baptême ne rend pas les hommes meilleurs... Ainsi de suite pour toutes les autres observances; le raisonnement, une fois lancé, les fauche avec la même rigueur, l'action suit le raisonnement, les obligations civiles y passent après les obligations religieuses. Celles-là sont de moins bonne composition : sur ce terrain, on rencontre une logique adverse, celle de la police. Nous avons vu la nouvelle foi aux prises avec le commandant de recrutement, qui refusait de comprendre les préceptes : Tu ne jureras pas; tu ne tueras pas. Tous les agens de l'autorité sont aussi insensibles. Voici le *starchina*, par exemple, qui vient percevoir l'impôt; sa tâche n'est pas facile chez Sutaïef; le sectaire le reçoit l'évangile en main et l'accable de textes démontrant l'injustice de telle contribution; l'autre répond en substance : Il me faut de l'argent et non pas des raisons. Après une discussion sans issue, le starchina entre à l'étable et emmène une vache ou un cheval pour être vendus par autorité de justice. Cité devant le tribunal, le novateur se rend à l'audience; toujours muni de son évangile, il plaide sur le code divin contre les codes de ce bas monde et s'entend condamner. Chaque année, cette scène se renouvelle, on a saisi tout le bétail de l'obstiné. Il a déjà tâté de toutes les justices, religieuse, civile, militaire; il ne demande qu'à y retourner; comme tous les sectaires, il a l'amour de la controverse publique, la foi naïve que ses argumens finiront par convaincre ses adversaires. Aucune déception ne la rebute, cette foi robuste! Sutaïef ne cesse de reprocher à ses voisins leur égoïsme, leur rapacité, leur attachement aux biens terrestres; surtout les clôtures et les serrures lui paraissent des précautions honteuses entre chrétiens; il a bravement prêché d'exemple, laissant ouvertes sa grange et sa maison. Tous les garnemens du pays sont venus lui voler son blé; il les regarde faire et n'en démord pas. — Il y a dans ces tribulations un côté de comédie; c'est la comédie inquiétante de Cervantès et de Molière avec son envers de drame; en nous montrant la chimère idéale bernée par le gros bon sens de la vie réelle, on nous fera toujours rire, mais d'un rire gêné, mal sûr de lui-même : il pourrait bien y avoir, quelque part dans l'ombre, un spectateur terrible qui rit de nous à son tour, ne trouvant parmi nous, comme l'homme aux rubans verts,

... Que lâche flatterie,
Qu'injustice, intérêt, trahison, fourberie.

Parfois la folie héroïque a des illuminations qui désarment l'ironie et commandent le respect. Un soir, Sutaïef arrive à l'improviste devant sa grange et trouve quelques coquins qui déménageaient sur une charrette ses sacs de farine. Il entre, voit un sac oublié, le charge sur ses épaules et le porte à la charrette. « Puisque vous en avez besoin, prenez-le ! » Le lendemain, les moujiks repentans lui rapportaient les sacs pleins et le suppliaient au nom du Christ de les reprendre : « Nous avons pensé depuis hier. » Une autre fois, une pauvre veuve se plaint en présence de Sutaïef du délabrement de son toit ; ce toit laisse filtrer la pluie et elle n'a pas de quoi acheter des bardeaux pour le réparer. Au premier jour de marché, la veuve trouve une charretée de bardeaux dans sa cour ; un homme les avait apportés, rangés contre la palissade, et s'en était allé sans dire mot. Le lendemain, cette femme rencontre Sutaïef : « Pourquoi as-tu fait cela, puisque je n'ai pas d'argent pour te payer ? — Est-ce que je te demande de l'argent ? Tu couds des chapeaux de ton métier : quand j'aurai besoin d'un chapeau, tu me le feras. » Tout récemment, une mendiante qui passait par Chévélino frappe à la porte de Sutaïef ; suivant l'usage de la maison, on la reçoit, on la nourrit, on la couche. De grand matin, la famille part pour le travail ; l'étrangère, restée seule, se lève, remarque que les armoires et les coffres n'ont pas de serrures ; elle ouvre, voit quelques vêtemens de femme, se laisse tenter, les noue dans un linge, sort et reprend sa route à travers champs. Des villageois qui labouraient aperçoivent l'inconnue avec son paquet suspect, l'arrêtent, l'interrogent et la ramènent chez Sutaïef, où le vol est constaté. Le maître de la maison survient : « Pourquoi lui avez-vous lié les mains ? — C'est une voleuse ! » Sutaïef regarde lentement tous les assistans : « Et nous tous, que sommes-nous donc ? — Il faut la mettre en jugement, reprennent les paysans. — A quoi bon la juger ? Pour la jeter en prison ? A qui cela profitera-t-il ? » Et, se retournant vers sa femme, qui accablait de reproches la voleuse : « Assez grondé, Marfa ; prépare à dîner à cette pauvre créature et qu'elle aille à la garde de Dieu. » Vous pensez à une page fameuse restée dans la mémoire de tous ; eh bien ! naturellement, d'instinct, ce pauvre moujik a rencontré le trait de sublime chrétien que le génie du poète prêtait à l'évêque Myriel. Sutaïef, vous n'en doutez pas, n'a jamais lu *les Misérables ;* il n'a lu que son évangile.

J'ai dit que le novateur avait essayé « d'organiser » autour de lui, à Chévélino, la commune fraternelle de ses rêves. Plusieurs adeptes ont répondu à son appel et remis leur avoir entre ses

mains pour les besoins de tous les frères. Il s'est trouvé dans le nombre un fripon, qui a commencé à faire des dupes à son profit parmi les paysans; ceux-ci l'ont dénoncé à la justice, on a ouvert une enquête, et la communauté naissante s'est dissoute à la suite de cet incident. Sutaïef s'est consolé en relisant à ses disciples l'histoire d'Ananias et de Saphira. Il ne perd pas l'espoir de recommencer la tentative sur une plus grande échelle et dans de meilleures conditions, à Chévélino ou ailleurs. Le pauvre homme veut essayer de la réalité pratique, qui ne lui réussit guère. C'est le tort des politiques et des apôtres : ils ont un beau rêve qui fait la joie de leur cœur; ils demandent tous pour lui l'épreuve de la vie, qui leur rend un monstre mutilé ou mort. En attendant, notre sectaire, ne voyant que péché dans toutes les professions, s'est fait gardien des troupeaux du village; on les lui confie volontiers, chacun fait fond sur son honnêteté; ceux même qui blâment son hétérodoxie ont à son endroit le respect inné du peuple russe pour l'illuminé, « l'homme de Dieu. » Quand on interroge ce petit monde paysan sur le compte du novateur, on y trouve trois ou quatre dispositions diverses, celles même que toute société humaine a toujours manifestées en présence d'apparitions de cette nature. Une petite minorité se rallie franchement à la doctrine; la majorité raille le téméraire de vouloir être plus sage que tout le monde; quelques-uns lui demandent un miracle pour prouver sa mission; les vieux croyans s'étonnent de ce que son blé pousse alors qu'il ne porte pas de croix au cou; les plus simples, écoutant le son pieux de ses paroles sans pouvoir pénétrer ses idées, le considèrent comme un saint. — Un saint! il l'eût été trois siècles plus tôt. Certaines familles d'âmes changent perpétuellement de nom avec les évolutions des idées générales. Prenez ce même paysan, embrasé de piété, dévoré de scrupules, retirez-lui sa Bible et les idées ambiantes, reportez-le à l'époque des Ivans; vous le trouverez dans un ermitage ou dans un cloître, nourrissant son âme des alimens d'alors; même s'il eût pensé hardiment, on n'eût guère contrôlé ses doctrines dans la Russie du XVI[e] siècle; on n'eût vu que les vertus de l'ascète, le zèle de « l'homme de Dieu; » la voix du peuple l'eût béatifié et son image, appendue sous quelque lampe, recevrait l'encens des diacres au lieu de leurs anathèmes. L'homme flotte à la dérive du temps, comme la branche morte au courant du fleuve, jouet du premier accident qui fixera sa destinée; si les sables et les frênes l'avaient arrêtée là-haut, on l'eût recueillie peut-être pour planter une croix au carrefour voisin; un hasard de brise la pousse plus bas, des mariniers la trouveront bonne pour tailler une vergue à leur voile.

Les premiers adeptes de Sutaïef ont été les membres de sa

famille. Là, du moins, l'apôtre ne rencontre nulle opposition. Sa femme, ses fils, ses belles-filles sont aveuglément dévoués à « la foi nouvelle. » Suivant la coutume des paysans russes, tout ce monde vit patriarcalement entassé dans la même maison; une humble isba, pareille aux autres, avec cette seule différence que des évangiles remplacent les images de sainteté sur la planche aux icones. Partout un air de propreté et de décence assez rare, même dans les demeures plus aisées. La conduite de chacun des membres de la famille est irréprochable; ils donnent l'exemple de l'union chrétienne et des mœurs les plus pures. Quand M. Prougavine fut introduit dans cet intérieur, le père était seul avec ses belles-filles, sa fille « non mariée » et ses petits-enfans « non baptisés. » Son gendre et ses fils avaient été reprendre à Saint-Pétersbourg leur métier de tailleurs de pierres. Ils ont fait parvenir à Sutaïef des journaux qui parlaient de lui, avec des commentaires que le bonhomme avoue ne pas comprendre. Ils lui envoient également des brochures et des sermons de M. Pachkof (1) avec leurs impressions sur l'enseignement piétiste. Sutaïef s'élève vigoureusement contre la doctrine des prédicans de Pétersbourg; ils mettent le salut dans la foi; c'est dans les œuvres qu'il faut le chercher, dans « l'orga-

(1) M. Pachkof est un Russe très haut placé par sa naissance et sa grande fortune, qui s'est retiré de la vie mondaine pour se consacrer aux intérêts spirituels du peuple. De concert avec un de ces missionnaires laïques qui ne sont pas rares en Angleterre, lord Redstocke, il a institué dans son hôtel, à Pétersbourg, des conférences religieuses; à certains jours, les gens du plus bas peuple emplissent ses salons; M. Pachkof lui-même ou quelque autre prédicant laïque leur enseigne : « comment on doit chercher Christ. » Ces messieurs vont eux-mêmes dans les ateliers, dans les lieux de réunions populaires, prêcher la bonne parole. Ils font traduire en russe, par dizaines de mille, ces petites brochures piétistes si en faveur chez nos voisins d'outre-Manche, et les répandent gratuitement dans tout l'empire, avec des bibles et des homélies. Au cours de ses études sur les sectes, M. Prougavine a trouvé ces brochures dans les villages les plus reculés de Russie, au Caucase, à l'Oural, en Sibérie. Le nom de M. Pachkof a conquis ainsi une incroyable popularité dans tous les milieux où l'on s'occupe de recherches religieuses; aucun sectaire ne passe à Pétersbourg sans aller le voir, sûr de trouver là des livres d'édification et au besoin des secours pécuniaires. Dès que M. Prougavine arriva à Chévélino, quelques paysans dirent : « Ce doit être le général Pachkof. » Des milliers de gens du peuple ont déjà passé par l'enseignement pachkovien, ou redstokiste, comme on dit plus communément. Cet enseignement garde un caractère évangélique assez vague, la forme et l'esprit des prédications anglicanes, sans aucun dogmatisme particulier. Un trait bien russe, c'est qu'il n'y a pas de scission apparente entre ce groupe religieux et l'église orthodoxe; on témoigne à celle-ci une déférence polie, on suit au besoin ses observances, on ne touche pas à ses dogmes; en réalité, on modifie radicalement son esprit, on substitue à la vieille liturgie nationale des formes de prières et un fonds de pensées purement anglicanes. Le prosélytisme biblique de l'Angleterre, s'attaquant à ce coin du monde russe, aboutit à un compromis très curieux, très respectable d'ailleurs, car ces gens de bien pratiquent la plus large charité sous toutes ses formes.

nisation de la vie commune. » Décidément le champ de la pensée humaine est bien étroit et l'on y tourne sur soi-même. Qui s'attendait à la retrouver ici, reprise entre un seigneur et un moujik russes, cette vieille dispute de la foi et des œuvres qui a divisé le moyen âge, la réforme, et fait couler tant d'encre savante dans le monde théologique? — M. Prougavine a tenu à bien éclaircir les rapports des sutaïévites avec M. Pachkof; il a constaté que le sectaire n'avait pas eu connaissance de ce mouvement d'idées durant son séjour à Saint-Pétersbourg et qu'on ne pouvait chercher là l'origine de son évolution religieuse. De même pour les stundistes; Sutaïef n'en a entendu parler que tout récemment : « Il y a beaucoup de bon dans leur doctrine, ils se rapprochent de nous. » En dehors de sa famille, le novateur a trouvé des adhérens dans les villages voisins. Il y a eu un fort beau cas de conversion, qui ferait honneur aux sectes les mieux posées : c'est un des soldats de l'escorte qui convoyait le fils de Sutaïef au lieu de son internement; cet homme a été tellement touché par les discours du réfractaire qu'aussitôt après avoir reçu son congé, il est venu trouver le père pour lui demander à être reçu dans la communauté, offrant tout son bien et le concours de tous ses proches. Néanmoins M. Prougavine estime fort exagéré le chiffre officiel de mille adeptes qu'on lui avait fourni à Tver; c'est par dizaines tout au plus qu'il faut compter les partisans décidés, ceux qui suivent jusqu'au bout l'initiateur, abandonnent l'église et sont prêts à entrer dans la commune fraternelle. Les évaluations sont fort difficiles ; peut-être plus d'un fait-il comme ce timide qui racontait à notre auteur son accord tacite avec le prêtre; il ne participe plus aux sacremens, mais il verse la petite somme exigible pour l'accomplissement de ses devoirs; on continue à le porter sur les listes comme orthodoxe pratiquant. Il est encore plus difficile de supputer le nombre, assurément très grand, de ceux qui sont à divers degrés sympathiques aux doctrines de Sutaïef, qui penchent vers elles sans y tomber, retenus par l'habitude, la crainte des tracas et des persécutions. Tout le monde n'a pas la vocation du martyre, ce signe du vrai sectaire; Sutaïef l'a reçue du ciel. La nécessité d'une propagande infatigable a fait l'objet de ses derniers entretiens avec son visiteur; comme M. Prougavine l'exhortait à la prudence, lui rappelant ses nombreux démêlés avec la justice et les poursuites du chef d'hérésie encore pendantes, l'apôtre s'est écrié superbement : « Il est dit dans l'évangile : — Allez et prêchez, on vous persécutera, on vous traînera en justice. — Je ne crains pas le jugement. De quoi aurais-je peur? On me jettera en prison? on me déportera? Je trouverai partout des hommes à qui parler de la vérité. Ici ou là, au Caucase ou plus loin, qu'importe? Dieu est partout. Je ne crains pas ceux qui tour-

mentent le corps, je ne crains que la perte de mon âme. Si l'on me disait : — On va t'enterrer vivant, — je ne tremblerais pas. Qu'on me chasse,.. j'attends;.. qu'on me prenne,.. je veux souffrir ! »

V.

D'où part ce cri passionné? Est-ce de notre siècle indifférent? N'est-ce pas plutôt du XVIe, du XVe siècle? Les hommes que nous venons d'entendre sont-ils nos contemporains ou ceux de Jean Huss et de Jérôme de Prague? En parcourant cette histoire russe, le lecteur a certainement cru relire une histoire du temps de la réforme; hommes, vies, sentimens, idées, paroles, tout semble emprunté à ce temps, tout nous était connu, les noms seuls sont nouveaux; sans eux, la méprise pourrait être complète. Je ne me suis pas trop avancé, je crois, en disant que ce coin du présent jetait une vive lumière sur les grands faits du passé. Il serait presque banal de rechercher les analogies ; elles se présentent d'elles-mêmes à chaque esprit familier avec les études historiques. Toutefois, pour trouver ces analogies plus exactes et ne pas être entraîné à de fausses déductions, ce n'est point à la période triomphante de la réforme qu'il faut se reporter ; mieux vaut reculer par-delà Luther et Calvin jusqu'aux précurseurs du XVe siècle, aux premiers lecteurs de bibles vulgaires, lollards d'Angleterre et taborites d'Allemagne. Sutaïef et l'état social dans lequel il vit font admirablement comprendre ce qui se passa dans le peuple d'Angleterre, par exemple, quand parut la bible de Wyclef avec ce prologue : « Chaque endroit de la sainte Écriture, les clairs comme les obscurs, enseignent la douceur et la charité. C'est pourquoi celui qui pratique la douceur et la charité a la vraie intelligence et toute la perfection de la sainte Écriture; ainsi, que l'homme simple d'esprit ne s'effraie pas d'étudier le texte. »

Avançons de quelques années, passons en Bohême ; ici la comparaison présente un intérêt très vif. On sait que les populations de ce pays sont de race et de langue slaves ; entraînées de bonne heure dans l'orbite de la civilisation occidentale, elles fournissent d'habitude aux partisans de la théorie des races un champ d'expériences où ils veulent deviner ce que feront dans telle circonstance les Slaves d'Orient. Précisément *la Pensée russe* publie, en regard des articles de M. Prougavine, une étude de M. Venguérof sur le mouvement hussite. L'écrivain moscovite s'empare de cette phrase du professeur Hôfler, le biographe de Jean Huss qui fait autorité en Allemagne : « Après de longues années de travail consacrées aux hus-

sites, je ne puis arriver à m'expliquer comment cette révolution s'est produite, tant elle était peu justifiée par la situation générale. » — M. Venguérof constate, en effet, qu'elle n'a été produite ni par une haine de races, ni par une oppression politique, ni par une doctrine confessionnelle; il conclut en affirmant qu'elle fut une explosion du « sentiment purement moral, » de « l'idéal de justice slave » poussé à bout par la corruption du clergé et des hautes classes, par le spectacle de la décomposition sociale qui marqua la fin du moyen âge. Jean Huss et Jérôme de Prague furent « les plus hauts représentans de l'idéalisme slave, » de la passion pour le vrai et le juste. Ils ne meurent pas, comme les autres réformateurs, victimes de la scolastique, martyrs d'une idée obstinée, d'une hérésie doctrinale; ils ne rejettent rien du catholicisme en principe; ils veulent la réforme des mœurs, « la vérité et la justice; » ils le disent et ils meurent en le répétant. La révolution soulevée par eux est donc une protestation de la conscience populaire, au nom de l'évangile, contre le mensonge de l'église et du siècle (1). — Quand un écrivain slavophile est sur ce terrain, il va longtemps et ne compte pas les pages : je prie de croire que j'en résume un bon nombre dans les lignes qui précèdent. Faisons nos réserves. Il ne faut pas abuser de cette théorie des races qui prête à bien des mirages; en outre, quelques publicistes russes sont sujets à une exagération qui étonne d'abord et fatigue vite l'étranger; à les entendre, la race slave est douée en propre de certaines vertus mystérieuses, si mystérieuses qu'elles échappent aux définitions précises et qu'il faut les connaître par acte de foi; non-seulement les hommes des autres races ne peuvent prétendre à ces vertus, mais ils ne peuvent même pas les comprendre, m'affirmait un jour un grand et singulier écrivain que la Russie vient de perdre. C'est là un sentiment très jeune, celui de l'enfant qui imagine son père fait d'une autre matière que le commun des hommes; c'est peut-être l'excès inséparable du patriotisme à outrance, un fier défaut, qui vaut bien des qualités critiques. Je reconnais d'ailleurs qu'il est tout aussi fatigant pour un Russe ou un Anglais, d'entendre affirmer que l'Europe vient emprunter son esprit et ses vues dans les bureaux de nos journaux à bons mots.

(1) Un des traits les plus caractéristiques de la flexibilité de l'esprit russe, c'est la situation de saint *in partibus* faite à Jean Huss par des historiens très conservateurs. On le réclame comme le premier champion de l'idée slave en Occident, cela suffit. L'an dernier, alors que les attaques de la presse allemande donnaient de l'humeur, quelques slavophiles, tenant de très près aux hautes sphères religieuses, proposèrent de célébrer par une fête nationale l'anniversaire de sa mort. « Le bûcher de Huss flambe encore, » s'écriait M. Aksakof. Nul ne se fut étonné en Russie de voir faire une apothéose officielle au grand révolutionnaire du XVe siècle.

Grâce au ciel, nulle famille humaine n'a été avantagée ni déshéritée de son patrimoine, l'idéal de vérité et de justice; il est dans tous les cœurs; seulement il est vrai que l'homme du Nord, dans les rêveries moroses de sa misère, le couve plus âprement; il est vrai que, dans les couches populaires des pays slaves, moins usées par les compromis de la civilisation, il se rencontre un plus grand nombre de natures jeunes, ardentes et tenaces, qui souffrent impatiemment les retards du progrès et se précipitent vers leur vision malgré tous les obstacles. Parties d'une idée évidemment juste, soutenues par leur foi religieuse qui la sanctionne, ces natures ne reculeront devant aucune violence pour réaliser l'absolu de l'idée dans un monde où nul absolu n'est réalisable. Pour instituer le règne de justice et de charité, elles iront aux derniers excès de l'injustice et de la barbarie. On s'est beaucoup moqué de Robespierre et de Saint-Just qui, voulant faire le bonheur de tous les hommes, commençaient par les décapiter successivement; l'un des deux, au moins, était sincère; ils suivaient la logique naturelle, fatale, de tout vrai croyant. C'est ce que firent les hussites; plus impatiens que leurs voisins d'Allemagne, des Flandres et d'Angleterre, ils partirent un siècle plus tôt derrière l'idée naissante de la réforme; ils ne purent lire la bible sans en appliquer aussitôt la lettre à une société qui lui donnait des démentis. Pour rendre leur pays meilleur, ils le mirent à feu et à sang. C'est ce que ferait peut-être plus d'un Russe avec la conviction naïve qu'il exécute les volontés de l'Éternel. Le 30 mai 1416, à Constance, quand Jérôme de Prague, lié sur le bûcher, eut dit lui-même au bourreau d'allumer la paille, des langues de flamme s'élancèrent et vinrent lécher les lèvres du condamné; comme ces lèvres disparaissaient dans la fumée, il en sortit ce dernier cri : « J'ai ardemment aimé la vérité! » Lorsqu'ils s'obstinent à cet amour, ils sont tous comme Jérôme, ces furieux de l'idéal.

Certes, le bon Sutaïef compte parmi les pacifiques, les humbles de cœur; il a horreur des moyens violens; il critique tout, mais il se soumet; pourvu qu'on le laisse controverser avec ses textes, il respecte qui le condamne et espère mieux convaincre une autre fois. Ne vous y fiez pas pourtant; si Sutaïef voyait à portée de sa main la réalisation de ses espérances, s'il ne s'agissait que de supprimer un petit obstacle et puis encore un petit après, — c'est toujours ainsi que les obstacles apparaissent au réformateur, tout proches et un par un, comme les plis de montagne dans une ascension, — si l'assentiment d'une foule l'encourageait, je ne répondrais pas que l'apôtre de l'amour ne fût bien vite conduit à faire sauter des villes. Les patriotes russes vantent volontiers la charité touchante,

la bonté enfantine de leurs paysans; en effet, je ne connais pas de peuple plus doux; en un an, dans une vaste province, il se commet moins de crimes contre les particuliers qu'en un mois dans un quartier de Paris; même quand le moujik est ivre, et Dieu sait si c'est fréquent! presque jamais de rixes. D'autre part, l'histoire de ce peuple si doux enregistre jusqu'aux jours présens les crimes publics les plus tragiques; et le lecteur d'Occident, qui s'indigne au récit des vengeances exercées contre les malheureux juifs par ces mêmes paysans, les traite de barbares; il a raison, et les patriotes russes n'ont pas tort. Il n'y a pas de contradiction dans ces deux aspects. Chez tous les primitifs l'impulsion d'une seconde jette l'homme d'un extrême à l'autre; la loi des réactions fait que le plus flegmatique d'habitude sera le plus colère à son heure. Le paysan russe est, suivant son expression populaire, « une âme d'or » prise dans des organes brutaux; terrible sera la minute où, sous le poids d'une idée fixe, d'une souffrance, « l'âme d'or » étouffée lâchera la bête en liberté.

Sutaïef est-il une exception dans son milieu? Je renvoie ceux qui soulèveraient cette objection au curieux petit livre de M. Yousof sur les dissidens (1). Ils y verront que, sur tous les points du territoire russe, on constate des manifestations identiques à celle qui vient de nous occuper. C'est Bondaref, le paysan de Saratof, de la secte des *autobaptistes :* celui-là a écrit un opuscule, *le Véritable chemin du salut*, où la doctrine est, à peu de chose près, celle de Sutaïef; c'est Gabriel Zimine, le cosaque du Don, qui a fondé la secte des *non-prians*, et enseigné que le chrétien n'a nul besoin d'une église, mais uniquement de l'évangile, de la prière mentale et de la recherche de la perfection; c'est Yakovlef, qui prêchait à Kostroma la vie spirituelle et la communauté des biens. Je cite au hasard, dans le nombre. Tous ces apôtres populaires parlent à leurs adeptes d'un pays idéal, Biélovody, la terre des Eaux-Blanches, qui existe quelque part en Asie; dans cette île d'Utopie des sectaires russes, il n'y a ni vol ni injustice, pas d'impôts, pas de fonctionnaires. — Suivant M. Yousof, le *raskol* ne fut à l'origine que la forme d'opposition naturelle au peuple russe, une protestation de l'esprit démocratique et de la vieille indépendance contre la conception gouvernementale tartare, puis allemande, des tsars Alexis et Pierre Ier; le schisme reçut son organisation dogmatique du bas clergé, soulevé contre les tentatives du patriarche Nicon pour le hiérarchiser plus fortement. Depuis « le raskol est devenu chez nous la seule issue pour tous ceux qui ont soif de vie spirituelle, il se

(1) J. Yousof, *Rousskie dissidenti*, Saint-Pétersbourg, 1881.

recrute parmi les élémens les plus énergiques, les esprits les plus vifs de notre pays. » — M. Yousof affirme qu'aujourd'hui le raskol tend de plus en plus à sortir de son cadre dogmatique et de sa tradition immobilisée pour se confondre avec le mouvement rationaliste des sectes nouvelles. Voici sa conclusion sur l'état actuel du vieux schisme : « La partie avancée professe le rationalisme religieux, et le reste est dans le chemin qui y conduit... grâce aux *bezpopovtzi*, — sans-prêtres, — le rationalisme s'étend rapidement sur la terre russe. » Or les *bezpopovtzi*, avec leurs nuances innombrables, forment le gros de l'armée du raskol ; on en compterait jusqu'à huit millions. Si cette assertion de M. Yousof est exacte, il ne resterait que peu de refuges à cet esprit byzantin dont je parlais en commençant et qui inspira d'abord les hérésiarques russes. Quoi qu'il en soit de cette évolution des schismatiques, séparés depuis deux siècles de l'église orthodoxe, vers les idées et les sectes évangéliques, il est certain que ces sectes bénéficient presque exclusivement des déserteurs actuels de l'orthodoxie ; je suis en mesure d'établir qu'en ce moment, dans la province de Kharkof, la propagande des stundistes fait de nombreux adeptes. En ces matières, il est téméraire de se fier aux chiffres que chacun avance ; la statistique n'est qu'une arme aux mains des partis. Un seul document officiel, qui date de trente ans, nous donne une base sérieuse ; c'est le rapport du comte Pérovski, ministre de l'intérieur en 1850, à l'empereur Nicolas, après l'enquête de Liprandi : le ministre estimait à neuf millions le nombre des raskolniks et dissidens de toute catégorie. Depuis lors, avec l'accroissement normal de la population et la propagande, tous les auteurs acceptent comme un minimum pour ces dernières années le chiffre de douze millions de dissidens. Champions ou adversaires de l'orthodoxie, tous les Russes, si divisés qu'ils puissent être sur la valeur des doctrines, sont unanimes à constater avec M. Yousof que cette sélection s'opère sur les élémens les plus robustes et les plus développés de leur peuple.

De ces faits, quelques personnes seront peut-être tentées de conclure que la Russie est à la veille d'une réformation religieuse ; ce serait aller bien vite en besogne et se méprendre, à mon sens. Nous ne voyons ici rien de semblable à l'explosion irrésistible, ordonnée, dirigée par de puissans esprits, qui souleva les âmes au XVIe siècle. Nous assistons aux anxiétés, aux tâtonnemens, au réveil inconscient de l'esprit critique et à la révolte du sens religieux qui marquèrent dans le nord de l'Europe les premières années du XVe siècle. Le paysan de Tver qui nous a servi de type d'étude est un isolé, un impuissant : que ses disciples l'enterrent nuitamment sous le plancher ou qu'il aille chercher le sommeil orthodoxe

sous les bouleaux du cimetière, il a fait vraisemblablement toute sa tâche et tout son petit bruit. Dans les profondeurs des « terres vierges, » dans les forêts du Nord et les steppes du Sud, il y a des milliers de paysans amenés par des causes identiques à l'état de conscience constaté chez Sutaïef. On en découvre quelques-uns, on en ignore certainement beaucoup. Mais ces âmes d'avant-garde ne se sont pas concertées; nul lien ne les rattache : le mouvement se produit au-dessous des classes instruites; il ne peut donner actuellement ni une doctrine viable ni un cadre général. Enfin ce peuple du XVe siècle est juxtaposé à des classes dirigeantes, à un gouvernement du XIXe siècle; il trouve dans celles-là l'indifférence, dans celui-ci une tolérance relative; les novateurs peuvent subir des tracas, ils n'ont à redouter ni persécutions violentes ni bûchers : or ce sont les persécutions et les bûchers qui font mûrir les crises religieuses. Voilà pour le présent.

Il est des téméraires qui veulent toujours voir plus loin dans le futur : ne refusons pas de les suivre, le regard perdu par-delà les horizons de demain. Nous avons recueilli des indices considérables; le peuple russe a soif de consolations spirituelles et les cherche volontiers dans l'interprétation personnelle de l'évangile; le principe du libre examen ne l'effraie nullement; il a le goût de la découverte et de la dialectique. M. Mackenzie-Wallace, dans son excellent livre, nous raconte comment, chez les *molokanes* de la steppe, des paysans argumentaient sur l'Écriture avec l'aplomb d'un docteur en droit canon. Un juge en qui j'ai toute confiance me disait naguère avoir lu quelques pages de la Bible à une vieille femme illettrée qui entendait pour la première fois cette lecture; elle marqua une vive curiosité, voulut approfondir le sens et poussa les questions les plus embarrassantes pour le lecteur. On a cru jusqu'ici qu'en matière de religion les Slaves étaient des méridionaux, uniquement sensibles, comme les populations latines, aux pompes extérieures, aux liturgies mystérieuses et minutieuses. Ce n'était là peut-être que la phase enfantine de leur développement si retardé. La race slave n'a pas dit encore son grand mot dans l'histoire, et le grand mot que dit une race est toujours un mot religieux.

Qui sait si ce peuple, dernier venu sur la scène intellectuelle, n'est pas destiné à élargir encore le puissant édifice du christianisme? Des gens d'esprit ont décidé que cet édifice croulait et devait mourir de sa belle mort : l'humanité décide contre eux que la terre, tant qu'elle tournera dans la souffrance comme dans sa triste atmosphère, aura besoin d'une religion pour consoler les misérables. D'autre part, l'histoire nous force à reconnaître que cette religion subit, à de longs intervalles, des réno-

vations extérieures qui l'assouplissent aux besoins présens des sociétés. Depuis dix-huit cents ans, l'évangile a suffi à ces exigences sans cesse renaissantes ; en creusant plus avant le merveilleux livre, l'homme y trouve l'aliment voulu pour sa faim nouvelle. M. Réville a dit excellemment : « L'esprit du christianisme est la recherche inquiète du meilleur. » Aujourd'hui beaucoup d'âmes croient que la crise de la conscience moderne doit se résoudre par une de ces rénovations. Plus grand encore est le nombre des intelligences tendues vers la recherche du mieux social ; c'est dans cette direction que la mine évangélique est la plus riche, la moins fouillée ; là se cache peut-être la formule religieuse et sociale que tant de cœurs sollicitent. Oh ! je sais bien que, depuis 1848, cette idée est entachée de défaveur et surtout de ridicule. Avant de rire, j'ai coutume de regarder toujours en arrière et de me représenter comment nos aïeux auraient ri des idées les mieux établies pour nous. Prenez, par exemple, un sujet de Philippe II d'Espagne, de Marie d'Angleterre ou de Charles IX de France ; tout à coup, ce voyant se met à prédire l'émancipation absolue de la conscience, la faculté pour chacun d'adorer Dieu suivant ses propres lumières, la liberté de décider publiquement sur toutes les matières, l'égalité civile et politique, la surveillance du pouvoir par tous les intéressés. Certes, tous ses contemporains eussent traité de fou ce visionnaire s'il eût ainsi prédit les conséquences des nouvelles découvertes qu'on faisait à cette heure dans l'évangile ; pourtant il eût simplemen annoncé l'état dans lequel nous vivons, les progrès qui devaient sortir, après deux siècles de travail latent, de la grande secousse imprimée aux âmes autour de lui. — Ainsi, lors de la première renaissance religieuse, l'interprétation libérale de l'évangile a préparé la transformation civile et politique à peu près accomplie aujourd'hui dans le monde chrétien ; pourquoi ne pas espérer qu'à la prochaine étape, le sens social du livre nous sera révélé et que, de cette nouvelle évolution religieuse, l'histoire saura tirer encore, avec sa lenteur et sa sagesse accoutumées, un moule social approprié aux besoins des hommes, aussi supérieur à l'ancien que notre vie civile est supérieure à celle du moyen âge ? Si cette seconde réforme s'accomplit, d'abord dans les âmes, puis dans les faits, il faudra reconnaître que le gouvernement supérieur du monde depuis l'institution du christianisme est une chose miséricordieuse et admirable.

Revenons au peuple russe ; rien ne lui interdit de penser qu'il est appelé à jouer un grand rôle dans ces transformations de l'avenir. Le tour d'esprit de ce peuple le prédispose à suivre cette voie ; il est foncièrement pieux, il ne craint pas les expériences

effrayantes; sa pensée toute neuve n'est pas arrêtée par le réseau de vieilles idées qui emprisonne la nôtre; à la fois mystique et pratique, il est surtout enclin à confondre la vérité religieuse et la justice sociale; les langues trahissent les secrets des cerveaux : le russe n'a qu'un mot, nous l'avons vu, pour ces deux catégories de son idéal. Qu'on étudie la conscience obscure du paysan Sutaïef ou la littérature dont se nourrissent les classes moyennes, qu'on interroge les hommes de chair et d'os ou les héros fictifs de l'imagination, on retrouve partout cette vision d'un monde plus fraternel et plus juste, réformé par la foi religieuse, par l'évangile. Le mouvement dit *nihiliste*, avec ses déclamations athées, n'est qu'une exagération maladive, accidentelle, l'extrémité où verse un petit nombre de désespérés, ce qu'est l'ascétisme à une religion bien ordonnée. Les grandes masses populaires, quand elles s'éveilleront, ne procéderont pas ainsi par négations désolantes, pourvu qu'elles trouvent au-dessus d'elles les lumières et le bon vouloir des classes savantes. Fasse le ciel qu'elles ne s'émeuvent pas trop tôt! Aujourd'hui un mouvement religieux et social, purement paysan, ne pourrait aboutir qu'à une jacquerie, à une guerre de hussites, laquelle n'a rien fondé : « l'organisation de la vie commune par l'amour » se réduirait à des destructions et des spoliations de Vandales; ce n'est pas avec le rêve incohérent d'un Sutaïef qu'on réforme le monde. Mais il faut un peu, beaucoup peut-être de ce rêve pour le réformer. Sans la règle froide et prudente de la science, ce rêve du cœur du peuple ne peut rien que le mal; la science est en haut dans le cerveau du corps social; elle aussi est stérile, si elle ne s'incline pas pour écouter le cœur : quelqu'un a dit que les grandes pensées viennent de lui. Ce serait une grande pensée celle qui appliquerait toutes les forces du sentiment religieux à la solution terrestre du problème de la justice.

C'est la recherche du grand œuvre, diront les sceptiques. Je le veux bien, la comparaison est instructive. Durant des siècles, les alchimistes ont pâli sur leurs creusets; le vulgaire croyait, les gens sensés riaient; un jour, dans ces creusets, la chimie est née; elle a changé le gouvernement du monde physique. Comme le moyen âge, les temps modernes ont leur grand œuvre : jusqu'ici les alchimistes ont seuls cherché; qui oserait affirmer qu'il ne viendra jamais un chimiste indiquant la vraie méthode et faisant la lumière? Pourquoi désespérer d'une entreprise, parce qu'elle n'a été abordée le plus souvent que par trois sortes d'impuissans, les ignorans, les fous et les haineux? Cette entreprise, la révolution française l'a tentée; partie d'un esprit de négation ou tout au moins d'un idéal purement humain, faussée dans son principe par une philosophie

étroite, par les théories absurdes du *Contrat social*, elle a erré en cherchant à améliorer le sort du peuple sans le maintenir par une discipline morale; elle a semé plus de haine que d'amour, trop parlé aux hommes de leurs droits, pas assez de leurs devoirs. Aujourd'hui la savante Allemagne semble vouloir reprendre le problème avec ses données exactes; un homme génial, comme ils disent, l'esprit le plus pratique de notre temps, n'a pas dédaigné de mettre la main au grand magistère; ceux mêmes qu'il a le plus cruellement blessés l'applaudiraient s'il réussissait dans sa noble tâche. Mais l'Allemagne est prise comme nous dans les chaînes de fer d'une longue histoire, retenue par la métaphysique et les constructions du passé; elle est timide, comme tous les spéculatifs, on peut douter qu'elle mène à bonne fin l'entreprise. Plus impétueux et plus libres d'entraves, les Slaves se trouveront peut-être un jour dans des conditions meilleures: ayant la foi des vieux âges et la science des nouveaux, de grands espaces vierges dans leurs âmes comme sur leurs terres. Nul n'a vécu chez eux sans y sentir le souffle d'une puissante espérance; qu'il soit permis aux croyans du progrés de la partager. — Que de songes! diront encore les sceptiques. Des songes faits par tant de gens contiennent souvent une part de vérité, et, en Russie du moins, ils hantent beaucoup d'âmes à ma connaissance. Ceux que ces songes troubleraient dans leur repos n'ont guère à s'inquiéter; l'heure de la réalisation n'est pas proche, si l'on compte d'après la marche accoutumée des événemens historiques; il est vrai que, pour toutes choses, les modernes ont raccourci le temps, et que l'histoire, qui autorise les prévisions, ne permet pas les calculs exacts. L'astronome est plus heureux que l'historien; celui-là dit: Telle révolution du ciel reviendra à telle date; celui-ci ne peut que dire: Telle révolution de l'humanité se reproduira dans des circonstances données. Un jour, je me trouvais en mer sur un bateau turc, dans des parages de l'Archipel fort accidentés et de fond très inégal; on cherchait un ancrage: du gaillard d'avant, des matelots jetaient la sonde et criaient à chaque minute des chiffres différens; le capitaine ordonna de mouiller. Je m'approchai pour lui demander par combien de brasses nous étions; l'Oriental leva les yeux au ciel avec son geste accoutumé et me répondit: « Dieu le sait! » Jetons la sonde dans l'avenir pour nous donner à nous-mêmes l'illusion que nous gouvernons nos navires: il faudra toujours nous résigner à répondre comme ce capitaine.

EUGÈNE-MELCHIOR DE VOGÜÉ.

LES

BIENS D'ORLÉANS

ET

LA LOI DE DÉCEMBRE 1872

Le 8 décembre 1871, un projet de loi ayant pour objet de rapporter les décrets du 22 janvier 1852, relatifs aux biens de la famille d'Orléans, fut présenté à l'assemblée nationale par M. Thiers, président de la république française, par M. Dufaure, ministre de la justice et par M. Pouyer-Quertier, ministre des finances. Il proposait la restitution aux héritiers du roi Louis-Philippe des biens meubles et immeubles saisis par l'état en vertu de ces décrets, et non aliénés. Après avoir été examiné par une commission de quinze membres qui s'en appropria toutes les dispositions essentielles, il fut discuté le 22 novembre 1872, et l'assemblée, en seconde délibération, par 614 voix, c'est-à-dire à l'unanimité des votans, en adopta l'article premier, ainsi conçu : « Les décrets du 22 janvier 1852, concernant les biens de la famille d'Orléans, sont et demeurent abrogés. » Les autres articles furent votés par assis et levé, sans débat, à la troisième comme à la seconde délibération.

Dix ans se sont écoulés depuis que ce vote unanime a permis aux princes d'Orléans de reprendre possession d'une partie des biens qui leur avaient été ravis. Beaucoup d'événemens se sont accomplis depuis cette époque et, quoique l'étiquette du gouvernement n'ait

pas été changée, le régime politique issu de nos derniers revers a subi de nombreuses transformations. L'assemblée de 1871 a disparu après avoir organisé les institutions républicaines. Ses actes appartiennent désormais à l'histoire, et, si la réaction que l'ensemble de son œuvre législative avait provoquée dans notre société démocratique ne s'est pas tout à fait amortie, on juge du moins cette œuvre avec plus de calme : la période des polémiques est close. Le moment est peut-être venu d'apprécier, parmi ces lois, la loi du 21 décembre 1872 qui abrogeait les décrets du 22 janvier 1852. Rien ne nous trouble, à coup sûr, au moment où nous entreprenons cette étude, et rien ne saurait troubler, parmi nos lecteurs, ceux qu'offusque le plus l'image de l'ancienne monarchie française. Il s'agit sans doute d'une branche de cette dynastie qui remplaça en 987 la dynastie carlovingienne et des héritiers directs d'un prince qui a gouverné notre pays de 1830 à 1848 ; mais nous n'avons à juger en ce moment ni cette dynastie ni ce règne. Notre tâche est beaucoup plus modeste. Le gouvernement de la république devait-il, ainsi qu'il l'a pensé, rendre aux princes d'Orléans une partie des biens que les décrets de 1852 leur avaient enlevés? Les princes d'Orléans devaient-ils accepter cette restitution partielle? Telles sont les questions que nous allons examiner.

I.

Le 7 août 1830, la chambre des pairs et la chambre des députés, après avoir modifié ou supprimé plusieurs articles de la charte, déclarèrent, « moyennant l'acceptation de ces dispositions et propositions, » que « l'intérêt universel et pressant du peuple français appelait au trône S. A. R. Louis-Philippe d'Orléans, duc d'Orléans, lieutenant-général du royaume. » En conséquence, S. A. R. Louis-Philippe d'Orléans, duc d'Orléans, lieutenant-général du royaume, était « invité à accepter et à jurer l'observation de la charte constitutionnelle et des modifications indiquées et, *après l'avoir fait devant les chambres assemblées*, à prendre le titre de roi des Français. » Les deux chambres s'assemblèrent en effet le surlendemain 9 août, et le procès-verbal de leur séance débute en ces termes : « L'an mil huit cent trente, le neuf août, MM. les pairs et MM. les députés étant réunis au palais de la chambre des députés sur la convocation de Mgr Louis-Philippe d'Orléans, lieutenant-général du royaume, son Altesse Royale est entrée, etc. Son Altesse Royale ayant pris séance, Monseigneur a dit aux pairs et aux députés : « Messieurs, asseyez-vous. » S'adressant ensuite à M. le président de la

chambre des députés, Monseigneur lui a dit : « Monsieur le président de la chambre des députés, veuillez lire la déclaration de la chambre. » Les mêmes paroles sont ensuite adressées au président de la chambre des pairs, et le procès-verbal reprend : « Alors Monseigneur a lu son acceptation ainsi conçue : Messieurs les pairs et Messieurs les députés, j'ai lu avec une grande attention la déclaration de la chambre des députés et l'acte d'adhésion de la chambre des pairs. J'en ai pesé et médité toutes les expressions. J'accepte sans restriction ni réserve les clauses et engagemens que renferme cette déclaration, et le titre de roi des Français qu'elle me confère, et je suis prêt à en jurer l'observation. Son Altesse Royale s'est ensuite levée, et, la tête découverte, a prêté le serment dont la teneur suit. *Serment :* En présence de Dieu, je jure d'observer fidèlement la charte constitutionnelle, avec les modifications exprimées dans la déclaration ; de ne gouverner que par les lois et selon les lois ; de faire rendre bonne et exacte justice à chacun selon son droit, et d'agir en toutes choses dans la seule vue de l'intérêt, du bonheur et de la gloire du peuple français. M. le commissaire provisoire au département de la justice a ensuite présenté la plume à Son Altesse Royale, qui a signé le présent en trois originaux... *Sa Majesté Louis-Philippe Ier, roi des Français*, s'est alors placée sur le trône. »

Ainsi, jusqu'à la prestation de serment, Louis-Philippe n'est pas encore devenu roi des Français. C'est au lieutenant-général qu'a été portée, le 7 août, la déclaration des deux chambres ; il en examine pendant deux jours les diverses clauses et en médite toutes les expressions ; il peut encore répudier les engagemens qu'elle renferme. C'est en qualité de lieutenant-général qu'il convoque les chambres et qu'il assiste le 9 août au début de la séance. Tant qu'il n'a pas accepté l'offre des pouvoirs publics et juré d'observer la charte, le contrat n'est pas formé, le trône est encore vacant.

Or, par acte authentique du 7 août 1830, Louis-Philippe avait fait donation à ses enfans, en exceptant toutefois son fils aîné, de la nue propriété des biens qui lui étaient advenus : 1° de la succession de sa mère ; 2° de la succession bénéficiaire de son père ; 3° d'acquisitions faites de 1814 à 1830. Il ne pouvait comprendre et n'avait pas compris dans cette donation les biens composant l'ancien apanage d'Orléans, qui lui avaient été restitués en 1814, mais qui, d'après les titres constitutifs de cet apanage, étaient soumis à un droit de retour éventuel au profit de l'état et sont effectivement rentrés, dès 1832, dans le domaine national. Au surplus, quoique la loi du 4 mars 1832 eût formellement réuni ces biens à la dotation immobilière de la liste civile en rappelant que « l'apanage d'Orléans, constitué par les édits de 1661, 1672 et 1692,

avait, par l'avènement du roi, fait retour à l'état, » la commission nommée par l'assemblée nationale tint à s'assurer elle-même que la donation du 7 août avait porté seulement sur des biens disponibles et ne comprenait aucune partie de la fortune apanagère : « Votre commission, lit-on dans le rapport de M. Robert de Massy, n'en a pas moins fait des recherches pour constater l'origine de ces mêmes biens; ses investigations lui ont démontré qu'ils étaient tous patrimoniaux (1). »

L'origine des biens donnés le 7 août 1830 étant ainsi hors de toute contestation, le second décret du 22 janvier 1852, pour les incorporer au domaine national, eut recours à l'argumentation suivante : « Le président de la république, considérant que, sans vouloir porter atteinte au droit de propriété dans la personne des princes de la famille d'Orléans, le président de la république ne justifierait pas la confiance du peuple français s'il permettait que des biens

(1) Dans la séance du 23 novembre 1872, M. Pascal Duprat, examinant l'origine des biens que Louis-Philippe avait recueillis dans la succession de sa mère, la duchesse de Penthièvre, s'exprima en ces termes : « D'où provenaient ces biens, en très grande partie? Des apanages qui avaient été constitués, malgré nos lois fondamentales, par Louis XIV au profit d'enfans adultérins. Ces biens passèrent entre les mains du duc de Penthièvre. Mais, à la mort du duc de Penthièvre, en 1793, ils ne pouvaient pas passer dans les mains de sa fille : c'était contraire à toutes les lois... Ainsi donc, de ce côté, l'état peut et doit opposer de nombreuses réclamations aux prétentions de la famille d'Orléans... » Cette erreur a été très complètement réfutée, dans la même discussion, par M. Bocher : « La presque totalité de la fortune dont se composait la succession de la duchesse d'Orléans, mère de Louis-Philippe et fille du duc de Penthièvre, a dit le député du Calvados, provenait de l'échange de la principauté et souveraineté de Dombes, fait en 1762 avec le roi Louis XV et sur sa demande, par le comte d'Eu. Cette principauté de Dombes, cette fortune considérable venue au duc d'Orléans par sa mère, d'où provenait-elle elle-même? D'un apanage, avez-vous dit, d'une dotation de Louis XIV, de M[me] de Montespan! Pas un mot qui soit exact... Cette principauté de Dombes, elle fut donnée en 1681 par un acte authentique, tout le monde peut le vérifier, par Mademoiselle, la grande Mademoiselle. Elle fut donnée en 1681 non pas, encore une fois, à titre d'apanage par Louis XIV au profit de ses légitimés, non pas au détriment de l'état, non pas par préférence sur les domaines de l'état; elle fut donnée par Mademoiselle, maîtresse absolue de ses biens, pouvant en disposer comme elle le voulait, au duc du Maine, le 20 février 1681. Et Mademoiselle, de qui tenait-elle ces biens? De sa mère, Marie de Montpensier, qui était la femme de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII. Et de qui sa mère les avait-elle reçus? De Henri de Montpensier, qui était lui-même le représentant et l'héritier de la branche de Bourbon-Montpensier. Le duc du Maine eut pour héritier son fils aîné, le prince de Dombes. Le prince de Dombes mourut sans enfans; il laissa sa fortune à son frère, le comte d'Eu, qui fit avec Louis XV cet échange de 1762, lequel est l'origine de toute la fortune maternelle du duc d'Orléans. Le comte d'Eu mourut à son tour sans postérité; il laissa sa fortune non pas à son oncle, le comte de Toulouse, ce légitimé de M[me] de Montespan, qui était mort avant lui, mais tout naturellement, par ordre de succession, à son plus proche parent, son cousin germain, le duc de Penthièvre, père de la duchesse d'Orléans. »

qui doivent appartenir à la nation soient soustraits au domaine de l'état; considérant que, d'après l'ancien droit public de la France,.. tous les biens qui appartenaient aux princes lors de leur avènement au trône étaient de plein droit et à l'instant même réunis au domaine de la couronne;.. considérant que cette règle fondamentale de la monarchie a été appliquée sous les règnes de Louis XVIII et de Charles X et reproduite dans la loi du 15 janvier 1825; qu'aucun acte législatif ne l'avait révoquée le 9 août 1830, lorsque Louis-Philippe a accepté la couronne; qu'ainsi, par le seul fait de cette acceptation, tous les biens qu'il possédait à cette époque sont devenus la propriété incommutable de l'état;.. qu'on exciperait vainement de ce que l'union au domaine public des biens du prince ne devait résulter que de l'acceptation de la couronne par celui ci et de ce que cette acceptation n'ayant eu lieu que le 9 août, la donation consentie le 7 du même mois avait dû produire son effet; considérant qu'à cette dernière date Louis-Philippe n'était plus une personne privée, puisque les deux chambres l'avaient déclaré roi des Français sous la seule condition de prêter serment à la charte;.. considérant que les biens compris dans la donation du 7 août, se trouvant irrévocablement incorporés au domaine de l'état, n'ont pu en être distraits par les dispositions de l'article 22 de la loi du 2 mars 1832;.. considérant, en outre, que, les droits de l'état ainsi revendiqués, il reste encore à la famille d'Orléans plus de 100 millions avec lesquels elle peut soutenir son rang à l'étranger, décrète: Article premier. — Les biens meubles et immeubles qui sont l'objet de la donation faite le 7 août 1830 par le roi Louis-Philippe sont restitués au domaine de l'état. »

Le gouvernement de M. Thiers, en proposant l'abrogation de ce décret et la restitution à la famille d'Orléans, non pas de tous les biens qui lui avaient été enlevés, mais, parmi ceux-là, des seuls biens qui ne fussent pas encore vendus, l'assemblée de 1871, en accueillant cette proposition, manquaient-ils à leur devoir? Ils y manquaient sans nul doute si le décret de janvier 1852 avait vu clairement et bien raisonné; ils y manquaient s'ils sacrifiaient les droits légitimes du trésor public, alors obéré, à quelque entraînement irréfléchi. Il ne s'agissait pas, en ce moment, de s'associer aveuglément à la sympathie que des princes longtemps exilés avaient excitée dans plusieurs départemens, ni de leur décerner, quelle qu'eût été leur conduite pendant la guerre, un brevet de courage ou de patriotisme. Le rôle des pouvoirs publics était tracé. Le *droit* avait-il reçu du décret que nous avons cité tout à l'heure une de ces brèches terribles qu'il faut à tout prix réparer? Avait-on confisqué en 1852 ou n'avait-on pas confisqué, comme paraissait le

d'avoir croire l'auteur du décret, se défendant tout d'abord « voulu porter atteinte au droit de propriété dans la personne des princes de la famille d'Orléans? » Ah! si l'on avait confisqué, l'hésitation n'était pas permise.

Montesquieu, Voltaire, Servan, presque tous les philosophes du XVIIIe siècle ont flétri la confiscation. On la retrouvait alors à chaque page de nos codes criminels, qui l'attachaient comme peine accessoire, non-seulement à la mort naturelle, mais à toute peine capitale entraînant la mort civile, par exemple au bannissement perpétuel et aux galères perpétuelles. C'était, parmi les odieux abus de l'ancienne justice criminelle, un des plus odieux. Le législateur, après avoir frappé le coupable dans l'intérêt du corps social, le dépouillait dans l'intérêt du fisc : il ouvrait sa succession, vécût-il encore, et déshéritait totalement ou partiellement ses enfans innocens. Il punissait la famille d'un crime qu'elle n'avait pas commis et la punissait en la ruinant. Enfin, pour que cette iniquité n'eût pas de bornes, il mettait généralement en éveil, dans presque toute l'Europe, les convoitises privées : tantôt il abandonnait la proie à quelque délateur, tantôt c'était le roi lui-même qui se dessaisissait au profit d'un courtisan. Les « dons de confiscation » tiennent une grande place, chacun le sait, dans l'ancienne jurisprudence française et dans les écrits de nos vieux criminalistes. Aussi les cahiers de 1789 ne furent-ils, sur aucun autre point, plus indignés, plus impérieux et plus précis. On sait quel compte en tint la convention nationale : « La guillotine a expédié hier et aujourd'hui quarante-trois scélérats qui ont laissé à la république près de 30 millions, écrivait Maignet, en mission à Marseille, au comité de salut public. » La confiscation ne fut abolie que par la charte de 1814.

« Elle ne pourra pas être rétablie, » dit l'article 66 de cette charte. Mais il y a deux façons de rétablir la confiscation. On peut la ressusciter au grand jour en la classant de nouveau parmi les peines que le pouvoir judiciaire doit quotidiennement appliquer. A vrai dire, l'entreprise serait téméraire; elle ne pourrait être tentée que dans un moment de délire révolutionnaire et ne survivrait pas à l'accès. On peut faire aussi rentrer la confiscation par la petite porte et comme à la dérobée en mettant, par décret, la main sur un ensemble de propriétés privées. Les propriétaires réclameront, à coup sûr, et rappelleront au spoliateur que la confiscation est rayée de nos lois. Celui-ci répliquera qu'il respecte la propriété privée et que la confiscation lui fait horreur, mais ne rendra rien, et s'arrangera pour dessaisir les tribunaux de droit commun si la question leur est soumise. Cette sorte de confiscation est la plus dangereuse

de toutes, on le conçoit aisément; d'après l'ancien système, nul ne peut être dépouillé que dans les cas prévus et déterminés d'avance; *horrenda lex, sed lex* : d'après celui-ci, le plus faible est purement et simplement à la discrétion du plus fort. D'après l'ancien système, un juge vérifie si les biens de l'accusé doivent être, en effet, transférés au fisc, et les droits du pouvoir judiciaire, unique sauvegarde des citoyens, restent saufs : d'après celui-ci, il faut empêcher à tout prix les magistrats de contrôler un acte arbitraire, et la justice elle-même est mise en interdit. Ni lois ni juges : il n'y a pas de plus grand péril.

Quand un gouvernement a commis une pareille faute, sa première tâche est de la réparer. S'il ne la répare pas lui-même, il appartient au gouvernement qui le remplace d'agir sans délai. Ce devoir est élémentaire.

L'auteur des décrets du 22 janvier 1852 avait-il commis cette faute? La France dut se le figurer il y a trente ans. En effet, on vit alors un spectacle unique dans les annales du second empire. Quatre ministres du prince-président, quatre de ses conseillers les plus éclairés et les plus fidèles, MM. Rouher, garde des sceaux; de Morny, ministre de l'intérieur; Fould, ministre des finances; Magne, ministre des travaux publics, quittèrent à cette occasion le ministère. Six mois plus tard, les conseillers d'état Cornudet et Giraud, le maître des requêtes Reverchon, le président de section Maillard, furent expulsés du conseil d'état pour avoir osé croire que les tribunaux de droit commun pouvaient statuer sur le recours des princes dépossédés. Ces démissions et ces destitutions donnèrent à penser, sans nul doute, à cette époque, que l'auteur du décret s'était mis au-dessus de lois universellement respectées. Une loi que le corps législatif vota sans débat quatre ans plus tard ne put qu'affermir cette opinion. Le second décret de 1852 avait soustrait aux trois filles de Louis-Philippe, devenues étrangères par leur mariage, les biens formant leurs constitutions dotales, et la réunion au domaine national des biens donnés par le lieutenant-général à ses enfans le 7 août 1830, provoqua, à ce point de vue, lit-on dans le rapport de M. Robert de Massy, des réclamations diplomatiques. Le gouvernement impérial se soumit, en conséquence, à une restitution qu'il voulut bien qualifier « d'équitable. » La loi du 10 juillet 1856 autorisa le ministre des finances à inscrire sur le grand livre de la dette publique trois rentes 3 pour 100 de 200,000 francs chacune au profit des héritiers de la reine des Belges, de la princesse Marie-Clémentine, duchesse de Saxe-Cobourg-Gotha, et des héritiers de la princesse Marie-Christine, duchesse de Wurtemberg. Ce n'était pas là, selon toute vraisem-

blance un cadeau qu'on faisait aux trois filles du feu roi, un cadeau n'ayant pour lui-même rien « d'équitable, » et, si l'on restituait quelque chose, c'est apparemment qu'il y avait lieu à restitution (1).

Ce qu'on avait dit à la barre des tribunaux en 1852, MM. Thiers, Dufaure et Pouyer-Quertier le répétèrent à la barre du pays dans l'exposé des motifs du projet de loi qu'ils présentèrent à l'assemblée nationale le 9 décembre 1871. On y lit : « Il vous appartient, messieurs, il appartient à cette assemblée, qui considère comme un de ses premiers devoirs de rétablir l'ordre moral dans les esprits et, pour cela, de s'élever, partout où elle les rencontre, contre l'injustice et contre l'illégalité, de proclamer que la France ne veut pas être solidaire de l'atteinte portée dans la personne des princes d'Orléans au droit fondamental de la propriété individuelle. Ce n'est pas devant les membres de cette chambre, à laquelle nous croyons avoir déjà donné tant de preuves de notre sincérité, que nous prendrons le soin de déclarer que la proposition dont vous êtes saisis est étrangère à toute préoccupation politique; un gouvernement honnête est toujours compris lorsqu'il s'adresse à une assemblée d'honnêtes gens. » Ce langage est clair. Aux yeux de ces trois hommes d'état, les biens d'Orléans avaient été confisqués administrativement, et le gouvernement devait, dans un intérêt suprême, réparer du même coup le préjudice privé qu'avaient souffert les princes dépossédés, le préjudice public qu'avait souffert la société française atteinte dans sa sécurité, dans son honneur, dans son essence même par la transgression d'une de ses lois fondamentales.

Écoutons maintenant M. Pascal Duprat, qui se montra, dans les séances du 22 et du 23 novembre 1872, très hostile aux princes dépossédés et déploya les plus grands efforts pour faire échouer le projet du gouvernement. « Messieurs, dit-il le 22 novembre, j'applaudis comme vous tous à la pensée qui a inspiré le projet de loi qui nous est soumis : c'est une pensée de réparation et de justice. Les décrets spoliateurs du 22 janvier 1852 avaient atteint le droit inviolable de propriété, méconnu les règles fondamentales de nos lois et, je puis bien ajouter, blessé profondément la conscience publique. » Voilà pour le fond même du droit; voici pour la procédure des confiscations administratives : « Pas plus que l'honorable M. Pascal Duprat, dit le lendemain M. Brisson, je n'ai la pensée de défendre les décrets du 22 janvier, et les honorables amis de la mai-

(1) Une des trois rentes, inscrite sous le n° 57724, C^e série, le 17 octobre 1856, a été délivrée au roi des Belges; les deux autres ne paraissent pas avoir été inscrites au grand-livre : la duchesse de Saxe-Cobourg-Gotha et les représentans de la duchesse de Wurtemberg se sont abstenus, pendant le second empire, d'en réclamer les arrérages. (Cf. le rapport de M. Robert de Massy.)

son d'Orléans se rappellent peut-être que ces décrets, au moment où ils furent rendus, ne soulevèrent pas dans le parti républicain moins de réprobation que chez eux-mêmes. (M. Robert de Massy, *rapporteur :* C'est vrai!) Ils nous blessaient parce qu'ils étaient un attentat à la propriété, je ne veux pas dire dans le fond seulement, — c'est là pour quelques-uns une question, — mais dans le manque de forme, de la forme protectrice du droit de propriété... J'entends encore, messieurs, et j'y applaudis encore, — c'était la première fois que j'entrais dans le prétoire du Palais de Justice de Paris; il est donc bien naturel que ce souvenir soit demeuré profondément gravé dans mon esprit, — j'entends encore les accens inimitables de Berryer lorsque, avocat des princes et donnant à son argumentation une note dominante qui revenait éternellement, il répétait ce cri emprunté à un souvenir classique célèbre : *Forum et jus! forum et jus!* Donnez-moi les tribunaux ordinaires, rendez-moi le droit commun! *Forum et jus!* — Le forum politique avait été violé; ceux qui avaient le droit de l'occuper avaient été dispersés, le droit commun était foulé aux pieds, et ceux-là qui n'avaient pas ressenti d'autres blessures sentaient, à la blessure faite à des intérêts privés, que, lorsque la tutelle du droit politique manque, le droit privé n'a plus de protecteurs. » (*Très bien! — Applaudissemens sur plusieurs bancs à gauche.*) Belle leçon de droit public, et dont le souvenir doit rester ineffaçable.

Mais il ne suffit pas que le président de la république, les ministres, la commission, la majorité, la minorité même aient ainsi jugé le fond et la forme de cet acte arbitraire, ni qu'un vote unanime ait, le 23 novembre 1872, clos ce débat. A la rigueur, l'auteur du décret peut avoir eu raison contre les ministres démissionnaires et les conseillers d'état destitués en 1852, contre le législateur de 1856, contre le gouvernement de M. Thiers, contre l'assemblée nationale, en un mot contre tout le monde. Examinons et commençons, pour ne négliger aucun côté de la question, par supposer, avec le décret lui-même, que le duc d'Orléans fût, en effet, le 7 août 1830, définitivement investi de la royauté. Vous étiez roi, dit le jurisconsulte de 1852, et nous le lui laissons dire pour le moment : donc, en vertu de l'ancienne constitution monarchique antérieure à 1789, qui avait établi le *droit de dévolution*, vos biens ont été à l'instant même réunis au domaine de la couronne. « La consécration de ce principe, ajoute un considérant plein d'érudition, remonte à des époques fort reculées; on peut, *entre autres*, citer l'exemple de Henri IV : ce prince ayant voulu empêcher, par des lettres patentes du 15 avril 1590, la réunion de ses biens au domaine de la couronne, le parlement de Paris refusa d'enregistrer ces lettres patentes, aux termes d'un arrêt du 15 juillet 1591, et Henri IV, applaudis-

dissant plus tard à cette fermeté, rendit au mois de juillet 1601 un édit révoquant ses premières lettres-patentes. » Il est difficile de croire que le rédacteur de cette dissertation eût véritablement étudié notre ancien droit domanial.

D'après les principes de cet ancien droit, antérieur à 1566, l'union du domaine patrimonial et particulier au domaine de la couronne devait être expresse et ne se présumait pas. De là vient, dit un domaniste, que nous trouvons des lettres patentes d'*union* de quelques domaines, expédiées par nos rois et vérifiées dans les cours souveraines après quatre-vingt-dix et cent cinquante ans de possession. En voici un exemple : en l'an 1271, le comté de Toulouse avait été acquis au roi par le décès d'Alphonse de France, comte de Poitiers, et de Jeanne son épouse, fille du dernier comte de Toulouse. Les officiers de Philippe le Hardi prirent possession de ce comté et, quoique depuis ce temps ses successeurs en eussent joui, ce fut seulement au bout de quatre-vingt-dix ans que le roi Jean l'unit expressément à la couronne par des lettres patentes de novembre 1361. Bien mieux, les fiefs mouvans de la couronne, possédés comme domaines particuliers par nos rois lors de leur élévation au trône, et qui, s'il faut en croire le savant auteur du décret, auraient dû être unis de plein droit à la couronne, c'est-à-dire au domaine, étaient néanmoins conservés dans leur nature de *patrimoine domestique et particulier*, faute d'union expresse. En voici un exemple : au mois d'août 1284, Philippe le Bel épousa Jeanne, reine de Navarre, comtesse de Champagne et de Brie. Cette reine mourut au mois d'août 1304, et son fils aîné Louis lui succéda. Louis devint lui-même roi de France en 1314. Or les comtés de Champagne et de Brie furent considérés comme *domaine particulier* du roi. C'est ce qui résulte : 1° de la transaction faite entre Philippe le Long et Eudes IV, duc de Bourgogne, oncle maternel de la fille de Louis le Hutin ; 2° du contrat de mariage de Jeanne de France avec Philippe d'Évreux ; 3° de l'accord passé entre Philippe de Valois et Charles II, roi de Navarre. Bien plus, la maxime de l'*union tacite* n'était pas même admise sous Louis XII. La reine Anne devint enceinte en 1509. Louis, au mois de septembre, fit expédier des lettres-patentes portant que, les seigneuries de Blois, Dunois, Soissons et Coucy étant domaines particuliers des ducs d'Orléans, « il n'entendait pas qu'ils fussent confus avec le domaine royal et public, mais voulait qu'ils demeurassent en leur première condition privée, comme héritage maternel et féminin de la maison d'Orléans. » Cela sembla tout naturel, car les précédens abondaient, et le rédacteur même des décrets, s'il avait vécu à « cette époque fort reculée, » n'aurait pas soutenu que les lettres patentes du bon roi « ne pouvaient prévaloir contre les droits de l'état et les règles immuables

du droit public. » — « Nos princes, disait au contraire un vieux domaniste, étaient maîtres absolus de tous les biens particuliers ou qui leur appartenaient lors de leur élévation à la couronne, ou qui leur échéaient pendant leur règne. Ces biens, quant à leur nature, n'étaient différens en aucune autre chose de tous les domaines possédés et appartenant aux sujets de leur état. »

Ce n'est pas, nos lecteurs l'ont compris, pour faire étalage d'érudition que nous répondons par des citations précises et dans un langage presque technique à cette partie du second décret du 22 janvier. Le rédacteur de ce décret affiche, en effet, une prétention singulière. C'est en vain, à l'entendre, qu'on lui oppose des lois formelles, la loi du 4 mars 1832, par exemple, déclarant le droit de dévolution incompatible avec les institutions nouvelles et sanctionnant, par voie de conséquence, la donation du 7 août 1830. Ces lois ne sont, à ses yeux, que de seconde catégorie et doivent fléchir devant une loi d'un ordre supérieur, « permanente, » « immuable, » dont les origines se confondent avec celles de la monarchie. Mais tout ce raisonnement, vicieux d'ailleurs à tant d'égards, pèche par la base si les rois de France, pendant la plus longue période de l'ancien régime, sont restés maîtres absolus des biens qui leur appartenaient à leur avènement. Le droit de dévolution, loin d'être inhérent aux institutions monarchiques et soudé, pour ainsi dire, à la monarchie elle-même, n'est plus qu'une modification de notre premier droit public et un accident dans l'histoire de cette monarchie.

La théorie de l'union tacite apparaît dans l'édit de Moulins (février 1566). Mais le chancelier de L'Hospital, qui l'avait rédigé, ne voulut pas, même alors, que l'union se fît de plein droit. On donna dix ans aux rois. On voulut (1) que, pendant ce temps, leur patrimoine particulier fût administré confusément avec le patrimoine de la couronne par les officiers royaux et entrât en *ligne de compte*. Après quoi ce patrimoine particulier s'unirait au domaine de la couronne. Nous n'en sommes pas encore à la dévolution proprement dite. « On n'a pas trouvé juste, dit un vieil auteur, de mettre nos rois dans une espèce d'interdiction, » ce qui serait arrivé si leur patrimoine eût été au moment même de leur avènement et de plein droit réuni au domaine de la couronne.

Henri III mourut le 2 août 1589. Le 13 avril 1590, Henri IV fit expédier des lettres patentes, par lesquelles il déclara vouloir tenir son patrimoine séparément et distinctement de celui de la couronne.

(1) « Le domaine de nostre couronne est entendu celui qui est *expressément* consacré, uni et incorporé à nostre couronne, ou qui a esté tenu et administré par nos receveurs et officiers *par l'espace de dix ans*, et est entré en ligne de compte. » (Art. 2.)

L'édit de Moulins le lui permettait; aussi ces lettres furent-elles vérifiées sans opposition au parlement de Bordeaux le 7 mai 1590. Mais le parlement de Paris, séant à Tours, interprétant autrement une loi qui n'avait pourtant rien d'ambigu, ne voulut pas les vérifier et ne déféra pas même aux lettres de jussion qui lui furent adressées le 8 avril et le 29 mai 1591. Quoique ce parlement se fût, en cette circonstance, arrogé dans un intérêt politique le droit d'ajouter à la loi, son obstination désarma le prince, qui céda, mais qui mit plus de dix ans à céder. Le domaine privé fut réuni au domaine de la couronne, mais seulement par un édit de juillet 1607. Henri IV, dans cet édit, se fondait sur de nombreuses réunions *expresses* faites par ses prédécesseurs; il parlait du *saint et politique mariage* qu'il avait contracté avec la couronne de France et révoquait ses lettres-patentes de 1590. « En ce faisant, disait-il, déclarons les duchés, comtés, vicomtés, baronnies et autres seigneuries mouvantes de nostre couronne, ou des parts et portions de son domaine, tellement accrues et réunies à iceluy que dès lors de notre avènement à la couronne de France, elles sont advenues de mesme nature et condition que le reste de l'ancien domaine d'icelle. » Encore l'édit, au lieu de poser, comme l'ordonnance de Moulins, une règle fondamentale en statuant pour l'avenir, ne statuait-il que sur un fait particulier : la réunion du domaine d'Henri de Bourbon au domaine de la couronne.

Toutefois le parlement de Paris défendit avec ténacité sa jurisprudence et finit par l'ériger en maxime d'état. Enjubault va beaucoup trop loin, à coup sûr, en affirmant dans son rapport sur la loi du 22 novembre 1790 « qu'on abjura comme autant d'erreurs tout ce que la tradition pouvait opposer de contraire. » Mais si quelques domanistes, comme François de Paule Lagarde, dans son *Traité historique des droits du souverain en France*, publié en 1753, soutinrent encore, non sans preuves ni documens à l'appui, la distinction d'un domaine royal incorporé à la couronne et d'un domaine privé, « composé des terres, seigneuries et biens qui adviennent journellement au roi régnant par acquisitions, donations et autres titres particuliers, » Lefebvre de La Planche écrivit dans son classique *Traité du domaine* : « Toute distinction entre le domaine public et le domaine privé (du roi) est inconnue aujourd'hui : on ne fait aucune différence entre le domaine qui appartient au public et celui qui appartient au roi, » et la plupart des juristes embrassèrent son avis. Telle était l'opinion commune à la veille de la révolution française.

Au demeurant, c'était logique. *Omnia sunt principis*, avait dit l'archevêque Juvénal des Ursins aux états-généraux de 1468. « L'état, c'est moi, » répéta plus tard en bon français le petit-fils d'Henri IV.

La « dévolution » n'était qu'une conséquence rigoureusement déduite de ces prémisses. On devait s'attacher d'autant plus fortement à cette maxime de droit monarchique que le principe même de la monarchie absolue s'était plus profondément enraciné dans le sol français. C'est ce que Gilbert avait expliqué, ce semble, avec toute la netteté désirable : « La personne du roi, disait-il, est tellement consacrée à l'état qu'elle s'identifie en quelque sorte avec l'état lui-même, et, *comme tout ce qui appartient à l'état est censé appartenir au roi*, tout ce qui appartient au roi est censé appartenir à l'état. » — « Pourquoi y avait-il dévolution en France, répète Berryer dans son immortelle plaidoirie du 23 avril 1852? Parce que tout ce qui appartenait au roi appartenait à l'état, parce que tout ce qui était dans les mains de l'état était au roi et que le roi en disposait librement. » L'exposé des motifs du 9 décembre 1871 répète à son tour : « La réunion au domaine de l'état des biens appartenant au prince au moment de son avènement se comprenait à l'époque où le prince parvenait au trône par droit d'hérédité et où le domaine de l'état était réputé la propriété du souverain et se confondait, par conséquent, avec les biens personnels de celui-ci. » C'est clair, et tout cela s'enchaînait méthodiquement dans le système de monarchie absolue qu'avaient définitivement fondé Richelieu et Louis XIV.

A cette monarchie absolue la constituante entendit substituer, dès 1789, une monarchie contractuelle, dans laquelle le roi devait être réduit à un rôle à peu près passif et privé des attributions les plus essentielles de la puissance exécutive. Qu'allait devenir le droit de dévolution? Nul ne crut alors, à coup sûr, que, dans l'écroulement général des anciennes institutions, celle-ci dût nécessairement survivre à tout par une sorte du vertu propre et de force singulière. « Droit permanent, disent les décrets de janvier, règle immuable du droit public. » Sophisme étrange! est-ce qu'il y avait, à ce moment où tout s'abîmait, états généraux, états provinciaux, parlemens, clergé, noblesse et où la révolution couchait la royauté capétienne dans ce lit de Procuste avant de l'étouffer dans ses bras sanglans, une seule règle du vieux droit monarchique qui s'imposât d'elle-même? Ce destin favorable était-il, en tout cas, réservé à une maxime d'état que les constituans envisageaient comme « une émanation des lois féodales » et qui reposait sur la conception même de la monarchie illimitée ? On ne l'entendit pas ainsi. « L'abolition du système féodal, dit Enjubault dans son rapport du 13 novembre 1789, obligera l'assemblée nationale de consacrer cette réunion, pour l'avenir, par un décret formel. » Il fallait, en effet, un décret formel. Il fut voté le 9 mai 1790, passa dans la loi plus générale du 22 novembre 1790, et figura définitivement au

nombre des dispositions que s'appropriait l'éphémère constitution de 1791. Toutefois, tandis que le décret du 9 mai 1790 avait uni au *domaine de la couronne* les propriétés foncières du prince, à chaque avènement, la loi de novembre et l'acte constitutionnel réunirent tous les biens particuliers, que le roi posséderait à cette date, au *domaine de la nation.* On peut s'expliquer désormais sans un grand effort comment la dévolution survit à l'ancienne monarchie. On ne se figure plus que la personne privée du prince entre, à son avènement, comme disaient les domanistes, « dans un nouvel être, dans lequel elle se confond; » nul ne dit mot du « saint et politique mariage: » on est si près du divorce! Mais on pense assurément que, la nation devant pourvoir à la splendeur du trône par une liste civile, cela doit suffire à tout, et qu'il serait imprudent de laisser de trop grandes richesses entre les mains du roi. Enjubault le console, dans son rapport sur la loi du 22 novembre, en faisant luire à ses yeux la perspective des économies qu'il pourra mettre en poche pendant son règne (1). C'est encore, si l'on veut, la dévolution, mais la dévolution arrangée à la mode de 1791, c'est-à-dire organisée pour l'appauvrissement du prince et pour l'affaiblissement de la royauté. Le parlement de Paris et le chancelier Sillery, en fondant l'un par son arrêt de juillet 1591, l'autre par son édit de 1607, la « règle immuable » qu'entendait appliquer l'auteur des décrets de 1852, n'avaient pas songé, il est permis de le croire, à ces conséquences de leurs actes. On peut employer les mêmes mots, mais ils ont un autre sens et cachent d'autres desseins: la chaîne est rompue.

Il sera loisible à Napoléon Ier de la renouer. Ni le sénat ni le corps législatif ne songent à lui tailler un manteau dans les haillons de 1791 et, s'il lui plaît de revenir au « saint et politique mariage, » ce sera bientôt fait. Mais le puissant empereur ne consentira pas plus à subir la dévolution de l'ancien régime que celle de l'époque révolutionnaire. Le sénatus-consulte du 28 floréal an XII a déjà posé les bases de la nouvelle monarchie, mais sans rien décider quant aux biens personnels du monarque. Un nouveau projet de sénatus-consulte est donc préparé sur son ordre par Treilhard, Cambacérès, Daru, Regnault de Saint-Jean d'Angély, et s'exprime en ces termes: « Les biens qui forment le domaine privé de l'empereur ne sont, en aucun temps et sous aucun prétexte, réunis de plein droit au domaine de l'état. » Plus de dévolution! Le projet est soumis au

(1) L'article 9 de la section III du titre III de la constitution de 1791 est ainsi conçu: « Les biens particuliers que le roi possède à son avènement au trône sont réunis irrévocablement à ceux du domaine de la nation, il a la disposition de ceux qu'il acquiert à titre singulier; s'il n'en a pas disposé, ils sont pareillement réunis à la fin du règne. »

conseil d'état, en partie composé d'anciens constituans, dont quelques-uns ont jadis travaillé à la constitution de 1791. Ces hommes d'état vont se récrier sans doute et rappeler à leurs collègues que rien ne peut prévaloir contre la fameuse loi, la loi unique, la loi « d'ordre public, » la loi « fondamentale, » la loi « permanente, » la loi « immuable, » comme on dira plus tard en janvier 1852! Personne n'y songe, et l'empereur lui-même, après avoir médité à loisir ce projet, ordonne à Regnault de Saint-Jean d'Angély de le présenter au sénat. Celui-ci, prenant la parole au nom de son maître, déclare en termes formels, et comme si le parlement de Paris n'avait pas déjà tranché la question le 29 juillet 1591, que la législation du domaine privé « n'est pas établie. Pour mieux assurer l'inaliénabilité du domaine de la couronne impériale, poursuit-il, Sa Majesté a voulu le séparer de tous les autres biens qui appartiennent à d'autres titres à la couronne ou *à la personne même du monarque*. Souvent le monarque est satisfait, l'homme ne l'est pas, et le souverain peut envier quelque chose à ses sujets. Il disposera du domaine extraordinaire, mais il n'en jouira pas. Il jouira du domaine de la couronne, mais il n'en disposera pas. Usufruitier de ces biens à jamais substitués, dépositaire de ces trésors, qu'il a le droit de distribuer, un empereur peut cependant regretter pour lui ou pour sa famille le plaisir attaché à la possession, à la disposition d'une propriété privée. Et si ces sentimens ou, si l'on veut, cette faiblesse trouve accès dans le cœur du monarque, cette loi serait-elle juste, serait-elle sage, qui le placerait entre le sacrifice de ses goûts et le sacrifice de ses devoirs?.. »

Que je plains le rédacteur des décrets du 22 janvier! Il a tout vu, tout lu, tout compulsé. Il a pâli sur les parchemins du moyen âge et, non content de secouer la poudre des greffes du XVIe siècle, s'est placé hardiment aux « époques les plus reculées de la monarchie. » Il n'a oublié dans notre histoire qu'un règne et qu'un homme : l'empire et Napoléon. *Toujours lui! lui partout!* avait dit en 1827 l'auteur des *Orientales*. Il semble, au contraire, pour le jurisconsulte de 1852, que Napoléon n'ait jamais existé. Les considérans du décret passent, sans transition, de 1790 à 1814. Si cette omission est involontaire, elle est ridicule; volontaire, elle est coupable. Le rédacteur de cet acte n'avait, en effet, que deux partis à prendre : ou ruiner de ses propres mains l'échafaudage de ses raisonnemens ou feindre d'ignorer un document qui les renversait. Il a pris le second. Mais la France ne pouvait oublier le nom qu'il s'obstinait à taire. Louis-Philippe, dit-il, en ne laissant pas s'opérer la réunion de ses biens privés au domaine de l'état, « souleva la conscience publique? » Alors l'empereur l'avait soulevée avant lui. Louis-Philippe commit une « fraude à une loi d'ordre public? » Alors l'em-

pereur l'avait commise avant lui. Tous les outrages que le décret adresse au roi de 1830, il les adresse au vainqueur d'Iéna. Il importe donc aujourd'hui de prendre en main la cause de ce grand homme et de venger cette illustre mémoire.

Cependant, d'après l'auteur des décrets, « si l'annulation de l'acte du 7 août 1830 ne fut pas prononcée, c'est qu'il n'existait pas à cette époque une autorité compétente pour réprimer la violation des principes de droit public, dont la garde était anciennement confiée aux parlemens. » Mais il n'en pouvait être de même, aux yeux de ce jurisconsulte, en 1810, puisqu'il y avait alors un sénat; or le préambule même de la constitution du 14 janvier 1852 caractérise ainsi les attributions du sénat sous le régime impérial : « Il a le droit d'annuler tout acte arbitraire et illégal et, jouissant ainsi de cette considération qui s'attache à un corps exclusivement occupé de l'examen des grands intérêts ou de l'appplication des grands principes, il remplit dans l'état le rôle indépendant, salutaire, conservateur. des anciens parlemens. » Il ne reste donc plus qu'à examiner comment le sénat, saisi du projet sur le domaine privé, s'est acquitté de ce rôle indépendant, salutaire et conservateur.

La commission sénatoriale choisit pour rapporteur Demeunier, un des auteurs de la constitution de 1791. Celui-ci n'essaya pas même de défendre l'œuvre qu'il avait jadis concouru à fonder. A ses yeux la constituante, « entraînée par le mouvement de la révolution, avait oublié *toutes les règles de la prudence* et passé d'une extrémité à l'autre. » « Le projet, poursuit-il, rétablit en faveur du monarque un domaine privé... Par un édit d'Henri IV et après une longue opposition de ce prince, en cas de mort, la réunion de plein droit à la couronne fut établie. Il est vraisemblable que ses successeurs ont souvent éludé cette disposition sévère en dédommageant leurs familles, et ils en avaient les moyens faciles, car, revêtus du pouvoir absolu, ils disposaient du trésor public à peu près arbitrairement... Le rétablissement d'un domaine privé parait commandé par des raisons de justice et de politique. La loi ne doit jamais contrarier les sentimens naturels... Si la justice et la morale permettaient d'interdire au monarque un domaine privé, cette loi serait illusoire. Les princes, dominés par des affections particulières, sauraient bien, pour les satisfaire, puiser dans le trésor public ou même dénaturer le domaine de la couronne... Le rétablissement du domaine privé est donc un principe dans la monarchie... Au lieu de mille arrêts du conseil, édits ou ordonnances qui, *d'après des principes étranges*, ont régi l'état sur ce point jusqu'à la fin de la troisième race, la France aura, dès les premières années de la quatrième dynastie, une législation domaniale simple, peu

étendue, et cependant complète. Dans l'ensemble des dispositions du sénatus-consulte on ne retrouve pas seulement les *vastes idées*, les *vues profondes* et les *généreux sentimens* de Sa Majesté; on y reconnaît les vrais principes de la monarchie tempérée. » Ces sages considérations décidèrent l'assemblée, gardienne de nos lois fondamentales, à voter le sénatus-consulte du 30 janvier 1810, où on lit : « L'empereur a un domaine privé, provenant, soit de donations, soit de successions, soit d'acquisitions; le tout conformément aux règles du droit civil. » (Art. 31.) « Les biens immeubles et droits incorporels faisant partie du domaine privé de l'empereur ne sont, en aucun temps, ni sous aucun prétexte, réunis de plein droit au domaine de l'état; la réunion ne peut s'opérer que par un sénatus-consulte. » (Art. 48.) « Leur réunion n'est pas présumée, même dans le cas où l'empereur aurait jugé à propos de les faire administrer, pendant quelque laps de temps que ce soit, confusément avec le domaine de l'état ou de la couronne et par les mêmes officiers. » (Art. 49.) Ainsi donc ni union expresse ni union tacite. Le chef de la quatrième dynastie, « créant pour des siècles et préparant des lois pour une longue succession de princes, » comme disait Regnault de Saint-Jean-d'Angély, « fondant sur une base indestructible la monarchie tempérée, » comme disait Demeunier, répudie à la fois le système que l'Hospital avait introduit dans notre droit public, en 1566, et celui que le parlement de Paris avait imposé plus tard au Béarnais. Bien plus, le sénat conservateur, s'associant aux « vastes idées, » aux « vues profondes, » aux « généreux sentimens » du grand empereur, et léguant à ses successeurs une législation domaniale complète, leur enseigne que la dévolution est désormais incompatible avec les principes de la monarchie.

Il ne faut donc pas s'étonner si Delhorme, ayant demandé, le 28 juin 1814, à la chambre des députés de statuer par une loi sur les finances particulières de Louis XVIII, la commission nommée par cette chambre vint apporter, le 28 juillet, un projet dont l'article 19 était ainsi conçu : « Les biens immeubles faisant partie du domaine privé ne sont, en aucun temps ni sous aucun prétexte, réunis de plein droit au domaine de l'état; la réunion ne peut s'opérer que par la loi. » Personne ne croyait, à cette époque, qu'il y eût, à part, dans notre droit public, sur cette question spéciale, une loi permanente et supérieure, ayant survécu, par une force intrinsèque et mystérieuse, d'abord à la chute de l'ancien régime, ensuite aux bouleversemens de la révolution, plus tard aux constitutions de l'empire. Il fallait une loi nouvelle pour régler cette situation nouvelle. Or à quel dessein les commissaires élus par la chambre vont-ils s'arrêter? Se figurent-ils que, la monarchie traditionnelle une fois restaurée, la jurisprudence du parlement de

Paris doit l'être du même coup et que, les Bourbons rétablis, il est impossible de ne pas rétablir en même temps le droit de dévolution? Personne ne se le figure. Une seconde commission écarte un amendement du député Rivière, qui proposait de revenir à l'édit de 1566, c'est-à-dire de n'opérer la réunion qu'au bout de dix ans, si le roi n'avait pas, dans les dix premières années de son règne, disposé du domaine privé, et maintient expressément dans le projet de loi la disposition empruntée au sénatus-consulte de 1810, en déclarant, le 28 août, par l'organe de Silvestre de Sacy, son rapporteur, qu'il serait tout à fait illogique « d'appliquer à la forme actuelle du gouvernement les principes qui régissaient les domaines lorsque nos rois disposaient seuls de tous les revenus de l'état. » Peut-on supposer un instant que la chambre et les deux commissions élues par cette chambre eussent, à la suite de l'empereur et dans ce moment de réaction violente contre les procédés du gouvernement impérial, concerté au grand jour, sous les regards du prince et du peuple, cette seconde « fraude à une loi d'ordre public? » Arrêtons-nous : l'absurde ne se réfute pas.

Comment la maxime contraire finit-elle par prévaloir en 1814 et la chambre des députés arriva-t-elle à décider (loi du 8 novembre 1814, art. 20) que les biens particuliers du prince devaient être réunis de plein droit, lors de son avènement, « au domaine de l'état? » C'est ce que M. Le Berquier a très bien expliqué dans une brochure distribuée, en 1852, au tribunal de la Seine. Louis XVIII avait, dans les vingt-trois années de son exil, contracté 30 millions de dettes. Or la chambre des députés, en même temps qu'elle s'occupait de la liste civile et des biens particuliers du roi, était saisie d'un projet de loi tendant à faire payer ses dettes par le trésor public. Pour justifier ce projet, on rappelait que l'état, grâce aux divers changemens de branche dans la dynastie capétienne, s'était enrichi des domaines possédés d'abord en propre par chacune de ces branches et de ceux-là surtout que tant d'alliances avaient attribués aux Valois et aux Bourbons. Il y avait une contradiction évidente entre les deux propositions, et le roi devait ou garder ses biens et payer ses dettes, ou, s'il chargeait l'état d'acquitter ses dettes, lui abandonner ses biens. C'est au dernier parti qu'il s'arrêta. « Prenons nos exemples dans l'histoire d'Henri IV, » dit le député Clausel de Coussergues le lendemain du jour où le rapport de la loi relative aux dettes de Louis XVIII avait été déposé. La commission, après s'être entendue avec les ministres, modifia le projet auquel la chambre avait, à deux reprises, manifestement adhéré. Le droit de dévolution fut rétabli.

Charles X succéda régulièrement à Louis XVIII. Il semble, quand

on lit le second décret du 22 janvier 1852, que la loi de novembre 1814, consacrant une « règle fondamentale » du droit public français, dût s'appliquer de plein droit aux biens particuliers du nouveau prince. Ce dernier l'entendit autrement. Charles X, au lendemain de son avènement, proposa lui-même et les chambres acceptèrent sans réserve un projet de loi qui modifiait complètement le système adopté, sous le règne précédent, par les pouvoirs publics. La chambre des pairs ayant voulu le voter séance tenante et sans prendre la peine de le soumettre à l'examen préalable d'une commission, quelques membres réclamèrent. « La loi proposée, leur fut-il répondu (1), est une loi spéciale, unique pour chaque règne, et dont l'adoption plus ou moins prompte ne peut former un précédent applicable à d'autres lois. » On vota donc, sans rapport et sans débat, que « les biens acquis par le feu roi et dont il n'avait pas disposé, ainsi que les écuries d'Artois, faubourg du Roule, provenant des biens particuliers du roi régnant, étaient réunis, » non pas au domaine de l'état, mais « à la dotation de la couronne. »

Le rédacteur des décrets de 1852, qui cite la loi du 15 janvier 1825, ne paraît pas en avoir saisi la portée. Que subsiste-t-il donc de la loi votée en 1814? Les pouvoirs publics l'ont-ils jugée applicable au nouveau prince? Alors une première mutation de ses biens particuliers s'est opérée en septembre 1824, la propriété en a été transférée au domaine de l'état proprement dit : après quoi, la loi du 15 janvier 1825, opérant une seconde mutation, les aurait pris au domaine de l'état pour les incorporer à la dotation de la couronne. Mais personne, à coup sûr, n'imagina que cette double transmission se fût opérée après la mort de Louis XVIII, et la loi de 1825 eut précisément cet « effet rétroactif, » que l'auteur des décrets, dans son respect scrupuleux de la légalité, attribue avec indignation à la loi du 2 mars 1832. Les biens particuliers de Charles X furent censés avoir appartenu au domaine de la couronne dès son avènement, quoique la loi de 1814 eût donné une autre destination aux « biens particuliers du prince qui parvient au trône. » Celle-ci va rejoindre dans la poussière des lois écroulées la loi de mai 1790, la constitution de 1791 et le sénatus-consulte de 1810. La « règle immuable » du droit public français a changé pour la huitième fois. Du moins, instruit par tant d'exemples, le nouveau roi n'a pas la prétention d'enchaîner son successeur, et le législateur de 1825, sans statuer pour l'avenir, n'a parlé que des biens acquis par le feu roi et des écuries d'Artois.

Eh bien! si Louis-Philippe eût remplacé Charles X en vertu de l'ancienne loi de successibilité, s'il se fût assis sur le trône sans

(1) Proc. verb. de la chambre des pairs, séance du 14 janvier 1825.

qu'un intervalle eût séparé les deux règnes, au vieux cri de : *Le roi est mort! vive le roi!* pourquoi n'aurait-il pas pu suivre l'exemple de son prédécesseur? Pourquoi, quatre mois après son avènement, n'aurait-il pas pu soumettre aux chambres un projet de loi modifiant le système inauguré en 1825, comme la loi de janvier 1825 avait modifié le système adopté en 1814? Aucun obstacle légal ne pouvait l'arrêter.

Mais ce n'est pas dans ces conditions que Louis-Philippe remplaça Charles X. Le chef de la maison de Bourbon avait pris le chemin de l'exil, et le trône était vacant, en fait. Le duc d'Orléans ne l'occupa qu'à la suite d'une révolution. Il ne devint roi des Français qu'après avoir été saisi d'une proposition formelle par les deux chambres, après l'avoir acceptée et s'être lié, devant elles, par un serment. Dès lors, eût-il donné la nue propriété de ses biens après son avènement, comment aurait-il été lié par des lois adaptées à un autre régime politique? C'est plus encore une question de sens commun qu'une question de droit. Tel était le mécanisme des lois successivement votées sous la restauration que, la succession de Charles X se fût-elle ouverte régulièrement, son successeur n'était pas lié par la dernière de ces lois; mais il aurait pu l'être! Charles X, au contraire, aurait-il pu régler ou faire régler d'avance la situation d'un prince qu'il ne devait pas regarder comme son successeur? Le roi de France et de Navarre, qui régnait par la grâce de Dieu, pouvait-il, d'avance, tracer une règle de droit public domanial à une monarchie qui n'était pas la sienne et qui allait s'établir en vertu d'un simple contrat? Autant vaudrait se demander si le législateur prévoyait soit en 1814, soit en 1825, la révolution de 1830 et s'il entendait déterminer à l'une ou à l'autre époque les conséquences de cette révolution. « Les principes de l'ancien droit féodal, ont dit MM. Thiers, Dufaure et Pouyer-Quertier dans leur exposé des motifs, pouvaient-ils recevoir leur application alors que la distinction entre le domaine du prince et celui de la nation avait été consacrée par notre droit moderne, et alors surtout que le prince était appelé au trône non en vertu de la loi d'hérédité, mais par le vœu de la nation qui entendait rompre avec le passé et se donner désormais un gouvernement constitutionnel? » Non sans doute : on n'avait jamais, depuis 1789, considéré le principe de dévolution comme survivant de plein droit à un régime politique, et l'on pouvait d'autant moins raisonner autrement en 1830 que ce principe avait décidément perdu toute raison d'être.

Nous n'avons pas encore cessé de raisonner comme si Louis-Philippe avait été roi des Français le 7 août 1830, et nous croyons avoir établi que, même dans cette hypothèse, il aurait pu légalement, à cette époque, disposer de ses biens patrimoniaux en faveur de ses

enfans. Mais il n'était pas roi le 7 août 1830, et dès lors la loi de 1825, eût-elle statué pour l'avenir, eût-elle embrassé dans ses prévisions le régime issu des journées de juillet, ne pouvait pas être appliquée. C'est ce que nie le second décret de 1852. « Considérant, dit-il, qu'à cette dernière date Louis-Philippe n'était plus une personne privée, puisque les deux chambres l'avaient déclaré roi des Français sous la seule condition de prêter serment à la charte... » Cette thèse historique et juridique dépasse en hardiesse toutes celles que nous venons d'examiner.

D'abord nous n'avons pas à nous demander si Louis-Philippe était ou n'était pas « une personne privée » le 7 août 1830 : ces mots, employés à dessein, prêtent à l'équivoque. Louis-Philippe était sans doute, à cette date, un personnage public, et le premier de tous. Mais ne déplaçons pas la question : il ne s'agit que de savoir s'il était ou n'était pas, à cette date, devenu roi, puisque la dévolution ne peut s'appliquer qu'aux biens du roi. Par quel prodige le serait-il devenu dès cette époque? En vertu de l'ancien droit monarchique? Mais c'était, au contraire, malgré l'ancien droit monarchique qu'il allait parvenir au trône. En vertu d'un contrat passé avec les mandataires légaux du pays? Mais le contrat n'était pas formé. Il allait se former, a-t-on répliqué. C'est ici que le sophisme apparaît dans tout son jour. Depuis quand un contrat existe-t-il avant d'avoir été formé, parce qu'on est sur le point de s'entendre? Une offre est faite sous certaines conditions, et, d'après les pourparlers, on présume qu'elles seront acceptées sans restriction. Et si l'on présume mal? Telle clause du contrat ne peut-elle pas être, jusqu'à la dernière heure, mise en question? Enfin celui-là même à qui l'offre est faite et qui ne l'a pas encore acceptée ne peut-il pas mourir avant d'avoir donné sa réponse? Dût-il la donner dans une heure, s'il est mort, rien n'est fait. Qu'on se reporte au procès-verbal de la séance du 9 août 1830, dont nous avons reproduit, au début de cette étude, les principaux passages. On y a vu clairement à quel moment précis le lieutenant-général s'est transformé en roi. Si Louis-Philippe avait été poignardé dans la salle où s'étaient assemblées les deux chambres, au moment où il venait d'inviter l'un des deux présidens à lire la déclaration qui l'appelait au trône, il mourait lieutenant-général et la monarchie contractuelle de 1830 n'aurait jamais commencé de vivre. Aurait-on pu dès lors (car c'est ainsi que la question doit être posée) annuler la donation du 7 août sous prétexte que Louis-Philippe avait cessé d'être une personne privée ou plutôt devait être réputé roi sans l'avoir jamais été? La réunion au domaine de l'état, prononcée dans ces conditions, eût été l'acte d'un fou. C'est qu'en effet la monarchie nouvelle ne date que du 9 août 1830.

Mais Louis-Philippe, réplique l'auteur des décrets, « en se réser-

vant l'usufruit des biens compris dans la donation, ne se dépouillait de rien et voulait seulement assurer à sa famille un patrimoine *devenu* celui de l'État. » Le jurisconsulte de 1852 paraît ignorer que Louis-Philippe s'est borné à suivre l'exemple de son prédécesseur. Le 9 novembre 1819, Charles X, héritier présomptif de la couronne, avait donné une partie de ses biens au duc de Berry, son second fils, en s'en réservant l'usufruit. Le droit de dévolution était alors expressément rétabli depuis cinq ans, et les ennemis des Bourbons auraient pu reprocher au comte d'Artois d'avoir « éludé la règle fondamentale, » ou commis « une fraude à une loi d'ordre public, » en s'efforçant de soustraire au domaine de l'état, avant son avènement, des biens dont il ne serait pas dépouillé, en fait, après son avènement. Ce reproche ne lui fut pas adressé. « Votre commission, lit-on dans un rapport de M. Thil (12 février 1831), n'a pas hésité à admettre que la donation de 1819 avait valablement investi le feu duc de Berry et ses enfans à sa représentation de cette nue propriété dont le domaine utile leur appartiendra après la mort du donateur... La confiscation est abolie, et ce salutaire principe repousse toute exception. » Ainsi fut voté, sans débat dans l'une ou l'autre chambre, l'article 3 de la loi du 8 avril 1834, ainsi conçu : « L'usufruit réservé par Charles X dans la donation authentique du 9 novembre 1819, par lui consentie à son fils le feu duc de Berry, ne fait point partie du domaine de l'État; en conséquence, l'administration des domaines comptera à qui de droit des revenus perçus par elle. » Il n'y avait pas autre chose à faire; mais la question était encore plus simple le 7 août 1830, Louis-Philippe pouvant être accusé tout au plus d'avoir pris une précaution superflue, comme le dit Dupin aîné à la chambre des députés le 13 janvier 1832, mais non d'avoir commis une fraude à une prétendue loi qui n'existait plus et qui, dans tous les cas, n'était pas applicable au duc d'Orléans.

Le projet de loi sur la liste civile de Louis-Philippe avait été déposé le 4 octobre 1831 et fut voté par la chambre des députés le 14 janvier, par la chambre des pairs le 29 février 1832. La commission de la chambre des députés y avait introduit le principe de la dévolution, mais pour l'avenir, en exceptant formellement non-seulement les biens dont Louis-Philippe avait aliéné la nue propriété, mais encore ceux dont il ne s'était pas dessaisi avant son avènement. C'est le député Salverte, un des chefs les plus opiniâtres de l'opposition, qui s'éleva contre cette partie du projet et fit prévaloir d'autres maximes. « Aujourd'hui, dit-il, le domaine de l'état se trouvant parfaitement séparé de la dotation de la couronne et du domaine privé, le roi peut désirer de conserver son domaine privé, de le transmettre à ses héritiers, et, dès lors, il est

plus simple d'entrer dans la voie de la vérité... Il n'y a qu'à assimiler le domaine privé du roi à celui des autres propriétaires, à le considérer comme le premier père de famille de son royaume... J'avoue que je ne comprends plus... la dévolution. Quelques personnes ont dit qu'il importe qu'en arrivant au trône, le roi se considère comme identifié en quelque sorte à la chose publique, comme n'ayant d'autres propriétés que celles qui se trouvent liées à la chose publique, en un mot, si je puis m'exprimer ainsi, comme absorbé par l'état lui-même. C'est une pure fiction. Il n'est pas nécessaire que les propriétés dont le roi jouissait avant son avènement au trône fassent retour au domaine de l'état pour qu'un roi qui est pénétré des principes constitutionnels se considère comme intimement uni à l'état. » L'amendement de Salverte, appuyé par le gouvernement, fut adopté. « Le roi, dit la loi du 2 mars 1832 (article 22), conservera la propriété des biens qui lui appartenaient avant son avènement au trône; ces biens et ceux qu'il acquerra, à titre gratuit ou onéreux, pendant son règne, composeront son domaine privé. » Tel est donc le nouveau droit public, calqué sur celui du premier empire. Un doute eût-il pu subsister sur la disponibilité des biens de Louis-Philippe avant son avènement au trône, le législateur lui-même entendait le dissiper. Quand il a parlé d'une façon si claire, personne ne contestera plus, à l'avenir, que ces biens particuliers n'aient pas été réunis de plein droit, en 1830, au domaine de l'état.

On pense bien qu'une si faible objection n'a pas embarrassé l'auteur des décrets. La loi de 1832 ne l'arrête pas, car, « dictée dans un intérêt privé par les entraînemens d'une politique de circonstance, elle ne saurait prévaloir contre les droits permanens de l'état et les règles immuables du droit public. » Singulier raisonnement ! Outre que cette règle « immuable » du droit public avait changé trois fois sous l'ancien régime et cinq fois de 1789 à 1832, cette subordination de certaines lois dites de circonstances à d'autres lois dites fondamentales nous paraît être une des conceptions les plus étonnantes qui aient hanté le cerveau d'un jurisconsulte. Sous l'ancien régime, c'est-à-dire à une époque où la France n'avait pas de constitution écrite, on reconnaissait assurément l'existence de trois ou quatre lois fondamentales : la distinction des trois ordres, par exemple, et la transmission de la couronne de mâle en mâle par ordre de primogéniture à l'exclusion perpétuelle des femmes. Mais, depuis que la France est régie par des constitutions écrites, il n'y a pas d'autres lois fondamentales que les dispositions mêmes de l'acte constitutionnel. Or une seule constitution s'était prononcée sur le droit de dévolution, celle de 1791, et la question du domaine privé, depuis cette époque, avait

été résolue par des lois ordinaires à chaque changement de règne. Cette prétendue loi fondamentale est donc une pure chimère, et plier sous ce joug des lois régulièrement votées par les pouvoirs publics, c'est trouver un moyen commode de substituer l'arbitraire à la loi elle-même. Il n'y a plus de bornes à cet arbitraire et l'ordre fait place au chaos s'il suffit, pour destituer le législateur et mettre son œuvre à néant, de déclarer qu'il a voté sous l'empire « des circonstances. »

Enfin la loi de 1832 serait entachée de rétroactivité, « contrairement à tous les principes, » et, par conséquent, aux termes du décret, radicalement nulle. Nous répondons d'abord, avec tous les jurisconsultes, que l'article 2 de notre code civil ne renferme point un principe constitutionnel, une règle prescrite au législateur lui-même, mais seulement une règle tracée aux tribunaux, et que, si une loi est expressément rétroactive, c'est-à-dire si le législateur a déclaré vouloir régir les faits antérieurs, cette loi n'en est pas moins obligatoire. Mais l'auteur des décrets se trompe en fait comme en droit. La loi de 1832 aurait eu un effet rétroactif si, jusqu'à cette époque, d'après la législation en vigueur, à la date du 7 août 1830, les biens donnés par le duc d'Orléans à ses enfans avaient dû être réputés biens de l'état en vertu de la dévolution. Mais nos lecteurs savent qu'aucun obstacle légal n'en avait, dès le 7 août 1830, empêché la transmission. Le législateur de 1832 devait néanmoins prendre la parole et l'a prise pour deux raisons. D'abord cette question avait été réglée expressément, depuis 1789, pour chaque règne; en 1790 et 1791, en 1810, en 1814, en 1825 : si le gouvernement de juillet s'était écarté de ces précédens, on l'aurait accusé d'avoir dérobé ses actes au pouvoir législatif et fui le contrôle des chambres. En outre, s'il était inutile d'abroger la loi de 1825, spéciale au règne de Charles X, il était nécessaire de la remplacer : il appartenait au pouvoir législatif d'expliquer pourquoi l'ancienne maxime avait cessé d'être en harmonie avec nos institutions politiques et de donner lui-même au pays la formule du droit moderne.

Aussi quand ces critiques, plus tard dirigées par l'auteur des décrets de janvier contre la loi de 1832 furent présentées pour la première fois à une chambre française par Jules Favre, auteur d'une proposition qui réunissait au domaine tous les biens de Louis-Philippe, y compris les biens donnés en 1830, le comité des finances de notre seconde assemblée constituante lui répondit, le 10 octobre 1848, par l'organe de Berryer, son rapporteur : « Si de pareils argumens étaient accueillis contre une loi votée dans les formes constitutionnelles, tous les droits réglés par la législation pourraient, à chaque changement de gouvernement, être remis en question, et, sur toutes les matières, il faudrait attribuer un effet rétroactif aux décisions législatives de tout pouvoir nouveau... La loi de 1832 n'existât-

elle pas, la donation du 7 août n'en serait pas moins un contrat librement consenti à une époque où son auteur n'était enchaîné, quant à la disposition de ses biens, par aucun lien de notre droit public. » Non-seulement la proposition de Jules Favre ne fut pas adoptée, mais, quand elle fut soumise, le 25 octobre 1848, à l'épreuve de la discussion publique, le grand avocat déserta cette mauvaise cause et garda le silence (1). Louis-Philippe venait d'être renversé. S'il avait eu des courtisans en 1832, il ne lui restait plus que des juges et peut-être, dans cette période de réaction contre le gouvernement de juillet, des juges prévenus : en tout cas, l'assemblée républicaine de 1848 était incapable d'une lâche complaisance envers ce régime. Berryer vint lui dire : « Loin de rechercher dans les circonstances présentes une occasion d'annuler un tel acte (la donation du 7 août 1830), la justice, la bonne foi, la dignité nationale doivent l'entourer d'un respect plus sévère. » Elle écouta ce langage et le comprit : on ne cessa de le comprendre que le 22 janvier 1852.

Le gouvernement de M. Thiers et l'assemblée de 1871 ne se trompèrent donc pas lorsqu'ils envisagèrent l'acte de 1852 comme une confiscation administrative, et firent leur devoir en réparant cette grande faute. A vrai dire, l'auteur du décret, réunissant toutes ses forces pour porter un coup suprême aux princes dépossédés, avait fait observer, dans un considérant final, « qu'il leur restait encore plus de 100 millions, avec lesquels ils pouvaient soutenir leur rang à l'étranger. » En poussant ce principe à ses conséquences, il faudrait reconnaître à l'état le droit d'exproprier sans indemnité

(1) La loi du 25 octobre 1848 s'exprima en ces termes : « Le ministre des finances est autorisé à prendre les mesures administratives qu'il jugera convenables pour opérer l'entière liquidation des dettes de l'ancienne liste civile et du domaine privé... Le liquidateur général pourra, dans l'intérêt de la liquidation, stipuler toutes hypothèques et prendre toutes inscriptions sur les biens compris dans le séquestre, en son nom, pour la masse des créanciers. Dans le cas où, pour activer la liquidation, un emprunt sera jugé nécessaire, il sera négocié par les mandataires des propriétaires, avec le concours du liquidateur-général et sous l'autorisation du ministre des finances. » La liquidation de la liste civile et du domaine privé avait à pourvoir à un passif considérable. Douze millions étaient dus par la liste civile, et vingt millions par le roi personnellement. Toutes ces dettes furent acquittées au moyen de l'emprunt autorisé par la loi d'octobre 1848. « Comment! dit à ce propos M. Robert de Massy dans son rapport du 9 mars 1872 à l'assemblée nationale, les princes d'Orléans sont les débiteurs du passif, ce sont eux qui empruntent sur leurs biens, l'état a une hypothèque sur ces mêmes biens contre eux, les décrets des assemblées constituante et législative autorisent tous ces actes; le ministre des finances est présent et signe, et il sera possible ensuite de venir dire : Les biens sur lesquels l'état a pris hypothèque étaient à l'état depuis le 9 août 1830, en dépit de la maxime *Nemini res sua servit;* les emprunteurs qui ont consenti ces hypothèques à des tiers pour vingt millions ont hypothéqué la chose d'autrui, c'est-à-dire de l'état! » Nous n'apercevons pas ce qu'on pourrait opposer à cette argumentation.

les gens qu'il n'exproprie pas de tous leurs biens; le vol lui-même cesserait d'être un crime tant qu'il resterait au volé le moyen de vivre ou, si l'on veut, de vivre décemment. Ni le gouvernement ni l'assemblée ne s'abaissèrent à demander aux cinquante-deux descendans de Louis-Philippe, avant de leur restituer ce que le domaine détenait encore, si chacun d'eux n'avait pas d'autres ressources. Le droit, la justice, l'honnêteté publique, étaient seuls en jeu; toute enquête devenait superflue. L'état ne voulait pas garder le patrimoine des princes d'Orléans, non parce qu'ils ne pouvaient se suffire à eux-mêmes, ce qui ne le regardait guère et lui importait peu, mais parce que ce patrimoine ne lui appartenait pas.

II.

Si les pouvoirs publics avaient accompli leur devoir, les princes d'Orléans avaient-ils fait, de leur côté, tout ce qu'ils devaient faire? Il importe, en premier lieu, de rappeler comment la question fut engagée en 1871. Aucun des héritiers de Louis-Philippe ne s'adressa soit au gouvernement, soit à l'assemblée. « C'est justice de le dire à leur honneur, » lit-on dans le rapport de M. Robert de Massy, dont la parole ne saurait être un instant mise en doute. Le 15 septembre 1871, M. de Mérode avait demandé, dans la discussion du budget rectificatif, que l'assemblée, par probité, n'autorisât pas au profit du trésor une recette ayant pour origine le décret du 22 janvier 1852. M. Pouyer-Quertier, ministre des finances, répondit : « Le gouvernement s'occupe en ce moment de préparer des mesures législatives qui doivent vous être soumises concernant les décrets du 22 janvier 1852. Mais, tant que ces décrets ne sont pas abrogés, nous sommes bien obligés, de par la loi, de comprendre dans nos évaluations le chiffre du produit des biens dont il est question. Il y aura matière à rectification si les décrets du 22 janvier 1852 sont abrogés, » — « comme nous le désirons, » ajouta le garde des sceaux. La chambre fut en effet saisie du projet de loi, le 9 décembre 1871, non par l'initiative parlementaire, nos lecteurs ne l'ont pas oublié, mais par le gouvernement lui-même.

La question étant ainsi posée, les princes d'Orléans devaient-ils se lever et dire : « Il suffit, le président de la république et ses ministres ont fait une démonstration qui nous honore, et nous sommes satisfaits : le gouvernement peut maintenant remporter son exposé des motifs et sa proposition. » Ils ne pouvaient pas tenir ce langage. D'abord, la conscience publique n'était pas satisfaite et le spoliateur avait, au demeurant, le dernier mot : il fallait, dans un intérêt général, que l'assemblée nationale poursuivît son œuvre réparatrice, et la famille d'Orléans ne devait, sous aucun prétexte,

en entraver l'accomplissement. Et puis, que n'eût-on pas dit un peu plus tard? Les adversaires politiques et les ennemis particuliers de cette famille auraient d'abord insinué, bientôt proclamé qu'elle avait fui le jugement du pays. On aurait imprimé dans cinquante journaux que, si les princes dépossédés avaient, en exigeant le retrait du projet, empêché le débat et le vote, c'est qu'ils redoutaient par-dessus tout la lumière ou qu'ils craignaient d'être mis en minorité.

D'ailleurs on leur offrait une occasion, peut-être unique, de venger la mémoire de Louis-Philippe, et pas un d'eux, sous peine de faillir à un devoir manifeste, ne devait la laisser échapper. Les considérans du second décret avaient été cruels pour le roi déchu. On l'y accusait d'avoir soulevé la conscience publique par une mauvaise action, enrichi ses enfans aux dépens du trésor, éludé une règle fondamentale et immuable du droit national français, fait fraude à une loi d'ordre public, dicté aux deux chambres une loi rétroactive dans un intérêt privé. Quoi! le pays lui-même s'apprêtait à rayer de ses lois cette page outrageante, et les descendans de Louis-Philippe auraient demandé qu'elle y fût maintenue! Le gouvernement, après tout, ne pouvait que proposer d'effacer l'injure : quand il passait, pour qu'elle fût enfin effacée, la parole à la France, les enfans de l'insulté eussent perdu le sens s'ils avaient cherché à la lui retirer.

Mais, puisqu'ils devaient laisser les pouvoirs publics annuler le titre du domaine, quel allait devenir leur droit strict? Il faut relire l'exposé des motifs : « Il appartient, disait-il, à cette assemblée, qui considère comme un de ses premiers devoirs de rétablir l'ordre moral dans les esprits et, pour cela, de s'élever partout où elle les rencontre, contre l'injustice et *contre l'illégalité*, de proclamer que la France ne veut pas être solidaire de l'atteinte portée dans la personne des princes d'Orléans au droit fondamental de la propriété individuelle. » — « Le projet, a dit encore M. Brisson le 23 novembre 1872, repose sur cette idée que, les biens de la famille d'Orléans n'étant entre les mains du domaine qu'illégitimement, le domaine est tenu à l'obligation naturelle de les restituer comme est tenu à cette obligation naturelle tout citoyen qui a reçu indûment. » C'est très clair : le titre du domaine est vicieux, d'après MM. Thiers, Dufaure et Pouyer-Quertier, parce qu'il repose sur une illégalité; il repose sur une illégalité parce qu'il procède d'une atteinte portée au droit de propriété. En effet, quoiqu'il paraisse d'abord assez difficile de caractériser cet acte, œuvre d'un dictateur investi de la puissance législative et précédé de considérans à la façon d'un jugement, on arrive nécessairement, après examen, à l'envisager, en tant du moins qu'il dépossède les princes, comme un décret rendu en exécution d'une prétendue loi fondamentale. C'est la loi géné-

rale de dévolution que le prince président applique à un cas particulier, il le déclare lui-même à plusieurs reprises, et l'on ne fait pas une loi, tout le monde le sait, en exécution d'une loi. Il est vrai que le prince a été induit en erreur et que la loi dont il se prévaut est une pure chimère. Que reste-t-il donc? Un décret d'expropriation doublement illégal : 1° parce qu'il est rendu hors des cas déterminés par le législateur; 2° parce que, au mépris de la règle écrite dans l'article 545 du code civil, il enlève à des Français leur propriété sans leur allouer une juste et préalable indemnité. Le mot « illégalité » qu'emploie l'exposé des motifs du 9 décembre 1871 n'aurait pas de sens si le président de la république avait agi le 22 janvier dans l'exercice de son pouvoir législatif; mais on a bien fait de s'en servir (et la portée de cette expression n'avait pu échapper à M. Dufaure), parce qu'il s'agissait d'une confiscation opérée par un simple décret. Si le pouvoir législatif intervient lui-même en 1872 pour abroger l'acte du 22 janvier 1852, c'est d'abord que d'autres dispositions du même acte pouvaient être regardées comme législatives; c'est surtout qu'il fallait prévenir un débat ultérieur sur la légalité de cette abrogation et, pour en finir, faire trancher la question par les mandataires élus du pays. Mais puisque ceux-ci jugent le décret illégal et l'annulent par cela même, un pareil titre n'avait pu conférer aucun droit au domaine.

Dès lors, le code à la main, les princes étaient fondés à réclamer tout leur patrimoine. En droit strict, ils devaient être remis, suivant l'expression de Clément Laurier, « dans le même et semblable état où ils étaient avant le décret. » S'il s'agissait d'un simple charbonnier, poursuivait Laurier, vous lui rendriez son bien « purement et simplement. » En effet, si le domaine avait pris indûment la maison du charbonnier, celui-ci pourrait la réclamer, même quand on l'aurait vendue, l'état n'ayant pas consolidé son titre en disposant de ce qui ne lui avait jamais appartenu. Il n'importait pas davantage que, sur un grand nombre de biens immobiliers appartenant à la famille d'Orléans, ceux-ci fussent restés au trésor, ceux-là fussent sortis de ses mains: les propriétaires dépossédés avaient un droit égal sur les uns et sur les autres, le code civil (article 1599) déclarant expressément nulle la vente de la chose d'autrui.

Or les princes d'Orléans tinrent ce langage au gouvernement et à l'assemblée : d'après le droit commun, nous pourrions ressaisir tout notre patrimoine; nous entendons ne pas user du droit commun. Le code civil nous permet de revendiquer la moindre parcelle de nos biens confisqués, en quelques mains qu'elle se trouve; nous demandons qu'on ne nous applique pas le code civil. Si nous délaissons une part de ces biens aux tiers acquéreurs, nous sommes du moins autorisés par les lois du 8 mars 1810, du 18 septembre 1833,

du 3 mai 1841 à exiger de l'état, qui nous a expropriés, une juste indemnité; mais le trésor est aux prises avec des difficultés financières et nous ne voulons pas qu'il nous paie une indemnité sur les deniers des contribuables. Nous sommes des Capétiens, nous ne l'avons pas oublié; nous savons que nos aïeux ont longtemps gouverné ce pays et que l'ancienne constitution française nous classait parmi les « privilégiés. » Nous ne revendiquons plus qu'un privilège : celui de nous mettre, dans l'intérêt général, non plus au-dessus, mais au-dessous de la règle commune. Le domaine nous délaissera ce qu'il détient encore des biens compris dans la donation du 7 août 1830; pour le surplus, nous n'exercerons aucun des droits qui appartiennent à tous les citoyens. — Pour soutenir qu'un tel langage est celui de gens cupides, il faut beaucoup de mauvaise foi; pour le croire, beaucoup de crédulité.

Cependant M. Lepère demanda, le 22 novembre 1872, que la discussion du projet fût ajournée. Il rappela que, sur les biens confisqués, 10 millions avaient été alloués aux sociétés de secours mutuels, 10 millions affectés à l'établissement d'institutions de crédit foncier dans certains départemens, 5 millions à l'établissement d'une caisse de retraite au profit des desservans les plus pauvres, etc., le surplus étant réuni à la dotation de la Légion d'honneur « pour le revenu en être affecté » annuellement aux légionnaires et aux porteurs de la médaille militaire. Mais on s'était aperçu tout de suite que beaucoup de ces biens ne trouveraient pas immédiatement des acquéreurs; on reconnut en outre qu'une gestion d'immeubles était, pour la Légion d'honneur, un pesant fardeau et qu'il valait mieux lui donner des rentes : un décret du 27 mars 1852 autorisa donc le ministre des finances à aliéner, par une audacieuse interprétation de la loi du 7 août 1850 (1), des bois de l'état jusqu'à concurrence de 35 millions, et affecta le produit des ventes aux dotations énumérées par le décret du 22 janvier. En outre le même ministre fut autorisé à faire inscrire au grand livre une rente de 500,000 francs, et cette inscription de rente fut remise à la Légion d'honneur en remplacement des biens qui lui avaient été attribués par le même décret. Or M. Lepère raisonnait ainsi : Puisque le domaine, pour les aliénations faites en vertu du décret du 27 mars, mais en conséquence du décret de janvier, s'est appauvri de 35 millions, il faut diminuer d'autant le montant des restitutions. Le gouvernement

(1) Loi du 7 août 1850, art. 12. « Le ministre des finances est autorisé à aliéner, à partir du 1er janvier 1851 et dans le délai de trois années, des bois de l'état jusqu'à concurrence de 50 millions... Les conseils-généraux des départemens où les bois sont situés devront, avant l'aliénation, constater par une délibération leur adhésion à la vente. » Art. 13. « Le produit des ventes de bois *sera versé au trésor, en atténuation de ses avances pour le compte de la dette flottante.* »

n'adhéra pas à cette proposition. Faut-il reprocher aux princes d'Orléans de ne l'avoir pas acceptée? Nous ne le croyons pas.

Il avait été pourvu, en fait, sur le domaine forestier de l'état à la plupart des dotations fondées en janvier 1852, et le gouvernement avait par là, comme le dit M. Robert de Massy le 22 novembre 1872, mésusé de ce domaine. Mais quel lien y avait-il entre l'abus du prix des forêts domaniales et la confiscation des biens donnés par Louis-Philippe à ses enfans? Un grand spéculateur s'est injustement approprié, nous le supposons, la fortune d'autrui, et, subitement enrichi par ce gain illicite, il affecte une partie de son propre patrimoine à quelque œuvre utile ou charitable : *Alidor à ses frais bâtit un monastère*. Mais le jour de la justice se lève et les tribunaux reconnaissent que l'ancien propriétaire a le droit de reprendre en nature ses biens qui n'ont pas été dissipés. Halte-là! va dire Alidor aux juges : déduisez d'abord tout ce que m'a coûté le monastère : autrement, c'est moi qui suis volé (1). La plaisante prétention! Pourquoi bâtir le monastère? Il fallait tempérer ce beau zèle et comprendre que les biens recélés pourraient être, tôt ou tard, réclamés et rendus. Vous n'auriez pas fait, dites-vous, certaines largesses si vous aviez prévu cette restitution? Vous avez eu tort de ne pas la prévoir, et le véritable propriétaire ne peut pas payer les frais de votre imprévoyance.

M. Pascal Duprat fit une autre proposition, ainsi conçue : « Article 1er. Les décrets du 22 janvier 1852 sont abrogés sans qu'il puisse être porté atteinte aux droits acquis par les tiers sous l'empire de ces décrets. — Art. 2. Les membres de la famille d'Orléans devront s'adresser aux tribunaux compétens pour être réintégrés dans les biens meubles et immeubles qu'ils auraient le droit de revendiquer. L'article 1er fut repoussé par 475 voix contre 150, l'article second par 541 voix contre 79. Ce contre-projet renfermait une inconséquence et pouvait en outre, à l'insu de son auteur, devenir préjudiciable au Trésor : les princes d'Orléans eussent commis une faute en y donnant leur adhésion.

La thèse de M. Duprat était simple. On avait, en 1852, méconnu les règles élémentaires de la compétence et violé les principes du droit commun; il fallait donc remettre tout « en l'état, » comme disent les praticiens, c'est-à-dire faire appliquer le droit commun par les tribunaux de droit commun; car « il y a une justice en France : elle reconnaîtra les droits qui peuvent être revendiqués. » Mais l'auteur de la proposition se contredisait lui-même : en réclamant à outrance l'application d'un principe, il commençait par le renier. N'y avait-il là qu'un procès ordinaire? Il fallait le déférer aux

(1) « Autrement, ce serait l'état qui serait volé. » (Discours prononcé par M. Lepère à la séance du 22 novembre 1872.)

tribunaux, mais le leur déférer tout entier. L'assemblée se bornait alors à déclarer le titre du domaine illégal et l'annulait. Les tribunaux avaient à déduire non pas quelques conséquences, mais toutes les conséquences juridiques de cette annulation. Or le contre-projet ne l'entendait pas ainsi et débutait en réglant définitivement la situation des tiers. Pourquoi? Cette question n'était pas plus « législative » que les autres. Avait-on vendu la chose d'autrui? Les ventes de la chose d'autrui ne devaient-elles pas être annulées conformément à l'article 1599 du code civil? Aux juges de le décider. Mais M. Pascal Duprat ne voulait pas le leur laisser décider. Annuler les ventes! Faire entrer cette autre classe de biens dans le patrimoine de la famille dépossédée! Exposer le domaine au recours des acquéreurs évincés! L'appel au pouvoir judiciaire était admirable tant qu'il profitait à l'état contre les princes, mais détestable s'il profitait aux princes contre l'état. Le contre-projet opposait donc, avant tout, cette barrière aux tribunaux de droit commun et au droit commun lui-même. Après quoi, les princes plaideraient. Mais puisque le pouvoir législatif déterminait la situation respective des tiers et des anciens propriétaires entre lesquels d'innombrables procès auraient pu s'engager, il était absolument illogique de ne pas le laisser déterminer la situation respective des anciens propriétaires et de l'état, que ne divisait aucune question litigieuse.

Les questions litigieuses, le contre-projet allait seul les susciter, et M. Duprat ne s'en était pas aperçu, au grand préjudice de l'état. Les droits acquis aux tiers devaient être respectés, c'est-à-dire l'annulation des ventes ne serait pas prononcée. Le pouvoir législatif aurait seulement annulé le titre du domaine, détenteur illégitime et, par conséquent, astreint à la restitution. Ce jalon posé, les princes et l'état étaient renvoyés, pour toutes les questions à résoudre, devant des juges. On allait donc se retrouver sur le terrain du droit pur devant des tribunaux chargés d'appliquer les lois. Eh bien! le contre-projet ne défendait pas l'état contre deux séries de revendications. Il laissait d'abord les princes, expropriés sans indemnité, libres de réclamer une indemnité d'expropriation; il n'avait songé qu'aux acquéreurs et maintenait le vendeur sous l'empire du droit commun! Il permettait ensuite à la famille d'Orléans de soutenir avec beaucoup de vraisemblance que le domaine avait été de mauvaise foi, c'est-à-dire avait connu les vices de son titre (art. 550 du code civil) et, par conséquent, de lui réclamer tous les fruits perçus (ou leur valeur) depuis 1852. Il n'y avait, au demeurant, que ces deux sortes de procès à engager, la restitution des biens eux-mêmes ne pouvant susciter un débat judiciaire. On exposait, en vérité, le trésor et les contribuables à un grand péril : les princes d'Orléans ne pouvaient pas s'associer au contre-projet.

Ils renoncèrent spontanément (c'est l'exposé des motifs qui le déclare), avant que le gouvernement eût fait connaître et peut-être eût connu lui-même ses intentions, à un triple droit que leur conférait la loi commune. Ils s'engagèrent à ne demander ni l'annulation des ventes aux acquéreurs, ni des indemnités au vendeur, ni la restitution des fruits au possesseur de mauvaise foi. « Aucune action, lit-on dans le projet déposé par le gouvernement le 9 décembre 1871, ne pourra être exercée, en vertu de la présente loi, contre les acquéreurs des biens vendus par l'état en exécution des décrets abrogés ni contre leurs ayans cause (art. 3). L'assemblée nationale (art. 4) donne acte aux princes d'Orléans de leur renonciation à toute créance contre l'état ayant pour origine l'exécution des décrets du 22 janvier 1852 (1). » — « Il a semblé à votre commission, ajouta le rapporteur, que, renfermée dans ces limites, la réparation offerte ne pouvait susciter aucune controverse. Ce qui vous est proposé, c'est purement et simplement de rendre à autrui ce qui appartient à autrui, de ne pas conserver dans les mains de l'état *ce qui n'a jamais été à l'état*, sans néanmoins mettre à la charge de la France épuisée... la réparation entière d'un acte qu'elle répudie. Qu'on le comprenne bien : il ne s'agit pas d'indemniser la famille d'Orléans d'une spoliation dont la responsabilité pèse tout entière sur son auteur; il s'agit de délaisser ce qui est à elle, non de lui fournir l'équivalent de ce qui a été consommé et dissipé. » On ne pouvait pas déterminer plus nettement le caractère et l'étendue de la restitution.

Nous arrivons aux chiffres, qui ont leur importance. Les biens meubles et immeubles non aliénés par le domaine en 1871 furent évalués par le ministre des finances à 45 millions environ, d'un revenu de 1,100,000 à 1,300,000 francs, partageables entre huit branches d'héritiers, dont plusieurs étaient divisées elles-mêmes et qui comprenaient, en novembre 1872, cinquante-deux descendans directs de Louis-Philippe. Voilà ce qu'on restituait; voici ce qu'on ne restituait pas. L'état avait encaissé : 1° 35,012,441 fr. 96, prix des immeubles vendus; 2° 18,601,019 francs, produit des coupes de bois; 3° 4,452,480 francs, montant des actions et droits du domaine dans les canaux d'Orléans, du Loing et de Briare; 4° 8,217,602 fr. 41, montant d'une créance liquide de Louis-Phi-

(1) La commission remania ces textes, et la rédaction définitive fut arrêtée dans ces termes : » Conformément à la renonciation offerte par les héritiers du roi Louis-Philippe avant la présente loi et réalisée depuis, aucunes répétitions ne pourront être exercées par eux contre l'état soit par suite de l'exécution des décrets du 22 janvier 1872, soit pour toute autre cause antérieure à ces décrets. Toute réclamation de l'état contre ces mêmes héritiers est pareillement considérée comme éteinte et non avenue (art. 3). Aucune action (art. 4) ne pourra être dirigée contre les acquéreurs des biens vendus par l'état en exécution des décrets abrogés ni contre leurs ayans cause. »

lippe contre l'état (et dont celui-ci s'était libéré par voie de confusion), en tout un peu plus de 60 millions. Cet actif, ayant été grevé d'un passif de 29,322,691 fr. 81, l'excédent au profit du trésor s'élevait à 36,961,151 fr. 56. Si l'on ajoutait à cette somme les revenus et les intérêts perçus depuis vingt ans, cet excédent dépassait 60 millions (1). Les princes d'Orléans abandonnaient donc au trésor une très grande partie de leur patrimoine, et le gouvernement de la république n'a pas altéré les faits lorsqu'il a signalé, dans l'exposé des motifs du 9 décembre 1871, « le désintéressement des ayans droit. »

Ce désintéressement n'a rien qui nous étonne, ont murmuré quelques mécontens : quand on a des droits douteux, on transige, et les princes ont fait comme tant d'autres ; ils se sont tirés d'une situation difficile par une transaction. C'est une erreur. Le code civil définit la transaction ; « un contrat par lequel les parties terminent une contestation née ou préviennent une contestation à naître ; » il n'y a donc transaction que si les parties traitent sur un droit litigieux ou douteux (2). Or le seul droit qu'ait réclamé la famille d'Orléans, celui de reprendre ses biens non vendus, avait-il ce caractère?

Le gouvernement reconnut tout d'abord que l'état les détenait en vertu d'un acte « illégal, » c'est-à-dire nul. La commission fit un pas de plus et déclara solennellement, par l'organe de son rapporteur, qu'il était impossible de conserver à l'état « ce qui n'avait jamais été à l'état. » Ce rapporteur alla jusqu'à dire, dans la séance du 22 novembre 1872 : « Il s'agit de savoir si l'état doit se faire en quelque sorte le recéleur de la fortune d'autrui. » Quoi! le droit qu'on a caractérisé si fortement était douteux? Ni le gouvernement, ni la commission, ni l'assemblée ne l'avaient mis un moment en doute. Litigieux? Personne ne songeait à le contester devant les tribunaux. Est-ce qu'on peut faire un procès à qui vient dire : Je suis détenteur illégitime et je ne veux pas recéler plus longtemps vos biens; reprenez-les? Donc les princes d'Orléans ne pouvaient pas « transiger, » parce qu'il n'y avait pas matière à transaction. C'est pourquoi le projet de loi disait : « L'assemblée nationale donne acte aux princes d'Orléans *de leur renonciation,..* » et la loi disait elle-même : « Conformément à la *renonciation* offerte et réalisée par les héritiers du roi Louis-Philippe... » Ce mot « renonciation » ne fut pas introduit et maintenu dans le texte à la légère ou par une condescendance déplacée; on l'employa parce qu'il était le mot

(1) Ces chiffres sont empruntés au rapport de M. Robert de Massy.

(2) « On peut poser en principe que toute transaction ayant pour objet des droits non douteux serait non-seulement annulable, mais inexistante et non avenue, du moins comme transaction. » (M. Pont, *Explication théorique et pratique du Code civil*, t. IX, p. 569.)

propre. Ce n'est pas seulement, on le conçoit d'ailleurs, une question de mots. En transigeant sur un droit litigieux, les princes d'Orléans n'auraient fait qu'une affaire; en renonçant purement et simplement à une partie de leurs droits, ils se sont conduits en bons citoyens.

Mais il y a des esprits chagrins que rien ne satisfait. Quoi! vous ne nous abandonnez que 37 millions en capital et, si l'on ajoute un compte d'intérêts indûment perçus, une soixantaine de millions! C'est une misère : il nous faut le reste, tout le reste. Nous savons, sans doute, que le domaine n'a pas droit au reste; mais, puisqu'il n'avait pas non plus de droit sur les autres millions que vous lui abandonnez, pourquoi ne pas lui laisser tout? C'est d'ailleurs un mécompte pour le domaine, qui détenait ces biens depuis vingt ans, qui s'y était attaché peu à peu et qui ne croyait pas s'en séparer. Si ces raisons ne vous touchent pas, c'est que vous êtes les plus avides des hommes. — Il faut une certaine hardiesse pour tenir un pareil langage à des propriétaires qui, dépouillés par un acte inique, renoncent définitivement et quoi qu'il advienne, dans un intérêt public, à recouvrer plus de la moitié de leurs biens. A ce compte, saint Martin lui-même aurait usurpé sa réputation; il n'a donné que la moitié de son manteau.

Avant la loi du 21 décembre 1872, M. Thiers, dont la maison venait d'être démolie par la commune, avait reçu du trésor une indemnité de 1,053,000 de francs. Depuis cette époque, les victimes du coup d'état du 2 décembre 1851 et de la loi de sûreté générale du 27 février 1858 ont reçu du trésor à titre de réparation nationale, des rentes incessibles et insaisissables d'un chiffre total de 8,000,000 de francs. Nous ne contestons pas le désintéressement de ces indemnitaires. Il y avait toutefois une différence entre eux et la famille d'Orléans, c'est que leurs pertes n'avaient pas enrichi le trésor. Or les princes de cette famille, si gravement atteints par le coup d'état du 2 décembre, ont avant tout résolu de ne pas demander un centime d'indemnité à ce trésor, dont les ressources s'étaient accrues à leurs dépens, et se sont bornés à reprendre ce qui n'avait pas été dissipé de leurs biens. C'est sur ces données que l'histoire établira son verdict. Elle dira, non-seulement que les princes d'Orléans ont usé de leur droit, mais qu'en n'exerçant pas tout leur droit ils ont rempli tout leur devoir.

G. DE LA MAGDELEINE.

LA BOSNIE ET L'HERZÉGOVINE

APRÈS L'OCCUPATION AUSTRO-HONGROISE

NOTES DE VOYAGE

I.

LA BOSNIE. — DE BROD A SERAJEWO.

« Il n'est pas dans toute l'Europe, dit M. Élisée Reclus dans son excellente *Géographie*, à l'exception de l'Albanie voisine et des régions polaires de la Scandinavie et de la Russie, une seule région qui soit aussi rarement visitée que le pays des Bosniaques. » Cette phrase, que je lus dans un de ces momens où l'homme le mieux chez lui a soif de mouvement et d'aventures, où la vie civilisée lui pèse et où le *home* le plus charmant ne vaut pas les émotions du voyageur à la recherche de l'inconnu, fut la cause déterminante d'une excursion que je fis en Bosnie et en Herzégovine au printemps de 1879. Aussi bien, depuis quelques mois, les Autrichiens, occupant ces deux provinces, rendaient le voyage sinon confortable, du moins praticable. D'un autre côté, une mission de recherches archéologiques qui m'était confiée par le ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, en me donnant un caractère semi-officiel, m'aplanissait les premières difficultés et me permettait d'espérer mener à

bien mon entreprise, et c'est ainsi qu'un soir de la fin d'avril, léger de bagages et plein d'entrain, je dis adieu à ma famille, un peu effrayée de la destination baroque que j'avais choisie, et je m'embarquai à la gare de l'Est pour les bords de la Save et du Danube.

Revenu deux mois après avec la fièvre, je ne pus m'occuper immédiatement de rédiger mon voyage et, bientôt ressaisi par les mille obligations de la vie pratique, j'oubliai dans un tiroir mes calepins et mes albums de touriste. Ils y seraient sans doute encore si l'insurrection qui a éclaté au printemps dernier dans les pays que je visitai alors n'était venue donner un regain d'actualité à mes souvenirs d'il y a trois ans. C'est ce qui me décide à publier tels quels ces extraits de mes impressions journalières ou des lettres adressées à ma famille et à mes amis.

Si certaines modifications d'ordre purement administratif ont pu se produire depuis mon excursion par suite de l'occupation austro-hongroise, les populations n'ont pas changé, et on peut affirmer que leurs sentimens sont restés les mêmes, car nous sommes déjà ici dans l'immuable Orient. De plus, ces notes primesautières auront certainement, à défaut d'autre mérite, celui d'avoir été écrites sans aucune sorte de parti-pris, ce qu'il eût été bien difficile d'éviter dans un travail de forme plus sérieuse. Je n'ai cherché à être agréable ou désagréable à qui que ce soit. J'ai dit ce que j'ai vu et entendu, et j'ai voulu avant tout, voyageur véridique, faire une œuvre de bonne foi.

Il faut pourtant que je me confesse de la seule préoccupation qui soit entrée dans mon esprit, en dehors des impressions même que je ressentais. Voyageant avec une mission qui, bien que d'un caractère tout scientifique, m'obligeait à voir les choses d'un peu plus près qu'un simple touriste, et me trouvant être le premier Français qui, depuis bien longtemps et en dehors de nos agens consulaires (1), fût admis à parcourir aussi complètement ces contrées si récemment ouvertes à l'Europe civilisée et dans lesquelles les sympathies pour la France sont pour ainsi dire innées, j'ai certainement subi l'influence de ces sympathies auxquelles notre pauvre pays n'est plus guère accoutumé maintenant à l'étranger, et j'ai cherché à étudier en patriote français des nationalités vivaces trop peu connues des Français.

Je serais heureux si la publication de ces pages rapides pouvait

(1) Parmi ces agens, je dois citer M. E.-P. de Sainte-Marie, qui a publié plusieurs notices sur l'Herzégovine. — Il n'est que juste aussi de rappeler l'ouvrage de M. C. Yriarte, publié en 1876, sous le titre de *Bosnie et Herzégovine, souvenirs de voyage pendant l'insurrection.* Malheureusement l'auteur ne put pénétrer en Bosnie que jusqu'à Banjaluka, et en Herzégovine jusqu'à Mostar.

attirer sur les Slaves du Sud ou Jougo-Slaves l'attention de quelques lecteurs.

Il est certain, en effet, qu'à la suite de nos désastres et du recueillement forcé qui en fut la conséquence, l'opinion publique s'est trop habituée, chez nous, à négliger les questions extérieures qui ne touchent pas directement à la sécurité de nos frontières. La politique d'aventures a fait place brusquement à la politique d'effacement, — *masterly inactivity*, — et celle-ci n'a pas mieux réussi que celle-là. L'indifférence des chambres laisse trop souvent notre diplomatie maîtresse absolue de traiter les affaires étrangères suivant ce qu'elle croit être les intérêts évidens et traditionnels de la France; puis, au dernier moment, elles lui refusent les moyens de soutenir cette politique, au grand dommage de la dignité nationale. Un nombre trop considérable de nos députés, confiné dans son fief électoral, n'a d'énergie que pour s'y maintenir et s'y fortifier, et néglige bien souvent les questions extérieures, qui ne le touchent que de loin, pour les questions de stratégie ou d'influence parlementaires, qui atteignent plus directement ses intérêts.

Je suis, — je ne le cache pas, — de ceux qui déplorent cette apathie et cette incohérence, et mon ambition serait satisfaite si les notes qui suivent pouvaient rappeler à quelques-uns de mes lecteurs qu'il y a quelque part en Europe vingt millions de Slaves méridionaux dont l'avenir intéresse notre avenir et qui méritent d'entrer dans les préoccupations d'une chambre française au moins autant que la révocation d'un juge de paix ou la nomination d'un percepteur.

I.

Quelques mots sur le passé des provinces slaves récemment occupées par l'Austro-Hongrie me paraissent devoir être l'introduction nécessaire de ces notes de voyages, écrites au jour le jour sans aucune préoccupation de la liaison des faits, et qui ont besoin, par cela même, de s'éclairer à la lumière de l'histoire. Je ne reprendrai pas les événemens les plus lointains dont le territoire aujourd'hui appelé Bosnie et Herzégovine a été témoin; il me suffira de remonter en quelques mots à l'époque où les habitans actuels sont venus donner à ces provinces, avec leur vrai caractère ethnique, leur langage et leur nationalité définitive.

Les Serbes et les Croates qui peuplent aujourd'hui la Bosnie et l'Herzégovine habitaient au commencement du VIIe siècle le pied des montagnes qui séparent la Bohême de la Prusse moderne. L'empereur Héraclius, voyant l'Illyrie, de la Save à la Grèce et de l'Adria-

tique aux Balkans, ravagée par les Goths, les Slaves de l'Ouest et surtout les Avares, qui la parcouraient impunément en y amoncelant les ruines et la dévastation, crut de bonne politique d'opposer barbares à barbares et de se créer des alliés intéressés à maintenir debout à leur profit le corps vermoulu de l'empire romain d'Orient. Il profita donc du désir d'expansion des tribus serbo-croates, qui lui firent alors des demandes de terre pour s'établir, et il leur concéda les pays conquis ou à conquérir sur les Goths et les Avares dans la Dalmatie, la Dardanie (Herzégovine actuelle), la Prévalitane (nord de l'Albanie), la Rascie (partie sud de la Bosnie), en un mot dans toute l'Illyrie occidentale. Cette concession devait convenir d'autant mieux aux tribus slaves à qui elle était faite que, depuis longtemps, leurs frères de race avaient, dans leurs incursions de pillage, appris le chemin de ces contrées où plusieurs avaient même déjà formé des colonies florissantes sous la suzeraineté des empereurs.

Les Croates, arrivés les premiers, s'emparèrent de la partie nord des pays concédés, et les Serbes occupèrent le sud. La vallée de la Narenta servait alors, comme aujourd'hui, de limite approximative à la domination des deux peuplades sœurs qui, conformément aux souvenirs de leur lieu d'origine, divisèrent immédiatement leur territoire en petites principautés ou joupanies, se groupant pour la guerre autour d'un grand joupan électif, sorte de généralissime de ces républiques aristocratiques.

Il semble que les chefs de cette espèce de confédération furent d'abord les rois de Dalmatie, puis ceux de Croatie : la situation plus avantageuse de leurs possessions, placées sur le bord de la mer, explique tout naturellement cette supériorité. Au xe siècle, sous Sélimir, ban de Bosnie (ce titre avait remplacé celui de joupan), la lutte pour l'indépendance commença ; elle se continua sous ses successeurs, et la Bosnie forma bientôt une principauté, puis, plus tard un royaume particulier, mais soumis plus ou moins à l'influence de ses différens voisins slaves de Serbie, de Dalmatie, de Croatie et de Rascie.

Quant à l'Herzégovine, elle subit aussi tout d'abord l'hégémonie des rois de Dalmatie et de Croatie, puis des bans de Rascie et de Bosnie. De 1091 à 1165, les Hongrois s'emparèrent de la Croatie et de la partie nord de l'Herzégovine. Puis, le roi serbe Stéphan Nemanja, s'en étant rendu maître en 1181, la donna à ses deux frères Constantin et Mieroslaw ; le fameux saint Saba, dont le nom remplit les légendes populaires des Slaves méridionaux, était le frère cadet de ces deux princes. Nous ne suivrons pas l'histoire confuse des Nemanja, leurs luttes avec les divers seigneurs ou princes du voisinage, leurs rapports éphémères avec Raguse et Spalato, leur

renversement par les aventuriers de la famille Branivoj. Cela dura plus d'un siècle, jusqu'au moment où Paul, ban de Bosnie, en 1302, et ses deux successeurs Stéphan IV et Twartko, commencèrent ou complétèrent la conquête de tout le pays de Chelm, nom que l'on donnait alors à l'Herzégovine.

Pendant ce temps, les Hongrois, qui dominaient plus ou moins directement sur toutes les contrées du littoral slave jusqu'à la Narenta, avaient aussi une influence prépondérante sur tous les petits princes à l'intérieur du pays, et c'est à l'intervention de son beau-frère Louis, roi de Hongrie, qui espérait s'en faire un boulevard contre les Turcs de plus en plus menaçans, que Twartko dut d'être proclamé en 1376, roi de Bosnie, de Rascię et de Primorie.

Mais l'espérance de Louis fut trompée. En effet, Twartko Ier et son fils Twartko II luttèrent pendant tout leur règne contre les Magyars, et ils ne craignirent même pas de s'allier aux musulmans pour satisfaire leurs vues ambitieuses d'agrandissement.

C'est ici que se place l'événement capital de cette époque de l'histoire des Slaves, événement dont les conséquences fatales pèsent encore sur l'Europe tout entière. Je veux parler de la bataille de Kossovo.

Mourad I[er] était alors calife des Ottomans; il s'était emparé de la Thrace et de la Thessalie et avait transporté le siège de son empire à Andrinople, ne laissant provisoirement et parce qu'il manquait de vaisseaux, que Constantinople et sa banlieue aux faibles successeurs des empereurs byzantins; il faisait de fréquentes incursions en Macédoine et en Albanie, et devant cette puissance menaçante, les Valaques, les Hongrois et les Slaves, oubliant leur rivalité, unirent leurs forces pour résister au danger commun. Lazare, prince de Serbie, qui avait réuni sous son étendard tous les Slaves de la rive méridionale du Danube, fut choisi comme chef de cette confédération défensive dans laquelle dominaient ceux de sa race.

Celui qui est Serbe et de père serbe,
Qui est de sang et de famille serbe,
S'il ne vient pas combattre à Kossovo,
Que, sous sa main, il ne lui pousse rien!
Que le froment ne pousse dans son champ!
Sur la colline que sa vigne ne pousse!

C'est ainsi qu'une *piesma* populaire (1) chante l'appel que Lazare adressa aux Slaves avant de quitter sa capitale, Kroutcheva, où il avait reçu la provocation du sultan. Malgré cet appel, l'armée des Turcs, suivant une tradition, — du reste, absolument contraire à

(1) Traduite par Cyrille, *Voyage sentimental aux pays slaves*, p. 88.

l'histoire, — était tellement supérieure en nombre à celle des Slaves que « si tous les Serbes avaient été changés en sel, ils n'auraient pu saler un repas à leurs adversaires, et que la pluie, tombant sur l'armée des Turcs, ne pouvait nulle part tomber sur la terre. »

Néanmoins, la victoire fut longtemps disputée; mais enfin le croissant l'emporta, et Lazare, resté presque seul, fut fait prisonnier, tandis que ceux qui fuyaient étaient taillés en pièces. Puis, pendant que le sultan vainqueur parcourait le champ de bataille, un soldat serbe blessé se releva et le frappa à mort. Les Ottomans, pour venger leur chef, massacrèrent à ses pieds tous leurs prisonniers et avec eux le tsar Lazare, depuis honoré comme un martyr.

D'après la tradition constante des peuples vaincus, qui ne peuvent admettre leur défaite qu'en les attribuant à la trahison, le désastre de Kossovo serait dû à la lâche défection du voïvode Vouk Brankovitch, gendre de l'empereur Lazare, qui aurait passé à l'ennemi pendant la bataille avec douze mille hommes. A Kossovo, dit un chant populaire,

A Kossovo, Vouk a trahi Lazare,
Il a trahi le prince glorieux.
Que le soleil n'éclaire plus sa face!
Vouk a trahi son seigneur, son beau-père;
Maudit soit-il, et qui l'a engendré!
Maudites soient sa tribu et sa race!

Et ce n'est pas seulement l'épopée qui a conservé ce souvenir; il se retrouve même dans les documens publics. « S'il se trouvait au Montenegro, dit une déclaration officielle signée par les chefs monténégrins en 1803, s'il se trouvait un homme, un village, une tribu qui, ostensiblement ou occultement, trahisse la patrie, nous le vouons unanimement à l'éternelle malédiction, ainsi que Judas qui a trahi le Seigneur Dieu, et l'infâme Vouk Brankovitch, qui, en trahissant les Serbes à Kossovo, s'attira la malédiction des peuples et se priva de la miséricorde divine. »

Quoi qu'il en soit, le souvenir de la défaite de Kossovo, qui prépara l'asservissement de tous les Jougo-Slaves, est, comme on le voit, resté vivant parmi leurs descendans; jusqu'à nos jours, tous les événemens qui, de près ou de loin, peuvent être considérés comme la revanche du Vidovdan (1), — y compris la victoire des Monténégrins sur les Turcs à Grahovo, en 1858, ou l'insurrection de septembre 1875, sont célébrés par des chants ou des proclamations dans lesquelles on rappelle la sanglante défaite de 1389. C'est ainsi

(1) « Le jour de Saint-Vit; » on donne ce nom à la bataille de Kossovo, qui fut livrée le 15 juin, jour de la fête de ce saint, un des patrons des Slaves.

que les Allemands imprimaient, en 1870, que Sedan était la revanche de Tolbiac; mais ils n'avaient pas l'excuse de cinq siècles d'esclavage sanglant.

Nous ne savons si les soldats de Twartko prirent part à la défense commune; mais, dans tous les cas, la Bosnie reçut le contre-coup de la défaite des Slaves à Kossovo. En effet, immédiatement après ce désastre, une armée de vingt mille Turcs s'avança en Bosnie. Heureusement, le sort des armes favorisa cette fois les chrétiens, et Vlatko Hranitch, grand voïvode ou général en chef de l'armée bosniaque, défit les musulmans et sauva ainsi, pour un temps du moins, l'indépendance de son pays. Le roi Twartko, en récompense de cet immense service, donna à son voïvode, à titre de fief héréditaire, tout le pays de Chelm, c'est-à-dire l'Herzégovine actuelle.

Cette donation et l'ambition des Hranitch furent, avec les dissensions intestines des Bosniaques, la perte des deux pays. En effet, Sandal, fils de Vlatko Hranitch, inaugura bientôt une politique de bascule, dont le but était de se rendre de plus en plus indépendant des rois de Bosnie; il prit parti, tantôt pour Ostoja, tantôt pour Twartko, qui se disputaient le trône, et, malgré le succès qu'il remporta, en 1410, à Ugrah contre le roi Sigismond de Hongrie, et l'aide qu'il donna, en 1414, au prince serbe, Stéphan, attaqué par les Turcs, il prépara l'asservissement définitif des chrétiens slaves par les Osmanlis.

Son fils Stéphan continua sa politique d'intrigue, s'appuyant tantôt sur les Magyars, tantôt sur les Turcs, et il arriva au but de son ambition lorsqu'il obtint, en 1440, de Frédéric IV, empereur d'Allemagne, avec le titre de duc (herzog, d'où Herzégovine) du duché de Saint-Saba, la reconnaissance de son indépendance. Il attaqua alors le faible Thomas, roi de Bosnie, son propre gendre, et lui enleva quelques lambeaux de territoire; et en même temps il favorisait la prédication des hérétiques bogomiles ou patarins, — sorte de secte manichéenne, — espérant trouver dans les dissidences religieuses un auxiliaire pour ses projets ambitieux. Ces luttes déplorables durèrent, avec des incidens divers auxquels furent plus ou moins directement mêlés les rois de Hongrie, Venise, Raguse, et même les sultans de Constantinople, jusqu'au moment où ces derniers crurent le moment favorable, en 1463, pour renouveler leur invasion de la Bosnie et de l'Herzégovine.

Stéphan ne porta aucun secours à son suzerain, au mépris de son devoir de vassal et des intérêts de la chrétienté. Aussi les Turcs, la Bosnie définitivement conquise, se tournèrent-ils vers l'Herzégovine, et Stéphan mourut de chagrin, en 1466, tributaire des Osmanlis. De ses trois fils, les deux aînés, Vlatko et Vladislas, qui avaient recueilli son triste héritage, par la protection des Hongrois, furent

définitivement chassés par les Turcs en 1483, tandis que le troisième, Stéphan, livré en otage par son père et imitant sa félonie, se faisait musulman et devenait, sous le nom d'Herzek-Ahmed-Pacha, le gendre du sultan Mehemed, qui le créait beglerbeg de Roumélie.

Telle fut la triste fin de la dynastie des Hranitch et de la domination chrétienne dans la Bosnie et l'Herzégovine.

Dès lors, ces deux malheureuses provinces, devenues partie intégrante de l'empire ottoman, furent le principal champ de bataille de la grande guerre entre les Turcs, les Magyars et les Vénitiens, et, au lieu de servir de rempart à l'Europe chrétienne, elles devinrent bientôt la tête d'attaque du croissant contre la croix. La désastreuse bataille de Mohacz (1526), dans laquelle les Hongrois et les Tchèques furent écrasés et leur roi Jagellon tué, valut à la maison de Habsbourg la couronne impériale, spontanément offerte par les chrétiens épouvantés, et assura aux Turcs la conquête des pays au sud de la Save. Néanmoins ce ne fut qu'en 1699, et après une nouvelle série de luttes continuelles entre les Magyars et les Osmanlis pour la possession de la Bosnie, et entre ces derniers et les Vénitiens pour celle de l'Herzégovine, que ces deux malheureuses provinces furent reconnues par le traité de Karlowitz comme définitivement et irrévocablement annexées à l'empire ottoman.

Désormais isolées du reste de la chrétienté, oubliées et abandonnées à leur sort, livrées, par le fait de la conquête, à un régime agraire désolant et ruineux, — régime dont nous aurons occasion de reparler plus loin, — vivant complètement en dehors de l'histoire et de la civilisation, elles formèrent comme une tache noire sur la carte de l'Europe méridionale.

De temps à autre seulement, une insurrection, — cri de désespoir bientôt étouffé dans le sang, — rappelait au monde qu'il y avait là un peuple qui agonisait; puis tout retombait dans le silence jusqu'à ce qu'une autre génération, lasse de souffrir, tentât un nouvel effort, également impuissant.

Enfin le traité de Berlin (juillet 1878), en donnant à l'Austro-Hongrie la mission, — longtemps désirée par elle, — d'occuper les provinces slaves de la Turquie, mit un terme à cet isolement contre nature; et malgré les résistances partielles des musulmans bosniaques et herzégoviniens et la mauvaise humeur de la Russie, cette occupation fut acceptée comme un bienfait par la grande majorité de la population des deux provinces et accueillie avec un soupir de soulagement par l'Europe qui, malgré son égoïsme, avait honte de l'état d'abandon dans lequel elle laissait des frères de race et de religion.

C'est à ce moment et quelques mois après l'occupation autri-

chienne, que j'arrivai en Bosnie, et qu'ayant parcouru la Croatie et l'Esclavonie, je pénétrai enfin par Brod dans les nouvelles provinces slaves de la monarchie austro-hongroise, en compagnie d'un Serbe, M. Z..., ancien officier des Confins militaires, qui avait bien voulu se charger de m'accompagner comme interprète, et muni de toutes les recommandations et pièces nécessaires pour pouvoir circuler dans le pays où les officiers, les fonctionnaires et les fournisseurs de l'armée pouvaient seuls entrer librement à cette époque.

II.

Dervend, 15 mai 1879.

Nous voici enfin en Bosnie. Nous avons quitté Brod hier matin, à quatre heures, et nous sommes arrivés à Dervend par le petit chemin de fer stratégique qui n'est pas encore ouvert au public, mais dont nous avons le droit d'user, grâce à nos firmans.

Dervend (de *dervo*, bois), bien que possédant dans ses six cent cinquante maisons une population de quatre mille habitans environ (sans compter les quatre-vingts hommes du génie et du train qui composent en ce moment sa garnison), Dervend est un affreux trou, formé de trois ou quatre rues tortueuses, mais qui a le mérite pour le touriste venant de la Save d'être le premier centre musulman qu'il rencontre sur son chemin. En effet, ce sont les villes qui représentent surtout ici l'élément turc, tandis que les villages sont presque exclusivement peuplés de chrétiens. Le régime féodal, avec le propriétaire mahométan et le serf chrétien, régime qui existe en Bosnie depuis la fin du XVe siècle, a naturellement groupé autour du château tous les cliens personnels du seigneur, ses officiers, ses valets, tous ceux enfin qui, par ambition beaucoup plus que par conviction, avaient embrassé la religion du vainqueur, tandis que les pauvres raïas, fidèles à leur foi, restaient dispersés dans la campagne, obligés de cultiver la glèbe à laquelle ils étaient attachés de par la loi du plus fort, et désireux d'ailleurs de traîner leur misérable vie le plus loin possible des vexations du maître et de ses parasites.

Tout le pays des environs appartient ici à deux grands begs, dont l'un s'appelle Youssouf et l'autre Rustem Alibegovitch. Ils sont parens et possèdent à eux deux un territoire au moins égal à un département français. Youssouf est le plus riche ; sa terre s'étend jusqu'à la Save. Ce sont des gens bien élevés, paraît-il, et dont la vie privée est des plus honorables. Comme presque tous les Slaves musulmans de Bosnie, ils n'ont chacun qu'une femme (on compte seulement à Dervend trois musulmans polygames, et ils ne sont pas des plus distingués). Avant l'arrivée des Autrichiens, ils me-

naient l'existence de grands propriétaires campagnards, se bornant à manger tranquillement, et sans trop compter, les redevances du tiers des produits de la terre que leur devaient leurs métayers raïas. Ils n'ont essayé aucune résistance, — le premier coup de fusil a été tiré à Kotorsko, et c'est plus loin, à Maglaï et à Doboj, qu'ont eu lieu les premiers engagemens sérieux, — et ils manifestent aujourd'hui l'intention de faire venir des paysans d'outre-Save pour travailler leurs terres, leurs raïas étant décidément trop paresseux et trop ignorans. Est-ce là seulement une flatterie à l'égard des envahisseurs ou le résultat de l'ancienne influence du voisinage des pays civilisés? On ne parle pas moins tout bas de leur prochain départ pour une terre musulmane, et on assure que, au moins en ce qui concerne Youssouf-Beg, c'est une décision absolument arrêtée.

Je reviens à la ville de Dervend. Sauf quelques édifices particulièrement soignés et, parmi eux, les demeures des deux grands begs, Dervend, comme toutes les villes de la Bosnie, est bâtie exclusivement en bois. Les maisons des pauvres chrétiens se composent d'une misérable cabane en planches avec soubassement de terre, qui n'a qu'un trou pour cheminée et pas de cloisons intérieures. C'est là dedans que grouillent pêle-mêle le père, la mère, les enfans et les cochons (ces deux catégories sont ordinairement nombreuses), sans compter la vermine. Les maisons des musulmans du commun sont un peu plus confortables : elles ont en général un étage, et le rez-de-chaussée est exclusivement consacré aux quadrupèdes, au-dessus desquels demeurent les *bimanes*.

Le seul reste ancien de Dervend est la ruine de son vieux château, dont deux portes existent encore et dans l'enceinte duquel se trouvent une petite mosquée et le tombeau d'un saint musulman recouvert d'un mauvais hangar entouré d'une grille en bois. Autour de ce tombeau, un cimetière turc, qui est loin de valoir comme pittoresque, sinon comme propreté, ceux qui sont disséminés dans les bosquets entourant immédiatement la ville. Quant aux cimetières chrétiens, les musulmans exigeaient en signe de mépris qu'ils fussent relégués au loin dans la campagne; celui de Dervend est à plusieurs kilomètres de la ville, sur la route de Serajewo. Les chrétiens sont pourtant relativement très nombreux ici, et, s'il y trois mosquées, il y a, d'autre part, une chapelle catholique et une église grecque orthodoxe (*serbisch*).

Tout ce monde-là vit, du reste, très calme sous la bannière austro-hongroise : à sept heures et demie du soir, toutes les boutiques, — si l'on peut donner ce nom aux misérables échoppes des étalagistes du lieu, — se ferment, sauf deux ou trois tenues depuis l'occupation, par des giaours sans scrupules; les rues appartiennent alors à d'énormes rats qui se cachent pendant le jour dans

les crevasses des soubassemens des maisons, et le *franghi* curieux et noctambule peut apercevoir, à travers les planches mal jointes qui servent de murailles, des scènes intimes qui, pour être orientales, ne sont pas toujours empreintes de la plus pure poésie.

La police de la ville se compose de seize zaptiés, qui ne sont peut-être pas payés très régulièrement, — je veux le croire, du moins, pour l'honneur de l'uniforme... qu'ils pourraient avoir, — car ils acceptent facilement le bakchich. Lors de mon arrivée, la première personne que je rencontrai fut un de ces pauvres diables qui, rassemblant tout ce qu'il savait d'aimable dans une langue civilisée, me salua d'un : « Bravo! » en me tendant la main. Était-ce pour serrer la mienne ou pour me demander d'augmenter son casuel? Je n'en sais rien... Toujours est-il que je me débarrassai de cet honorable garde-champêtre en lui donnant quelques kreutzers, qu'il reçut avec une dignité froide et une satisfaction marquée. La ville de Dervend ferait peut-être mieux d'avoir un peu moins de zaptiés et un peu plus de soin de ses rues, qui sont dans un état lamentable et qui se changent en fondrières à la moindre pluie.

Ce lieu de délices possède encore deux hôtels, l'hôtel Kostitch, le plus ancien, et le nouveau, le meilleur et le plus à la mode, l'hôtel *Europa*. On y trouve une unique chambre à deux lits, pavée en briques et munie des meubles et des ustensiles rigoureusement indispensables ; en un mot, le suprême confort des hôtels de province... en Bosnie. Quant aux draps, par exemple, ils sont là, comme ailleurs dans les pays jougo-slaves, à peu près inconnus; on les remplace avantageusement, — pour le budget de blanchissage de la maison, — par des pièces de toile carrées boutonnées ou cousues aux couvertures et qu'on change seulement quand elles sont sales... Heureux le voyageur qui passe le premier!.. En m'introduisant dans cette unique chambre, le patron de l'*Europa*, croyant sans doute me faire plaisir en me donnant cette bonne nouvelle, m'affirma que, pour 100 florins, je ne trouverais pas un appartement pareil jusqu'à Serajewo. C'est possible; mais la perspective manque d'agrément quand on a encore une dizaine d'étapes à faire avant d'arriver à la capitale bosniaque.

Je n'ai plus rien à citer à Dervend que sa rivière, torrent rocailleux que l'on traverse en temps ordinaire en retirant ses chaussettes, — je ne fais ici, bien entendu, aucune allusion aux indigènes qui ignorent l'usage de ce vêtement inutile, — et dans laquelle les femmes lavent leur linge d'une façon encore plus primitive et en montrant leurs jambes un peu plus haut que leurs voisines des bords de la Save.

Puisque je parle du beau sexe, je dirai ici une fois pour toutes

que les échantillons que l'on en rencontre en Bosnie ne sont pas faits pour donner une grande idée de ses charmes. Il est vrai que l'on voit seulement à visage découvert des chrétiennes, pauvres créatures vouées dès leur plus jeune âge aux privations, à la misère et à la servitude des rudes travaux des champs. Quant aux musulmanes, elles sont invisibles. On remarque seulement quelquefois vers le midi, allant en nombre presque toujours, des paquets d'étoffes qui rasent les murailles et qui, du plus loin qu'elles aperçoivent le roumi, se détournent avec mépris de leur chemin. Saluez, voyageurs, l'amour et la poésie de l'Orient qui passent! C'est le harem de M. Y... qui va faire visite au harem de M. Z..!

... Le commandant d'étapes, aimable officier slave, a bien voulu nous promener toute l'après-midi. Il nous a conduits à un monastère catholique du voisinage. Le couvent de Saint-Marc-les-Pléhan (*Samostan Sv. Marka na Plehan*) est habité par six franciscains prêtres et cinq clercs ou élèves; il a été fondé seulement en 1872 et n'est pas riche. Le père gardien, — *Pater Stephanus Cicatch*, — jeune homme aimable et intelligent, nous fit lui-même les honneurs de son couvent, dont l'église est une espèce de grange affreusement décorée à l'intérieur. Les pères, hommes simples et de peu de besoins, vivent d'aumônes, de leur école et des services qu'ils rendent; ils ont quelques châtaigniers et quelques lopins de terre qu'ils cultivent et dont ils tirent aussi une maigre ressource. Ces lopins sont-ils bien à eux? Nul ne saurait le dire, car il n'y a dans le pays ni bornage ni cadastre, et, en dépit des droits féodaux, la devise *primo occupanti* peut encore avoir une certaine valeur en haut de la montagne de Pléhan.

Il faut, en effet, faire une véritable ascension à travers des chemins creux coupés de rochers que l'on exploite pour l'entretien de la route qui passe en bas, avant d'arriver au couvent de Saint-Marc, mais aussi on jouit de ce sommet d'une vue splendide.

Au nord, la Save, Brod et les collines qui ferment le bassin de cette rivière, et à la base de ces collines, à droite, le profil des tours et de la coupole de la cathédrale de Djakova, vers lesquelles, au temps de la domination turque, les regards des bons franciscains se tendaient toujours comme vers le symbole de l'espoir et de la délivrance. A l'ouest, le haut plateau de Molajitcha et les montagnes au pied desquelles se trouvent Banjaluka, au nord, et plus bas Trawnik. Au sud, le panorama est raccourci par le fouillis des collines qui resserrent le cours de la Bosna; mais, à l'est, la vue s'étend encore fort loin par-dessus cette rivière jusqu'au plateau de Majevitcha et aux montagnes qui dominent les frontières de la Serbie. Je ne crois pas qu'il existe en Europe beaucoup de points de vue d'une pareille étendue; il y a, en Bosnie même, un bon

nombre de sommets plus élevés, mais celui-là a le mérite de l'isolement au moins de trois côtés, et cette circonstance, jointe à la largeur inusitée de la vallée de la Save qui s'étend mollement à ses pieds, lui donne une ouverture d'horizon des plus remarquables.

Au moment où nous quittions Pléhan, fatigués, mais non rassasiés d'admiration, et à l'instant précis où je franchissais le seuil du monastère, le père gardien m'offrit très cérémonieusement une pomme. Prévenu auparavant par mon excellent guide et interprète Z.., je reçus cette attention très sérieusement et avec force remercîmens pour un si grand honneur fait à ma modeste personne. C'est, en effet, un ancien usage conservé chez quelques Jougo-Slaves d'offrir à l'hôte de distinction qui les quitte et à qui ils veulent témoigner l'espoir et le désir de le revoir, soit une orange, soit un citron, soit une pomme, symbole de paix et d'amitié. Cet hommage ne se rend ordinairement qu'à l'hôte principal et à un seul; voilà pourquoi la pomme fut donnée, à Pléhan, et cela à l'exclusion du commandant et de Z.., au premier Français qui visitait le monastère de Saint-Marc.

La culture est ici tout à fait semblable à celle que nous avons vue au-delà de la Save; c'est une culture pastorale avec quelques parcelles semées en maïs et en avoine, çà et là des bouquets de bois, le tout rappelant quelque peu une Normandie mal exploitée et montagneuse. La terre est très profonde dans les vallées et vaut, près de la ville, de 3 à 400 florins le jocke (1) (2,000 francs l'hectare à peu près), ce qui, dans tous les pays du monde, constitue déjà une assez jolie valeur donnée au sol. Il est vrai que, dans la campagne, cette valeur diminue beaucoup et que les pentes et les crêtes des montagnes n'ont plus aucun prix. D'ailleurs les transactions ont toujours été très rares et très difficiles, à cause du régime féodal.

On fait peu de vin autour de Dervend, par suite, me dit le père gardien du couvent de Pléhan, de la défense du Coran, qui, comme on le sait, l'interdit aux musulmans. Cela est possible, et je ne voudrais pas répondre à l'excellent franciscain que je ne crois pas les musulmans aussi scrupuleux, quoiqu'en Bosnie leur rigorisme soit très remarquable. Mais il y a peut-être encore une autre raison : la terre de tout ce canton me paraît forte, un peu grasse, et trop argileuse dans les vallées pour produire de bons vins; et les habitans n'en sont pas encore arrivés à sentir l'utilité qu'il pourrait y avoir pour eux à défricher la montagne.

Nous sommes venus de Brod ici par le chemin de fer nouvellement établi pour le service de l'armée d'occupation austro-hon-

(1) Le jocke équivaut à 5,755 mètres.

groise. Ce petit railway a seulement 0m,75 de gabarit. Les traverses, — dont beaucoup sont en sapin ou autres bois blancs,— ont 1m,50 de longueur et reviennent, toutes posées, à 1 florin la pièce. C'est cher, penserez-vous, dans un pays où le bois est pour rien, et vous n'avez pas tort. Mais il faut compter avec la paresse des Bosniaques qui, tant chrétiens que musulmans, résistent aux réquisitions (bien que ces réquisitions leur soient mieux payées que toute autre main-d'œuvre locale), de manière à obliger presque partout à se servir d'ouvriers étrangers, en grande majorité Italiens, et aussi avec l'absence de voies de communications, qui rend les transports très difficiles. Aussi a-t-on dû se contenter d'un railway tout à fait rudimentaire, et on l'a fait passer par monts et par vaux. Ainsi, le terrassement n'est préparé que pour une voie; il est vrai que, dans ce pays, l'expropriation du terrain nécessaire pour la pose d'une seconde voie, ne coûterait pas grand'chose, — si l'on n'attend pas trop longtemps, — car le gouvernement s'est contenté de payer les maisons qu'il a fallu démolir; quant à la terre aux champs, on l'a prise provisoirement sans indemnité, faute de savoir à qui elle appartient; les droits de chacun sont réservés et le règlement doit se faire quand le cadastre auquel on va procéder sera terminé.

La chemin de fer fait des détours sans fin pour traverser la ligne de faîte entre la vallée de la Save et celle de la Bosna; c'est ce qui explique la longueur des distances kilométriques entre des stations très rapprochées l'une de l'autre à vol d'oiseau. La station de Modron est le point culminant: de Dervend à ce point, on monte de 160 mètres, à peu près 1 mètre pour 80.

Les poteaux télégraphiques sont très primitifs, de simples brins de bouleau non écorcé. Quant aux ponts, ils sont tous en bois, bien entendu. Du reste, tout est en bois en Bosnie, et cela se comprend, si l'on songe qu'il y a dans cette province 400,000 milles carrés de forêts, tant à l'état qu'aux communautés, aux *vakoufs* et aux particuliers. Que de richesses encore inexploitées, ou, ce qui est pis encore, mal exploitées!

Pour en revenir à notre chemin de fer, il a été ouvert jusqu'à Dervend en novembre 1878 et en mars 1879 jusqu'à Doboj. Les travaux sont entrepris seulement jusqu'à Zienitza, parce que de ce point à Serajewo, la route est toujours bonne, tandis que de la Save à Zienitza, les chemins sont tellement mauvais que, l'hiver dernier, mille voitures du train ont été arrêtées par une fondrière pendant deux jours entiers. Pour le moment, les rails ne dépassent pas Zeptche, où on a trouvé du charbon qui sert à alimenter les machines. Le chemin de fer coûte à l'état de 25 à 30,000 florins le kilomètre, matériel compris (soit vingt locomotives et quatre cents wagons); et rien que cela empêcherait à jamais la Turquie de remettre paci-

fiquement la main sur ses provinces slaves occupées par l'Austro-Hongrie en vertu du traité de Berlin. Comment, en effet, pourrait-elle rembourser cette dépense et tous les autres frais de l'occupation, qui s'élèvent déjà, à l'heure où j'écris, au bout de huit mois, à plus de 200 millions de florins ?

Quoi qu'il en soit de ses défauts de construction, ce tramway a bien servi l'armée envahissante, et c'est lui seul qui rend possible l'occupation de la Bosnie. Mais, en dehors de son utilité stratégique, il est certainement destiné à alimenter tout le commerce entre les anciens pays de la couronne de Saint-Étienne et les nouvelles provinces; et, remplacé par une voie plus large et à pente plus douce, il sera un jour une des grandes lignes du trafic entre l'Orient et l'Occident. Il n'est pas douteux, d'un autre côté, que l'établissement de cette voie ferrée de Brod, dans la direction de Serajewo et de Salonique, a fait perdre pour toujours à Agram l'espoir de devenir la tête de ligne du grand chemin de fer de l'Occident à l'Archipel. Les Hongrois, qui ont réussi à empêcher jusqu'ici la continuation sur Sissek de la ligne de Banjaluka à Novi, préparent maintenant l'aboutissement fatal à Buda-Pest de la grande route commerciale méditerranéenne à travers la presqu'île d Balkans, route qui passera par Brod, Serajewo et Novi-Bazar.

Déjà, depuis quelques jours, la ligne stratégique transporte les marchandises des particuliers, et parmi eux le principal est Rustem-Beg, le grand beg de Dervend lui-même, — les inventions diaboliques de ces mécréans de giaours ont parfois du bon ! — Dans quelques semaines, sans doute, les voyageurs pourront circuler librement de Brod à Zienitza, et quand la voie s'avancera jusqu'à Serajewo, les 250 kilomètres qui séparent cette ville de la Save seront franchis plus facilement que l'on n'allait autrefois de Brod à Dervend (1).

Le voyage, sur ce rudiment de chemin de fer, n'est pas moins accidenté aujourd'hui que la ligne elle-même. A chaque instant, le train s'arrête. Tantôt c'est la locomotive qui a besoin de faire de l'eau aux petits torrens qui coulent un peu partout et que l'on a captés là où ils coupaient la voie, sans se préoccuper de savoir si c'était ou non à une station; tantôt c'est une vache ou un porc qui barre la route et qui regarde bêtement le train arriver sur lui, sans se déranger et sans s'émouvoir des coups de sifflets désespérés de la locomotive; ici c'est une chaîne d'attache qui se rompt; là un pont que l'on a des raisons de croire peu solide; plus loin, c'est un monsieur qui a perdu son chapeau, — comme cela m'est arrivé à

(1) Une dépêche insérée dans les journaux français du 8 octobre 1882, annonce que l'ouverture officielle de la ligne de Zienitza à Serajewo a eu lieu le 4 du même mois.

moi-même un peu avant la station de Velika. Alors, du dernier wagonnet où sont assis sur leurs valises les rares voyageurs militaires ou civils autorisés à se servir du chemin de fer, on hèle le mécanicien à un des continuels tournans de la voie ; le train s'arrête, on ramasse le couvre-chef vagabond, et fouette, cocher! Nous avons bien le temps,.. ne sommes-nous pas à peu près en Orient? Et quelles secousses, à chaque arrêt! et quels soubresauts pour se remettre en marche!

Dans ces conditions de transport, on a peu de dispositions à admirer le paysage, qui, du reste, ne présente rien de bien original, si j'en excepte une série de moulins microscopiques, grands comme nos cabanes de bergers, mais beaucoup moins bien construits, et qui s'étagent de 500 mètres en 500 mètres sur la rivière de Velika, dont nous avons suivi les bords pendant un certain temps.

Kotorsko, où l'on passe, est un affreux village de 400 habitans, situé à un bon kilomètre de la station du même nom. C'est là que commença la résistance lors de l'entrée des Autrichiens en Bosnie, et les environs n'en sont pas encore très sûrs. Doboj est beaucoup plus important et compte environ 1,400 habitans, parmi lesquels les neuf dixièmes sont Turcs; aussi les chrétiens y sont-ils la lie de la population, et les musulmans les tiennent en mépris particulier. Le château en ruines est fort pittoresque et commande superbement la vallée de la Bosna. Cette vallée est assez bien cultivée, autour de la ville surtout; mais ces gens-là, même les moins paresseux, ont décidément du temps et de la force à perdre. Il n'est pas rare de voir un gaillard, dans la vigueur de l'âge, gravement occupé à garder quatre ou cinq pourceaux. On rencontre aussi souvent dans la campagne six bœufs attelés à la même charrue et accompagnés de six paysans, hommes et femmes, une personne pour guider chaque paire de bœufs, une autre qui pousse à la charrue, la cinquième tenant l'araire, et la sixième, peut-être le chef de famille, ne faisant rien, — comme le quatrième porteur du convoi de Marlborough, — mais suivant consciencieusement en regardant le travail, tandis que les autres crient, tapent, hurlent, sans doute pour animer les attelages. Puis, quand l'heure du repas arrive, pour les bêtes et les gens, on retire une cheville du collier des bœufs qui ne sont pas, ici, attelés par les cornes, et l'animal, devenu libre, se met à pâturer çà et là, suppléant ainsi à la maigre pitance de l'étable jusqu'au moment où, docile, il revient prendre sa place sous le joug et recommencer sa besogne. Et quelle besogne! Le rayon de la charrue est aussi tortueux que peu profond. Mais, que voulez-vous? ces gens-là n'ont pas lu les gros livres de nos économistes, et personne ne leur a

appris les bienfaits de la division du travail. En sont-ils beaucoup plus malheureux ?

III.

Techanj, 18 mai 1879.

... Départ de Doboj pour Techanj (prononcez Techani), localité située à 24 kilomètres, sans route pour y arriver et occupée par quelques troupes autrichiennes. Je tenais beaucoup à voir cette ville, ancienne capitale d'une petite principauté bosniaque, le banat de Ussora, et dans laquelle se trouvent les ruines d'un vieux château slave, le plus grand et le plus célèbre de la contrée.

Nous partons à six heures du soir, dans une carriole bosniaque frétée à grand'peine, attelée de deux bons petits chevaux et conduite par un indigène, avec un uhlan devant et un autre derrière; le commandant d'étapes, responsable de nos précieuses personnes, n'avait pas voulu nous laisser aller sans cette escorte, le chemin de traverse qui mène à Techanj étant encore peu sûr et la nuit pouvant nous surprendre. C'était à Doboj un véritable événement : deux étrangers, dont un « Franzous » (on n'en a jamais vu s'arrêter ici), qui partent pour Techanj! Mais il faut six heures pour y aller, ils coucheront dans la forêt, etc. Comme j'étais absolument convaincu que nous pourrions arriver, comme nous étions bien armés et accompagnés par des soldats ayant fait souvent la route, j'étais parfaitement tranquille; le pis qui pouvait nous advenir était d'être obligés, en débarquant la nuit à Techanj, de coucher au poste ou dans une écurie; c'est un petit inconvénient pour des gens qui, depuis Djakova, n'ont plus vu de draps et qui, depuis plusieurs jours, couchent par terre dans leurs couvertures; aussi je passai outre. Mais quelle carriole, bonté divine! et quel chemin! Impossible de rien dire à cet égard qui approche de la réalité. Figurez-vous une charrette tout en bois, sauf quelques clous et vis et les fers des roues, sans ressorts, bien entendu, et dans laquelle, pour lui donner plus d'élasticité et de solidité, les moyeux des roues sont reliés à l'écalage par des sortes de membres en écorce tordue. Juchez là-dessus des bancs de bois, agrémentés en notre honneur de sacs de paille hachée, faites rouler le tout pendant quatre mortelles heures de nuit, sur un large sentier frayé à travers trous et fondrières, et vous aurez une idée de l'état et de l'équipage dans lequel nous fîmes, à dix heures et demie du soir, notre fort peu solennelle entrée dans l'antique capitale des bans de l'Ussora. Au bruit, un porte-turban non endormi entre-bâille sa porte. Nous demandons s'il y a un endroit quelconque

où l'on puisse coucher. *Nè! nè!* nous répond-on en secouant la tête de droite à gauche. Lorsqu'un indigène étranger vient ici, paraît-il, il couche chez un ami ou à la belle étoile, hôtellerie que l'on trouve partout et à la portée de toutes les bourses; quant à un homme civilisé, on ne voit que des soldats, et encore ils sont tous Croates et, par conséquent, à moitié du pays. Il n'y a même pas de *han* pour les voyageurs, attendu qu'il n'y a pas de voyageurs à Techanj. Nous demandons le commandant de la ville. — Couché. Et son brosseur refuse énergiquement de le réveiller, car il a eu son accès de fièvre dans la journée et il a défendu sa porte de la façon la plus absolue. Mais n'y a-t-il donc plus un officier encore debout? Heureusement que cette idée était bonne et qu'en effet deux jeunes sous-lieutenans étaient encore à causer et à fumer dans la petite chambre turque qui sert aux sept officiers de la garnison de cercle, de *smooking room,* de salle à manger et de salon de réception.

Grâce à l'obligeance de ces messieurs, qui nous cèdent leurs paillasses et vont coucher avec des camarades, nous pouvons enfin reposer nos membres endoloris dans la soupente où ils demeurent; ce n'est pas un palais : on s'y tient à peine debout; dans un coin une espèce de huche sordide; dans un autre coin, un grand poêle bosniaque, une valise et deux paillasses : tel est le mobilier. Mais quand on est rompu de fatigue, on n'a pas besoin de berceuse, et nous ronflons à qui mieux mieux.

Le lendemain, dès l'aube, nous sommes sur pied, et, grâce à nos hôtes qui rivalisent de bonne grâce envers les étrangers et qui nous invitent à partager leur repas (ce qui est plus qu'une politesse, car le restaurant est aussi inconnu à Techanj que l'hôtel), nous commençons notre visite de la ville et des environs.

... Techanj a été tout d'abord une forteresse des bans d'Ussora, dont la résidence était à deux heures de distance, au lieu dit Vrutchitcha (eau chaude) et où l'on voit encore quelques ruines. Plus tard, ces petits princes vinrent établir à Techanj même le siège de leur gouvernement. Lors de l'invasion turque, les bans de Vrutchitcha, de Yaetze et de Srebrenitza, qui se partageaient tout le pays, étaient tributaires de Raguse. Le sultan Mahomet ayant été longtemps arrêté devant les défenses de Vranduk, ravagea tout le voisinage, y compris Velika, Techanj et Doboj, où il rencontra l'armée de Mathias Corvin, roi de Hongrie.

Plus tard, le prince Eugène y vint aussi, mais il n'osa pas attaquer le château, où s'étaient réfugiés les habitans sous les ordres d'Ali, leur gouverneur. Il se contenta de bombarder et de démolir la ville. A la suite de cet événement, Ali ayant constaté que ce château était trop petit pour servir d'asile à toute la population, en augmenta l'enceinte et y fit de nouvelles constructions que l'on voit

encore. Après la ruine de Techanj, les Impériaux allèrent jusqu'à Serajewo, où ils lancèrent quelques bombes; puis ils remontèrent vers le nord.

C'est le dernier événement militaire dont Techanj fut le théâtre; aujourd'hui, et bien que la première bataille un peu sérieuse livrée aux Austro-Hongrois en 1878 ait eu lieu non loin de là, au défilé de Kosna sur la Bosna, la vieille capitale de l'Ussora vit en paix sous ses nouveaux maîtres, représentés par deux compagnies du 79ᵉ régiment d'infanterie, chargé aussi de garder toutes les étapes de la route depuis Brod jusqu'à Zeptché. Ce régiment, — comme l'indique du reste son nom (Jelacich), — est exclusivement croate. Tous les régimens d'infanterie slaves (16ᵉ, 53ᵉ, 70ᵉ, 78 et 79ᵉ) sont actuellement en Bosnie, ainsi que les uhlans (5ᵉ et 12ᵉ) croates. Il est tout naturel que l'on ait envoyé dans les deux provinces nouvellement occupées les régimens composés de congénères des Bosniaques et des Herzégoviniens, qui, parlant la langue du pays, avaient le double avantage de rendre l'occupation moins odieuse et l'installation plus facile. Mais n'est-ce pas la reconstitution pour ainsi dire forcée d'une armée slave? Les Magyars le craignent, et ils n'ont pas tout à fait tort.

Pour en revenir à Techanj, c'est une petite ville pittoresque, groupée au pied de son vieux château et dans laquelle les grecs orthodoxes sont nombreux et influens. Avant Kossovo, m'a-t-on dit, il n'y avait pas ici de quartier serbe; depuis cette mémorable défaite, de nombreux chrétiens grecs (Serbes et Albanais) sont venus s'y installer; et, en dépit des mesures vexatoires qui les obligeaient, par exemple, à ne bâtir leurs maisons que dans des carrières ou dans les plus mauvaises terres des faubourgs et qui leur interdisaient d'avoir des fenêtres du côté de la ville, ils ont prospéré, et le quartier grec contient aujourd'hui huit cents habitans.

Aussi ai-je été heureux de l'occasion qui s'est présentée pour moi de rendre visite au P. Théodor Slavecevitch Ilitch, le paroch de Techanj. C'est, sinon un martyr, au moins un confesseur, car il a pourri durant cinq années dans les prisons turques, un an à Banjaluka, deux ans à Serajewo et deux ans ici; et il n'a été délivré qu'il y a quelques mois, lors de l'arrivée du général Philippovitch. Il était accusé de « tendances » de rébellion contre la domination turque! N'était-ce pas adorable? Disons cependant, à la décharge de ses bourreaux, que, pendant ces cinq ans de tortures, ils ont permis à sa courageuse femme de rester à Techanj, attendant des jours meilleurs.

Le P. Ilitch a le titre de doyen; c'est un homme dans la force de l'âge, qui a une bonne maison et m'a bourré de café et d'eau-de-vie de prunes. La reconnaissance de l'estomac ne doit pas m'empê-

cher de dire cependant que les mauvaises langues accusent les curés orthodoxes de Bosnie d'augmenter trop facilement les tarifs de leur casuel, sous prétexte que ce casuel doit aussi servir à entretenir pour un cinquième l'évêque (qui réside à Serajewo), et pour un autre cinquième l'école, — sans parler des monastères. En ce moment, ces monastères ne coûtent plus rien, car ils ont tous été détruits et leurs religieux massacrés pendant les dernières insurrections d'il y a deux ans. Il y avait trente moines tout près d'ici, à Liplje et à Ozren. Tous ont été assassinés, et les deux couvens, — construits autrefois par l'empereur serbe Nemanitch, — pillés; les murs sont cependant restés debout, et il paraît que de nouveaux religieux vont bientôt en reprendre possession. C'est un phénomène assez curieux à constater que les catholiques ont moins souffert en Bosnie que les orthodoxes. Est-ce par un hasard du fanatisme ou par haine du nom russe, partout protecteur de la religion orthodoxe, et l'éternel ennemi du calife? Il serait difficile de le dire, mais ce qu'il y a de bien certain, c'est que le voyageur impartial ne peut s'empêcher d'être frappé de la popularité des Russes chez les chrétiens jougo-slaves, ici comme à Agram, aussi bien chez les catholiques que chez les grecs unis; il y a là une grosse question politique qu'un avenir prochain résoudra sans doute.

Partout où j'ai passé j'ai constaté ce sentiment. Les officiers slaves disent eux-mêmes : sans la Russie il n'y aurait plus de Slaves. Quant au peuple, il appelle de tous ses vœux l'intervention du grand tsar moscovite.

Je me promenais un jour dans la banlieue de Techanj, à la recherche d'un poste commode pour en dessiner le château, lorsque tout à coup, dans un pli de terrain qui nous cachait, j'entendis un petit pâtre qui chantait. Frappé de l'accent qu'il y mettait, je priai M. Z... de me transcrire sa chanson. La voici :

O misérable Turc! tu perds toute la terre
    Dans la Bosnie et à Plevna!
Le Russe est ton vainqueur aux quatre coins du ciel...
    Le Magyar ne peut te défendre.
Kossuth verse des pleurs et dit à la Turquie :
    « Vois si les Serbes sont unis! »
Allons, va! ô islam! et retourne en Asie,
    Car ici, tu perds tous tes hommes.
Le Russe à la peau dure avance sûrement...
    Le Turc dit : « Dieu! que vais-je faire?
Les Russes ont la force, et tous se sont unis...
    Les Turcs disent : « Où nous cacher? »
O prince Nikita! contre les Magyars,
    Fais alliance avec notre frère!
Le nom de Nikita deviendra glorieux,
    Et celui de Milan, son frère!

Je donne ici cette grossière traduction, — à laquelle j'ai essayé de conserver quelque chose du rythme de l'original, — parce que cette chanson était, au moment de mon passage en Bosnie, une actualité, et qu'elle avait trait aux événemens récens qui venaient d'avoir lieu dans la presqu'île des Balkans; mais je n'aurais qu'à ouvrir certains vieux recueils de chansons bosniaques, que l'on rencontre encore çà et là, pour y retrouver, sous une autre forme, les mêmes idées et les mêmes sentimens, qui peuvent se résumer en deux formules : Espoir dans la Russie, haine du Hongrois et du Schwada (Allemand). Qui sait ce que pourrait produire ce sentiment, en cas de conflit armé, et ce que deviendrait, dans une guerre avec le grand empire slave, la monarchie austro-hongroise, qui compte, dans ses états-majors, 60 pour 100 de généraux appartenant à la race slave?

... Pour quitter le terrain brûlant de la politique et passer à un sujet plus gracieux, je vous dirai que le beau sexe de Techanj est cité pour sa vertu; c'est, paraît-il, un pays dans lequel fleurit la rosière et où l'on trouve à chaque pas des Baucis... avant l'arrivée de Jupiter. Cette prétention est, du reste, commune à toutes les villes de la province bosniaque, qui s'accordent, en revanche, à combler de leurs malédictions pudibondes la capitale Serajewo, cette Babylone de tous les vices et de toutes les hontes.

Quoi qu'il en soit de la vertu des dames de Techanj, ce pays partage, au point de vue social et agraire, le sort de toute la Bosnie. Les grands propriétaires sont ici : Hamri-Beg-Ajanovitch, Dervis-Beg Gjoulatchitch et Hamza-Beg-Gjoulatchitch. La famille du premier est venue d'Asie il y a quelque deux cents ans avec cent cinquante autres familles de soldats à qui le sultan donna des terres. Parmi eux, on cite la famille Capetanovitch, très nombreuse encore aujourd'hui. Ces descendans d'émigrans militaires ont même conservé le souvenir précis de leur lieu d'origine : c'est Amatia, dans le sandjak d'Anatolie. Quant à la famille Gjoulatchitch, la tradition la fait venir de Hongrie avec d'autres Magyars qui se seraient convertis à l'islamisme afin de prendre part à la curée des terres bosniaques lors des grandes concessions octroyées par les califes victorieux. Il n'y a là rien d'invraisemblable si l'on se rappelle la parenté ethnique et linguistique des Hongrois et des Turcs.

Tels sont, avec deux autres grands begs dont je n'ai pas retenu les noms, les richards de Techanj; quant aux aghas, petits begs et nobles, propriétaires fonciers plutôt pauvres que riches, ils y sont, comme partout, assez nombreux. Parmi ces begs, Dervis est la bête noire des malheureux chrétiens, et on dit que ce seigneur turc employait plus que de raison la bastonnade comme moyen de persuasion, afin de remplir ses coffres et ceux de son bien-aimé maître et seigneur

le sultan de Constantinople. Je crois que celui-là, du moins, parmi les musulmans, doit bénir Allah de pouvoir demeurer en sûreté dans sa maison, sous la protection bienveillante des baïonnettes du régiment Jelacich.

IV.

Doboj, 23 mai.

C'est à cheval que nous avons quitté hier Techanj, montés sur deux bidets de montagne aussi intelligens que leurs propriétaires. Nous sommes escortés cette fois de deux fantassins qui doivent se relayer aux postes de la route, et après cinq heures d'une marche pittoresque, nous arrivons à Doboj avec une telle boue que, ma petite monture enfonçant profondément, le pied de mes bottes entrait dans le bourbier.

A la première halte de la route, nous avons déjeuné chez de pauvres raïas catholiques. Leur maison se compose d'une cabane en bois d'une seule pièce, sans plafond et sans cheminée; la fumée sort par les fentes du toit. Quand je pénètre en me baissant dans cette misérable tanière, on prépare notre déjeuner demandé par notre escorte et on est véritablement enfumé. Une femme et des enfans sont pourtant là, occupés de notre pitance, tandis que quatre ou cinq hommes, assis à terre, les jambes croisées, autour d'un plat de bois contenant des légumes bouillis, terminent leur repas. Ils se lèvent quand nous entrons, et ceux qui n'ont que des fez sans turbans les retirent. La femme salue en mettant la main sur son cœur. Comme la fumée est réellement insupportable pour nos nez et nos yeux civilisés, on installe dehors, à l'ombre d'un gros prunier, deux petits tonnelets vides qui nous servent de sièges et une petite table basse dans le genre des escabeaux moresques que l'on voit partout. On nous sert une omelette dans une assiette à laquelle nous puisons à tour de rôle, Z... et moi; pour boisson, de l'eau fraîche prise à un petit affluent de la Jablanitza qui passe à deux pas de la cabane.

Peu à peu, la méfiance avec laquelle, — quelque grâce et quelques piastres qu'on y mette, — on est toujours reçu par de pauvres diables ignorans à qui on vient demander à déjeuner *manu militari*, fit place à une certaine familiarité, surtout quand ils surent qu'ils n'avaient pas affaire à des Allemands ou à des Hongrois, mais à un Franghi et à un Serbe; et quand nous eûmes répondu à leur curiosité, bien vite satisfaite du reste, sur la France, — dont ils

savaient à peine le nom, — et sur Paris, dont ils ont tous entendu parler depuis notre siège légendaire de 1870-1871, pendant lequel tous les Slaves faisaient des vœux pour nous, — nous pûmes à notre tour interroger ces braves gens. Nos questions portèrent tout naturellement sur leur passé sous le régime turc et sur le sort qui leur était fait depuis l'arrivée des Austro-Hongrois. « Nous n'avons pas gagné grand'chose au changement de maîtres, nous répondit le plus intelligent d'entre eux; les begs prennent toujours le tiers, Franz-Joseph (1) un autre tiers. Or payer d'une façon ou de l'autre, cela nous est bien égal. Tous les impôts sont restés les mêmes; seulement nous ne sommes plus battus par les begs. Nous avions cru, à l'arrivée des chrétiens, que nous n'allions plus rien avoir à payer aux begs; mais, au contraire, voilà qu'on rétablit la perception des redevances que les propriétaires ne touchaient plus, en fait, depuis l'insurrection. Et cela quand nous espérions qu'on allait nous donner des terres et diminuer les impôts qui nous écrasent. Ah! non, nous ne sommes pas contens, et les Slaves qui appartiennent à Alexandre sont bien plus heureux que nous, sujets de Franz-Joseph. Les begs nous disent que la Bosnie reviendra aux Turcs : croyez-vous cela, vous? Nous, Slaves, nous ne sommes ni Autrichiens ni Turcs. Ah! les Bulgares sont bien heureux! Voyez!.. il y avait un bois à côté de ma cabane; les soldats sont venus et ils ont tout brûlé, sauf ce gros prunier; le beg a réclamé quand même sa redevance du tiers sur les arbres qu'ils ont coupés. Puis il a pris pour témoins trois de ses amis qui ont été dire au cadi : « Nous avons vu cet homme prendre du bois. » Et alors j'ai été condamné à payer. Malédiction! je vais être saisi... Que puis-je faire pour racheter ma petite maison, mes trois vaches et mes cochons? Et puis pourquoi, si nous appartenons maintenant à des chrétiens, nous laisse-t-on juger, nous chrétiens, par des mécréans damnés? Nous ne travaillerons plus! nous laisserons la terre en friche et vivrons du produit de nos bestiaux et de la location de nos bras, parce que nous ne voulons plus donner le tiers au beg! » Et l'un de nous ayant commis l'imprudence de lui dire : « Mais vous n'avez donc pas de cœur, comme on le dit du reste, vous, chrétiens de Bosnie? » ce pauvre hère nous regarde un instant, son œil lance un éclair, et posément, sans colère, bien à froid : « Tu ne crois pas ce que tu dis, répond-il, en tutoyant, selon l'usage bosniaque, car tu sais bien que nous sommes toujours sans armes. Donne-nous des armes et tu verras ce que nous saurons en faire. »

(1) Comme tous les peuples primitifs, le paysan bosniaque n'a aucune idée de l'état; pour lui, c'est toujours l'empereur, comme c'était autrefois le sultan; et il désigne toujours le souverain par son nom et jamais par son titre.

... Nous sommes revenus à Doboj le jour du marché. La petite place est couverte d'un fouillis curieux de costumes variés. Beaucoup de paysans sont déjà installés ou circulent; d'autres arrivent en carriole et à cheval : tel ce Turc que voici chevauchant avec sa femme en croupe et tenant en laisse une jument autour de laquelle un poulain gambade en liberté. Les femmes venues de l'autre rive de la Bosna ont sur la tête un mouchoir blanc, avec arabesques de couleur, retombant sur le cou un peu à la manière des Napolitaines, tandis que celles qui demeurent sur la rive gauche de la même rivière ont seulement un serre-tête dans un coin duquel elles nouent leur argent. Elles portent, les unes et les autres, beaucoup de bijoux de pacotille : les seuls qui aient quelque caractère sont des plaques de ceintures rondes en cuivre ciselé. On distingue dans cette foule une quantité de Tsiganes (il y en a une dizaine de mille en Bosnie), reconnaissables à leurs guenilles et à leur type asiatique. Je suis frappé de la quantité de gens à *gros cous*, pour ne pas dire goîtreux : décidément l'eau de Bosnie laisse à désirer.

Tout ce monde est du reste très poli. Des rangées entières d'hommes et de femmes se lèvent pour nous faire honneur quand nous passons. Est-ce courtoisie habituelle chez eux ou imitent-ils ainsi ce qu'ils voient faire aux soldats autrichiens devant leurs officiers?

On vend du blé, quelques étoffes grossières, des bâtons de bois résineux, qui sont la bougie économique du pays... Les denrées les mieux représentées sont des poteries faites dans le voisinage et reproduisant surtout deux formes très simples, mais qui ne manquent pas d'une certaine élégance.

Nous allons au café, où nous faisons la connaissance de l'iman et où nous récoltons péniblement quelques maigres renseignemens. Tous ces gens-là sont affligés d'ignorance crasse : l'iman lui-même ne sait pas lire le slave, sa langue maternelle; il ne lit que le turc! Voyez-vous un de nos curés ne sachant pas lire le français? Tout ce que nous pouvons constater, c'est qu'à Doboj, aucun Turc ne veut quitter le pays, contrairement à ce qui se passe en beaucoup d'autres endroits. Cela tient peut-être à ce que, dans cette bourgade, la propriété est assez divisée pour attacher au sol un grand nombre de familles. Si l'on excepte Osman Beg Capetanovitch (1) et deux juifs, il n'y a pas ici de trop grands propriétaires et beaucoup des familles riches ou aisées de Doboj descendent, dit-on, des Magyars qui sont

(1) Il y a en Bosnie beaucoup de begs portant le nom de « Capetanovitch » ou « fils de capetan. » Cela vient de ce que les terres, ou plutôt leur *tiers impérial*, a été souvent donné à des « capitaines » de l'armée victorieuse.

venus de Buda-Pesth, lors de la conversion forcée des Hongrois au christianisme; le même souvenir est traditionnellement conservé chez un grand nombre d'habitans de Maglaj et de Techanj. Quoi qu'il soit, il ne règne à Doboj, pas plus qu'ailleurs, une bien grande satisfaction : on y fait très souvent des visites domiciliaires pour voir s'il n'existe pas d'armes cachées, et l'on sait combien ces visites choquent les idées des musulmans et même celles des chrétiens dans ce pays où tout le monde a pris plus ou moins les mœurs du vainqueur mahométan. Un autre grief, c'est que les soldats austro-hongrois ont dévasté pour se chauffer les jardins de pruniers au lieu de prendre du bois ailleurs, et il n'en manque pas! Enfin ici, comme partout, se justifie le vieil adage :

Notre ennemi, c'est notre maître.

V.

Zienitza, 24 mai.

Après avoir quitté Doboj, le chemin de fer traverse le défilé de Kosna, où les Autrichiens ont livré en avançant leur premier combat sérieux; ils n'avaient rien appris à Doboj et ont été surpris dans ce vallon entièrement resserré.

On passe ensuite à l'endroit où la Jablanitza, ou rivière des saules, se jette dans la Bosna et l'on arrive à Maglaj, la ville du brouillard (1) où se trouve un château très important de même construction et de même époque que celui de Techanj; puis on traverse la Bosna. La vallée de cette rivière a dû toujours être le centre de la richesse de la province à laquelle elle a donné son nom. Au fur et à mesure que l'on s'éloigne de Doboj, le sol est de mieux en mieux cultivé. On a quitté la région des pâturages pour entrer dans un pays véritablement agricole, au moins sur les rives du fleuve. Les villages deviennent plus nombreux et les crêtes sont de plus en plus dominées par des ruines de forteresses, indication certaine qu'il y avait un intérêt de premier ordre à être maître de ce passage pour posséder le pays. A partir de Maglaj, la culture commence même à grimper sur le flanc des montagnes, la vallée devenant trop étroite pour les besoins de la population.

Nous arrivons à Zeptche au moment où un nombre considérable

(1) *Jablan*, saule; *itsâ*, terminaison adjective qui se retrouve dans la composition des noms de villes, de rivières, de montagnes, etc. *Magla* : brouillard.

de familles turques aisées (mais n'appartenant pas à la caste des grands begs), se préparait à monter dans le train qui chauffait pour Brod; elles vont à Constantinople; il paraît que beaucoup d'autres se disposent à en faire autant. Si tous les Turcs s'en allaient ainsi, cela simplifierait beaucoup la question bosniaque, sans la résoudre tout à fait. Zeptche n'a rien de curieux; nous profitons de ce que notre voiture d'étape se fait attendre pour aller dans les cafés et parcourir un peu la ville; et c'est sans regret que nous la quittons bientôt, grâce à l'obligeance du commandant et des autres officiers chez qui, comme partout ailleurs, nous rencontrons une parfaite bonne grâce.

En sortant de Zeptche, la vallée continue à avoir une certaine largeur; mais à partir de Begov-Khan (où se trouvent des eaux minérales), elle se resserre, et on arrive, peu après le relais de Orahovitsa, au défilé de Vranduk. C'est à Begov-Khan qu'a été assassiné M. Pérot, consul d'Italie, dont j'ai rencontré à Brod le meurtrier que l'on menait à Essek pour l'exécuter. Les Autrichiens, entrés en Bosnie le 5 août 1878, n'étaient alors arrivés qu'à Zeptche. M. Pérot, qui rejoignait son poste à Sérajewo, voulut, malgré l'état-major qui lui conseillait de suivre l'armée, passer outre, disant qu'il était en Bosnie depuis quinze ans, qu'il connaissait les habitans, qu'il n'avait rien à craindre d'eux... et il paya de sa vie cette témérité.

Vranduk, avec son défilé étroit et pittoresque, est la clé de la Bosna supérieure; aussi les envahisseurs de la Bosnie y ont-ils toujours été arrêtés, qu'ils vinssent du sud, comme les Turcs au XVe siècle, ou du nord, comme tout dernièrement les Austro-Hongrois. On fait plusieurs kilomètres dans cette gorge, où il n'y a absolument de place que pour le fleuve, la route et le chemin de fer; encore faut-il, en maint endroit, empiéter sur le rocher. Puis, la vallée s'élargit tout à coup pour former la belle plaine, bien cultivée et parcourue par de beaux troupeaux de moutons et de chèvres, où s'élève la petite ville de Zienitza, sous le pont pittoresque de laquelle se réunissent les ruisseaux de Vrazali et de Kotcheva, affluens de la Bosna.

Nous sommes logés à Zienitza à la cure catholique, où nous avons trouvé l'accueil le plus cordial; le père franciscain qui est titulaire de cette cure a précisément plusieurs de ses confrères en ce moment chez lui, et parmi eux le supérieur du grand couvent de Goucia-Gora, près Trawnik, lequel veut bien nous offrir l'hospitalité de son monastère. Nous en profiterons bien certainement.

Je viens de voir des *chrétiens*, et je crois bien que c'est la première fois de ma vie que cela m'arrive. Ce matin, dimanche, j'ai assisté à la messe paroissiale de la cure de Zienitza. Tout devait me

paraître grotesque : église misérable, curé moustachu qui a l'air de dire des injures aux fidèles, quand il se retourne pour le *Dominus vobiscum;* chants nasillards dans une langue à laquelle je ne comprends pas un mot ; têtes des hommes qui, leur turban et leur fez retirés, ressemblent avec leurs cheveux rasés sur le front et leur grande mèche nouée, à de vrais Chinois. Eh bien! je dois l'avouer : j'ai été positivement ému, et je me sentais véritablement bien loin des offices religieux des pays civilisés où un monsieur comme il faut et rasé de frais, murmure en un langage mort des formules plus mortes encore, devant un auditoire uniquement préoccupé de garder une tenue à peu près convenable, en se donnant le plus de confort possible. Ici, au contraire, on sent qu'il y a un grand cœur qui bat à l'unisson et toutes les fibres sont rattachées au prêtre qui est à l'autel. Pas de chaises, bien entendu, tout le monde accroupi à la turque, les hommes devant l'autel et à droite, les femmes à gauche. L'église est en bois, sauf les murailles extérieures. Des nichées d'hirondelles piaillent partout et des pigeons roucoulent sur les poutres qui maintiennent l'écartement des parois; quelques chiens vont et viennent comme chez eux; on sent que c'est la vraie maison du bon Dieu, où il y a place pour tout le monde, bêtes et gens. Toutes les portes sont largement ouvertes; il fait si beau soleil ici quand il ne pleut pas! On sonne le premier coup à neuf heures. Quelle joie pour ces braves gens! Pour beaucoup d'entre eux, ce qu'il y a de plus remarquable dans l'arrivée des chrétiens d'outre-Save, c'est la liberté qu'elle leur a rendue d'avoir des cloches; et, en effet, ces cloches sont pour eux le symbole de la délivrance. Quand, autrefois, le raïa se plaignait des exactions du beg, celui-ci répondait : « L'infidèle doit tout nous fournir; la terre est turque : *Les cloches ne sonnent pas* et la prière musulmane (*ezan*) est souveraine ici. » Aussi, dès qu'ils l'ont pu, se sont-ils empressés de construire, à côté de leur chapelle, un grossier clocher en charpente au sommet duquel ils ont accroché des cloches dues à la munificence de M. Strossmayer, l'évêque de Djakova, et ils s'en donnent à cœur-joie. Quel carillon pendant une heure, tandis que les fidèles arrivent, les uns à pied, les autres sur leurs petits chevaux, qu'ils attachent tout autour de l'église dans un fouillis pittoresque! Sur les treize cents catholiques de la paroisse, — qui a l'étendue d'un petit diocèse, — ils sont bien là un millier quand la messe commence. Après l'aspersion d'eau bénite, consciencieusement faite par un bonhomme qui parcourt l'église en inondant les dévots agenouillés, vient un premier sermon sur l'enfer, qui joue, paraît-il, un grand rôle dans la religion de ces simples; au milieu de l'office, il y a une autre prédication sur le même sujet et l'orateur n'y va pas de main morte.

Faisant une minutieuse description de ce lieu terrible, il y envoie d'avance ceux qui ne viennent pas à la messe, ceux qui ne paient pas leurs cotisations pour le culte, ceux qui refusent de jeûner, etc. Ce qui me frappait le plus pendant ce pitoyable discours, c'était l'attitude de tout ce peuple; elle ne prouve pas plus la vérité de ce qu'il croit que l'amour ne prouve la perfection de l'objet aimé; mais les grandes amours comme les croyances profondes me semblent toujours saisissantes, et il y a de la foi, de la vraie foi ici.

A chaque instant, le peuple répond à l'officiant; à deux reprises, celui-ci, tourné vers les fidèles, psalmodie une longue prière slave que tout le monde accompagne à demi-voix (1). Chaque fois que le mot *Jésus* est prononcé, même dans les sermons, tout le peuple répond : Merci! grâce à Jésus (*Faljen Jsus budi*). A l'élévation, tout le monde tient les deux mains en l'air, les femmes avec leurs chapelets, dans l'attitude de l'adoration, et en se penchant, on entend le susurrement d'une prière générale; pendant la messe, quand le prêtre élève l'hostie ou se prosterne devant elle, notamment avant le *Pater*, tous étendent les bras comme chez nous l'officiant qui dit l'*Oremus*. Cela se fait avec un ensemble, une dévotion qui n'a rien de grimé; il y a eu une vingtaine de communians des deux sexes; tous ces gens avaient l'air satisfait, mais nullement la mine béate et empruntée qu'on fait prendre trop souvent à nos premières communiantes. A la fin de la messe, avant la prière chantée pour l'empereur, le prêtre lit les ordres de l'administration : il a dit notamment ce matin que les candidats à la gendarmerie devaient se faire inscrire par lui; que ceux qui n'avaient pas encore payé leurs impôts devaient le faire le plus tôt possible, parce que « Franz-Joseph » avait besoin d'argent, et que lui, curé, devant quitter la paroisse prochainement, ceux des paroissiens qui n'avaient pas encore payé leurs redevances devaient s'acquitter au plus vite; et il nommait tous ces retardataires par leur nom et il indiquait le montant de ce qu'ils restaient devoir ; c'était réellement très topique.

Couvent de Goucia-Gora, le 25 mai.

... En quittant Zienitza, la route s'élève constamment pour passer de la vallée de la Bosna dans celle de la Lasva, un de ses affluens; il y a dans cette côte de plusieurs lieues de longueur des points de vue magnifiques et qui valent ceux des pays les plus en renom ; le

(1) Ces prières ont lieu avant le *Credo* et avant la communion. Les fidèles disent tout haut avec l'officiant le *Pater*, l'*Ave*, le *Credo* et le *Confiteor*.

moment viendra certainement où la Suisse bosniaque sera aussi à la mode que la Suisse helvétique. Au point culminant de la route s'élève une petite construction de pierre qui n'est autre qu'une fontaine alimentée par une source limpide et captée il y a une douzaine d'années, — comme l'indique une inscription turque incrustée dans le monument, — grâce à l'intelligente munificence d'un mutessarif de Trawnik.

De ce sommet, on descend rapidement à Han-Campanja, où se trouve une étape; puis on tourne à droite, et après Vitech, on traverse la Lasva sur un pont de bois, près duquel est construit un petit han. La vallée continue à être large jusqu'au moment où l'on aperçoit, à droite, à mi-côte sur la montagne, le grand monastère franciscain de Goucia-Gora. Alors et brusquement, comme si la vallée se terminait en cul-de-sac, commence le défilé de Trawnik, très pittoresque avec ses nombreux cimetières turcs, sa rivière en cascades bondissantes, ses rochers abrupts, et la ville de Trawnik elle-même, dont on aperçoit d'abord le château juché sur un piton qui semble avoir poussé dans l'étroit vallon.

Trawnik paraît une véritable ville, quand on vient, comme moi, de Brod, en passant par Derbend, Doboj, Zienitza et Techanj. En effet, cette localité, sans être beaucoup plus importante que celles que je viens de citer, doit à sa situation et au séjour qu'y firent jusqu'à la ruine de la féodalité bosniaque, en 1850, les pachas envoyés par la Porte-Ottomane, d'être la seconde ville et pour ainsi dire la seconde capitale de la Bosnie : elle contient en ce moment une garnison assez importante et elle est la résidence du grand rabbin des israélites de toute la province.

Les musulmans y sont cependant en majorité, et leur mufti possède une bibliothèque célèbre parmi tous ses coreligionnaires de Bosnie. Comme, depuis mon entrée dans la province, on m'avait vanté sans cesse les merveilleux manuscrits de ce mufti, je n'eus rien de plus pressé que de demander à le voir; nous nous rendîmes donc, mon interprète et moi, chez ce vénérable personnage, qui, nous prenant sans doute pour des amateurs peu scrupuleux, se montra tellement jaloux de ses trésors qu'il nous fut impossible d'y toucher; nous pûmes néanmoins constater que, parmi la trentaine de manuscrits qu'il possède, la moitié au moins se compose de Corans ou de parties du Coran, et en dehors de quelques géographies; le reste ne nous parut pas avoir beaucoup de valeur.

Bien que Trawnik jouisse de quelques affreuses auberges qui se décorent traîtreusement du titre d'hôtel, j'ai préféré, profitant de l'offre qu'avait bien voulu nous faire à Zenitza, où nous l'avions rencontré, le révérend père Nicolas Lovritch, supérieur du couvent

des franciscains de Goucia-Gora (1), près Trawnik, user une fois de plus de l'hospitalité de ces braves religieux, véritable Providence du voyageur dans ce pays dépourvu de ressources.

Pour se rendre de Trawnik à Goucia-Gora, il faut deux grandes heures par des chemins abominables, dans lesquels il est prudent d'aller à pied ou sur les petits chevaux du pays; malheureusement on nous avait donné des chevaux appartenant au régiment de cavalerie croate dont deux soldats nous servaient de guides et d'escorte, et nous manquâmes nous casser le cou.

Busovatcha (2), le 27 mai.

... Il a bien fallu s'arracher aux délices du séjour de Goucia-Gora, où nous avions un lit à peu près européen et des hôtes tout à fait aimables, et nous en sommes repartis hier, conduits par un brave soldat du train, qui, tout en fouettant ses chevaux, nous a bien amusés avec ses doléances, fort sensées au demeurant. C'est un malheureux réserviste, paysan de la banlieue de Vienne, qui a été rappelé l'année dernière et qui, après avoir assisté à plusieurs combats, a été littéralement oublié avec quarante de ses camarades lors de la dislocation de son corps d'armée. « Que peut-on faire avec 13 kreutzers par jour? nous disait-il d'un air piteux; j'ai au pays une femme et un enfant; ma femme a écrit au ministre de la guerre; on lui a dit de patienter. Voilà deux mois de cela! Ah! non, je ne resterai pas ici quand on me donnerait la moitié de la Bosnie!.. » Cet homme est malade de la nostalgie; il paraît que ce n'est pas un cas isolé dans l'armée d'occupation et que l'Autriche ne doit guère compter sur ses soldats libérés pour peupler ses nouvelles provinces.

... Nous quittons sans regret « l'hôtel des Mille-Punaises » de Busovatcha; c'est ainsi que nous baptisons, vengeance insuffisante! la maison turque abandonnée où nous avons passé la nuit, par une faveur spéciale du commandant d'étapes et où nous avons succombé sous le nombre après une résistance désespérée. Sorti de cette tanière à la pointe du jour, je fais le croquis de ce lieu de tortures... cuisantes, en attendant notre équipage et en me promettant de signaler aux entomologistes l'étude consciencieuse de l'espèce géante, que je propose d'appeler *cimex busovacensis*.

(1) *Gora*, forêt; *Goucia*, roucoulement des oiseaux; *Goucia-Gora* signifie donc : forêt du roucoulement, forêt où roucoulent les oiseaux.

(2) *Busovatcha* : herbages. Ce village de six cents habitans est peuplé de musulmans et de catholiques. Peu ou point de chrétiens du rite grec. Il possède des eaux ferrugineuses.

Enfin, voici notre voiture, et le beau soleil qui se lève fait oublier les douleurs de la nuit. Allons donc! *dobro junatche* (1), et en route pour Fojnitza!

VI.

Monastère des Franciscains de Fojnitza, le 28 mai 1879.

... Nous voici dans le grand monastère de Fojnitza, le plus ancien et le plus connu des couvens franciscains de Bosnie. Nous y avons trouvé, bien entendu, la traditionnelle hospitalité de ces excellens frères. Fojnitza se trouve en dehors de la route directe de Trawnik à Serajewo, dans une vallée latérale qui s'en détache près de Kisseljak. C'est dans ce trajet, à Buhovitch, près de Poljeselo, que j'ai remarqué les premiers beaux arbres que j'aie rencontrés en Bosnie; partout ailleurs, il n'y a dans les vallées que des arbustes, et il faut gravir les montagnes pour trouver ces belles forêts qui peuvent être encore aujourd'hui, et malgré les désastres de l'administration turque, une des principales richesses du pays. La vaine pâture a produit ici son résultat habituel, et partout où passent les troupeaux, les arbres périssent; il n'est pas rare non plus de voir quelque berger jeter par terre un grand arbre pour en faire manger la feuille à son troupeau. Joignez à cela les incendies allumés en temps d'insurrection par les troupes turques de chaque côté des routes pour éviter les surprises, et vous aurez l'explication du déboisement des meilleures parties de la Bosnie.

Laissant à gauche la grande route, nous nous engageons dans un chemin de terre pour gagner Fojnitza, et nous faisons halte pour déjeuner à un petit han, où nous trouvons un vieillard malade et son petit-fils, qui fait le service des voyageurs. Sous un hangar de planches, un arbre entier, — bûche de longue durée, sinon partout très économique, — brûle par une de ses extrémités, et quelques paysans font cuire dans la cendre leurs œufs durs. Nous demandons un ustensile quelconque pour faire notre omelette quotidienne : il n'y a dans le han qu'une aiguière en cuivre sans plateau et quelques petites tasses à café également en cuivre. Toute autre vaisselle y est inconnue, et ces pauvres gens ignorent même le mot qui, dans leur langue, désigne la faïence ou la porcelaine; aussi commençons-nous à craindre pour nos estomacs affamés, quand nous avisons heureusement le plat à barbe du bonhomme, qui est, comme

(1) *Dobro :* bon; *junatche :* jeune héros. Terme familier et bienveillant que l'on emploie chez les Slaves du Sud en parlant à ses inférieurs, et qui m'a paru correspondre à notre : « Mon garçon. »

toujours, barbier aussi bien qu'aubergiste. Que vous dirai-je? Nous avons le choix de mourir de faim ou de nous donner une indigestion d'œufs durs, à moins de nous décider à rincer vigoureusement au ruisseau voisin le susdit plat à barbe : c'est à ce dernier parti que nous nous arrêtâmes, et voilà comment je mangeai ma première... et, je l'espère, ma dernière omelette au savon dans le han inhospitalier de Marinov.

... Puisque je suis ici dans le chef-lieu catholique de toute la province, le moment me paraît assez bien choisi pour résumer en quelques mots mes notes sur les différentes religions qui se rencontrent en Bosnie et en Herzégovine.

C'est au IXe siècle qu'eut lieu la grande évangélisation des Slaves du Nord par saint Cyrille et saint Méthode ; mais, bien avant eux, des missionnaires latins étaient déjà venus prêcher le christianisme aux Slaves de la Bosnie et de l'Herzégovine. Lors de la conquête turque, à la fin du XVe siècle, un grand nombre de vaincus abjurèrent le christianisme et embrassèrent la foi mahométane ; cette apostasie, qui fut surtout le fait de la noblesse féodale, désireuse de conserver ses fiefs sous la nouvelle domination, eut cependant d'autres causes que des raisons d'intérêt. Le schisme grec et les autres hérésies, et notamment celle des bogomiles ou patarins, secte manichéenne analogue aux albigeois, qui donnaient lieu à des querelles religieuses ardentes et passionnées, les scandaleuses intrigues des évêques indigènes ou magyars, la coupable indifférence de la papauté, absorbée par le soin d'asseoir sa domination sur les princes de l'Europe occidentale, enfin l'abandon déplorable et inintelligent des états voisins, de la Hongrie en particulier, qui, au lieu de se liguer contre le Turc, l'ennemi commun, usaient leurs forces à se disputer, les armes à la main, quelques lambeaux de ces malheureuses provinces, tout cela, en détachant les indigènes de leurs frères chrétiens du Nord et de l'Ouest, fit accepter à beaucoup d'entre eux un changement de religion qui leur assurait du moins, sous leurs nouveaux maîtres, un adoucissement à leur sort.

Néanmoins la conversion ne fut pas aussi universelle qu'on pourrait le croire, et aujourd'hui encore, après trois siècles de domination fanatique, les musulmans sont, en Bosnie, la minorité; en effet, sur un million d'habitans que possède cette province, d'après les statistiques les plus approximatives (1), on compte seu-

(1) On ne s'expliquerait pas l'énorme supériorité numérique des orthodoxes sur les catholiques dans une province dont le gouvernement national était catholique au XVe siècle, lors de la conquête turque, si l'on ne savait qu'à différentes époques de véritables exodes de catholiques romains eurent lieu de Bosnie et d'Herzégovine en

lement 400,000 mahométans contre 460,000 Grecs orientaux et 135,000 catholiques (1).

L'église grecque orientale de Bosnie est divisée en trois diocèses : Serajewo, Zwornik et Novi-Bazar, dont les évêques ou métropolitains, ainsi que celui de Mostar, qui a dans sa juridiction l'Herzégovine, sont nommés par le patriarche de Constantinople sur la proposition du saint-synode et confirmés par la Sublime-Porte; ces évêques sont toujours pris, comme c'est la règle dans leur église, parmi les moines qui doivent rester célibataires, tandis que les *parochs* ou curés peuvent se marier. Comme je l'ai dit plus haut à propos de ma visite au curé grec de Techanj, le fanatisme turc s'est particulièrement attaqué, dans ces derniers temps, aux monastères grecs orthodoxes, et, à l'heure qu'il est, ils sont presque tous ruinés et abandonnés. Peut-être cet acharnement spécial contre les orthodoxes vient-il de ce qu'on leur reproche généralement dans les pays turcs de commettre des abus nombreux et de trafiquer trop souvent de leurs pouvoirs spirituels; mais, comme dit un auteur qui s'est occupé de la question (2), « la faute est moins aux individus qu'au système. » Le clergé grec a pour chef un patriarche qui réside à Constantinople et qui devient nécessairement une sorte de fonctionnaire turc, plus occupé de défendre ses privilèges que ses coréligionnaires bosniaques, qui sont bien loin et qu'il ne connaît pas, tandis que les chefs du clergé catholique, comme nous le verrons tout à l'heure, résident au milieu de leurs ouailles, vivent de leur vie et sont leurs intermédiaires nécessaires avec les autorités musulmanes de la province.

Les chrétiens du rite grec sont surtout agglomérés dans le sud, près du Montenegro et le long de la frontière de Serbie; cette circonstance s'explique aisément par ce fait que la doctrine de Photius s'introduisit dans la Bosnie, alors entièrement catholique, par la Serbie, qui avait adopté en 1288 les nouveaux principes religieux de Byzance. Le schisme avait, du reste, été favorisé dès le commencement du XIIIe siècle, par saint Saba, fils du roi Nemania, qui avait reçu en apanage une partie de l'Herzégovine et qui avait embrassé avec ardeur les doctrines orientales. Il s'étendit donc

Croatie, en Slavonie et en Dalmatie. On cite, entre autres émigrations, celle de 1698, à la suite de la retraite de l'armée expéditionnaire commandée par le prince Eugène, émigration qui comprenait 37,000 familles.

(1) *Schematismus almæ missionariæ Provinciæ Bosnæ Argentinæ ordinis Fratrum Minorum S. P. Francisci observantium.* Djakova, 1855 et 1864. D'après ces annuaires, les catholiques bosniaques étaient en 1855 au nombre de 122,865, et de 132,257 en 1864.

(2) Ubicini, *les Serbes de Turquie*, Paris, 1865, p. 75. — Voir aussi les *Lettres sur la Turquie*, du même auteur, t. II, p. 161.

non-seulement au sud, mais aussi des rives de la Drina le long de la Save et jusqu'aux frontières de la Croatie; tandis qu'il eut beaucoup de peine à pénétrer dans le centre de la Bosnie, dans les districts de Prozor, Trawnik, Vissoka, Neretva, Fojnitza, etc. Cela tient sans doute à ce que les catholiques avaient là leurs couvens les plus célèbres, tels que ceux de Sutiska, Krétchevo et Fojnitza, qui existent encore aujourd'hui, et peut-être aussi à ce que la principale résidence des rois catholiques bosniaques était à Bobovatz, non loin de Sutiska, ce qui dut arrêter de ce côté le prosélytisme de l'église orthodoxe.

Le clergé catholique est exclusivement indigène et appartient à l'ordre des franciscains mineurs, qui vint s'établir en Bosnie vers l'année 1325, et en Herzégovine, près d'un siècle plus tôt; il a pour chef spirituel un évêque *in partibus* nommé directement dans chaque province par la cour de Rome, et qui, avec le titre de vicaire apostolique, relève nominalement de l'évêque de Djakova (1) pour la Bosnie et de celui de Makarska en Dalmatie pour l'Herzégovine, sauf les districts de Trébigné et de Stolatz, qui sont rattachés au diocèse de Raguse. Les couvens obéissent plus spécialement à un provincial élu tous les trois ans par un conseil, dit conseil des définiteurs, lequel se réunit à époque fixe pour procéder à cette élection, examiner les questions de discipline et pourvoir à la nomination des curés.

Ces derniers ne sont, en effet, que des pères franciscains détachés des monastères. Chacun de ces couvens, — absolument indépendant des autres au point de vue du temporel, de telle sorte qu'on en voit de riches, comme Fojnitza, et de pauvres comme Pléhan, — a sous sa dépendance un certain nombre de paroisses desservies par ses moines; chaque monastère taxe ses curés à un tant par an qui est versé à la caisse du couvent; les *parochs* vivent du surplus des cotisations des fidèles. A chaque cure est annexée une école primaire dirigée par le curé (2); au monastère central où

(1) Il y a deux cents ans, l'évêque franciscain de Bosnie fut chassé par les Turcs; il se transporta à Djakova, mais il fut massacré dans une visite pastorale, sur la rive droite de la Save. C'est à cette époque que l'évêque de Djakova devint l'évêque nominal de Bosnie. Mais, en réalité, il y a toujours eu un vicaire apostolique qui, suivant les circonstances, a résidé, ici et là, et qui depuis l'arrivée des Austro-Hongrois, a transféré son siège à Serajewo. — Depuis que ces lignes ont été écrites, la hiérarchie catholique a été régulièrement établie en Bosnie et en Herzégovine, et au mois de juillet 1881, un archevêque a été nommé à Serajewo, un évêque à Mostar, un autre à Banjaluka.

(2) A Zienitza, par exemple, il y a 47 enfans à l'école primaire pour une population de 1,300 catholiques. On leur apprend la lecture, l'écriture, le calcul, un peu d'histoire et de géographie.

réside toujours un nombre suffisant de moines est attachée une école secondaire dans laquelle les meilleurs élèves des écoles primaires de la circonscription sont défrayés de tout pendant les huit ou dix années de leurs études; ils y apprennent le latin, un peu d'italien et les élémens des sciences. Chaque année, les pères font un second choix parmi les élèves les plus avancés de cette école secondaire, qui entrent alors dans les classes dites de philosophie, où, déjà revêtus de la soutane, ils se préparent, sous la désignation de *clercs*, à entrer au grand séminaire, autrefois à Ravenne, puis à Djakova, et aujourd'hui à Gran en Hongrie, et ils y reçoivent la prêtrise. Les catholiques bosniaques et herzégoviniens reprochent amèrement aux Hongrois d'obliger leurs clercs à aller se faire ordonner prêtres dans un séminaire magyar. Chez ces peuples, en effet, où l'idée de nationalité prime celle de religion, ces questions de suprématie ecclésiastique jouent un grand rôle. Ainsi, les Roumains orthodoxes d'Autriche ont refusé de rester soumis au même patriarche que les Serbes orthodoxes du même empire, et on a dû leur céder. En 1853, les Roumains catholiques de Hongrie ont obtenu, à leur tour, un métropolitain spécial, au lieu de relever, comme par le passé, de l'archevêché hongrois de Gran. L'Austro-Hongrie sera obligée de donner satisfaction sur ce point à ses nouveaux sujets chrétiens de Bosnie et d'Herzégovine (1).

Quoi qu'il en soit, le clergé catholique des deux provinces est non-seulement un clergé essentiellement national, mais encore, par suite de l'intelligente sélection qui préside à son recrutement, il se compose, on peut l'affirmer hautement, de l'élite de la population catholique du pays; aussi les pères franciscains n'éprouvent-ils jamais de difficultés pour faire entrer dans les ordres les sujets qu'ils ont choisis, et c'est un grand honneur pour une famille bosniaque que d'avoir un père franciscain parmi ses membres (2).

Cette organisation est antérieure, comme nous l'avons vu, aux conquérans turcs, et fut respectée par eux. On raconte que Mahomet II, ayant appris que les catholiques s'enfuyaient, se fit amener le père provincial Angelo Zvizdovitch, — dont le tombeau existe encore dans l'église de Fojnitza, — et lui demanda pourquoi les catholiques abandonnaient le pays. Ayant appris que c'était parce qu'ils

(1) C'est aujourd'hui chose faite pour les catholiques; voir la note de la page précédente.

(2) Ces sentimens se retrouvent en général chez tous les Slaves; tous les voyageurs sont d'accord sur ce point. Chez les Podhalains des monts Tatras (Gallicie), la profession de prêtre est aussi la plus recherchée, et la plus grande ambition d'un Podhalain est d'arriver à l'exercer. (Voyez *De Moscou aux monts Tatras*, par M. G. Le Bon, dans le *Bulletin de la Société de géographie*, septembre 1881, p. 226 227.)

craignaient d'être persécutés et empêchés de pratiquer leur religion, il donna au père provincial un firman lui accordant, avec la liberté du culte pour ses ouailles, et la dispense de la capitation pour les religieux, le monopole de l'enseignement catholique en Bosnie et en Herzégovine, puis il lui mit, dit-on, sur les épaules, en signe d'investiture, un riche pallium : ce morceau d'étoffe orientale, bleu, à fleurs d'or, est encore, ainsi que le firman, conservé au trésor du monastère de Fojnitza. Ceci se passait en 1463.

Cette intelligente tolérance ne fut cependant pas de longue durée : les musulmans bosniaques qui avaient embrassé la nouvelle religion bien plus en vue des avantages personnels qu'ils devaient en retirer que par conviction religieuse, devinrent peu à peu plus zélés, soit qu'ils voulussent mériter par ce zèle les faveurs du vainqueur, soit que la lutte sourde qui devait nécessairement exister entre ces seigneurs mahométans et leurs raïas restés chrétiens eût peu à peu excité leur fanatisme; peut-être aussi, la Porte, dans une vue de domination et pour diminuer l'influence de la puissante féodalité de ses nouvelles provinces à attiser la haine entre les exploitans et les exploités, se prêta-t-elle volontiers à tout ce qui pouvait rendre plus profond l'abîme qui séparait les raïas et les begs : toujours est-il que la persécution sévit bientôt sur les églises catholiques, et que vers le milieu du XVI[e] siècle tous ses couvens étaient détruits ou ruinés, et l'exercice du culte catholique interdit sous les peines les plus sévères. En 1566 cependant, les catholiques eurent la permission de se bâtir des églises et des couvens en bois et en terre *non cuite*; quant aux curés, ils étaient errans. C'est de cette époque que datent les premières constructions des trois anciens monastères franciscains de Bosnie, savoir : ceux de Fojnitza, de Sutiska et de Kretchevo, qui, pendant de longues années, n'ont réussi à se maintenir qu'à force d'argent donné aux autorités turques et auxquels sont venus s'ajouter depuis le traité de Paris, en 1856, ceux de Gouciagora, Livno, Tollissa et Plehan, sans parler d'un dernier en construction à Banjaluka. Il y a maintenant en Bosnie deux cents prêtres catholiques et en Herzégovine une soixantaine dépendant de deux couvens : ceux de Tchiroki-Brjeg et de Humac.

La guerre de Crimée eut, en effet, par un bizarre résultat de la politique européenne, un contre-coup favorable aux chrétiens de Bosnie. Par le traité de Paris, l'Autriche, — qui, comme on le voit, a depuis longtemps des idées de domination sur les provinces jougoslaves de la Turquie, — fut reconnue protectrice des catholiques de Bosnie et d'Herzégovine; elle ne perdit pas de temps pour établir son influence, et de larges subventions, dues surtout à la munificence des empereurs Ferdinand et François-Joseph, permirent la

construction de nombreuses cures et des deux nouveaux monastères cités plus haut.

Cependant, et malgré le haut patronage de la monarchie des Habsbourg, les catholiques bosniaques et herzégoviniens étaient soumis à toutes sortes de vexations; ainsi, ils ne pouvaient passer par certains chemins traversant des villages habités par des musulmans sans s'exposer à des coups de fusil ou à la bastonnade; ils devaient porter le turban rouge, le turban blanc étant réservé aux hodjas et la couleur verte aux autres mahométans. Il leur était également interdit de porter la barbe, parce que le Coran ordonne que le père de famille ou le pèlerin laisse pousser la sienne. Bref, je n'en finirais pas si je voulais décrire tous les genres d'arbitraire auxquels étaient exposés les malheureux chrétiens catholiques ou grecs avant l'arrivée en Bosnie des troupes austro-hongroises. Est-ce à dire qu'il règne aujourd'hui parmi eux une satisfaction parfaite? Non, certes, j'en ai déjà parlé et j'aurai occasion d'y revenir.

Pour terminer ce que j'ai à dire des différentes religions qui se rencontrent en Bosnie et en Herzégovine à côté du mahométisme, il me reste à parler des israélites. Les juifs des deux provinces sont, comme on le sait, des descendans de ceux qui furent chassés de l'Espagne et du Portugal au commencement du XVIe siècle, et qui vinrent chercher chez les musulmans d'Afrique et de Turquie un refuge contre les persécutions de l'inquisition. La petite colonie de Bosnie est surtout installée à Serajewo et à Trawnik, où l'on en comptait, en 1862, plus d'un millier et autant dans le reste de la province; il y en a moins en Herzégovine. Ces israélites sont en grande majorité blonds, tous portent la barbe; rien, du reste, dans leur costume, ne les distingue des indigènes du pays. On m'a cependant cité comme une particularité que les juives de Trawnik ont toutes trois jupes superposées : la première, celle de dessous, jaune; la seconde, bleue, et la troisième, celle de dessus, blanche. Un fait beaucoup plus intéressant à noter, c'est que les juifs de Bosnie parlent encore entre eux un espagnol corrompu. Aucun, pas même les rabbins, ne sait écrire l'espagnol en caractères latins; ils se servent, pour cette transcription, de lettres hébraïques, dont la lecture est enseignée dans leurs écoles particulières. Le grand-rabbin réside à Trawnik. Ce grand-rabbin, ainsi que les évêques latins et grecs, jouit du privilège de juger toutes les causes qui peuvent surgir entre ses coréligionnaires en matière d'état civil. Ces causes sont décidées en première instance par les curés, les popes et les rabbins. Bien qu'on puisse en appeler du jugement des évêques ou du grand-rabbin devant la justice ottomane, il est très rare que ce droit soit exercé.

Encore moins que les chrétiens des deux rites, les juifs sont satisfaits du nouvel ordre de choses ; beaucoup vont même jusqu'à dire qu'ils sont moins heureux qu'avant l'arrivée des Autrichiens ; ils prétendent que les soldats les maltraitent et que les officiers refusent de les faire respecter. Il est bien certain que la question juive actuellement soulevée dans toute l'Europe centrale et orientale et qui a pris notamment dans la vallée du Danube un caractère de gravité inconnue jusqu'alors n'est pas faite pour donner aux jeunes soldats de l'armée d'occupation des idées de tolérance vis-à-vis des israélites, d'autant plus qu'à ceux de la Bosnie et de l'Herzégovine viennent s'ajouter chaque jour leurs coréligionnaires d'outre-Save, attirés par leur esprit mercantile vers ces nouvelles provinces à exploiter.

En effet, les juifs allemands et hongrois commencent déjà à envahir la Bosnie, et si l'on n'y prend garde, il adviendra là ce qui est arrivé dans les autres pays danubiens, où cette race laborieuse et entreprenante a accaparé par l'usure toute la richesse publique. On a beaucoup crié ces dernières années contre la Roumanie, et certains journaux ont voulu faire passer les Latins du Danube pour des gens égarés dans les ténèbres du moyen âge. Il y a là beaucoup d'exagération.

Pour quiconque examine la question sur place et sans parti-pris, il est évident que, dans ces pays privés de capitaux et dans lesquels une partie de la population est encore ignorante, la question juive est une question de premier ordre, et le gouvernement austro-hongrois l'a parfaitement compris pour la Bosnie et l'Herzégovine, puisqu'un des motifs qui l'ont engagé à interdire provisoirement toute vente de terre dans ces provinces est la crainte de la voir passer des mains de propriétaires besogneux ou pressés de réaliser pour se réfugier en pays musulmans, dans celles des israélites, toujours prêts à avancer des écus à gros intérêts en échange d'une bonne hypothèque. Mais cette défense n'empêche pas les juifs de se répandre déjà dans les nouvelles provinces et d'y monopoliser tout le commerce, et on cite à ce sujet ce mot d'un riche beg de Serajewo, de la famille Capetanovitch, qui dit au général Philippovitch, lors de son entrée dans la capitale bosniaque : « Ton empereur n'a donc que des juifs pour sujets civils ? Je vois bien, en effet, que l'armée est composée de chrétiens, mais tout le reste n'est que juif. » Les juifs suivaient l'armée de près, comme on le voit ; aujourd'hui, ils inondent le pays.

VII.

Kisseljak, 31 mai 1879.

... Nous quittons le grand monastère de Fojnitza pour notre dernière étape avant Serajewo. En sortant de la petite ville, on traverse d'abord la rivière du même nom sur un pont de bois d'une centaine de mètres de longueur, à propos duquel le caïmacan de Fojnitza, M. de P..., m'avait donné de charitables avertissemens. « Ce pont n'a pas encore été réparé, me dit-il, et il est très menaçant; il s'écroulera un de ces jours. J'espère qu'il vous fera la politesse d'attendre que vous soyez passé. » Nous l'avions traversé en arrivant sans nous apercevoir de rien de suspect, sinon du vermoulu de son bois; mais ce jour-là, l'imagination aidant sans doute, nous sentîmes un mouvement de tangage si prononcé que nous fûmes heureux d'arriver à l'autre bord. Rien ne m'ôtera cependant de l'esprit que le caïmacan, aimable officier d'origine italienne, à l'esprit passablement caustique, avait exagéré les défectuosités de son pont pour se venger peut-être de la façon dont notre implacable curiosité avait abusé de son obligeance.

Aux environs de Fojnitza, je remarque les premiers murs, en pierre sèche, bien entendu, que j'aie vus en Bosnie, et encore ce sont des espèces de *murgers* destinés à débarrasser les champs plutôt qu'à les clore. Cependant, c'est le premier signe qui nous fasse sentir que nous allons bientôt quitter le pays du bois, la Bosnie, pour entrer dans le pays de la pierre, l'Herzégovine.

La rivière Fojnitza, qui appartient au système des cours d'eau que la Bosna reçoit à Visoka sous le nom de Lebenitza, coule de l'ouest à l'est dans une étroite vallée qui procède par étranglemens successifs entre lesquels se trouvent de petites plaines assez bien cultivées en seigle, avoine, etc. Çà et là, quelques troncs d'arbres mutilés par l'abatage défectueux des bûcherons bosniaques, qui coupent la futaie à hauteur de ceinture d'homme et laissent lentement pourrir le chicot, muet témoin de leur négligence et de leur peu de sens économique. On juge si ces troncs, quand il y en a beaucoup, rendent le paysage plus gai et les défrichemens plus faciles! Nous traversons successivement trois défilés : le premier, en un endroit où la route, moitié chemin, moitié gué, passe sur les strates penchées du schiste qui baigne jusque dans l'eau; le second au han de Marinov où nous avons, l'autre jour, mangé notre omelette

dans une si singulière vaisselle; enfin le troisième, à la rencontre d'une vieille voie, probablement de construction romaine, qui, malgré ses ruines et son délabrement, fait tache dans ce pays abandonné.

Après ce dernier point, la vallée s'élargit définitivement pour se confondre, au pont de Kisseljak (appelé sur les cartes *Fojnitza cupria*) avec celle de la Lebenitza, que nous traversons, non sans nous arrêter sur ce pont d'où l'on jouit d'une vue magnifique : de belles croupes de montagnes, bien boisées, encadrant le paysage et descendant jusqu'au fleuve; puis, au fond, la grande masse du Zetz-Planina (la montagne des lièvres), dont tous les sommets sont encore couverts de neige.

... Kisseljak (1), qu'un des rares voyageurs qui l'a visité sous la domination turque appelle un peu emphatiquement le fashionable Spa bosniaque, est un petit village, joliment situé sur la rivière Lebenitza; la source sort de terre, à dix mètres à peine du fleuve, au centre d'une vasque de pierre, abritée sous un kiosque de style oriental. Il y a dans la localité un hôtel-hôpital, sorte de maison de santé où les malades viennent prendre les eaux et qui est le plus bel édifice privé que j'aie encore vu en Bosnie, en dehors des couvens franciscains. C'est là que se logent les gens à l'aise; les baigneurs,— car on se baigne aussi à Kisseljak, — moins fortunés, se gîtent où ils peuvent; quant aux pauvres diables, ils campent tout bonnement. à la façon des Bohémiens nomades, sur toutes les pentes de la vallée. Le système de cure est des plus primitifs : entre qui veut, chacun emplit son verre en le plongeant dans la source. L'eau minérale de Kisseljak n'est pas désagréable au goût et ressemble assez à une eau de Seltz ferrugineuse; elle est bonne, dit-on, pour les maux d'estomac.

Les sources minérales sont, du reste, assez nombreuses en Bosnie. On en trouve d'analogues à celle de Kisseljak, près du han de Belalovatch, non loin de Busovatcha, près de Slatina et de Capina, et à Banjaluka, qui en a pris son nom (Banja, Balnea). A l'entrée de la plaine de Serajewo, au village de Ilitché, et dans un site charmant, il y a même une source chaude sulfureuse qui était autrefois très fréquentée par les officiers et soldats turcs de la garnison et qui partageait avec Kisseljak, à cause de son voisinage de la capitale, la faveur des habitans de Serajewo.

En effet, nous ne sommes plus ici qu'à une bien petite distance de la ville. La route, à partir de Kisseljak, suit d'abord la large plaine bordée de collines moyennes et assez bien cultivées;

(1) De *Kisseljak* : minérale (sous-entendu *voda* : eau.)

puis, au bout d'une heure et demie de marche au trot, elle atteint le bas de la montagne qu'il faut gravir pour passer de la vallée accessoire de la Lebenitza dans la vallée principale de la Bosna. On franchit cette montagne à l'aide d'une nouvelle route qui a remplacé l'ancienne voirie turque et qui fait le plus grand honneur à la compagnie du génie qui l'a construite et qui a inscrit glorieusement son nom au sommet du col. Et elle a eu bien raison de le faire : il est bon partout, et surtout dans ce pays où la paresse est l'industrie nationale, de montrer que le travail est un honneur et qu'une compagnie du génie militaire s'illustre au moins autant en construisant une route qu'en donnant des coups de fusil. D'ailleurs, quand on voit ces braves pionniers occupés à casser leurs pierres à grand renfort de masses, exposés au soleil brûlant dont ils s'efforcent de diminuer l'ardeur insupportable au moyen de branchages piqués en terre, — pendant que les indigènes chrétiens dorment et que les Turcs se gobergent dans leurs cafés, — on comprend qu'ils aient eu la gloriole de faire passer à la postérité le nom de leur famille militaire, honorée par leurs sueurs. Je suis bien certain, néanmoins, que leur avis ne serait pas négatif si on les consultait sur une bonne loi de prestations obligatoires pour tous, chrétiens et musulmans... et ce serait justice !

En arrivant au bas de la côte, on traverse le fleuve Bosna, qui sort, non loin de là, du mont Igman, où ses nombreuses sources se réunissent tout de suite pour former une belle rivière de 20 mètres de large qui fertilise la riche plaine de Serajewo, *Serajsko polje*. On se rend compte sans peine, en la voyant de cet endroit, du motif qui a fait placer historiquement et économiquement la capitale de la Bosnie dans la plaine de Bosnaï-Seraï; cette plaine est, en effet, la plus large vallée de la province, et une grande ville pourrait assez facilement y trouver sa subsistance ; partout ailleurs, il eût fallu des transports énormes pour nourrir la population.

Vte DE CAIX DE SAINT-AYMOUR.

LA
REPRODUCTION ARTIFICIELLE
DES
MINÉRAUX ET DES ROCHES

Chaque science a ses procédés particuliers d'investigation. Dans les sciences physiques, l'expérimentation est en général employée de préférence, tandis que dans les sciences naturelles l'observation est principalement mise en œuvre. Chacune des deux méthodes a ses avantages, et le choix à faire entre elles dépend évidemment du sujet auquel elles s'appliquent et du génie propre à celui qui en fait usage. Le champ de l'expérimentation s'agrandit chaque jour à mesure que les sciences font de nouvelles conquêtes, mais le domaine de l'observation est loin de s'appauvrir, car il renferme des trésors inépuisables; c'est pourquoi aucune des deux méthodes n'est appelée dans l'avenir à rester seule maîtresse au détriment de l'autre; tout fait présager, au contraire, qu'elles se combineront de plus en plus et que leur union deviendra chaque jour plus étroite et plus féconde. Déjà, du côté des sciences physiques, nous voyons l'observation jouer un grand rôle dans l'étude des phénomènes cosmiques, et, d'autre part, dans les sciences naturelles, la physiologie organique est venue montrer tout le fruit que l'on pouvait attendre de l'expérimentation. Mais l'un des résultats les plus frappans de l'heureuse association des deux méthodes est celui qu'a fourni leur appli-

cation à la science des minéraux et des roches. Ces matériaux, après avoir été attentivement étudiés et connus dans les particularités les plus intimes de leur constitution, sont devenus l'objet de recherches ayant pour but leur reproduction artificielle. La nature avait opéré à profusion de merveilleuses cristallisations minérales, mais elle cachait jalousement le secret de ses procédés de travail. Le savant appelé à contempler ces produits n'a pu se contenter d'en admirer la variété et l'arrangement; il a voulu en découvrir la source et le mode de formation, et, pour cela, il a fait appel à l'expérience appuyée sur l'observation et contrôlée par elle. Telle est l'origine des travaux de synthèse appliquée à la matière inorganique. Dans cette voie, beaucoup de découvertes sont encore à faire, mais les succès sont déjà assez nombreux et assez importans pour que leur histoire mérite d'être retracée.

Les roches cristallines sont pour la plupart composées de minéraux divers; ce sont des agrégats complexes. Avant d'en tenter la reproduction artificielle, on a songé tout d'abord à celle de leurs élémens, et pendant longtemps, c'est à ce but limité que se sont bornés les efforts des expérimentateurs. Un travail mémorable de Gay-Lussac ouvre le champ d'études. Ce savant, dans un voyage qu'il avait fait au Vésuve, en 1821, avait remarqué la multiplicité des produits cristallisés que déposent les fumées acides du volcan. L'une de ces matières, un oxyde de fer, qui, sous forme de lamelles miroitantes, tapisse les fentes incandescentes des cratères, avait particulièrement attiré son attention. Ce produit prenait naissance, sous les yeux mêmes des visiteurs, par une réaction mutuelle des gaz et des vapeurs volcaniques. Pouvait-on reproduire de toutes pièces le phénomène? Gay-Lussac n'hésita pas à répondre affirmativement. De retour à Paris, il imita dans son laboratoire l'opération de la nature. Des vapeurs de chlorure de fer, semblables à celles qui se dégagent sur les flancs du Vésuve, furent introduites dans un tube chauffé au rouge mélangées avec de la vapeur d'eau. Aussitôt, dans les parties froides de l'appareil, parurent des lamelles à reflets métalliques, identiques à l'oxyde de fer du volcan. Gay-Lussac, poussant plus loin encore l'imitation de ce qu'il avait constaté sur place, fit, dans une seconde expérience, intervenir les matières qui, dans les éruptions, engendrent le chlorure de fer lui-même. Le chlorure de sodium, la vapeur d'eau et les minéraux ferrugineux des laves lui fournirent de nouveau les cristaux miroitans du Vésuve. La démonstration cherchée était complète. Ces expériences sont demeurées célèbres dans les annales de la science; plus qu'aucune autre, elles ont contribué à la gloire de l'illustre physicien.

Cependant le minéral reproduit par Gay-Lussac n'est jamais qu'un élément accessoire dans les roches; d'ailleurs les conditions dans lesquelles on venait de l'obtenir, identiques, il est vrai, à celles qui président à sa production dans les volcans, sont certainement différentes de celles qui lui ont donné naissance dans la plupart des autres gisemens naturels. Aux yeux des géologues, ces considérations diminuaient beaucoup l'importance du résultat. L'oxyde de fer, disait-on, n'est qu'un produit chimique; jamais on ne fera cristalliser les véritables élémens des roches; la silice et les silicates résisteront toujours à toutes les tentatives de reproduction; la nature dispose d'un laps de temps indéfini et de forces illimitées. Comment espérer réaliser dans un chétif laboratoire ce qu'elle a produit avec des moyens aussi puissans? Pourtant, dès 1823, un fait des plus concluans répondait à ces objections. Un jour, pendant l'une des séances de l'Institut, Berthier, alors professeur de chimie à l'École des mines, soumit à l'examen de ses collègues de l'Académie des cristaux noirs supportés par un fragment pierreux. Cordier, professeur de minéralogie au Muséum, fut particulièrement appelé pour déterminer la nature du minéral en question. Après l'avoir considéré quelques instans, il répondit sans hésiter que c'était un pyroxène, silicate de fer et de magnésie, commun dans la nature, et il ajouta même que l'échantillon soumis à son appréciation devait venir d'une localité du Tyrol bien connue des naturalistes. Grande fut sa stupéfaction, lorsque Berthier, retournant le support des cristaux, montra que c'était un fond de creuset. Les cristaux étaient bien du pyroxène, mais ils étaient artificiels. Berthier les avait obtenus en fondant un mélange en proportions convenables de silice, de magnésie et d'oxyde de fer, et en laissant ensuite refroidir lentement le creuset.

Ce résultat ne fut pas le seul auquel il arriva; le même mode opératoire lui servit pour obtenir quelques autres silicates cristallisés. Il semblait ainsi avoir trouvé une méthode féconde; cependant il ne tarda pas à s'arrêter dans ce genre de recherches. Découragé par plusieurs essais infructueux, il considéra lui-même les succès qu'il avait obtenus comme purement fortuits, et, malgré les encouragemens de Mitscherlich, il dirigea d'un autre côté ses travaux de laboratoire.

Les expériences de synthèse minérale ne furent reprises que plus de vingt ans après. Un naturaliste, qui, pendant le cours de sa longue carrière, n'a jamais mis en œuvre que l'observation, Élie de Beaumont, peut néanmoins être considéré comme le promoteur de cet effort nouveau. Dans les leçons qu'il fit au Collège de France en 1845 et 1846, il exposa avec une clarté saisissante les données

que ses patientes études sur le terrain lui avaient fournies relativement à l'origine des roches. Ce sujet donnait lieu à de vives controverses entre les géologues; il se fit juge de la discussion, signalant les produits formés par fusion à la manière des laves, indiquant les roches dans la genèse desquelles l'eau et la pression étaient intervenues, déclarant qu'un certain nombre de minéraux avaient été engendrés par une réaction mutuelle de vapeurs à haute température. La grande autorité de l'illustre professeur, la netteté des preuves dont il appuyait son argumentation firent une profonde impression dans le monde savant. Les conséquences expérimentales ne se firent pas attendre. Ebelmen, que des travaux remarquables de chimie avaient fait appeler à la direction de la manufacture de porcelaine de Sèvres, mit à profit sa situation privilégiée pour entreprendre une série d'ingénieuses expériences.

On sait que la plupart des matières solubles dans un liquide cristallisent facilement quand on évapore doucement le véhicule qui les tient en dissolution; c'est ainsi, par exemple, que l'eau abandonne à l'état de cristaux presque tous les sels qu'elle peut dissoudre. On pouvait donc penser que l'on obtiendrait à l'état cristallisé les oxydes des roches naturelles si l'on disposait d'un dissolvant de ces corps susceptible d'être chassé par volatilisation. Ebelmen sut trouver le réactif en question. Parmi les substances qu'emploient journellement les fabricans de porcelaines et d'émaux, il en est une, l'acide borique, qui remplit les conditions cherchées. Cet acide est un corps solide qui fond à la température du rouge sombre et possède alors la propriété de dissoudre les oxydes; en outre, à une température plus élevée, il peut être entièrement réduit en vapeurs. Partant de la connaissance de ces faits, Ebelmen introduisit dans les fours de Sèvres des capsules de platine dans lesquelles il avait placé une certaine quantité d'acide borique mélangée aux élémens chimiques des corps qu'il voulait faire cristalliser. La fusion du mélange était aisée; la volatilisation de l'acide borique présentait plus de difficultés. Le chauffage au rouge blanc était maintenu sans interruption pendant plusieurs jours et plusieurs nuits; l'acide borique s'évaporait avec une extrême lenteur; puis, l'opération terminée, chaque vase de platine se montrait revêtu d'une riche parure de cristaux. Des émeraudes, des spinelles, des rubis, des saphirs, du rutile, des silicates divers possédant la dureté, l'éclat, les nuances des minéraux naturels, furent ainsi obtenus. Dans la détermination des formes cristallographiques, de même que dans l'étude des propriétés optiques de ces produits, Ebelmen fit preuve, comme minéralogiste observateur, d'une habileté égale à celle qu'il avait déployée dans la marche de son expérimentation.

Parmi les produits qui furent étudiés de la sorte, ceux qui se rattachent à la famille des spinelles méritent une mention particulière. La nature ne les présente jamais à l'état de pureté; doués d'une même forme cristallographique, constitués d'après la même formule atomique, ils passent les uns aux autres par degrés insensibles, échangeant en toutes proportions leurs élémens chimiques, de telle sorte que, dans les roches, on ne trouve jamais que des composés intermédiaires entre les types divers dont la théorie admet l'existence. Non-seulement Ebelmen réalisa ces types rigoureusement purs et nettement individualisés, mais, conservant pour ainsi dire le même moule, il sut en produire d'autres qui ne figuraient pas dans la série connue. Cette fois, la nature était dépassée dans son œuvre; une famille minéralogique qu'elle avait laissée inachevée se trouvait complétée par l'adjonction de nouveaux membres.

Les résultats de ces travaux furent accueillis du monde scientifique avec la faveur qu'ils méritaient; des récompenses de tout genre furent décernées au jeune savant; l'avenir semblait lui sourire, cependant un échec cruel l'attendait. Une place étant devenue vacante à l'Académie dans la section de minéralogie, un compétiteur dont nous allons avoir également à célébrer les mérites, de Sénarmont, lui fut préféré. Ce fut un coup terrible pour lui; quelques mois après, il était rapidement enlevé par une mort imprévue. Le deuil fut général dans le monde savant; chacun sentait la perte irréparable que l'on venait de faire; aujourd'hui encore, après trente ans écoulés, ceux qui ont connu Ebelmen parlent de lui avec une sympathique émotion.

Sénarmont lui a survécu seulement quelques années, mais, dans sa trop courte carrière, il a eu le temps de mettre à profit les heureuses qualités dont il était doué et d'acquérir la haute influence à laquelle il avait droit par sa vaste et puissante intelligence. Mathématicien, physicien, minéralogiste, géologue, chimiste, il a su faire progresser toutes les sciences dont il s'est occupé, s'appuyant sur chacune d'elles pour faire avancer les autres. Les calculs les plus compliqués n'étaient qu'un jeu pour lui; les hautes conceptions de la physique se présentaient en pleine lumière à son esprit; la minéralogie le charmait; les grandes questions géologiques le passionnaient; enfin il appréciait pleinement l'utilité pratique de la chimie comme guide et comme moyen de contrôle dans les expériences. Néanmoins il n'était pas né expérimentateur; chaque fois qu'il entreprenait une de ces délicates manipulations dont les résultats l'ont illustré, il éprouvait, disait-il, une sorte de frissonnement; mais il savait surmonter ces appréhensions, certain qu'il était d'avance du succès de son travail. Les expériences synthétiques qu'il a entre-

prises ont eu pour point de départ l'observation de ce qui se passe dans la nature.

La plupart des minéraux qui remplissent les filons y ont été amenés en dissolution dans des eaux chaudes semblables aux eaux minérales de l'époque actuelle. Ces eaux, provenant des grandes profondeurs, y possèdent une température élevée et sont maintenues à l'état liquide par l'énorme pression qu'elles supportent. Quand elles arrivent dans des parties plus froides, elles sont chargées de matières qu'elles ont empruntées aux roches sous-jacentes, et déposent des minéraux cristallisés divers sur les parois des fentes dans lesquelles elles circulent. Il s'agissait d'imiter expérimentalement ces conditions géologiques naturelles. Le procédé mis en pratique par Sénarmont a consisté à chauffer en vase clos pendant plusieurs jours, à des températures s'élevant jusqu'à 400 degrés, de l'eau contenant les réactifs de l'expérience. Tantôt les matières étaient mises directement en suspension dans le liquide, tantôt l'un des élémens de la réaction chimique prévue était introduit dans une ampoule en verre que la chaleur faisait éclater, de telle sorte que le mélange ne s'effectuait qu'après fermeture de l'appareil. Quand la température de l'eau ne devait pas dépasser 180 degrés, un vase en grès ou même en verre épais pouvait être employé, mais pour les expériences faites à des températures plus élevées, le tube contenant le liquide de l'opération était renfermé dans un canon de fusil hermétiquement scellé ou clos avec un obturateur à vis. Malgré le soin apporté à cette fermeture, quelquefois l'énorme pression développée dans l'intérieur de l'appareil déterminait des fuites ou même de violentes explosions; mais l'opérateur persévérait, et l'essai recommencé donnait infailliblement le résultat attendu. Le tube, après refroidissement, était ouvert avec précaution, et, dans son intérieur, on trouvait une poudre cristalline dont il restait à vérifier la composition et les propriétés physiques. C'est dans ce contrôle que Sénarmont excellait; le goniomètre et le microscope semblaient entre ses mains acquérir une précision particulière. Le résultat de ces belles expériences a été la reproduction de presque tous les minéraux des filons métallifères; des sulfures, des arséniures simples ou complexes, des sulfates, des carbonates ont été obtenus ainsi en petits cristaux semblables à ceux des gisemens naturels; mais l'œuvre principale de Sénarmont a été la cristallisation du quartz. Ce corps, que l'on rencontre en extrême abondance dans les filons et dans les roches, avait résisté jusqu'alors à toutes les tentatives des chimistes pour le faire cristalliser; à la place du cristal de roche, les réactions des laboratoires ne donnaient qu'une matière gélatineuse ou qu'une poussière blanche dépourvue

de consistance et d'éclat. Un chauffage à 350 degrés, en vase clos, transforma la silice gélatineuse en petits cristaux couverts de facettes brillantes, identiques, par leur forme et par leurs propriétés optiques, à ceux de la nature. Cette découverte est un fait capital dans l'histoire des synthèses minérales; son importance au point de vue géologique est telle qu'aujourd'hui encore elle fait pâlir les plus beaux travaux synthétiques, et, à l'époque de sa publication, c'est elle qui, malgré les mérites incontestés d'Ebelmen, assura le triomphe de son heureux rival.

Dans le même temps, la méthode inaugurée par Gay-Lussac fut reprise avec succès par Durocher et par M. Daubrée. Guidés l'un et l'autre par l'observation des phénomènes géologiques, ces deux savans fournirent, pour ainsi dire, la preuve palpable des moyens employés par la nature dans quelques-unes de ses œuvres les plus complexes. Durocher mit en relief certaines actionsq ue peut exercer à haute température l'hydrogène sulfuré, gaz que les canaux souterrains transportent fréquemment et amènent à la surface du sol. En le faisant réagir au rouge sur les chlorures de divers métaux, il produisit des sulfures remarquablement cristallisés.

M. Daubrée décomposa par la vapeur d'eau, dans les mêmes conditions, certains chlorures volatils, et comme résultat obtint des oxydes en cristaux d'une netteté et d'une pureté parfaites. Parmi les reproductions artificielles qu'il effectua en se servant de cette méthode, il faut surtout citer celle de l'acide stannique. Ce corps, connu des minéralogistes sous le nom de cassitérite, est le minerai d'étain le plus répandu; il a donc, à ce titre, une importance métallurgique considérable. On ne le rencontre en filons que dans des terrains très anciens; comment y avait-il pris naissance? Quels agens l'y avaient déposé? Les observations des géologues répondaient déjà qu'il y provenait d'une destruction de composés volatils, mais l'expérience pouvait seule trancher la question. Habilement exécutée, elle a résolu complètement cet intéressant problème géologique.

On doit aussi à M. Daubrée des perfectionnemens notables apportés à la méthode de Sénarmont pour les reproductions par voie humide en vase clos à haute température. Il a su pousser le chauffage des tubes jusqu'à 700 degrés. Dans ces conditions, le verre subit d'étranges altérations; il perd sa transparence, se gonfle et se transforme en un agrégat de cristaux. Non-seulement du quartz se forme en abondance, mais, si le verre renferme du fer et de la magnésie dans sa constitution, on voit apparaître des petits cristaux verdâtres de pyroxène. Ce minéral peut donc avoir une double origine; Berthier l'avait reproduit par voie sèche; l'expérience de

M. Daubrée montre qu'il peut aussi être engendré par voie humide. Notons que ce résultat curieux avait été prévu par les géologues, d'après l'examen des gisemens du minéral; l'observation avait devancé l'expérimentation.

La période scientifique mémorable dont l'histoire vient d'être esquissée se termine en 1852. A cette date, Ebelmen et Durocher ont disparu, Sénarmont a interrompu ses travaux. Jusqu'en 1858, le mouvement languit; mais alors Henri Sainte-Claire Deville, qui jusqu'alors s'était occupé exclusivement de chimie pure, ranime les recherches de synthèse minérale et bientôt en prend la direction. Avant de relater les modes opératoires qu'il a mis en usage et les résultats qui en ont été le fruit, je veux essayer de donner une idée du génie sympathique de cet homme éminent; j'espère ainsi faire comprendre l'influence considérable qu'il a exercée durant sa vie et la profondeur du sillon creusé par lui dans le domaine scientifique spécial qui nous intéresse.

Quand il a commencé ses premiers travaux, la chimie minérale semblait explorée dans ses parties essentielles; on croyait qu'il n'y restait plus à faire que des trouvailles d'ordre secondaire. Telle n'était pas son opinion, et, à l'appui de sa manière de voir, il citait à ceux qui développaient devant lui ces réflexions décourageantes une foule de questions dont l'examen ne pouvait manquer d'être fructueux. Jamais il n'éprouvait le moindre embarras pour indiquer un sujet de travail intéressant, et, chose remarquable, ceux qui, guidés par ses conseils, entreprenaient une série de recherches se sentaient bientôt capables de marcher seuls au sortir de sa vaillante main. Un essai commencé lui fournissait aussitôt des élémens de travail nouveaux; des aperçus lumineux jaillissaient comme des éclairs de ses moindres réflexions et venaient surprendre ceux qui l'entouraient. Personne ne l'a surpassé dans l'art des manipulations; il était d'une habileté incomparable. A la fois audacieux et prudent, il entreprenait des expériences qu'un esprit timide aurait à peine conçues et les menait à bonne fin, et pourtant il est loin d'avoir effectué tous les projets de travail dont il avait dressé le plan et pressenti les résultats. En vain, durant quarante ans, il s'est livré à un labeur incessant; en vain, il s'est associé des collaborateurs zélés; ses projets d'expérience n'ont été réalisés qu'à demi. Cette riche organisation, animée des dons les plus brillans de l'esprit, semblait formée pour les agitations de la vie mondaine; cependant elle a choisi pour asile l'enceinte d'un laboratoire, mais dans cet étroit espace quelle exubérance de vie elle a manifestée! Chaque jour y a été signalé par la découverte ou la vérification de quelque fait scientifique important; autour du maître vénéré régnait un

entrain incessant. Environné de disciples heureux de recevoir ses inspirations, il répandait avec largesse les trésors de son esprit, et bien des fois il a vu fructifier la moisson dont il avait été le semeur.

Le laboratoire, peuplé de sa phalange ordinaire de travailleurs, était, en outre, un lieu de rendez-vous pour tous les savans du dehors. On y trouvait un accueil aimable et bienveillant, des avis utiles et même, au besoin, une place et des instrumens de travail. Sénarmont, dans les dernières années de sa vie, en a été l'un des visiteurs assidus et familiers. L'anecdote suivante, dont j'emprunte le récit à l'éloge de l'illustre naturaliste par M. Bertrand, donne une idée des relations qui l'unissaient à Sainte-Claire Deville et du caractère des deux savans. « Un jour, dans le laboratoire de l'École normale, Sénarmont avait suivi avec une curiosité émue la cristallisation si intéressante et si ingénieusement obtenue du silicium. Sainte-Claire Deville, heureux de son invention, courant à son goniomètre, trouve un angle de cristal égal à 71° 30′ et s'écrie plein de joie : « Il appartient au système régulier, c'est un diamant de silicium ! » Sénarmont répète la mesure, trouve à peu près le même angle, mais conserve quelques doutes. Il emporte le précieux cristal et revient le lendemain : « Vous vous êtes trompé, dit-il, c'est un rhomboèdre dont un angle est égal accidentellement à un de ceux du système régulier. » Puis il montre des facettes incompatibles avec une cristallisation semblable à celle du diamant. Deville s'incline devant une autorité incontestée; il communique sa découverte à l'Académie des sciences, rend compte de ses premières illusions et des judicieuses critiques qui l'y ont fait renoncer. A peine le Compte rendu est-il imprimé, qu'il voit accourir Sénarmont très sérieusement mécontent : « Pour qui me prenez-vous? dit-il. Si je viens dans votre laboratoire, si j'y suis admis à tout voir et à tout manier, croyez-vous que ce soit pour vous imposer un collaborateur et attacher mon nom à vos découvertes? Je suis très mécontent que vous m'ayez cité; si vous recommencez, je n'y reviendrai plus. » A quelques jours de là, on refait l'expérience. Sénarmont examine les cristaux; il y aperçoit un octaèdre. Le doute n'était plus possible, la nature était prise sur le fait : « Vous aviez raison, dit-il à Sainte-Claire Deville; mes facettes provenaient du groupement de plusieurs cristaux; j'aurais dû le deviner; je suis bien aise que vous m'ayez cité, j'ai ce que je mérite; cela fait mon compte. — Vous reconnaissez donc, lui dit Deville, que loyalement je devais publier l'observation des facettes sous votre nom. — Eh bien! oui, répond Sénarmont, vous êtes un brave homme... et moi aussi. » Et ils s'embrassèrent.

L'honnêteté scientifique dont Sainte-Claire Deville avait fait

preuve en cette occasion lui était habituelle, non-seulement envers les maîtres de la science, mais encore envers le plus humble de ses élèves. Une collaboration n'était pas pour lui un simple patronage; quand il avait accepté une association, sa part dans le labeur commun était considérable; le maître et l'élève, oubliant l'inégalité de leur rang, confondaient fraternellement leurs efforts. Ces circonstances expliquent la somme énorme de travaux produits en quelques années dans le laboratoire de l'École normale. L'impulsion donnée subsistera longtemps encore, malgré le vide causé par la mort de celui qui en a été le promoteur.

Les synthèses minérales qu'il a effectuées ont été opérées par des méthodes diverses. Ses premières recherches ont eu pour point de départ les expériences de Gay-Lussac et de M. Daubrée sur la décomposition des substances volatiles à haute température. Les chlorures volatils avaient seuls été mis en œuvre dans les expériences antérieures. Après avoir exactement déterminé les conditions de décomposition de ces agens et démontré le rôle limité qu'ils avaient joué dans la nature, il fit porter ses investigations sur une autre classe de composés, sur les fluorures, dont l'intervention puissante aux époques anciennes est révélée par les observations géologiques. L'acide fluorhydrique, auquel ces corps doivent naissance, est un acide doué d'une extrême énergie; peu de matières résistent à son action, aussi la production des fluorures peut-elle être considérée comme facile. Ces corps une fois produits, il s'agissait de les soumettre à haute température à des actions décomposantes. Les chlorures, en se détruisant au rouge, engendrent des oxydes cristallisés ; de même, les fluorures devaient en développer, mais plus nombreux et plus variés. Vérifier cette conception théorique fut pour Sainte-Claire Deville l'œuvre de quelques mois. Un collaborateur distingué, que la mort devait enlever peu de temps après, le colonel Caron, lui prêta un concours dévoué; une série d'expériences conduites avec art fournirent de merveilleux produits; les collections publiques s'enrichirent de spécimens aussi beaux à la vue qu'intéressans pour l'histoire naturelle. Des rubis, des saphirs plus brillans et plus larges que ceux d'Ebelmen, du corindon vert, du zircon, du rutile, de la cymophane, des oxydes cristallisés se voient encore aujourd'hui dans les vitrines de nos musées au fond des creusets de charbon, où ils ont pris naissance à la température du rouge blanc.

Les réactions dont s'était servi Sainte-Claire Deville étaient conformes aux données naturelles; aussi avaient-elles pour les géologues une valeur bien supérieure à celles qui avaient été employées par Ebelmen; cependant une objection grave subsistait. L'acide

fluorhydrique et les fluorures ont toujours été peu abondans; le fluor qui entrait dans leur composition n'a pas disparu, et si l'on compare sa quantité actuelle dans la nature à celle des composés considérés comme engendrés par son influence, on trouve une disproportion frappante. Le savant chimiste ne se méprit pas sur la portée de l'argument qui lui était opposé, mais, au lieu de se perdre dans une discussion sans issue, il chercha la réponse dans des expériences nouvelles. Une quantité limitée de fluorure peut-elle engendrer une quantité indéfinie d'oxyde cristallisé? Telle était la question posée. L'énoncé seul de cette proposition, étrange en apparence, aurait fait reculer un homme de science moins hardi. Pour lui, il accepta sans arrière-pensée le problème posé en ces termes. « Je suis habitué, disait-il, à voir l'utopie de la veille devenir la réalité du lendemain. » Par une suite de preuves expérimentales, il démontra la possibilité du fait énoncé et en trouva l'explication. Citons seulement l'une de ses expériences les plus simples. Dans un tube chauffé au rouge on introduit une certaine quantité d'un oxyde amorphe, pulvérulent, et sur la substance ainsi chauffée, on fait passer des vapeurs d'acide fluorhydrique; ces vapeurs sortent du tube à l'extrémité opposée, et on les y recueille avec soin. On constate alors qu'elles ne se sont modifiées en aucune façon; ni leur constitution ni leur quantité n'ont changé; elles sont telles qu'elles étaient avant de pénétrer dans l'appareil. Cependant l'oxyde soumis à l'expérience a, sous leur influence, subi une transformation complète; ce n'était avant l'opération qu'une poussière sans forme et sans consistance; maintenant c'est un corps admirablement cristallisé qui tapisse de ses lamelles étincelantes les parois intérieures du tube. De plus, on constate encore un autre phénomène curieux : l'oxyde en question n'est pas volatil; cependant on observe qu'il s'est transporté durant l'opération. Si on l'a déposé d'abord du côté par lequel a lieu l'entrée des vapeurs, c'est vers l'extrémité opposée de l'appareil qu'on le trouve accumulé à la fin du travail. L'explication de ces faits intéressans se présente pour ainsi dire d'elle-même à l'esprit quand on connaît les propriétés chimiques de l'acide fluorhydrique; on peut la résumer comme il suit : l'acide, en pénétrant dans le tube, attaque les premières particules d'oxyde qu'il rencontre et les transforme en un fluorure volatil; puis, le fluorure ainsi produit, se décomposant bientôt à son tour, régénère un peu plus loin l'oxyde; seulement, tandis qu'il l'avait pris amorphe, il le dépose cristallisé. De plus, l'acide fluorhydrique, qui avait fourni l'un des élémens du fluorure, se trouve reproduit par la destruction de celui-ci, et l'on comprend dès lors qu'il sorte de l'appareil tel qu'il y est entré. Ce puissant agent, bien

qu'en petite quantité dans la nature, a donc pu servir à la formation de beaucoup de minéraux; il a suffi pour cela, qu'après avoir contribué à faire naître des cristallisations en un point, il ait été transporté dans un autre milieu, également favorable à la reproduction des mêmes phénomènes. Les expériences de Sainte-Claire Deville et de ses principaux élèves, Debray, Troost, Hautefeuille, se sont ensuite étendues à d'autres faits analogues et ont eu pour résultat de prouver qu'il existe plusieurs substances douées, comme l'acide fluorhydrique, de la propriété d'engendrer, sous un petit volume, une suite indéfinie de cristallisations. Ces corps ont reçu de lui le nom significatif de minéralisateurs; ce sont, en effet, les agens naturels qui ont présidé à la production d'un grand nombre de minéraux des filons et des roches.

Cette importante série d'expériences semblait terminée lorqu'une question nouvelle surgit tout à coup. On se demanda si la présence d'un minéralisateur était nécessaire pour produire à haute température la volatilisation apparente d'un corps fixe. C'est encore à l'expérimentation que le savant chimiste fit appel pour résoudre la question. La réponse ne se fit pas attendre. Certains corps fixes, chauffés au rouge blanc dans des courans de gaz inertes, semblaient, sans intervention d'aucun minéralisateur, subir une distillation véritable. Quelle explication donner à de tels faits? Les corps réputés fixes n'étaient-ils en réalité que des substances douées d'une faible volatilité? Cette solution était séduisante par sa simplicité même; pourtant elle n'était pas la vraie. Sainte-Claire Deville démontra que le phénomène était plus complexe. Il fit voir que les corps à élémens chimiques multiples sur lesquels on opérait se décomposaient par l'effet de la température élevée à laquelle on les exposait, qu'ils se séparaient en élémens volatils, et que ceux-ci, se répandant dans les parties moins chaudes de l'appareil, se recombinaient pour donner de nouveau naissance au composé primitif. Ce n'était donc pas la matière soumise à l'expérience, mais seulement les élémens plus simples résultant de sa dissociation qui subissaient une vaporisation à haute température. L'acte de la cristallisation était ainsi précédé d'un phénomène nécessaire dont il ne restait aucune trace à la fin de l'opération.

Les dissociations à l'examen desquelles nous venons de voir Sainte-Claire Deville conduit par le besoin de résoudre un problème relatif aux synthèses, sont bientôt devenues entre ses mains un sujet d'études capital. La question, considérée dans toute sa généralité, forme aujourd'hui l'un des chapitres les plus importans de la chimie minérale, et les données sur lesquelles elle repose constituent l'un des plus beaux titres de gloire du savant qui les a fait

connaître. Mais il ne nous appartient pas de nous appesantir davantage sur ce sujet, quelque intéressant qu'il soit.

Pour compléter ce qui est relatif à l'emploi des réactifs volatils comme moyen de reproduction artificielle des minéraux, nous avons à signaler un remarquable travail de M. Hautefeuille, entrepris à la suite et comme continuation de ceux de Sainte-Claire Deville, et qui en est pour ainsi dire l'achèvement.

L'acide titanique se présente dans la nature sous trois formes cristallines distinctes; les minéralogistes disent qu'il est trimorphe, et ses trois variétés, nettement séparées par eux dans les classifications en usage, ont reçu des noms différens. On connaissait, par les expériences antérieures d'Ebelmen et de Sainte-Claire Deville, le mode de production de l'une d'elles; on savait qu'elle prenait naissance au rouge vif par la décomposition du chlorure ou du fluorure de titane, mais on ignorait l'origine des deux autres. M. Hautefeuille a fait voir qu'elles pouvaient naître aussi de l'emploi des mêmes réactifs et que le résultat dépendait uniquement de la température mise en jeu dans l'opération. Avec un art consommé, il a varié les conditions des expériences, de manière à produire à son gré les trois modifications du minéral, imitant jusqu'aux moindres particularités des échantillons naturels.

Un autre élève de Sainte-Claire Deville, M. Margottet, a employé encore la même méthode en l'appliquant à la reproduction des sulfures, des séléniures et d'autres composés analogues. Ses expériences méritent d'être rappelées à cause de leur délicatesse et de leur élégance. Il ne s'agit plus ici d'opérations effectuées à d'énormes températures; tout se passe au plus à 300 ou 400 degrés dans des tubes de verre. Des vapeurs de soufre ou de sélénium, entraînées par un courant de gaz inerte, sont amenées avec précaution à la surface d'un métal; aussitôt la surface de celui-ci s'altère, devient rugueuse et se couvre de protubérances cristallines; puis ces saillies s'accroissent et l'on assiste au développement d'une génération de cristaux qui grossissent et se multiplient devant les yeux émerveillés. Ces produits, identiques de forme et d'aspect aux minéraux correspondans des filons métallifères, peuvent être à leur tour détruits par une action réductrice; un courant d'hydrogène met en liberté le métal qui entre dans cette constitution en le dotant d'une structure particulière qui donne un intérêt tout spécial à l'expérience. L'argent, par exemple, provenant de la réduction du sulfure se présente en filamens contournés semblables à ceux que les mineurs recueillent fréquemment dans les filons du Mexique ou de la Norvège. Dans l'expérience de M. Margottet, l'argent métallique apparaît au début de l'opération sous forme de petites aigrettes implan-

tées à la surface des cristaux de sulfure; la réduction continuant, les aigrettes deviennent des fils qui s'allongent et grossissent aux dépens de l'argent sans cesse mis en liberté par l'hydrogène; au bout de quelque temps, tout se transforme en longs rubans contournés en spirale, entremêlés de petits fils ressemblant à des cheveux d'une extrême finesse.

La méthode de cristallisation par fusion, pratiquée par Berthier, a également été mise en usage par Sainte-Claire Deville et par ses élèves, et leur a fourni de remarquables résultats. Cependant, dans le laboratoire de l'École normale, elle n'a jamais été employée dans sa simplicité primitive. Les silicates fondus ne donnent après recuit et refroidissement que des cristaux de petite taille, intimement soudés les uns aux autres, et l'on voulait avant tout des échantillons assez volumineux et assez isolés pour être soumis aux manipulations goniométriques. Une modification au procédé de la fusion simple permet de tourner la difficulté. Aux matériaux que l'on veut faire cristalliser on ajoute une matière facilement fusible et soluble dans l'eau. Le mélange, porté au rouge, fond, et des cristaux prennent naissance dans le bain incandescent, comme au sein d'un liquide ordinaire ; puis, après refroidissement, on lave à l'eau chaude le culot qui s'est formé et on le désagrège ; alors, les cristaux dégagés du magma qui les enveloppait s'isolent et se déposent. Ce procédé, jadis inauguré par Berthier, venait d'être en 1852 employé avec succès par Manross en Allemagne et par Forchhammer en Danemark, mais il était réservé à Sainte-Claire Deville et à ses élèves de montrer tout le parti que l'on en pouvait tirer. Le travail de Sainte-Claire Deville et Caron sur les apatites et les wagnérites doit notamment être considéré comme un modèle dans ce genre de recherches.

L'apatite commune est un minéral très répandu dans la nature et très important au point de vue agricole; car c'est de lui ou des produits de sa décomposition que provient l'acide phosphorique qui entre dans la composition des céréales. L'analyse chimique signale parmi ses élémens intégrans le chlore, le fluor, l'acide phosphorique et la chaux. Les minéralogistes désignent sous le nom de wagnérite un minéral beaucoup plus rare, renfermant les mêmes élémens que l'apatite, mais en d'autres proportions et avec cette différence que la magnésie y remplace la chaux. L'apatite et la wagnérite ont des formes essentiellement différentes. Elles n'appartiennent même pas à un système cristallin unique. Les matériaux chimiques de ces minéraux furent fondus avec un excès de chlorure de sodium par Sainte-Claire Deville et Caron. Après refroidissement du culot, le chlorure de sodium ayant été enlevé par un

lessivage à l'eau bouillante, les deux savans recueillirent des cristaux de wagnérite quand la magnésie avait été employée comme base du mélange. Ils obtinrent à volonté, par un artifice ingénieux, soit l'apatite, soit une wagnérite calcique, lorsque au contraire c'était la chaux qui avait servi de base dans l'expérience. Ils montrèrent aussi que l'on pouvait à son gré produire des composés chlorés ou fluorés; mais là ne s'arrêta pas leur succès. Ils parvinrent avec d'autres oxydes à faire naître de nouvelles apatites et de nouvelles wagnérites, complétant ainsi deux familles minéralogiques que la nature avait laissées imparfaites. Certains oxydes, la baryte, la strontiane, l'oxyde de plomb, ne leur donnèrent que des apatites; d'autres, la magnésie, l'oxyde de fer, l'oxyde de magnésie, n'engendrèrent que des wagnérites. La chaux pouvait seule faire partie des deux groupes; elle était donc le pivot auquel aboutissaient, pour ainsi dire, les deux familles minérales en question. Ce rôle de la chaux avait été pressenti d'après d'autres faits du domaine de la chimie et de la minéralogie, mais, dans ce cas, les prévisions théoriques recevaient une éclatante confirmation. Enfin, un élève de Sainte-Claire Deville, M. Lechartier, achevait l'œuvre de son maître en faisant cristalliser par le même procédé que lui, deux séries de composés qui sont les analogues des apatites et des wagnérites, car ils n'en diffèrent que par la substitution de l'acide arsénique à l'acide phosphorique; ils présentent les mêmes formules chimiques et possèdent les mêmes propriétés cristallographiques.

La méthode de cristallisation par fusion au sein d'un fondant est l'une des plus fécondes qui aient été employées pour la reproduction artificielle des minéraux; aussi la voyons-nous encore, à l'instigation de Sainte-Claire Deville, mise en œuvre par plusieurs de ses élèves, chacun d'eux la modifiant avec art suivant la nature des minéraux à obtenir. M. Lechartier, par exemple, se sert de chlorure de calcium comme fondant pour arriver à la synthèse de divers silicates; M. Margottet obtient des sulfo-arséniures et des sulfo-antimoniures en utilisant le soufre; M. Hautefeuille reproduit plusieurs des minéraux les plus importans des roches éruptives, en prenant comme matière du bain de fusion des tungstates et des vanadates alcalins.

Les résultats de ces belles expériences sont assez intéressans pour que nous essayions d'en donner un rapide aperçu. Les travaux de M. Lechartier ont porté sur les pyroxènes et les péridots. Au lieu de se borner, comme Berthier, à la reproduction de l'un des types de ces corps, il a régénéré les diverses variétés qu'ils sont susceptibles de présenter. Il y avait là deux familles de minéraux dont la nature offre des spécimens variés; il a su retrouver les membres des deux

groupes, et même, faire apparaître ceux que leur rareté ou leur cristallisation imparfaite n'avaient pas jusque-là permis d'apercevoir.

Les recherches de M. Margottet sont surtout dignes d'attention à cause de la délicatesse du procédé opératoire qu'implique la qualité du fondant employé. Pour en donner une idée, il nous suffira de décrire l'une de ses expériences, celle, par exemple, qui l'a conduit à la reproduction du sulfo-antimoniure d'argent, connu sous le nom d'argent rouge. Une masse obtenue par fusion et composée d'argent, d'antimoine et de soufre est réduite en poudre et introduite dans un tube de verre que l'on scelle à la lampe, après y avoir fait le vide. On chauffe pendant trois ou quatre jours à la température d'ébullition du soufre, en laissant l'appareil se refroidir chaque nuit. L'opération terminée, on distille le soufre en excès; à mesure qu'il s'évapore, on voit poindre une cristallisation, et enfin, quand il a été chassé complètement, il reste une belle géode de cristaux transparens, d'un rouge rubis éclatant, identiques par leur composition et par leurs propriétés physiques à ceux des gisemens miniers.

Les expériences de M. Hautefeuille, dont il me reste à parler, sont plus remarquables encore que celles de ses émules du laboratoire de l'École normale. Le regretté maître qui en a été le témoin en était fier, comme si elles avaient été son propre ouvrage; jamais l'habileté expérimentale n'a été poussée plus loin. Les minéraux qu'elles ont réussi à reproduire ont une importance toute particulière à cause du rôle considérable qu'ils remplissent dans la constitution des roches éruptives et aussi, à cause de la résistance qu'ils avaient opposée jusqu'alors à toutes les tentatives faites pour en obtenir artificiellement la cristallisation. Deux de ces minéraux, l'orthose et l'albite, appartiennent à la famille des feldspaths; c'est seulement en 1877 que leur synthèse a été réalisée. Le procédé employé consiste à chauffer à une température comprise entre 900 et 1,000 degrés un mélange d'acide tungstique et d'un silico-aluminate alcalin. Dans cette expérience, l'acide tungstique n'agit pas simplement comme fondant, il intervient dans des réactions compliquées dont les phases dépendent de la température. Il se comporte, en effet, comme un antagoniste de l'acide silicique, et, suivant l'intensité de la chaleur développée, tantôt il le déplace de ses combinaisons, tantôt il se laisse chasser par lui. De là vient que, suivant la manière dont l'opération est dirigée, on arrive à des résultats tout différens, et l'art de l'expérimentateur consiste précisément à éviter toutes les réactions autres que celles qui mènent au but proposé. Un chauffage de vingt jours consécutifs, attentivement surveillé et

conduit avec les plus grandes précautions, permet enfin d'atteindre le terme de l'expérience. On laisse refroidir le culot et on le traite par l'eau bouillante qui dissout l'acide tungstique. Il reste alors des cristaux délicats d'orthose ou d'albite, suivant que l'on a pris pour base la potasse ou la soude.

La reproduction du principal minéral des laves du Vésuve, la leucite, s'effectue dans des conditions analogues. Le fondant employé est le vanadate de potasse. L'acide vanadique remplit ici la même fonction que l'acide tungstique dans l'épreuve précédente. La température doit être maintenue pendant vingt-cinq jours entre 800 et 900 degrés avec de légères variations. Peu à peu, il se fait des cristaux de leucite, qui grossissent, tout en demeurant accolés les uns aux autres, et qui, après lessivage à l'eau bouillante, se montrent en groupes ramifiés adhérens aux parois du creuset. La leucite naturelle possède des propriétés optiques singulières, dont l'interprétation a donné lieu à bien des discussions entre les minéralogistes et à des hypothèses diverses. Le produit artificiel les possède également. Elles prouveraient à elles seules que les formes du minéral doivent être rattachées, non à la symétrie cubique, comme on le croyait autrefois, mais au système du prisme droit à base carrée; cependant, M. Hautefeuille a su accentuer encore la démonstration en faisant naître une leucite ferrifère dont les propriétés optiques sont encore plus prononcées que celles de la leucite normale, de telle sorte que la solution du problème s'est montrée avec toute l'évidence possible.

On doit encore au même savant la solution d'une autre question non moins intéressante. Les travaux de Sénarmont, dont nous avons rendu compte, avaient montré que la silice peut être obtenue à l'état cristallisé par voie humide, mais on se demandait, après cela, si l'intervention de la voie sèche devait être considérée comme absolument inefficace pour atteindre le même but. A la vérité, la tridymite, variété de silice cristallisée, avait été observée dans les cavités des roches volcaniques, mais de fortes raisons portaient à admettre que, même dans ce cas, la vapeur d'eau avait exercé son action; on ignorait donc si la tridymite pouvait prendre naissance au sein d'un magma de matière fondue. A plus forte raison, on doutait de la possibilité d'obtenir du quartz par voie sèche. Sans se laisser décourager par ces données peu rassurantes, M. Hautefeuille entreprit de réaliser le résultat contesté. Il fit dissoudre de la silice en poudre dans certains sels alcalins fondus et maintint le chauffage à haute température pendant plusieurs semaines. Au-dessus de la température de fusion de l'argent, la silice disparaissait pour faire partie d'un silicate; de 1,000 à

900 degrés, elle se transformait en tridymite; de 900 à 800 degrés, elle se convertissait en un quartz à pointemens aigus, qui diffère de celui de la nature par ses formes allongées; à 750 degrés, les cristaux engendrés ne pouvaient plus être distingués de ceux qui se produisent par voie humide. Enfin, poussant encore plus loin le succès de son expérimentation, l'habile opérateur fit sortir du même bain de matière fondue, à la fois, de l'orthose et du quartz.

Sainte-Claire Deville avait une sorte de prédilection pour les expériences qui réclament l'emploi de températures élevées, ce qui explique la faveur avec laquelle il recherchait les procédés synthétiques fondés sur la voie sèche et le caractère qu'affectent les principaux travaux de ses disciples; néanmoins ses tendances n'étaient pas exclusives. Il s'est aussi servi des méthodes qui ont pour base la voie humide.

Les cristallisations obtenues par Sénarmont au moyen d'un chauffage en vase clos en présence de l'eau n'avaient été expliquées qu'imparfaitement par leur auteur. Le savant minéralogiste admettait que les substances enfermées dans ses tubes devenaient, à la température de 300 à 400 degrés, solubles dans la petite quantité d'eau à laquelle elles étaient mélangées et qu'elles cristallisaient par refroidissement, à la façon des solutions saturées à chaud sous la pression ordinaire. On lui objectait que la longue durée du chauffage, nécessaire au succès de l'expérience, n'était nullement justifiée par son hypothèse, et surtout on faisait valoir cet argument irréfutable que la quantité d'eau contenue dans les tubes était en tous cas certainement insuffisante pour dissoudre la matière qui s'y transformait en cristaux. Je me rappelle avoir assisté, dans le laboratoire de l'École normale, à une intéressante discussion sur ce sujet entre Sénarmont et Sainte-Claire Deville. L'illustre directeur de l'École des mines exposait sa théorie avec une clarté magistrale; il en faisait valoir la simplicité et l'application facile; sa parole éloquente semblait donner plus d'autorité encore aux raisons qu'il alléguait; mais son interlocuteur connaissait tous les points faibles de la défense; chaque brèche de la théorie était mise à découvert et attaquée. Le débat s'animait encore des réflexions de l'auditoire. En dernier lieu, Sénarmont trancha lui-même le procès en reconnaissant franchement que son explication était imparfaite et qu'il fallait en chercher une meilleure.

Plusieurs années s'écoulèrent ensuite sans que le problème trouvât une solution satisfaisante. Enfin Sainte-Claire Deville, ayant découvert le rôle joué par les minéralisateurs dans les reproductions artificielles par voie sèche, pensa qu'ils devaient aussi avoir été mis en jeu dans les synthèses opérées en présence de l'eau. On

avait à chercher comment une petite quantité de dissolvant pouvait effectuer des modifications moléculaires considérables sur une matière soumise à son influence. Des minéralisateurs exerçant leur action par voie humide pouvaient seuls rendre compte de tels phénomènes. Développant cette idée, il montra que l'acide carbonique est le minéralisateur des carbonates insolubles, que l'hydrogène sulfuré et les sulfures alcalins remplissent la même fonction auprès des sulfures métalliques. Il avait donc trouvé l'interprétation rationnelle des résultats synthétiques dus à Sénarmont. Mais ces faits devaient le conduire lui-même à de nouvelles découvertes. Considérant aussi l'eau pure comme un minéralisateur, il eut l'idée de la faire servir à la cristallisation de corps réputés insolubles. Les substances, telles que le sulfate de baryte et le chlorure d'argent, qui se trouvent dans ce cas, sont, en réalité, généralement douées d'une solubilité très faible et plus solubles à chaud qu'à froid. Quand on les chauffe en présence d'une petite quantité d'eau, elles se dissolvent en très minimes proportions, et l'eau abandonne ensuite par refroidissement, sous forme de cristaux microscopiques, la majeure partie de ce qu'elle leur a enlevé. Si l'on recommence à chauffer le mélange, de nouveaux cristaux viennent encore après refroidissement, par un mécanisme semblable, s'ajouter à ceux qui proviennent du premier traitement et en augmenter le nombre et le volume. Enfin, quand l'opération est répétée un grand nombre de fois, les cristaux primitifs grossissent peu à peu ; bientôt ils deviennent perceptibles à la loupe, puis visibles à l'œil nu, et souvent ils finissent par acquérir des dimensions notables. Les alternatives de réchauffement et de refroidissement sont, dans la pratique, aisément réalisées. Dans le laboratoire de l'École normale, les matières soumises à l'expérience étaient renfermées dans des tubes hermétiquement clos, afin d'éviter toute évaporation, échauffées pendant le jour et laissées chaque nuit à la température ordinaire. Plusieurs mois et, dans certains cas, plusieurs années ont été fréquemment nécessaires au succès cherché. Aujourd'hui, cette méthode ingénieuse, généralisée dans son application, est régulièrement employée dans les laboratoires de chimie, quand on veut faire cristalliser les précipités nombreux fournis par les diverses réactions qui s'effectuent en présence de l'eau.

La lenteur des moyens que la nature met en jeu pour produire les minéraux a depuis longtemps frappé l'attention des géologues, et, par suite, a fait imaginer plusieurs procédés de reproduction artificielle fondés sur l'emploi d'actions chimiques faibles, mais prolongées, se développant à la température ordinaire, sans intervention de la pression, ni d'aucun autre agent à effets violens. Les

promoteurs de ces méthodes sont principalement A. Becquerel et M. Frémy. Le premier de ces deux savans a consacré plusieurs années de sa longue et laborieuse existence à l'étude de procédés dont nous allons indiquer le principe et certains modes opératoires. On sait qu'un grand nombre de dissolutions salines se décomposent mutuellement en donnant naissance à un précipité peu soluble. Généralement, le nouveau corps est une poudre informe dont chaque grain n'offre souvent aucune trace de cristallisation, même quand on l'observe au microscope à de forts grossissemens. La rapidité avec laquelle la double décomposition s'effectue est un obstacle au développement de cristaux nettement conformés ; il s'agissait donc d'atténuer l'intensité du phénomène. Un moyen employé par Becquerel consiste à opérer le mélange des deux dissolutions au travers d'une cloison poreuse en papier non collé, en parchemin ou en terre cuite. Les liquides actifs filtrent lentement au travers de la matière qui les sépare, et alors, de chaque côté, on voit, au bout de quelque temps, apparaître des cristaux. On peut encore disposer les deux dissolutions dans des vases distincts et les mettre en communication par un fil de coton ou une mèche d'amiante. Les liquides montent par capillarité dans l'épaisseur du conducteur poreux interposé, se rencontrent en son milieu, s'y décomposent et le couvrent de cristaux.

Les procédés utilisés par Becquerel ont été également pratiqués par M. Frémy pour obtenir diverses substances cristallisées, mais la synthèse la plus remarquable opérée par lui se rattache à une autre méthode ; c'est celle du corindon et de ses congénères minéralogiques (rubis, saphir, etc.) qu'il a effectuée en revenant à l'emploi de la voie sèche. Aidé d'un habile industriel, M. Feil, il a pu obtenir, non plus de simples spécimens de collection, mais de véritables pierres précieuses d'un éclat et d'une beauté incomparables. L'opération a pour fondement la production d'un aluminate faible et la décomposition ultérieure de cet aluminate par une substance siliceuse. La double réaction se fait à la température du rouge vif. L'alumine s'isole lentement au sein du fondant produit et cristallise. Après refroidissement du creuset, on recueille un culot divisé en deux couches : l'une homogène, formée par un silicate vitreux ; l'autre lamelleuse, creusée de géodes remplies de beaux cristaux d'alumine qui possèdent des teintes rouges ou bleues, quand les matières mises en œuvre ont été additionnées de minimes quantités de substances minérales colorantes. Ces produits, qui figuraient à l'exposition universelle de 1878, en étaient l'une des richesses les plus remarquées.

Dans ces dernières années, le laboratoire de minéralogie de la Sor-

bonne et celui du Collége de France, qui jusqu'alors n'avaient point pris part aux recherches minérales synthétiques, sont venus aussi apporter un appoint considérable à ce genre d'études. Dans le premier, M. Friedel, reprenant et perfectionnant la méthode de Sénarmont, a reproduit l'orthose soit seul, soit accompagné de quartz, par voie aqueuse, à haute température, sous pression. Dans le second, les autres feldspaths, dont la synthèse n'avait pas encore été réalisée, ont été obtenus par voie sèche dans des conditions particulières qui rehaussent la valeur de l'expérience. Essayons en quelques lignes de retracer les principaux traits de ces deux séries de travaux.

La nature offre l'orthose dans plusieurs sortes de gisemens; on l'observe dans des roches volcaniques qui ont été rejetées à la façon des laves et où sa formation a eu lieu évidemment dans un magma fondu, analogue à celui dans lequel M. Hautefeuille est parvenu à le faire artificiellement cristalliser; mais on le rencontre aussi dans les filons métallifères, associé à des minéraux dont l'origine aqueuse n'est pas moins incontestable. C'est à l'orthose de cette dernière catégorie de gisemens que répond le produit cristallisé réalisé par M. Friedel. L'expérience offre donc un grand intérêt au point de vue géologique; elle se fait en chauffant au rouge sombre, en vase clos, pendant plusieurs jours, un mélange de silicate de potasse, de silicate d'alumine et d'eau. On recueille à la fin de l'opération une poudre cristalline composée d'un mélange d'orthose et de quartz; les cristaux sont assez volumineux pour être soumis aux mesures goniométriques et identifiés par toutes leurs propriétés aux diverses variétés du produit similaire naturel.

Les feldspaths reproduits dans le laboratoire du Collège de France ont été obtenus par fusion de leurs élémens et recuit consécutif, pendant quarante-huit heures, à une température convenable, du magma vitreux qui se forme ainsi. La température de l'opération doit être inférieure à celle à laquelle fond le minéral cristallisé, mais elle doit être assez élevée pour ramollir le magma de même composition. Il faut donc que le creuset dans lequel se fait le recuit soit soumis à une forte chaleur et que cette chaleur soit maintenue longtemps dans des limites exactement déterminées. C'est ce qui fait la difficulté de l'opération. On arrive à obtenir des températures élevées et sensiblement fixes en réglant le jet de gaz d'éclairage dont la combustion sert à chauffer le fourneau et l'apport de l'air qui fournit l'élément comburant. Le culot qui résulte de la fusion simple des élémens d'un feldspath est constitué, avant le recuit, par un verre limpide et transparent; après recuit, il forme au contraire une masse blanche opaque, semblable à un émail; il a subi une transformation complète. A l'œil nu, et même à la loupe, on

n'y reconnaît encore aucun indice de cristallisation, mais on peut le tailler en lamelles minces d'un centième de millimètre d'épaisseur, et alors, en l'observant au microscope, on le trouve composé de prismes allongés, enchevêtrés dans tous les sens, qui possèdent la forme et les propriétés optiques des feldspaths naturels.

Outre les feldspaths connus, ces expériences ont eu pour résultat d'amener la reproduction artificielle d'une série d'autres corps de la même famille contenant de la baryte, de la strontiane ou de l'oxyde de plomb à la place de la chaux qui y figure normalement. Ainsi s'est complété un groupe de minéraux dont la nature n'avait fourni que certains types spéciaux. Enfin, la même méthode a fourni plusieurs autres silicates cristallisés, et, parmi ceux-ci, quelques-uns de ceux qui sont les plus fréquens dans les roches éruptives.

Dans les pages qui précèdent on a vu combien sont variés les procédés qui, tour à tour, ont été mis en pratique pour faire naître des cristallisations minérales. La voie sèche, avec ou sans addition d'un fondant, l'intervention de substances volatiles, la voie humide à diverses températures, avec ou sans pression, ont été employées avec succès. On doutait jadis de la possibilité de reconstituer de toutes pièces les minéraux naturels ; actuellement, on est plutôt embarrassé par la multiplicité des moyens qui permettent d'atteindre ce but. Un très petit nombre de corps, parmi les composés cristallisés qui se rencontrent dans les roches ou les filons, ont résisté aux tentatives faites pour les reconstituer synthétiquement; et, quant à ceux dont la reproduction a été obtenue, il en est peu que l'on n'ait pas réussi à faire cristalliser par des procédés divers. Il en résulte, pour le géologue, la nécessité de faire un choix parmi les données que procurent les recherches expérimentales ; tel procédé de synthèse doit être immédiatement écarté comme étant incompatible avec les moyens dont dispose la nature; tel autre, dont l'application naturelle est possible, doit être sévèrement discuté et comparé avec les faits constatés par l'observation ; tel autre encore peut être accepté tout de suite comme entièrement conforme dans son mode opératoire aux conclusions des études faites sur le terrain. En dernier lieu, la géologie a donc le devoir d'exercer un contrôle rigoureux sur les résultats de la synthèse minéralogique ; elle doit exiger que les données générales recueillies par elle *a priori* sur toutes les particularités de structure, de gisement, d'association ou d'exclusion mutuelles des espèces minérales soient satisfaites. Elle impose cette condition, déjà signalée jadis par Sénarmont, que toutes les circonstances où l'opération naturelle a laissé des traces caractéristiques, découvertes par ceux qui ont observé, se retrouvent dans l'œuvre artificielle de ceux qui expérimentent. La compa-

raison des données de l'expérience avec celles de l'observation établit véritablement le lien qui les unit; elle est donc le couronnement de cette double série d'études.

Après avoir passé en revue les principaux travaux relatifs à la synthèse des minéraux, nous jetterons un coup d'œil sur ceux qui ont eu pour objet la reproduction artificielle des roches. Les calcaires nous occuperont tout d'abord. Le carbonate de chaux qui les compose est l'une des matières les plus répandues dans l'épaisseur de l'écorce terrestre. Il s'y présente sous les aspects les plus divers, tantôt en masses grenues ou compactes, tantôt en agrégats nettement cristallins. Sous cette forme, il constitue le marbre. A la fin du siècle dernier, au moment où la question de la genèse des roches suscitait de vives controverses entre les géologues, l'origine du marbre était l'un des points les plus fortement discutés. Werner, chef de l'école neptunienne, soutenait qu'il s'était formé dans l'eau par voie de sédimentation, comme tous les autres produits calcaires. Hutton, chef des plutonistes, prétendait au contraire que c'était du calcaire transformé sous l'influence combinée d'une température élevée et d'une forte pression. Entre les deux adversaires s'échangeaient des argumens exclusivement empruntés à l'observation géologique, et la lutte restait sans issue. Un adepte enthousiaste des idées plutonistes, James Hall, persuadé que l'hypothèse de Hutton était la vraie, lui proposa, en 1790, d'inaugurer des expériences à l'appui de son opinion; mais, contre son attente, il éprouva un refus. Hutton craignait qu'un insuccès accidentel dans des essais de ce genre ne nuisît à l'adoption d'idées qu'il considérait comme l'expression rigoureuse des faits. C'est seulement après sa mort, en 1798, que les essais furent commencés. La difficulté d'obtenir des appareils à fermeture hermétique en empêcha d'abord le succès. Pour la première fois, le 31 mars 1801, James Hall, ayant chauffé un morceau de craie dans un canon de fusil exactement clos, parvint à le transformer en un produit grenu et compact, d'un blanc laiteux. Quelques jours après, dans les mêmes conditions, il obtint une masse complètement cristalline, à cassures miroitantes. Enfin, un perfectionnement nouveau apporté au dispositif employé lui fournit un marbre parfait, translucide, rempli de facettes, dont on distinguait à la loupe les formes anguleuses faisant saillie dans les cavités du culot. Plusieurs fois, Hall introduisit de l'eau avec la matière calcaire employée et obtint encore du marbre.

Cette expérience célèbre fut plus tard répétée par divers savans. Quelques-uns, après avoir d'abord échoué, réussirent même avec des appareils à fermeture incomplète et firent voir que la production du marbre artificiel peut s'opérer encore lorsque l'acide carbo-

nique provenant de la décomposition du carbonate de chaux employé s'échappe partiellement au dehors. Pour que l'opération réussisse, il suffit que l'acide carbonique mis en liberté demeure dans le vase servant à l'expérience avec une tension suffisante pour empêcher la décomposition complète du carbonate de chaux. La transformation peut même s'effectuer dans une atmosphère d'acide carbonique à la pression ordinaire de l'atmosphère, comme l'ont montré Gay-Lussac et Faraday. Enfin, M. Debray a donné l'explication du fait en le rapportant à des phénomènes de dissociation et prouvant que l'acide carbonique joue dans tous les cas le rôle d'un minéralisateur. Aux températures élevées et susceptibles de variations que l'on utilise, le carbonate de chaux, en présence d'une atmosphère d'acide carbonique, éprouve des décompositions et des recompositions successives, et, par suite, il se fait un changement dans sa structure : le calcaire devient marbre.

Le marbre n'est pas la seule variété de carbonate de chaux naturel qui soit composé d'élémens cristallins; des calcaires d'apparence compacte, comme celui, par exemple, qui constitue certains dépôts d'eau douce, sont également formés de cristaux réunis en un tissu serré; mais ces cristaux sont, en général, tellement petits, que le microscope est nécessaire pour les faire reconnaître. Pour reproduire ces roches, il n'est plus besoin d'appareils spéciaux ; leur synthèse se fait à la température et sous la pression ordinaires. Il suffit de décomposer une eau chargée de bicarbonate de chaux en solution, soit par une simple agitation à l'air libre, soit mieux encore, par l'addition d'une petite quantité d'alcali dans l'air en contact; on imite ainsi en l'exagérant une opération que la nature exécute incessamment avec ménagement et lenteur.

Des essais synthétiques ont été aussi mis à profit pour expliquer la genèse de la dolomie, minéral qui, dans certaines régions, forme d'imposans massifs pierreux. La dolomie est un carbonate double de magnésie et de chaux. Sa structure fréquemment caverneuse et les conditions de ses gisemens indiquent qu'elle s'est formée dans des eaux chaudes et probablement sous pression. Guidé par cette observation, on est aisément parvenu à la reproduire en chauffant en vase clos, à 200 degrés, du carbonate de chaux en présence d'une solution d'un sel de magnésie.

Tandis que le marbre et la dolomie sont des roches simples, dont la reproduction équivaut à celle d'un minéral unique, les roches silicatées sont plus complexes; plusieurs minéraux de propriétés très différentes entrent dans leur composition, aussi leur synthèse soulève-t-elle des difficultés plus grandes. L'eau a pris part à la formation de quelques-unes d'entre elles; celles-là, malgré les tentatives

nombreuses faites pour arriver à leur synthèse, n'ont pu jusqu'à présent être reconstituées artificiellement dans les laboratoires; mais il n'en est pas de même pour celles qui prennent naissance sous l'influence exclusive de la voie sèche. Dans ces derniers temps, on les a refaites de toutes pièces, de manière à imiter, non-seulement leur composition minéralogique, mais encore les particularités les plus délicates de leur structure.

Pour arriver à ce résultat, il a fallu surmonter bien des difficultés pratiques et surtout se dégager de préjugés qui régnaient dans la science et paralysaient à l'avance les expérimentateurs, en leur ôtant tout espoir de succès. Les voix les plus autorisées proclamaient à l'envi l'impossibilité de refaire des roches. Comment imaginer que, dans un creuset contenant seulement quelques grammes de matière, on parviendrait à reproduire des associations cristallines identiques à celles que les volcans vomissent, à chaque éruption, en masses de plusieurs millions de mètres cubes? Cette méfiance des forces à mettre en jeu s'appliquait particulièrement aux pressions et aux températures. On comparait volontiers ces impossibilités à celles qui arrêtent encore les physiologistes en quête d'une production artificielle de la cellule organique élémentaire. Parmi les nombreux faits qui préoccupent le monde savant, la genèse des associations minérales qui composent les roches éruptives demeurait avant tout un sujet d'étonnement et d'admiration; les réflexions les plus profondes n'arrivaient pas à faire comprendre comment un magma homogène donnait simultanément naissance à diverses substances cristallisées. La nature avait résolu le problème, mais elle semblait s'être enveloppée d'un mystère impénétrable. Des écrits publiés, il y a quelques années à peine, par les savans les plus compétens de l'Europe, exposaient encore dans toute leur force ces doctrines énervantes.

Cependant des tentatives pour arriver à la synthèse des roches éruptives ont été faites en Écosse par James Hall, dès la fin du siècle dernier. Il les avait entreprises pour mettre à l'épreuve certaines opinions de son maître, Hutton, sur l'origine des roches cristallines. Celui-ci considérait la reproduction des roches vitreuses comme seule réalisable; l'industrie humaine ne pouvait, suivant lui, fournir autre chose que des verres ou des scories informes. Ainsi, le chef de l'école plutonique lui-même ne croyait pas possible la synthèse par voie ignée des roches éruptives les plus communes. Malgré cela, James Hall fit fondre dans un creuset de graphite différentes roches naturelles avec l'idée de les régénérer : des basaltes, des laves d'Islande, de l'Etna, du Vésuve. Il constata que, si par un refroidissement brusque, on obtient des verres, un refroidissement lent amène la formation de masses rugueuses offrant des indices de cristalli-

nité. Ce dernier résultat n'était pas des plus nets et l'on comprend très bien, à l'inspection des produits de James Hall, qu'il n'ait pas convaincu ses contemporains; de nos jours même, en employant le microscope et les autres moyens d'examen que la science a fait découvrir depuis lors, on n'aperçoit dans les culots extraits de ses creusets que des squelettes de cristaux englobés au sein d'une masse prépondérante de substance vitreuse.

L'insuccès de James Hall fut attribué à la quantité trop petite de matière sur laquelle il avait opéré. C'est pourquoi l'un de ses compatriotes, Gregory Watt, entreprit des recherches analogues, en employant des proportions beaucoup plus considérables de basalte. Le poids de la roche traitée atteignait 700 livres. La masse en expérience avait $1^m,20$ de longueur, $0^m,80$ de largeur et $0^m,50$ d'épaisseur. La fusion se faisait dans l'un des fours d'une usine à cuivre; elle durait six heures et le refroidissement se prolongeait pendant huit jours sous un manteau de charbon qu'on laissait se consumer lentement. Dans le mémoire qu'il a publié, Gregory Watt décrit les produits successifs de ce long refroidissement. Le verre noir se charge d'abord de globules grisâtres, disposés en traînées allongées. Les globules augmentent ensuite de volume; leur diamètre atteint $0^m,06$ et leur structure est nettement radiée. Puis la matière comprise entre eux devient pierreuse; enfin, elle acquiert une structure grenue. La masse est envahie par des lamelles cristallines minces, dont quelques-unes ont $0^m,001$ de longueur; sa densité et son pouvoir magnétique ont augmenté notablement. Ce qui ressort de cette remarquable expérience, c'est la possibilité d'obtenir des produits cristallins par un recuit prolongé d'une roche naturelle fondue. L'incertitude des résultats tient surtout à l'imperfection des moyens alors utilisés pour déterminer les minéraux formés et pour constater leur mode d'agencement.

Pendant plus d'un demi-siècle, James Hall et Gregory Watt n'ont pas eu de successeurs. En 1866, M. Daubrée, étudiant la question de l'origine des météorites, effectue une longue suite de recherches ayant pour but leur reproduction artificielle. Il fond et soumet à un recuit prolongé plusieurs roches terrestres analogues par leurs élémens minéralogiques aux produits planétaires. Il opère également sur des mélanges chimiques de même composition, et, dans tous ces cas, obtient des produits nettement cristallisés. Il conclut de ses expériences que les météorites sont désormais imitées dans les traits généraux de leur composition et que plusieurs détails intimes de leur structure se trouvent même reproduits; mais certaines particularités qu'il remarque dans les matières résultant de ses essais l'arrêtent quand il s'agit d'établir une assimilation complète.

Tel était l'état de la science des synthèses minérales, lorsqu'en 1878 commencèrent dans le laboratoire de géologie du Collège de France les travaux qui ont abouti à la reproduction de presque toutes les roches d'origine ignée. Le titulaire de la chaire et un ingénieur distingué du corps des mines, M. Michel Lévy, sous-directeur du laboratoire, ont travaillé de concert à cette œuvre importante. Plusieurs conditions favorables ont contribué au succès de leur entreprise. L'un et l'autre, adonnés depuis plusieurs années aux études pétrographiques, connaissaient à fond les méthodes nouvelles d'investigation microscopique, et, par conséquent, pouvaient surmonter les obstacles qui, dans la détermination des résultats, avaient arrêté leurs devanciers. Comme moyens pratiques, ils disposaient des appareils de chauffage perfectionnés dont la chimie a récemment enrichi les laboratoires. Enfin, l'examen attentif des roches volcaniques leur avait manifesté clairement la puissance de la voie ignée pour produire des cristallisations et montré que, pour atteindre ce but, il n'était besoin, ni d'une chaleur excessive, ni d'aucun agent mystérieux. Ils savaient que tous les silicates des roches éruptives fondent à une température inférieure à celle de la fusion du platine ; par conséquent, le laboratoire du Collège de France possédait des moyens de chauffage suffisans pour procurer la chaleur nécessaire à la cristallisation de ces corps. Toute la difficulté des expériences consistait dans le choix de la température à employer ; mais ce choix peut être déterminé par des données positives. Un silicate quelconque, après fusion et refroidissement, se transforme en un verre qui fond à une chaleur moindre que le minéral auquel il doit son origine. Si l'on veut régénérer un de ces corps, arriver à sa cristallisation en partant de ses élémens chimiques, il faut effectuer le recuit du mélange à une température plus basse que celle de la fusion du minéral cristallisé et plus élevée que celle de la fusion du même corps réduit à l'état vitreux. Ces limites entre lesquelles doit être maintenu le chauffage du creuset sont variables d'une espèce à l'autre et souvent très resserrées. Tel minéral ne peut cristalliser qu'au rouge sombre ; tel autre exige au contraire la chaleur du rouge blanc et ne peut se former parfois que dans des conditions où le platine des creusets commence à se ramollir. Il semble d'après cela que, lorsqu'il s'agit de refaire artificiellement une roche formée de cinq ou six corps appartenant à des espèces distinctes, le problème à résoudre soit des plus compliqués ; cependant la pratique démontre qu'en général deux stades de chauffage suffisent. Pour le basalte, par exemple, qui est composé de minéraux très inégaux au point de vue de la fusibilité, on opère dans un premier recuit au rouge blanc la cristallisation du fer oxydulé et du péridot,

et l'on obtient, dans un second recuit au rouge cerise, celle des autres minéraux de la roche. Les observations pétrographiques prouvent du reste que c'est ainsi qu'opère la nature.

La longue durée de ces expériences et la possibilité d'en interrompre le cours à chaque instant permettent d'en suivre les phases et d'assister, pour ainsi dire, à la formation des groupemens moléculaires. Tantôt, les cristaux grossissent lentement, dépouillant peu à peu la matière ambiante des élémens chimiques nécessaires à leur constitution ; tantôt, ils se forment brusquement, après qu'un recuit prolongé a préparé les élémens de leur organisation. Les uns croissent par addition de couches concentriques; d'autres montrent d'abord les linéamens de leurs contours et postérieurement en comblent l'enceinte. Souvent ils englobent des bulles de gaz et des particules du magma vitreux qui les engendre, imitant en cela ce qu'on observe dans les roches naturelles. Les minéraux les plus réfractaires cristallisent les premiers et les autres se développent successivement dans l'ordre inverse de leur fusibilité.

Les associations minérales qui ont été le fruit de ces travaux sont identiques aux principaux types des roches volcaniques; elles en ont la composition et la structure; mais ce qui donne surtout de l'importance à ces synthèses, c'est qu'elles ont été produites dans des conditions imitant fidèlement celles que la nature met en œuvre; elles sont ainsi un exemple frappant des services que l'expérimentation peut rendre à la géologie.

Une dernière considération doit ici fixer l'attention du lecteur. Quand on parcourt la liste de ceux qui ont travaillé aux recherches synthétiques minérales, on n'y lit guère que des noms français. Cette remarque n'a pas échappé à la sagacité des commentateurs étrangers et, à diverses reprises, ils s'en sont faits les interprètes, s'étonnant du cachet national particulier que présentait ainsi une branche de science. Il est évident que la raison du fait est de nature psychologique et ne peut être cherchée que dans le caractère propre à notre race ; elle paraît résider dans l'instinct secret qui, de l'étude des phénomènes, nous conduit rapidement à la recherche des causes et nous presse hâtivement de savoir le pourquoi des données de l'observation. Notre génie scientifique national répugne à l'idée d'accumuler une masse de faits sans tenter d'en pénétrer le principe. Cette tendance peut entraîner quelquefois à des hypothèses hasardées, mais on doit reconnaître, d'autre part, qu'elle offre de sérieux avantages quand elle inspire des expériences synthétiques comme celles dont nous avons esquissé le tableau.

F. Fouqué.

LE

LIVRE DE M. LE DUC DE BROGLIE

SUR FRÉDÉRIC II ET MARIE-THÉRÈSE

A peine l'empereur Charles VI eut-il succombé, le 20 octobre 1740, à une indigestion de champignons, que Maurice de Saxe écrivit au comte de Brühl : « Voilà le brouillamini général, j'ai une part à y prendre. » Ce qu'écrivait Maurice de Saxe, tout le monde le pensait; il était alors peu de gouvernemens qui ne s'occupassent de calculer leurs chances, de rechercher ce qu'ils pouvaient avoir à perdre ou à gagner dans cette affaire. L'histoire moderne n'offre guère de spectacles plus dramatiques que l'orageuse mêlée à laquelle donna lieu l'ouverture de la succession de Charles VI. L'importance des événemens, la physionomie originale des principaux acteurs, la grandeur des caractères et des figures, tout concourt à donner plus d'intérêt à cette époque de crise et de confusion, qui a produit de graves changemens dans la constitution politique de l'Europe. D'un côté, une jeune souveraine qui, abandonnée du ciel et des hommes et sentant la terre manquer sous ses pieds, oppose aux trahisons de la fortune la plus héroïque fermeté d'âme, travaille sans relâche non-seulement à s'assurer la possession de ses états héréditaires, mais à placer la couronne impériale sur la tête d'un disgracieux mari qu'elle prend sous la protection de ses grâces; d'autre part, un roi de vingt-huit ans tenu jusqu'à son avénement à l'écart de tout et révélant dès ses débuts un génie poli-

tique qu'égalera bientôt son génie militaire, un lettré, un parnassien, un joueur de flûte, un apprenti philosophe sous lequel on voit percer subitement un ambitieux sans peur, sans vergogne et sans remords, et qui, semblable à un jeune épervier impatient d'essayer ses forces et son bec, fond de plein vol sur sa proie, la couvre de ses ailes, la tient si fortement dans ses ongles qu'il faut désespérer de la lui arracher, les principaux états allemands entrant en appétit et réclamant leur part dans la curée, l'Angleterre et la France se mêlant à cette aventure, un inextricable conflit de convoitises et de jalousies, des manœuvres, des prétentions avouées ou inavouables, les fils entre-croisés de mille intrigues contraires, voilà ce que vit l'Europe en 1741, et assurément aucun sujet n'est plus propre à tenter un historien.

Pour écrire le beau livre où il a raconté les débuts de Frédéric et de Marie-Thérèse, les premières passes d'armes de leur grand duel et le rôle qu'y joua la France, M. le duc de Broglie a mis à profit non-seulement les plus récentes publications des chancelleries de Berlin et de Vienne, mais les correspondances inédites des agens français qu'il a patiemment interrogées et compulsées aux archives des affaires étrangères (1). Il faut lui savoir gré également et de l'abondance des informations qu'il a recueillies et de l'usage discret et sobre qu'il en a fait. Il n'a pas oublié un moment que l'histoire est un art autant qu'une science, il a su se défendre de cette intempérance du détail inédit qui est une des maladies de notre temps. Il a semé à la main, non à plein sac, il n'a eu garde de tout dire et de vider ses tiroirs. Si riches que fussent les documens dont il disposait, il n'a sacrifié à la tentation d'en user ou d'en abuser aucune des qualités maîtresses qui font l'historien, l'ampleur du récit, le sentiment des proportions et de l'ordonnance, les vues d'ensemble, la philosophie des événemens.

Si nous louons en lui ce mérite, ce n'est pas qu'il lui en ait coûté beaucoup de se contenir ou de s'abstenir à propos; il y a un peu de vertu dans tous les grands talens. Mais ce sont des vertus rares aujourd'hui que le goût et le choix. Jamais on ne poussa plus loin l'amour des minuties, jamais on ne se donna plus de peine pour graver dans la mémoire des hommes une foule de choses parfaitement dignes d'être oubliées. Les écrivains qui ont le courage de retrancher l'inutile de leurs arbres à fruit sont peu nombreux, et ceux qui nous invitent à dîner sans nous faire passer par la cuisine le sont encore moins. Il semble que le XIXe siècle, qui a commencé par le romantisme et la philosophie, soit destiné à finir par le commérage. Il convient à un historien de n'être ni romantique ni commère, de posséder ce bon

(1) *Frédéric II et Marie-Thérèse* d'après des documens nouveaux, 1740-1742, par le duc de Broglie; Calmann Lévy, 1883.

sens qui voit de haut et qui résume. Le grand Frédéric, qu'il est permis de citer à ce sujet, puisqu'il est question de lui dans cette affaire, écrivait un jour à l'un de ses ministres, qui attachait trop d'importance à des puérilités de procédure: « Je me ressouviens d'un conte du Boccalin qu'un homme qui voulait aller de Rome à Tusculum s'amusa à vouloir faire taire toutes les sauterelles qu'il trouva dans son chemin; un autre, qui allait au même endroit que lui, laissa crier les sauterelles et y arriva. Imitons le dernier de ces voyageurs et poussons à notre but sans nous embarrasser des bagatelles. » M. le duc de Broglie n'a refusé à la curiosité de ses lecteurs ni les détails agréables ni les anecdotes piquantes; mais il s'est occupé surtout de pousser au but et d'arriver à Tusculum, laissant à tel historien allemand qui a traité le même sujet que lui le soin de compter les sauterelles.

Un autre mérite, que nos voisins d'outre-Rhin ne sauraient lui contester sans injustice, est l'impartialité. Mais il est bon de s'entendre sur ce point. Demander à un historien de ne rien aimer et de ne rien haïr, c'est lui demander de sortir des conditions de la nature humaine, de se tenir au-dessus ou au-dessous. Exiger qu'il n'ait ni sympathies ni antipathies, c'est vouloir qu'il n'ait ni chaleur d'âme ni caractère et qu'il n'en mette point dans ses récits comme dans ses portraits. M. de Broglie préfère résolûment Marie-Thérèse à Frédéric II, et il ne s'en cache pas; mais cette préférence, qu'on la blâme ou qu'on l'approuve, qu'on soit disposé ou non à la partager, ne l'a jamais induit en tentation de violenter les faits ou de forcer les témoignages, et il serait difficile, croyons-nous, de le convaincre de quelque péché soit d'omission, soit de commission contre la sainte vérité de l'histoire, qui lui est plus chère que la reine de Hongrie.

Le plaisir de comprendre et d'expliquer est le plus savoureux de tous pour le véritable historien et lui sert de préservatif contre l'entraînement de ses passions ou de ses partis-pris. Le naturaliste qui étudie un serpent à sonnettes n'a garde de le classer parmi les êtres pernicieux dont il importe d'éviter soigneusement la rencontre; il ne lui reproche ni les crimes qu'il a pu commettre ni la puissance de son venin capable de tuer un homme en quelques heures. Il cherche à se rendre compte de sa structure, de ses formes trapues, de la grosseur de sa tête, de son museau court, de l'épaisseur de ses écailles, de l'agencement de sa queue formée de pièces cornées qui se meuvent les unes sur les autres. Il découvre dans la composition organique de ce monstre une harmonie qui l'enchante; il est tenté de s'écrier : « Quel beau monstre! » L'homme qui a des yeux d'artiste a beau apercevoir dans le monde beaucoup de choses qui blessent ses sentimens ou révoltent sa morale, il ne laisse pas de goûter infiniment le spec-

tacle mêlé de la vie humaine avec ses confusions, ses ombres et ses lumières, et quand il lui arrive de rencontrer un coquin de la grande espèce, possédant toutes les qualités, tous les talens, toutes les vertus de son état, il ne renonce pas à le juger, mais il ne peut s'empêcher de se dire : « Quel beau coquin! » et il se surprend à souhaiter dans le secret de son cœur que la race ne s'en perde pas.

Il y a de l'artiste ou du naturaliste dans le véritable historien; la sévérité de ses jugemens est tempérée par l'amour que lui inspire son sujet, et la joie qu'il éprouve à comprendre ce qu'il n'aime pas le lui fait presque aimer. On raconte qu'un sectaire de grand mérite, qui a écrit une volumineuse histoire de la réformation, disait un jour à l'illustre Léopold Ranke en lui donnant l'accolade : « Nous sommes doublement confrères, étant l'un et l'autre historiens et protestans. — Ah! permettez, monsieur, répliqua vivement M. Ranke, il y a entre nous une grande différence; vous êtes plus protestant qu'historien et je suis plus historien que protestant. » Un témoignage que les Allemands de bonne foi rendront à M. le duc de Broglie, c'est que, si attaché qu'il soit aux intérêts de son pays, quand il écrit l'histoire, il est encore plus historien que Français.

Il l'a prouvé dans plus d'une page fort éloquente, où il explique avec une loyale franchise les causes du mauvais vouloir que les Allemands du XVIIIe siècle portaient à la France, les justes sujets de défiance et de rancune qu'on leur avait donnés. Il y rappelle que « Richelieu avait toujours su conserver à son intervention dans les affaires allemandes ce caractère de modération qui, combiné avec l'énergie de ses actes, faisait la véritable originalité de son génie, » qu'en soutenant les protestans ce grand ministre ménageait la conscience et la dignité des catholiques, qu'il ne traitait jamais de haut ceux qu'ils secourait de ses deniers ou de ses soldats, qu'il leur épargnait toujours ces airs protecteurs, ces paroles de bienveillance superbe qui transforment les services en injures. Ce fut Louis XIV qui fit tout le mal, parce qu'il n'avait pas le génie politique et qu'il sacrifia trop souvent le profit à l'éclat et à la montre, les intérêts de l'état aux solennelles jouissances de son orgueil. Plus que toute autre nation, l'Allemagne eut à souffrir de sa vanité fastueuse. « Durant un demi-siècle, Louis XIV avait fait passer tant de fois le Rhin à ses armées, sans nécessité et sans prétexte, fait payer si cher son alliance à ses amis et sentir si rudement sa puissance à ses adversaires, gravé le souvenir de ses exploits en termes emphatiques sur tant d'arcs de triomphe, qu'à force de froisser l'amour-propre, qui ne dort jamais, il avait fini par réveiller le patriotisme assoupi. »

Copiant de fâcheux exemples, grands ou petits seigneurs, bourgeois, lettrés, aggravaient l'effet des maladroites hauteurs du souverain par

l'impertinence de leurs procédés et de leurs propos, de leurs persiflages et de leurs brocards. « Quand un prince ou un envoyé allemand faisait son entrée à l'Œil-de-Bœuf, c'était parmi les petits-maîtres à qui irait le lendemain amuser les belles dames dans les ruelles de bonne compagnie aux dépens de son costume burlesque, de ses manières empesées, de la profondeur de ses révérences et de la lourdeur de son accent. » La fatuité est de tous les vices de l'esprit le plus sot et le plus coûteux. La nôtre nous a fait beaucoup de tort, nous l'avons payée très cher. Nous en voilà presque guéris, espérons que c'est pour toujours.

Personne n'a mieux expliqué que M. de Broglie l'immense popularité que pouvait se promettre le premier prince allemand qui se sentirait de taille à regarder la France en face. Pour n'exciter ni jalousies ni ombrages ni complots contre sa gloire, il importait qu'un tel prince ne fût ni un fils d'Autriche, ni un prétendant au saint-empire, ni un catholique zélé, ni un protestant fanatique, mais il fallait aussi qu'il imposât le respect par ses grandes actions et par l'audace de ses entreprises, qu'il fût un enfant gâté de la fortune, qu'il eût conquis sa place parmi les puissans et les victorieux « Supposez de plus qu'au génie politique et militaire cet homme privilégié joignît le don d'écrire et de penser à l'égal des plus grands maîtres de la philosophie, supposez qu'en particulier il excellât dans l'art terrible de manier la satire et se plût à en faire usage pour retourner ce fer empoisonné dans les chairs et dans le cœur de ceux-là même qui s'en étaient longtemps servis contre sa patrie; supposez, que tour à tour infidèle allié et heureux ennemi de la France, il fît pendant un demi-siècle de nos rois, de nos ministres, de nos généraux, de nos diplomates, le point de mire de ses épigrammes répétées par tous les échos de l'Europe... quel changement de scène inattendu! Quel renversement de tous les rôles! Pour l'orgueil allemand, quel retour de tant de disgrâces! Pour la vanité surtout, quelle revanche de tant de blessures! » Quand on est capable de rendre une si éclatante justice à ce qu'on n'aime pas, on est quitte envers sa conscience, et qui pourrait douter après cela que M. de Broglie n'ait la raison assez haute pour ne point déprimer ni ravaler les grands hommes qui lui déplaisent, assez de dégagement d'esprit pour pouvoir admirer les serpens à sonnettes?

C'est une partie considérable du talent de l'historien que l'art de soulever les questions, de les poser nettement, de les discuter et de les résoudre. Sans adopter de tout point les conclusions de M. le duc de Broglie, tous ses lecteurs demeureront d'accord qu'il a traité de main de maître et débattu avec autant de méthode que d'autorité les deux questions que voici : Quelle était pour la France la meilleure conduite à suivre dans la guerre de la succession d'Autriche? De quel nom con-

vient-il de qualifier la défection de Frédéric, qui, plantant là ses alliés, les laissant porter seul le poids du jour, se ménagea en 1742 une paix séparée avec l'ennemi commun et se retira sous sa tente, la conscience tranquille, le cœur en joie et les mains pleines ?

En 1740, la France pouvait choisir entre l'alliance de la Prusse, celle de l'Autriche ou la politique expectante. Quel que fût son choix, dans quelque combinaison qu'elle entrât, elle avait à se garder de l'Angleterre, sa jalouse rivale, sa mortelle ennemie d'alors, qui, désireuse de s'assurer la souveraineté des mers, était toujours prête à ameuter, à coaliser l'Allemagne contre l'héritier et l'héritage du grand roi. Si la France, au lieu de lier partie avec la Prusse, avait épousé la cause de Marie-Thérèse, le roi d'Angleterre se serait souvenu qu'il était électeur de Hanovre et que Frédéric défendait les libertés du corps germanique contre la puissance impériale. Frédéric y comptait bien, c'était là-dessus qu'il tablait, et il n'était pas homme à négliger aucun des atouts qu'il avait dans son jeu. Il était certain que le jour où il romprait son pacte avec la France, l'Angleterre viendrait à lui; aussi la ménageait-il, sans qu'il lui en coûtât autre chose que d'artificieuses coquetteries, et personne, comme on sait, ne s'entendait autant que lui à cajoler les gens, à les amuser par de belles paroles, à les effrayer par de fausses menaces, à les reprendre par des caresses qui, succédant aux rebuffades, n'en avaient que plus de douceur et plus de prix. Les hommes étaient pour ce grand musicien un instrument dont il jouait comme de la flûte. « Tâchez cependant de flatter Hyndford, écrivait-il à son ministre d'état, le comte de Podewils, et de nous le conserver; c'est un escalier dérobé qui peut servir en cas d'incendie... lorsque nous n'aurons plus d'autre saint auquel nous vouer. »

Dans de telles conjonctures, l'alliance autrichienne avait sans doute ses avantages, mais elle offrait de graves inconvéniens et ne promettait qu'un profit douteux. M. de Broglie a rendu un juste hommage au caractère comme à l'intelligence supérieure de Marie-Thérèse, et nous ne voudrions pas retrancher un mot à l'éloge qu'il fait de ses grandes qualités. Mais, on l'a vu vingt ans plus tard, Marie-Thérèse était une amie peu commode et peu donnante; la générosité n'était pas au nombre de ses vertus. Avec ses beaux yeux d'un bleu sombre, sa chevelure bouclée, le charme de son sourire, ses dents éblouissantes, le parfait ovale de son visage, son cou de cygne et toutes ses grâces, c'était une de ces femmes adorables et blondes, qui pèsent lourdement au bras sur lequel elles s'appuient; aussi faut-il y regarder à deux fois avant de le leur offrir. Elle aimait à prendre, quoiqu'elle pleurât quelque fois en prenant; mais elle aimait aussi à retenir ce qu'elle avait fait mine de donner, et elle s'entendait à exploiter ses amis. M. de Broglie raconte qu'elle avait poussé la naïveté jusqu'à demander à Frédéric sa

voix et son appui pour le grand-duc dans le collège électoral, « en lui promettant en récompense son éternelle affection. » Elle perdit bien vite sa naïveté, mais elle conserva l'habitude de croire qu'elle récompensait suffisamment ses alliés par son éternelle affection, qu'ils devaient s'en contenter.

Frédéric craignait que le cardinal de Fleury ne fût jaloux de ses agrandissemens et ne rêvât de partager l'Allemagne entre un certain nombre de roitelets qui se tiendraient en échec les uns les autres : *Lauter Kleine Herren, Regulos zu haben und einen mit dem anderen zu balanciren.* La reine de Hongrie redoutait encore plus que lui la prépondérance française, et dans la guerre de sept ans, la France, fort empêchée de défendre ses colonies contre les âpres convoitises de l'Angleterre, dut au mépris de ses intérêts dépenser le plus clair de ses ressources en d'inutiles efforts pour rendre la Silésie à l'Autriche : — « On aime ici le roi de Prusse à la folie, écrivait Bernis en avril 1758, parce qu'on aime toujours ceux qui font bien leurs affaires ; on déteste la cour de Vienne, parce qu'on la regarde comme la sangsue de l'état. » M. Sorel remarque, en citant ce passage, que l'expression n'était pas trop forte, que Marie-Thérèse usait de tous les moyens et de tous les argumens pour arracher au cabinet de Versailles son dernier homme et son dernier écu, que son jeu semblait être de démembrer la Prusse et de ruiner la France du même coup (1). L'amitié de Marie-Thérèse nous a coûté très cher, nous l'avons payée de la perte de tout notre empire colonial.

Le roi Louis XV avait beaucoup d'esprit, mais par malheur il avait encore plus d'indifférence, et les indifférens ne sont bons à rien. M. de Broglie rapporte un mot de ce triste souverain qui témoigne de son inutile perspicacité. Comme on s'entretenait, à Versailles, de la mort de l'empereur Charles VI et du parti qu'il convenait de prendre, le roi, d'abord silencieux, finit par dire de son air de langueur accoutumé : « Nous n'avons qu'une chose à faire, c'est de rester sur le mont Pagnote. » A quoi l'un des assistans répliqua : « Votre Majesté y aura froid, car ses ancêtres n'y ont pas bâti. » L'historien a bien raison d'ajouter qu'on reconnaît dans ce mot trivial Louis XV tout entier, « avec cette justesse de coup d'œil et ce sens pratique dont la nature l'avait doué, qualités précieuses dont la France ne profita jamais, parce que pour être dignes d'un roi, il leur manqua toujours d'être relevées par un souffle de générosité et soutenues par un ressort énergique de volonté. »

Dans l'état des choses, la politique expectante était la plus sage et la meilleure. Mais la passion d'abaisser la maison d'Autriche l'emporta

(1) *Essais d'histoire et de critique*, par Albert Sorel ; E. Plon, 1883, p. 149.

sur le calcul et le bon sens, et le cabinet de Versailles régla sa conduite « sur une tradition mal comprise, devenue l'objet d'un faux point d'honneur. » Il eût été de son intérêt de se réserver, d'attendre patiemment qu'on eût besoin de lui et de se faire acheter son intervention en stipulant le prix qu'il en demandait. C'est ce qu'un homme d'état de nos jours appelait dédaigneusement la politique de pourboire ; elle a souvent ses avantages et Richelieu ne la dédaignait pas. Mais pour se mettre en mesure de profiter des événemens, il aurait fallu s'occuper d'avoir une excellente armée, capable de suffire à tout, un trésor bien garni, une administration vigilante et ferme. Que sert d'attendre l'occasion si elle ne vous trouve pas prêt? On a vu naguère un souverain qui espérait les plus beaux bénéfices de la politique expectante. Quand vint le moment d'imposer sa médiation, ses ministres lui représentèrent qu'il n'avait pas un corps d'armée à envoyer sur le Rhin. Il avait dit : « M. de Bismarck est le brochet qui mettra les poissons en mouvement, et nous pêcherons. » Le brochet a mangé les poissons et le pêcheur n'a rien pris.

En se faisant le complice et le suppôt de l'envahisseur de la Silésie, le cabinet de Versailles jouait gros jeu. Mais on peut croire que son imprudence eût produit de moins fâcheux résultats s'il avait mis plus de vigueur dans son action. Au moment décisif, Frédéric eût été forcé de compter avec lui. Le jeune conquérant n'avait pas l'esprit tranquille à ce sujet, sa *Correspondance politique* en fait foi. Il subissait l'alliance française par nécessité, mais il la goûtait peu. Il craignait « de tirer les marrons du feu et que l'heureuse fin de la guerre ne rendît la France l'arbitre de l'univers. » Il redoutait « son despotisme immanquable. »

En politique, la façon de faire les choses est encore plus importante que les choses elles-mêmes, et il n'est pas de conjonctures dont un gouvernement avisé et résolu ne puisse tirer parti. Malheureusement le ministre dirigeant de la France n'approuvait pas la combinaison à laquelle on s'était arrêté, il s'y prêtait à contre-cœur, il ne lui donnait « qu'une adhésion silencieuse et mélancolique. » M. le duc de Broglie a fait du cardinal de Fleury un portrait en pied d'une ressemblance achevée et d'une malice presque cruelle. Il nous montre « ce vieux prêtre, que ne recommandait ni le talent ni la naissance, sortant à petit bruit du fond d'une sacristie, s'occupant de faire durer sa puissance autant que ses années, savourant les hommages qu'on rendait de toutes parts au Nestor de la politique, recevant de tous les souverains et de tous les ministres de l'Europe des lettres flatteuses, les écoutant les yeux baissés, dans cette attitude de jouissance modeste qu'un prélat mondain sait garder à l'autel devant l'encensoir. » S'étant tiré avec succès d'une guerre qu'il n'avait faite qu'en tremblant,

étonné de sa bonne fortune, il se défiait de l'avenir, se souciait médiocrement de remettre au jeu. « Sa renommée, tardivement acquise, lui semblait, comme sa vieillesse merveilleusement prolongée, un bien fragile qui ne tenait qu'à un souffle et que la moindre secousse pouvait faire tomber en poussière. » A l'âge où il ne s'occupait que de vivre sans déchoir, on lui imposait de nouvelles chances à courir, une aventure qui lui paraissait pleine d'incertitudes, de hasards et de dangers, et il s'écriait : « Je suis, comme dit l'Écriture, *in medio pravæ et perversæ nationis !* »

De toutes les fautes que peut commettre un souverain la plus grave est de charger de l'exécution de ses plans un ministre qui les désapprouve, qui les déclare « contraires à ses goûts et à ses principes ; » c'est une erreur que la fortune ne pardonne jamais. On ne fait bien que ce qu'on aime, et de quoi qu'il s'agisse, il faut être amoureux de son œuvre ; les amoureux seuls ont cette violence qui ravit non-seulement le royaume du ciel, mais les couronnes de la terre. Un ministre attelé à une besogne qui lui déplaît n'en souhaite que modérément le succès qui lui donnera tort, il se console d'avance d'un avortement qui lui donnera raison et le droit de s'écrier : « Ne vous l'avais-je pas dit? » Il est fertile en objections, riche en difficultés, il marchande, il chipote, il ne prend que des demi-mesures, et faire les choses à moitié est la pire conduite qu'on puisse tenir en ce monde mieux : vaut ne rien faire du tout.

En 1740, la France conduite par une main sénile qui ne touchait à la pâte qu'à regret et avec répugnance, ne fit rien qu'à moitié et se lança dans d'inextricables embarras, fournissant des prétextes et des occasions à la perfidie de celui que nous comparions à un épervier et qui depuis avait pris figure d'aigle ou de faucon. Maître de la Silésie, il disait : *Beati possidentes!* — Et il allait dire bientôt : « Je regarde cette affaire comme une navigation entreprise par plusieurs à même but, mais qui dérangée par un naufrage, met chacun des voyageurs en droit de pourvoir à sa sûreté particulière, de se sauver à la nage et d'aborder où il peut ; » ou, pour reprendre la comparaison de Louis XV, le fortuné Frédéric se disposait à se retirer sur le mont Pagnote, à contempler du haut de son rocher avec cette joie secrète qu'a racontée Lucrèce ses alliés aux prises avec le malheur et barbotant dans leurs bas-fonds. Il n'attendait pour rentrer à Berlin, la Silésie en croupe, que l'instant favorable, ce qu'il appelait « l'heure du berger, » car il était de la race des grands amoureux et il en parlait volontiers la langue.

Il s'est trouvé des historiens allemands pour affirmer que la défection de Frédéric était un acte aussi conforme à toutes les lois d'une saine morale que l'invasion de la Silésie avait été une entreprise cor-

recte, justifiée par les règles du droit des gens. Nos voisins ont des scrupules qui les honorent, il ne leur suffit pas de réussir, ils seraient très malheureux s'ils ne parvenaient pas à se convaincre que le ciel et les principes sont pour quelque chose dans les bonnes fortunes qui leur arrivent. Ils ménagent beaucoup leur conscience, ils tiennent à ne pas se brouiller avec elle ; le plus souvent elle est bonne fille, elle croit facilement ce qu'ils lui disent. La politique a ses casuistes, ses Escobars, audacieux et subtils, qui tandis que le loup emporte l'agneau au fond des bois et le mange, se font fort de prouver à l'univers que l'agneau avait provoqué le loup, médit de lui et troublé son breuvage. Le grand Frédéric pouvait tout se permettre ; il en était quitte pour envoyer sa conscience à ses casuistes d'état comme on envoie son linge à la lessive, ils la lui rendaient aussi blanche qu'une robe d'innocence. Aujourd'hui encore, quoi que fasse M. de Bismarck, M. de Treitschke ou tel autre sont là pour démontrer qu'il n'a jamais attaqué personne, qu'il s'est toujours défendu. M. de Bismarck n'en croit rien, M. de Treitschke le croit à moitié, et cette demi-sincérité suffit pour sauver sa vertu.

Il n'y a pas de casuisme qui tienne, la défection de Frédéric est injustifiable. Toutefois, s'il existe dans l'autre monde quelque tribunal devant lequel les hommes d'état et les souverains aient à rendre compte de leurs actions, nous pensons qu'un avocat de Frédéric aurait pu facilement obtenir pour son terrible client le bénéfice des circonstances atténuantes. Il faut accorder que depuis le jour, où, contrairement à ses avis les plus pressans, les alliés, au lieu de marcher sur Vienne, prirent la route de Prague, le sort de toute la campagne fut compromis et que les fautes qu'il blâmait eurent de déplorables conséquences. Le jugement qu'en portait ce novice devenu en quelques mois un grand capitaine n'était pas trop sévère. N'étant presque jamais en force, ne faisant les choses qu'après coup, on s'exposait à des échecs et on ne pouvait poursuivre ses avantages. Le 13 juin 1742, au commencement de cette retraite où le maréchal de Broglie perdit son argenterie et 40,000 livres en espèces, l'un des secrétaires du roi de Prusse, Eichel, écrivait au comte de Podewils « qu'on ne pouvait imaginer la confusion et le désordre qui régnaient dans l'armée française, que personne n'y voulait entendre parler de subordination et de discipline, que chaque officier marchait où et comme il lui plaisait, sans s'inquiéter de ses hommes et sans que ses hommes s'inquiétassent de lui... Depuis plusieurs jours, ajoutait Eichel, ils n'ont pas su où était l'armée autrichienne, s'en sont peu inquiétés, et quoiqu'ils pussent le savoir, ils ne s'en sont informés qu'en passant et légèrement. » Dès le 2 mars, Frédéric écrivait à l'empereur des Romains : « Il n'y a ni volonté ni prudence ni accord parmi les Saxons et les Français ; ces gens me font

plus enrager que l'ennemi, les hussards et les Cravates. » Il leur reprochait d'éparpiller leurs troupes, de les diviser en petits détachemens dont le plus heureux avait, comme Ulysse, l'avantage d'être mangé le dernier par le cyclope. « Les petits paquets, a dit Napoléon, sont le cachet des sots. » Pourquoi le maréchal de Broglie ne faisait-il pas la guerre comme M. le duc Albert de Broglie écrit l'histoire !

Il est juste de considérer aussi les efforts, la prodigieuse tension de tous les ressorts de l'état qu'une guerre de dix-huit mois avait imposée à cette Prusse destinée à devenir l'une des plus grandes puissances de l'Europe, mais qui n'était alors qu'un petit royaume. L'armée avait été fort éprouvée, elle avait essuyé ces pertes qu'infligent toujours à leurs ennemis les Autrichiens même battus, et les caisses commençaient à tarir. C'était le moment que choisissait la France pour prier Frédéric de prêter 6 millions de florins à Charles-Albert, à ce malheureux empereur qui n'avait que le titre et n'avait pas la rente. « Je crois que vous me prenez pour le juif de cour de l'empereur, répondait Frédéric dans un bouillonnement de colère à l'envoyé français, le gros marquis de Valory, et que non content que je ruine mes troupes pour lui, vous prétendez que je lui prodigue les épargnes de l'état; jamais roi ni juif ne prête sur les physionomies. Le roi de France peut faire à proportion de bien plus grands efforts que moi, chacun doit se plier à son état et les cordes de mon arc sont à présent tendues selon ma capacité; on devrait rougir de honte des propositions que l'on me fait. » La fourmi n'était pas prêteuse, et en vérité la cigale prenait mal son temps.

Enfin, quoique M. de Broglie ait démontré qu'autant qu'on en peut juger par les pièces de chancellerie, le cardinal de Fleury ne songeait point à jouer au plus fin avec Frédéric ni à se dérober à une alliance qui lui pesait, il n'en est pas moins vrai que Frédéric était inquiet et qu'il avait sujet de l'être. Il se défiait beaucoup des Saxons, dont il disait « que l'incertitude, le chipotage et la fausseté formaient les lois de leur politique et que la fourberie se manifestait dans toutes leurs négociations. » Il savait que Marie-Thérèse, qui à son école s'était formée avec une surprenante rapidité dans l'art de la diplomatie en partie double, négociait à Versailles en même temps qu'avec lui, et il savait aussi que l'octogénaire qui gouvernait la France avait hâte d'en finir.

On ne peut lire sa *Correspondance* sans constater que ses inquiétudes, bien ou mal fondées, étaient réelles et ne le quittaient pas; elles percent dans ses missives les plus confidentielles. Le 16 janvier, il donnait à son ministre à Paris l'ordre de bien sonder le cardinal, ses projets, ses intentions, de s'assurer s'il n'était pas jaloux de la gloire et des trophées du vainqueur de Molwitz. Le 25 avril, il écrivait

au comte de Podewils : « Tout ce que je redoute, c'est la France, et qu'elle ne nous veuille prévenir par une paix séparée. » Après l'événement, Voltaire, plus courtisan ce jour-là que Français, lui écrivit : « J'estime que vous avez gagné de vitesse

Ce vieillard vénérable à qui les destinées
Ont de l'heureux Nestor accordé les années.

Achille a été plus habile que Nestor. » Rien ne prouve que Voltaire eût raison, mais il est permis de croire qu'il exprimait la vraie pensée de Frédéric, qui, dans une lettre où le faux se mêlait au vrai, la sincérité à l'audace, disait au cardinal lui-même : « Peut-on m'accuser de faire la paix pour ma sûreté, lorsqu'au fond du Nord on en négociait une qui allait à mon détriment, et, en un mot, peut-on m'accuser d'avoir si grand tort de me tirer d'une alliance que celui qui gouverne la France avoue d'avoir contractée à regret? »

Au XVIIIe siècle, la France a été tour à tour l'alliée de la Prusse et de l'Autriche, et elle n'a trouvé nulle part son compte et son avantage. Cela montre que, si important que soit pour un pays le choix de ses alliances, elles ne valent que ce que vaut son gouvernement. Rien ne profite à un gouvernement faible et peu considéré. Ses ennemis ne le craignent point, ses compagnons de fortune le trompent et l'exploitent; où qu'il cherche son appui, ses amitiés sont des roseaux qui lui percent la main. Si Frédéric et Marie-Thérèse avaient eu affaire à Richelieu, l'un ne se fût point avisé de le jouer sous jambe, l'autre ne se fût pas flattée d'obtenir qu'il lui sacrifiât les intérêts français.

Ce qui ressort aussi du beau livre de M. de Broglie, c'est que les gouvernemens forts savent toujours exactement ce qu'ils veulent et ce qu'ils font. Il peut leur arriver de tirer l'épée pour conquérir une bicoque si elle leur paraît indispensable à la défense de leur pays; mais ils ne se battent jamais que pour un profit net et évident, ils ne chargent pas l'avenir de débrouiller l'écheveau de leurs projets, de leurs espérances et de leurs ambitions. « Nos aïeux, dit M. de Broglie, avaient déjà cette disposition, dont un souverain de nos jours se félicitait, à partir en guerre pour une idée. » Les guerres qu'on fait pour une idée témoignent ou d'une dangereuse vanité ou d'une paresse d'esprit qui s'en remet à des passions vagues, à des sentimens confus, du soin de régler sa conduite. Le 19 septembre 1742, Frédéric écrivait au cardinal de Fleury : « Je hais le fanatisme en politique comme je l'abhorre en religion. » Ce mot d'un grand homme mériterait d'être gravé sur la porte d'un hôtel des affaires étrangères et surtout dans le cerveau du ministre qui l'habite.

G. VALBERT.

REVUE DRAMATIQUE

Vaudeville : *Fédora.*, drame en 4 actes, de M. Sardou. — Odéon : *Amhra!* drame en 5 actes, en vers, de M. Grangeneuve. — *Le Mariage de Racine,* comédie en 1 acte, en vers, de MM. G. Livet et Vautrey. — *Le Drame de la rue de la Paix* (reprise).

Fait divers dialogué, drame judiciaire, mélodrame, voilà les noms que beaucoup de gens donnent à la pièce de M. Sardou, *Fédora*, représentée au Vaudeville pour la rentrée à Paris et les débuts sur ce théâtre de Mme Damala, née Bernhardt.

L'œuvre et l'artiste sont allées aux nues dès la veille de la première représentation : depuis, l'une et l'autre se maintiennent à un haut degré dans la faveur du public. Cependant un courant de rancune s'est établi dans la presse et dans le monde, qui va surtout contre l'ouvrage; même, si l'on ne diminue pas trop le mérite de la comédienne, c'est qu'on veut le tourner au détriment de l'auteur. Il en est quelques-uns, parmi les détracteurs, qui n'ont pas applaudi la pièce : heureux M. Sardou, s'il n'avait affaire qu'à ceux-là! Leur petit nombre et l'excès de leur méchante humeur lui permettraient de les négliger. Au contraire, il peut s'inquiéter ou s'irriter, selon son caractère, du changement de la plupart, qui, haletans d'émotion, acclament la pièce au théâtre et, le lendemain, la dénigrent en dénigrant les causes de leur émotion. Ils ne peuvent refuser leurs éloges à telle et telle scène qui les ont touchés; mais ils mettent une sourdine à ces éloges

en inscrivant d'abord en tête de la pièce quelqu'un de ces sous-titres que j'énumérais tout à l'heure. J'estime au moins superflu de suspecter leur bonne foi; mais je voudrais les rassurer sur les raisons de leur plaisir.

Mélodrame, qu'est-ce à dire? Je n'ai pas cette chance, on peut m'en croire, d'ignorer ce que c'est qu'un mélodrame. C'est un gros ouvrage bourré de matière et farci d'événemens, une suite fort longue et précipitée par endroits d'actions singulières dont les mobiles n'ont que peu d'importance; une série d'accidens, une cascade artificielle de crimes et de châtimens, une machine considérable, dont les ressorts s'engrènent et se meuvent devant nos yeux pour nous donner le plaisir de les voir s'engrener et se mouvoir et d'entendre leur bruit; un va-et-vient, un conflit d'automates qui déclament en style boursouflé une contrefaçon de tragédie; une tragédie sans esprit tragique et sans esprit d'aucune sorte, une œuvre inanimée, toute mécanique et brute qui ne donne l'illusion de la vie qu'aux spectateurs les plus grossiers, et n'est rien de plus, en fin de compte, que le Guignol des grands enfans. Or *Fèdora* est un drame en quatre actes qui durent deux heures à peine; encore dirait-on mieux : en un prologue et trois scènes, et l'on devrait ajouter : à deux personnages. Ces deux personnages, qui demeurent tout seuls sur le théâtre pendant presque tout le drame, ne peuvent guère, comme on pense, nouer qu'une intrigue fort simple. Loin de s'exprimer en tirades pompeuses, ils échangent des répliques si nettes et si brèves que leur dialogue, par momens, se réduit presque à une pantomime. Cette pantomime, d'ailleurs, n'est que l'expression de divers états d'âme si clairement aperçus que le spectateur devine le mot qui accompagne le geste; le geste et le mot n'ont qu'une valeur de signe, et non de mouvement ou de son : point de parade ici et point de déclamation. Il est difficile de maintenir là contre que *Fèdora* soit un mélodrame.

Est-ce un drame judiciaire? Sur ce chapitre, on peut s'entendre. Supposez le sujet que voici : Un jeune homme a épousé une veuve, plus âgée que lui de vingt ans; le premier mari de cette femme a été assassiné, l'assassin n'a jamais été découvert ni même sérieusement recherché; quinze années après son mariage, pour telle et telle raison qu'il est facile d'imaginer, le second mari se met en tête de découvrir l'assassin du premier; il mène l'enquête de degré en degré, avec la meilleure foi du monde, jusqu'au bout; il trouve à la fin qu'il est l'assassin de cet homme et que cet homme était son père; il est le mari de sa mère; il est parricide, incestueux, père de ses frères et sœurs, frère de ses enfans; sa mère, sa femme, — de quel nom l'appeler? — se tue et il veut se tuer... C'est un drame judiciaire : c'est aussi *Œdipe roi*.

« Fait divers dialogué » paraît plus fort que « drame judiciaire; » si « drame judiciaire » nous ébranle à peine, « fait divers dialogué » nous assomme. On le présage à l'accent dont beaucoup de gens disent ces trois mots. Cependant, que je lise demain ce fait divers à la troisième page d'un journal : « Madrid, 1er janvier. — Il n'est bruit que des fiançailles de Mlle C... de G... avec M. R... de B..., qui s'est fait connaître récemment par deux duels heureux. Dans le premier, M. R... de B... avait tué M. de G..., le propre père de sa fiancée. Cause de la rencontre : un soufflet donné par M. de G... à M. D. de B..., père du fiancé, un vieillard. Le plus curieux est que le second adversaire du jeune homme, M. S..., qui s'est tiré d'affaire à meilleur compte, avait été suscité contre lui par la jeune fille, désireuse de venger son père. » Que je mette ce fait divers en dialogue : faudra-t-il me blâmer? Non, si j'ait fait *le Cid.*

Pourquoi cependant *le Cid* est-il plus qu'un fait divers dialogué, selon le sens que donnent à ces mots les adversaires de M. Sardou? Pourquoi Sophocle, en composant *Œdipe roi*, s'est-il mis par avance au-dessus des fabricans de drames judiciares qui fournissent le théâtre du Château-d'Eau? C'est que les situations capitales de ces chefs-d'œuvre, à ne les voir qu'en elles-mêmes et à ne considérer que les faits, peuvent bien être de celles qui se trouvent dans un recueil de causes célèbres ou sous la rubrique la plus dédaignée d'un journal; mais qu'en même temps ces situations, pour Sophocle et Corneille, sont des occasions d'expérience sur des personnes humaines : où le metteur en scène de faits divers, où « l'arrangeur » de causes célèbres ne nous ferait voir qu'un jeu d'événemens, le poète dramatique nous montre des crises d'âme.

A Dieu ne plaise que j'égale *Fédora* au *Cid* ou bien à *Œdipe roi !* Le châtelain de Marly, cet amateur de jardins, ne me pardonnerait pas un pareil tour. Quelle est cependant la situation capitale de sa pièce, la matière de ce drame judiciaire et du fait divers qu'il a porté sur la scène? Une femme poursuit de sa vengeance l'homme qu'elle soupçonne d'avoir assassiné son fiancé; elle obtient son aveu en se faisant aimer de lui, et, dès l'instant qu'il avoue, l'homme est perdu par ses soins; mais pourquoi a-t-il tué? Aussitôt il le déclare : parce qu'il avait surpris le fiancé de cette femme en flagrant délit d'adultère avec la sienne. Admettez que l'héroïne, la vengeresse, à mesure qu'elle connaissait l'accusé, eût senti se dissiper ses soupçons; que sa haine, à l'heure de l'aveu, fût tout près de se tourner en amour : — quand elle découvre avec l'acte la cause même de l'acte, quand elle voit que, pour venger un homme qui trahissait son amour, elle a perdu celui-ci qui l'adore et dont le crime est justement d'avoir puni cette trahison, pensez-vous que cette situation soit le lieu d'une crise de conscience? Il me paraît, à moi,

difficile d'en douter; il me paraît que c'est l'une des plus dramatiques et tragiques qui soient au théâtre, l'une des mieux choisies pour éprouver une âme, l'une des plus fertiles en ressources de terreur et de pitié; il me paraît aussi que cette situation appartient en propre à M. Sardou et qu'il suffit, pour qu'on ne soit plus tenté de l'attribuer à un autre, de la définir exactement.

On a dit, en effet, que *Fédora*, c'était *le Drame de la rue de la Paix*, conduit avec plus de violence et peut-être plus d'habileté. Le bruit en a couru jusqu'à l'Odéon ; MM. de La Rounat et Porel ont décidé de reprendre au plus vite la pièce de M. Belot. Il est bien vrai que, dans *le Drame de la rue de la Paix*, on voit une femme, Julia Vidal, se faire aimer de l'assassin de son mari pour obtenir l'aveu du crime, et, peu à peu, douter de ses soupçons et s'éprendre de l'assassin ; il est vrai qu'à la fin, et de lui-même plutôt que forcé, Albert Savari déclare à Julia qu'il a tué Maurice ; mais pourquoi l'a-t-il tué ? Parce que Maurice, dans un débat d'affaires, l'avait injurié et frappé. Maurice avait des billets d'Albert, Albert ne pouvait payer ses billets à l'échéance ; voilà la cause, toute la cause, où la passion de Julie n'est pas intéressée. On voit la différence : la situation, ici, n'est que le lieu de dénoûment du drame au lieu d'être, comme dans *Fédora*, le lieu d'une crise de conscience. Albert Savari n'a qu'à se tuer, et Julia Vidal n'a qu'à se taire : cela suffit pour finir la pièce et décider la chute du rideau ; cela ne cause pas ce revirement tragique d'une si rare valeur, et toute morale, qui, chez M. Sardou, est justement le fort de l'ouvrage.

L'auteur a si bien compris cette valeur morale de sa donnée qu'il a pensé avec raison qu'elle suffirait à l'intérêt de sa pièce : il a mis à l'exploiter, sans chercher d'autres veines, tout son artifice comme tout son art; jamais peut-être il ne fut plus habile avec plus de simplicité. A ce titre, *Fédora* fait à peu près dans son œuvre pathétique la même figure que *Divorçons* dans son œuvre comique. Expert comme nous le savons, à tresser plusieurs intrigues, à les nouer et dénouer, il a voulu, cette fois, n'en filer qu'une seule et qui n'a guère qu'un nœud; — expert à composer des tableaux tout grouillans de personnages, il n'a souffert presque personne, cette fois, auprès du héros et de l'héroïne; — à faire sortir le drame d'un fourré de comédie, cette fois il a brûlé ces broussailles et planté sur un terrain nu sa fable tragique. Il a trouvé là, je le répète, l'emploi de son artifice et de son art; il a mis tout l'un à préparer l'accès d'une situation, à s'y établir, à en disposer l'issue, à mesure qu'il mettait tout l'autre à nous présenter une créature humaine qui se déclarerait dans cette situation, à faire qu'elle s'y déclarât et qu'elle en sortît changée. Suivez d'un bout à l'autre ce drame, et vous verrez que si peu d'ouvrages de M. Sardou témoignent de plus de constance à se tenir dans le monde des sentimens, où doit habiter

le poète dramatique, en aucun point de l'ouvrage l'adresse de l'artisan ne lui devient inutile : l'artifice est au service de l'art, qui n'a garde de le congédier.

D'abord le prologue, pour appeler de son vrai nom le premier acte, est presque une merveille d'exposition : rapide et toute en action, comme fut l'an passé celle d'*Odette*, et cependant, par un tour exquis d'habileté, si discrète qu'on n'aperçoit dans ce premier chapitre de l'histoire d'un crime, presque à la place même et à l'heure où le crime s'est commis, ni le criminel ni la victime. La scène se passe de nos jours, ou plutôt cette année même, en Russie, à Pétersbourg. M. Sardou, parmi ses émules, est le plus informé des choses présentes, le mieux avisé des chances nouvelles de succès. Il sait qu'un événement d'hier, auquel nous pouvons assister, nous touche plus qu'une anecdote mérovingienne, moyen âge, ou Louis XV, pourvu que nous pensions qu'en effet nous y pouvions assister, c'est-à-dire qu'elle nous paraisse vraisemblable. En cette année 1882, où donc mieux qu'en Russie un homme bien né peut-il être assassin et le monde se méprendre sur les raisons de son crime ? D'ailleurs, une Russe, exemplaire d'un peuple encore voisin de la nature et déjà trop cultivé, une Russe où l'analyse démêlera plus facilement les élémens divers de l'âme féminine, où chacun de ces élémens aura plus de force, et qui paraîtra ainsi plus femme qu'une Française ou une Saxonne, une Russe fournira un curieux caractère d'héroïne. A peine le rideau levé, nous avons un premier document de la malice de l'auteur ; la *localité* de son drame est excellemment choisie.

C'est donc à Pétersbourg, chez le capitaine Wladimir Andréiévitch Yarischkine, fils du général Yarischkine, grand-maître de police. Par une courte scène entre un valet et un bijoutier, nous connaissons Wladimir, et nous apprenons qu'il va se marier : viveur, bon enfant, prodigue, adoré de ses domestiques et de ses maîtresses, il est ruiné aux trois quarts et se ravitaille par un mariage. Il épouse une veuve, une princesse, dont il est encore défendu de dire le nom. Il ira faire à Paris son voyage de noces : Pétersbourg est trop attristé par les exploits des nihilistes. Cependant il se fait tard, le maître ne rentre pas. On sonne ; c'est la princesse, Fédora Romazof. Elle est inquiète, impatiente ; elle a vainement attendu Wladimir, pendant toute la soirée, au théâtre Michel. Par ce temps de complots et d'attentats, n'est-il pas menacé comme un otage, lui, le fils d'Yarischkine ! Soudain, un petit moujik se précipite : Le voici, le maître ! Hélas ! en quel état ! On introduit ici les comparses d'un funèbre cortège : des hommes de police, un passant ; par la porte du fond, qui donne sur la chambre du jeune homme, on voit aller et venir auprès du lit un chirurgien, des aides : Wladimir Andréiévitch a été trouvé frappé d'une

balle, agonisant déjà, dans une petite maison d'un faubourg. L'assassin? Nul indice, au moins sur le lieu du crime. L'officier de police, éperonné par Fédora, mène l'enquête; il interroge les valets, les agens, le passant, — un attaché de l'ambassade de France. Et pendant l'interrogatoire, on voit par des portes entr'ouvertes, puis discrètement refermées, les mouvemens des médecins, des serviteurs qui s'empressent d'un pied suspendu, affairés, silencieux. Un agent apporte le revolver de Wladimir, trouvé auprès de son corps, un coup déchargé; un domestique déclare qu'il sortait armé depuis qu'il avait reçu des menaces des nihilistes; un autre, qu'une femme est venue dans l'après-midi lui apporter une lettre et qu'il l'a jetée dans un tiroir en disant: « J'irai! » La lettre? Elle n'est plus dans le tiroir. Qui s'est approché de cette table? Un visiteur inconnu. Le nom de ce visiteur? Le comte Loris Ypanof. Plus de doute, c'est lui, l'assassin, qui a fait disparaître la trace de son crime, l'invitation au guet-apens. On se précite chez Loris, qui demeure en face. Ses gens déclarent qu'il vient de partir en voyage. Ainsi la police l'a laissé échapper; et juste au moment où l'on rapporte cette nouvelle, la chambre du fond se rouvre: Wladimir est mort. Les agens de son père n'ont pas su le venger: sa fiancée, sa veuve le vengera. Elle le jure, et nous recevons son serment. Nous n'avons pas le droit de douter de sa décision, de son attachement à la vengeance, après ce prologue qui nous l'a fait connaître, ardente, impérieuse, impatiente de l'obstacle, capable des résolutions et des actions les plus extrêmes. Tout cela, d'ailleurs, nous l'avons appris sans phrases; nous avons vu tout cela, plutôt qu'on ne nous l'a dit, parmi ces allées et venues qui semblent réglées par le hasard et produisent, sans qu'on se défie de l'artifice, une exacte imitation de la vie. Rarement un effet plus grand fut obtenu par l'emploi de plus petits moyens; mais combien cet emploi est ingénieux et précis! Tout ce prologue est d'un dramaturge expert, et que sert discrètement le prince des metteurs en scène. Assurément ce n'est qu'un fait divers, mais dont l'exposition nous donne l'illusion de la nature; le caractère de Fédora commence de s'y établir; enfin l'agitation, la variété de ces comparses, tous animés d'ailleurs par la volonté de l'héroïne, tous occupés seulement de ce fait qui est l'origine de l'action, fera valoir davantage la simplicité de tout le reste du drame. Ce reste se compose, à le bien regarder, de trois scènes; dans ces trois scènes, rien que deux personnages, qui ne quittent pas le théâtre un moment et que personne n'interrompt dans le développement de leurs passions. Après ce morceau fouillé, tourmenté d'arabesques, on remarque davantage la pureté des lignes de l'œuvre qu'il supporte.

En effet, du second acte, qui se passe à Paris comme le suivant, je néglige le commencement pour courir à la scène capitale qui le ter-

mine. Non que ce commencement soit inutile : l'auteur nous y présente Loris Ypanof, chez une grande dame excentrique, la comtesse Olga Soukaref, où fréquentent les réfugiés russes. La princesse Fédora est attendue dans cette soirée; depuis plusieurs mois, elle est à Paris; elle y passe pour exilée; elle s'est fait présenter Ypanof, elle souffre ses assiduités; son projet de mariage avec Wladimir est demeuré inconnu. Nous sommes renseignés là-dessus par une conversation mondaine qui ouvre ce deuxième acte; l'entretien, à vrai dire, pourrait être plus animé, semé de traits plus imprévus, plus piquans et plus neufs. M. Sardou, on le sait de reste, a souvent jeté des feux plus vifs dans ces parties accessoires d'un ouvrage; mais, cette fois sans doute, il n'y attachait que peu d'importance : nous avons hâte, comme lui, de courir à l'essentiel. Une scène de transition nous y mène, entre Fédora et un confident, l'attaché d'ambassade français que nous avons aperçu à Pétersbourg. Fédora met ce diplomate au courant de son enquête; presque chaque jour, elle voit Ypanof; elle le fait épier par des policiers que le gouvernement russe a mis à son service ; ni elle ni ces hommes n'ont rien découvert. Elle ne sait qu'une chose maintenant : c'est qu'Ypanof s'est épris d'elle. Non-seulement elle n'a pas trouvé de preuve contre lui, mais elle se demande s'il est coupable, et, sans qu'elle se l'avoue, nous devinons déjà qu'elle le souhaite innocent. L'aime-t-elle ? Non, sans doute ; au moins n'a-t-elle pas conscience de son amour; mais elle le voit aimable, bon, déjà confiant ; elle a honte de ses soupçons, de son espionnage, de son amitié feinte. Le voici qui survient et demeure en tête-à-tête avec elle. Il lui dit son amour, elle se sent troublée par ses paroles. Elle fait effort pour se reprendre, elle se rappelle à son devoir, à sa vengeance; peut-être aussi elle veut hâter cette fin d'enquête, qu'au fond du cœur elle espère heureuse; pour forcer Loris de se démasquer et de montrer son visage innocent ou coupable, elle improvise un stratagème. « Je retourne à Pétersbourg, dit-elle; j'ai ma grâce, j'obtiendrai la vôtre. — Ne l'espérez pas ! — Êtes-vous donc coupable ? — Non. — Innocent ?.. — De tout crime, certes ! » Innocent ! ô quelle joie ! Mais encore de quoi Loris se sait-il accusé ? « D'avoir tué, dans un guet-apens, Wladimir Andréiévitch. — Et tu ne prouves pas ton innocence ? — Si je ne puis pas la prouver ? — Et tu m'offres de partager ta vie salie d'un tel soupçon ? — Tu as raison, » reprend Loris, et tandis qu'elle le presse de ses questions haletantes, de ses gestes, de ses regards, lui aussi prend son parti, le seul qu'il puisse prendre, étant amoureux et loyal. Il interroge : « Tu m'aimes ? » Elle se tait un moment, et, sans le regarder, les yeux fixes, d'une voix brève, stridente, la voix des paroles décisives : « Oui, je t'aime. — Eh bien ! j'ai tué Wladimir. — Misérable ! assassin ! » Elle s'arrache de son étreinte; elle se

rejette vers la vengeance de toute la force de sa haine doublée d'un amour déçu, d'une rancune contre elle-même, d'une honte et d'un remords. Mais soudain elle se ravise : il faut qu'elle obtienne la fin de l'aveu; il faut qu'elle retienne l'assassin. Elle se force à lui sourire; elle revient en frémissant vers lui : « Un mouvement de surprise, un frisson de peur... Tu ne peux m'en vouloir. — Je t'en veux de m'avoir pris pour un assassin vulgaire. — Eh bien! dis-moi tout... Pourquoi l'as-tu tué? — Te le dire ici? Impossible. — Où? — Chez toi. — Quand? — Demain. — Demain? Et je passerai la nuit dans cette fièvre!.. Pas demain, tout à l'heure... — Soit, à tout à l'heure. » Il baise sa main pour prendre congé d'elle; il sort : « Ah! bandit, je te tiens! »

N'est-ce pas une scène curieuse que celle-là et d'un intérêt tout moral, où l'on voit cette femme d'abord hésitante et rusée, enveloppant cet homme de ses grâces insidieuses, puis surprise et ravie de le trouver innocent, et connaissant elle-même son amour dans la surprise de cette joie; rejetée ensuite vers la haine, et enfin, redevenant maîtresse d'elle-même, composant son visage et se redonnant à sa vengeance, non plus avec les doutes et les précautions d'une charmeuse, mais avec la décision d'un justicier. Toute cette suite de sentimens est distribuée à merveille et menée avec infiniment d'art. Que dire de cet artifice qui la rompt et renvoie la fin de cette confession au troisième acte? On s'est récrié là-contre; on a déclaré que c'était un procédé de roman-feuilleton : je ne crois pas qu'il soit défendu, au théâtre, de suspendre l'intérêt. Mais on a prétendu qu'ici la suspension n'était pas vraisemblable; on a soutenu que Loris, après avoir avoué le meurtre, devait tout de suite en dire la raison. M. Sardou, qui ne dédaigne pas la critique, a déjà répondu que Loris, pour faire ce récit, devait attendre d'avoir en mains les preuves de son bon droit : sinon Fédora lui dirait, comme elle lui dira tout à l'heure : « Tu mens! » et il demeurerait sans discuter jusqu'à l'acte suivant; les choses ne seraient guère plus avancées et demeureraient en plus mauvais point. La suspension est légitime et vraisemblable autant qu'il faut; gardons-nous seulement de nier qu'elle soit habile.

Loris vient donc après minuit chez Fédora, en son hôtel du Cours-la-Reine. Depuis une heure qu'elle est rentrée, la princesse a reçu deux visites : celle de M. de Syriex, l'attaché d'ambassade, celle de Gretch, l'officier de police russe. Elle a su par M. de Syriex que le gouvernement français n'accorderait ni l'extradition ni l'expulsion de Loris : il avoue le meurtre et le nomme « châtiment ; » c'est le mot des nihilistes; son crime est politique : on ne le livrera pas. Par le policier la princesse a connu les dernières instructions reçues de Pétersbourg. Le général Yarischkine commence à douter d'elle; il trouve son enquête trop lente; il ordonne qu'on s'empare de Loris,

qu'on l'emporte hors de France, et, s'il résiste, qu'on le tue. C'est bien : la princesse attend Loris ; elle commande qu'on le saisisse quand il sortira, qu'on le jette à bord d'un yacht amarré au quai, qu'on descende la Seine et qu'on remette l'assassin à la frégate russe qui croise devant Le Havre, hors des eaux françaises. N'a-t-il pas, ce soir justement, avoué son crime? Elle vient de l'écrire au général. Gretch annonce que d'après certains indices, le frère de Loris, Valérien Ypanof, et un de ses amis, Platon Sokolef, tous deux habitant Pétersbourg, auraient été complices du meurtre. La princesse rouvre sa lettre et dénonce ces noms au général. Qu'on la laisse seule maintenant. Voici Loris. A peine est-il entré, dans une phrase encore vague, elle laisse échapper ce mot : « Nihiliste ! — Nihiliste, moi ! Je ne l'ai jamais été. — Pourquoi as-tu tué Wladimir ? — Parce qu'il était l'amant de ma femme. — Tu mens ! » Non, il ne ment pas. Voici les lettres ; les lettres de Wladimir à Wanda, une jeune fille épousée en secret parce que la mère de Loris avait refusé son consentement au mariage ; et les réponses de Wanda à Wladimir. « Qu'importe mon mariage ! écrit le jeune homme, je n'aime que toi et t'aimerai toujours ; j'épouse la princesse par ordre de mon père : c'est une question d'avenir, de situation, de fortune... » Voilà ce qu'écrivait cet homme, ce Wladimir, voilà ce que Fédora entend de ses oreilles ; et c'est pour venger celui-là qu'elle a perdu celui-ci, qui, en punissant une trahison envers lui, punissait une trahison envers elle. D'abord elle l'écoute, stupide, foudroyée, le corps fondu dans son fauteuil, les yeux béans, les mains mortes. Puis elle se dresse, saisit les lettres, les parcourt, les palpe, les laisse, les reprend, les dévore. Puis elle interroge ; elle veut se repaître du châtiment.

L'histoire est simple, presque banale en ses détails précis ; mais combien émouvante dans cette bouche et pour ces oreilles ! Une lettre soupçonnée, cherchée, trouvée ; un rendez-vous surpris, une rixe ; Wladimir, le premier, a tiré sur Loris : « Je riposte, je le tue !.. — Oui, oui, tue-le ! » crie Fédora, devenue par l'ardeur de sa pensée témoin du fait ; elle s'accroche aux vêtemens de Loris, elle le secoue, elle le pousse au meurtre : « Tue-le ! tue-le !.. Et elle aussi ! » Elle, non ; elle s'est échappée, à demi-vêtue, dans la neige, s'est réfugiée chez un parent, y a langui et puis est morte. Loris est libre maintenant, libre comme Fédora ; il est condamné à mort, ses terres sont confisquées, il est sans honneur et sans biens ; que n'a-t-elle pas à réparer envers lui ! Elle lui appartient. « Pardonne-moi, murmure-t-elle. — Qu'ai-je à te pardonner ? » Elle se remet : « Je t'ai cru coupable ; pardonne-moi mes soupçons. » Ses soupçons ! Elle n'a pas été la première à en concevoir. Qui donc a, dès le premier jour, accusé Loris quand rien ne le dénonçait ? Une fois accusé, lui, libéral, d'avoir tué Wladimir,

balle, agonisant déjà, dans une petite maison d'un faubourg. L'assassin? Nul indice, au moins sur le lieu du crime. L'officier de police, éperonné par Fédora, mène l'enquête; il interroge les valets, les agens, le passant, — un attaché de l'ambassade de France. Et pendant l'interrogatoire, on voit par des portes entr'ouvertes, puis discrètement refermées, les mouvemens des médecins, des serviteurs qui s'empressent d'un pied suspendu, affairés, silencieux. Un agent apporte le revolver de Wladimir, trouvé auprès de son corps, un coup déchargé; un domestique déclare qu'il sortait armé depuis qu'il avait reçu des menaces des nihilistes; un autre, qu'une femme est venue dans l'après-midi lui apporter une lettre et qu'il l'a jetée dans un tiroir en disant: « J'irai! » La lettre? Elle n'est plus dans le tiroir. Qui s'est approché de cette table? Un visiteur inconnu. Le nom de ce visiteur? Le comte Loris Ypanof. Plus de doute, c'est lui, l'assassin, qui a fait disparaître la trace de son crime, l'invitation au guet-apens. On se précite chez Loris, qui demeure en face. Ses gens déclarent qu'il vient de partir en voyage. Ainsi la police l'a laissé échapper; et juste au moment où l'on rapporte cette nouvelle, la chambre du fond se rouvre: Wladimir est mort. Les agens de son père n'ont pas su le venger: sa fiancée, sa veuve le vengera. Elle le jure, et nous recevons son serment. Nous n'avons pas le droit de douter de sa décision, de son attachement à la vengeance, après ce prologue qui nous l'a fait connaître, ardente, impérieuse, impatiente de l'obstacle, capable des résolutions et des actions les plus extrêmes. Tout cela, d'ailleurs, nous l'avons appris sans phrases; nous avons vu tout cela, plutôt qu'on ne nous l'a dit, parmi ces allées et venues qui semblent réglées par le hasard et produisent, sans qu'on se défie de l'artifice, une exacte imitation de la vie. Rarement un effet plus grand fut obtenu par l'emploi de plus petits moyens; mais combien cet emploi est ingénieux et précis! Tout ce prologue est d'un dramaturge expert, et que sert discrètement le prince des metteurs en scène. Assurément ce n'est qu'un fait divers, mais dont l'exposition nous donne l'illusion de la nature; le caractère de Fédora commence de s'y établir; enfin l'agitation, la variété de ces comparses, tous animés d'ailleurs par la volonté de l'héroïne, tous occupés seulement de ce fait qui est l'origine de l'action, fera valoir davantage la simplicité de tout le reste du drame. Ce reste se compose, à le bien regarder, de trois scènes; dans ces trois scènes, rien que deux personnages, qui ne quittent pas le théâtre un moment et que personne n'interrompt dans le développement de leurs passions. Après ce morceau fouillé, tourmenté d'arabesques, on remarque davantage la pureté des lignes de l'œuvre qu'il supporte.

En effet, du second acte, qui se passe à Paris comme le suivant, je néglige le commencement pour courir à la scène capitale qui le ter-

mine. Non que ce commencement soit inutile: l'auteur nous y présente Loris Ypanof, chez une grande dame excentrique, la comtesse Olga Soukaref, où fréquentent les réfugiés russes. La princesse Fédora est attendue dans cette soirée; depuis plusieurs mois, elle est à Paris; elle y passe pour exilée; elle s'est fait présenter Ypanof, elle souffre ses assiduités; son projet de mariage avec Wladimir est demeuré inconnu. Nous sommes renseignés là-dessus par une conversation mondaine qui ouvre ce deuxième acte; l'entretien, à vrai dire, pourrait être plus animé, semé de traits plus imprévus, plus piquans et plus neufs. M. Sardou, on le sait de reste, a souvent jeté des feux plus vifs dans ces parties accessoires d'un ouvrage; mais, cette fois sans doute, il n'y attachait que peu d'importance : nous avons hâte, comme lui, de courir à l'essentiel. Une scène de transition nous y mène, entre Fédora et un confident, l'attaché d'ambassade français que nous avons aperçu à Pétersbourg. Fédora met ce diplomate au courant de son enquête; presque chaque jour, elle voit Ypanof; elle le fait épier par des policiers que le gouvernement russe a mis à son service ; ni elle ni ces hommes n'ont rien découvert. Elle ne sait qu'une chose maintenant : c'est qu'Ypanof s'est épris d'elle. Non-seulement elle n'a pas trouvé de preuve contre lui, mais elle se demande s'il est coupable, et, sans qu'elle se l'avoue, nous devinons déjà qu'elle le souhaite innocent. L'aime-t-elle? Non, sans doute; au moins n'a-t-elle pas conscience de son amour; mais elle le voit aimable, bon, déjà confiant; elle a honte de ses soupçons, de son espionnage, de son amitié feinte. Le voici qui survient et demeure en tête-à-tête avec elle. Il lui dit son amour, elle se sent troublée par ses paroles. Elle fait effort pour se reprendre, elle se rappelle à son devoir, à sa vengeance; peut-être aussi elle veut hâter cette fin d'enquête, qu'au fond du cœur elle espère heureuse; pour forcer Loris de se démasquer et de montrer son visage innocent ou coupable, elle improvise un stratagème. « Je retourne à Pétersbourg, dit-elle; j'ai ma grâce, j'obtiendrai la vôtre. — Ne l'espérez pas! — Êtes-vous donc coupable? — Non. — Innocent?.. — De tout crime, certes! » Innocent! ô quelle joie! Mais encore de quoi Loris se sait-il accusé? « D'avoir tué, dans un guet-apens, Wladimir Andréiévitch.— Et tu ne prouves pas ton innocence? — Si je ne puis pas la prouver? — Et tu m'offres de partager ta vie salie d'un tel soupçon? — Tu as raison, » reprend Loris, et tandis qu'elle le presse de ses questions haletantes, de ses gestes, de ses regards, lui aussi prend son parti, le seul qu'il puisse prendre, étant amoureux et loyal. Il interroge : « Tu m'aimes? » Elle se tait un moment, et, sans le regarder, les yeux fixes, d'une voix brève, stridente, la voix des paroles décisives : « Oui, je t'aime. — Eh bien! j'ai tué Wladimir. — Misérable! assassin! » Elle s'arrache de son étreinte; elle se

rejette vers la vengeance de toute la force de sa haine doublée d'un amour déçu, d'une rancune contre elle-même, d'une honte et d'un remords. Mais soudain elle se ravise : il faut qu'elle obtienne la fin de l'aveu; il faut qu'elle retienne l'assassin. Elle se force à lui sourire; elle revient en frémissant vers lui : « Un mouvement de surprise, un frisson de peur... Tu ne peux m'en vouloir. — Je t'en veux de m'avoir pris pour un assassin vulgaire. — Eh bien! dis-moi tout... Pourquoi l'as-tu tué? — Te le dire ici? Impossible. — Où? — Chez toi. — Quand? — Demain. — Demain? Et je passerai la nuit dans cette fièvre!.. Pas demain, tout à l'heure... — Soit, à tout à l'heure. » Il baise sa main pour prendre congé d'elle; il sort : « Ah! bandit, je te tiens! »

N'est-ce pas une scène curieuse que celle-là et d'un intérêt tout moral, où l'on voit cette femme d'abord hésitante et rusée, enveloppant cet homme de ses grâces insidieuses, puis surprise et ravie de le trouver innocent, et connaissant elle-même son amour dans la surprise de cette joie; rejetée ensuite vers la haine, et enfin, redevenant maîtresse d'elle-même, composant son visage et se redonnant à sa vengeance, non plus avec les doutes et les précautions d'une charmeuse, mais avec la décision d'un justicier. Toute cette suite de sentimens est distribuée à merveille et menée avec infiniment d'art. Que dire de cet artifice qui la rompt et renvoie la fin de cette confession au troisième acte? On s'est récrié là-contre; on a déclaré que c'était un procédé de roman-feuilleton : je ne crois pas qu'il soit défendu, au théâtre, de suspendre l'intérêt. Mais on a prétendu qu'ici la suspension n'était pas vraisemblable; on a soutenu que Loris, après avoir avoué le meurtre, devait tout de suite en dire la raison. M. Sardou, qui ne dédaigne pas la critique, a déjà répondu que Loris, pour faire ce récit, devait attendre d'avoir en mains les preuves de son bon droit : sinon Fédora lui dirait, comme elle lui dira tout à l'heure : « Tu mens! » et il demeurerait sans discuter jusqu'à l'acte suivant; les choses ne seraient guère plus avancées et demeureraient en plus mauvais point. La suspension est légitime et vraisemblable autant qu'il faut; gardons-nous seulement de nier qu'elle soit habile.

Loris vient donc après minuit, chez Fédora, en son hôtel du Cours-la-Reine. Depuis une heure qu'elle est rentrée, la princesse a reçu deux visites : celle de M. de Syriex, l'attaché d'ambassade, celle de Gretch, l'officier de police russe. Elle a su par M. de Syriex que le gouvernement français n'accorderait ni l'extradition ni l'expulsion de Loris : il avoue le meurtre et le nomme « châtiment; » c'est le mot des nihilistes; son crime est politique : on ne le livrera pas. Par le policier la princesse a connu les dernières instructions reçues de Pétersbourg. Le général Yarischkine commence à douter d'elle; il trouve son enquête trop lente; il ordonne qu'on s'empare de Loris,

qu'on l'emporte hors de France, et, s'il résiste, qu'on le tue. C'est bien : la princesse attend Loris ; elle commande qu'on le saisisse quand il sortira, qu'on le jette à bord d'un yacht amarré au quai, qu'on descende la Seine et qu'on remette l'assassin à la frégate russe qui croise devant Le Havre, hors des eaux françaises. N'a-t-il pas, ce soir justement, avoué son crime ? Elle vient de l'écrire au général. Gretch annonce que d'après certains indices, le frère de Loris, Valérien Ypanof, et un de ses amis, Platon Sokolef, tous deux habitant Pétersbourg, auraient été complices du meurtre. La princesse rouvre sa lettre et dénonce ces noms au général. Qu'on la laisse seule maintenant. Voici Loris. A peine est-il entré, dans une phrase encore vague, elle laisse échapper ce mot : « Nihiliste ! — Nihiliste, moi ! Je ne l'ai jamais été. — Pourquoi as-tu tué Wladimir ? — Parce qu'il était l'amant de ma femme. — Tu mens ! » Non, il ne ment pas. Voici les lettres ; les lettres de Wladimir à Wanda, une jeune fille épousée en secret parce que la mère de Loris avait refusé son consentement au mariage ; et les réponses de Wanda à Wladimir. « Qu'importe mon mariage ! écrit le jeune homme, je n'aime que toi et t'aimerai toujours ; j'épouse la princesse par ordre de mon père : c'est une question d'avenir, de situation, de fortune... » Voilà ce qu'écrivait cet homme, ce Wladimir, voilà ce que Fédora entend de ses oreilles ; et c'est pour venger celui-là qu'elle a perdu celui-ci, qui, en punissant une trahison envers lui, punissait une trahison envers elle. D'abord elle l'écoute, stupide, foudroyée, le corps fondu dans son fauteuil, les yeux béans, les mains mortes. Puis elle se dresse, saisit les lettres, les parcourt, les palpe, les laisse, les reprend, les dévore. Puis elle interroge ; elle veut se repaître du châtiment.

L'histoire est simple, presque banale en ses détails précis ; mais combien émouvante dans cette bouche et pour ces oreilles ! Une lettre soupçonnée, cherchée, trouvée ; un rendez-vous surpris, une rixe ; Wladimir, le premier, a tiré sur Loris : « Je riposte, je le tue !.. — Oui, oui, tue-le ! » crie Fédora, devenue par l'ardeur de sa pensée témoin du fait ; elle s'accroche aux vêtemens de Loris, elle le secoue, elle le pousse au meurtre : « Tue-le ! tue-le !.. Et elle aussi ! » Elle, non ; elle s'est échappée, à demi-vêtue, dans la neige, s'est réfugiée chez un parent, y a langui et puis est morte. Loris est libre maintenant, libre comme Fédora ; il est condamné à mort, ses terres sont confisquées, il est sans honneur et sans biens ; que n'a-t-elle pas à réparer envers lui ! Elle lui appartient. « Pardonne-moi, murmure-t-elle. — Qu'ai-je à te pardonner ? » Elle se remet : « Je t'ai cru coupable ; pardonne-moi mes soupçons. » Ses soupçons ! Elle n'a pas été la première à en concevoir. Qui donc a, dès le premier jour, accusé Loris quand rien ne le dénonçait ? Une fois accusé, lui, libéral, d'avoir tué Wladimir,

fils du grand-maître de la police, il était perdu : impossible de prouver son innocence et surtout de la faire triompher. Mais qui donc l'a perdu? Fédora s'efforce de le détourner de cette pensée; elle lui parle de l'avenir. Elle l'échauffe de sa passion, si bien qu'il craint de rester plus longtemps avec elle; ils sont jeunes, ils s'aiment, elle doit être sa femme; la nuit s'avance; il veut se retirer. Mais, derrière la porte, Gretch est là, qui le tuera. N'a-t-il pas reçu de Pétersbourg l'ordre de le ramener mort ou vif? N'est-il pas averti qu'il doit se défier de la princesse? Toutes les issues ne sont-elles pas gardées? les valets consignés dans leurs chambres? Fédora ne peut sauver Loris qu'en le retenant jusqu'au jour; elle le retient, elle le sauve comme Valentine, des *Huguenots*, voudrait sauver Raoul : la chambre de Fédora n'a pas la fenêtre par où Raoul s'échappe pour se jeter au-devant des assassins.

Après ce troisième acte, il semblait que l'intérêt du drame fût épuisé; M. Sardou a trouvé cependant des ressources inespérées de pathétique. Fédora et Loris ont fui jusqu'à Londres les embûches de la police russe. Là, une triste nouvelle vient surprendre la princesse. Exaspéré par une démarche faite en faveur de Loris, Yarischkine, dont le crédit chancelle et qui veut profiter de ses derniers jours, a fait arrêter Valérien Ypanof et Platon Sokolef, les prétendus complices naguère dénoncés par Fédora : les savait-il innocens? Peut-être. On les a trouvés noyés dans leur cachot par une crue de la Néva, La mère de Valérien et de Loris, vieille et paralytique, est morte de chagrin. Cependant Loris ignore ces nouveaux malheurs. Après une absence d'une semaine, il trouve chez Fédora une dépêche et une lettre, l'une et l'autre d'un ami. La dépêche, arrivée depuis plusieurs jours, lui annonce sa grâce et la restitution de ses biens. C'est un répit de joie qui précède l'extrême désespoir. La dépêche se termine par ces mots : « Yarischkine disgracié. J'ai la lettre. » Quelle lettre? Celle-ci donnera peut-être le mot de l'énigme. Elle raconte d'abord la grâce demandée, la chute prévue d'Yarischkine; elle apprend à Loris qu'il a été dénoncé par une femme, par une Russe habitant Paris; l'ami qui trace ces lignes, Borof, connaît le prénom de cette femme, mais le prénom seulement; il ne le révélera qu'après la délation prouvée, et de vive voix seulement; il sait qu'Yarischkine a une lettre de cette femme; si le ministre tombe, il trouvera cette lettre. En un premier *post-scriptum*, la mort de Valérien et de son ami, la mort de sa mère sont annoncées. En un second, c'est la chute d'Yarischkine, la découverte de la lettre, le départ de Borof pour Londres. Quand arrivera-t-il? Aujourd'hui même, tout à l'heure.

On devine, au cours de cette lecture, les émotions de Loris; sa

joie d'abord, puis sa surprise, son anxiété, sa colère, sa douleur; on devine de quels sentimens Fédora, qui se tient derrière son épaule, accompagne tous les mouvemens de son âme; à mesure qu'il avance, l'anxiété de la malheureuse redouble; elle gémit, elle s'affaisse, elle passe sur son visage défait des mains tremblantes d'horreur. Suffoqué de désespoir, il l'attire d'un geste défaillant vers sa poitrine: elle s'écarte de lui comme un sacrilège d'un autel; elle n'ose plus lui voler sa tendresse : « Pourquoi me fuis-tu? murmure-t-il; Fédora, je n'ai plus que toi! » Cependant, voici qu'un valet annonce Borof, ce messager de la fatalité dernière : « Ah! s'écrie Loris; cette femme! cette femme! je vais donc savoir son nom; je la tuerai! — Loris! Loris! balbutie Fédora... C'est peut-être une malheureuse plutôt qu'une criminelle... Peut-être elle aimait Wladimir... — Tu la connais, tu l'excuses!.. — Moi la connaître! moi l'excuser! Tu es fou!... » Et elle rit pour détourner le soupçon trop rapide; elle rit et elle pleure, elle supplie; de ses doigts crispés elle détourne vers elle, vers ses yeux en pleurs, vers sa bouche suppliante, la tête de Loris, qui se tourne obstinément vers la porte, la porte par où doit entrer Borof... « Si c'était cela, cependant, tu lui pardonnerais? — Oui, quand je l'aurai tuée! » Elle s'effondre à genoux : « Je suis perdue! — Ah! misérable, c'est toi! » Il bondit sur elle, la renverse, il va l'étouffer; elle se dégage: « Tu ne me tueras pas, je suis morte! » Elle a bu d'un trait le poison préparé. Borof peut entrer maintenant : elle bat l'air de ses bras déjà raides. Loris a dit qu'il pardonnerait à la morte : il lui pardonne dans un baiser. Dans ce baiser s'exhale l'âme passionnée, inquiète, dévouée aux destins ironiques, de Fédora Romazof.

Ainsi se termine cette tragédie, qui tient le public pendant deux heures étranglé d'émotion. Je dis à dessein tragédie, parce que beaucoup ont affecté de considérer le nouvel ouvrage de M. Sardou comme un vaudeville pathétique. Non que l'on pût assurément y voir une intrigue compliquée; mais on a chicané sur la vraisemblance de tel ou tel événement; on a trouvé que le hasard jouait un rôle trop capital dans l'ouvrage, et qu'en même temps ce rôle était excusé par de trop médiocres expédiens. J'accorde qu'il est singulier qu'Ypanof ayant commis un meurtre en cas de légitime défense, ayant tué l'amant de sa femme pris en flagrant délit, n'ait pas même essayé de s'expliquer sur ce meurtre, au moins après s'être mis en sûreté. Mais quoi! nous avons vu que cette singularité, antérieure et nécessaire au drame, peut se justifier à la rigueur; préférons-nous, plutôt que de l'admettre, renoncer à ce drame? L'historien de la légende d'Œdipe et du *Roman de Thèbes* nous dit qu'Œdipe et Jocaste avaient eu quatre enfans avant de se douter de leur crime, mais qu'un jour le roi étant

au bain, la reine aperçut des cicatrices à ses pieds. Il nous fait remarquer, sans y penser, que, pour que l'ouvrage de Sophocle subsiste, il faut que Jocaste ait eu quatre enfans d'Œdipe sans avoir jamais vu ses pieds. On admet cette invraisemblance plutôt que de perdre *Œdipe roi*. Celle que M. Sardou nous propose me paraît, au demeurant, moins forte. Quant à d'autres vétilles comme celles-ci : « Pourquoi, à la fin du troisième acte, Fédora ne donne-t-elle pas contre-ordre à Gretch ? Pourquoi, entre le troisième et le quatrième, ne dément-elle pas sa lettre par un télégramme adressé à Yarischkine ?.. » — quant à toutes ces chicanes tirées des conditions matérielles du drame, M. Sardou a déjà répondu à plusieurs; sa pièce répond à presque toutes, nous y avons répondu nous-même au cours de cette analyse. On peut s'assurer qu'un auteur aussi malin n'est pas sans avoir pensé plus longtemps que les spectateurs à toutes ces menues difficultés, ni sans y avoir pourvu ; en douter est faire preuve de naïveté plus que de critique. En ce temps de trains-éclairs, de télégraphes et de téléphones, l'auteur dramatique est tenu de se prémunir contre des querelles de ce genre avec plus de minutie que ne faisait Sophocle, dont le public pouvait admettre qu'au moins dans le temps d'Œdipe les communications fussent incertaines entre Thèbes et Corinthe. C'est une question de soin, de précautions à prendre, et de moins habiles que M. Sardou n'auraient garde de les négliger ; on peut croire que M. Sardou les a toutes prises. L'artifice, encore une fois, ne fait pas défaut à l'art en un seul point de ce drame, et je ne trouve pas qu'il y soit indigne de l'art; je ne trouve ni que les raisons matérielles des événemens y manquent, ni qu'elles soient si arbitraires ou si faibles. Quant aux raisons morales, il suffit de raconter la pièce pour montrer quel intérêt elle présente. Je maintiens que la crise de conscience, dont la situation capitale est l'occasion, que les antécédens de cette crise et ses suites sont du domaine de la tragédie. Et s'il faut, pour achever nos contradicteurs, citer une autorité en matière de tragédie, je la citerai ; à propos de M. Sardou, j'aurai l'audace de citer Aristote : « Le meilleur de bien loin, dit le père des critiques, c'est lorsqu'un homme commet quelque action horrible sans savoir ce qu'il fait, » — Fédora dénonce Loris, — « et qu'après l'action il vient à reconnaître ce qu'il a fait; car il n'y a rien là de méchant et de scélérat, et cette reconnaissance a quelque chose de terrible et qui fait frémir. » En écrivant ces lignes, Aristote pensait à *Œdipe*. M. Sardou peut les choisir pour épigraphe à *Fédora;* c'est en vertu de ce principe rédigé, voilà plus de deux mille ans, par le philosophe, que son héroïne excite aujourd'hui la terreur et la pitié.

C'est donc une tragédie en prose, et d'une prose si rapide que l'ouvrage a presque l'allure d'une pantomime. On a choisi pour la jouer une tragédienne, la seule que la France possède, — celle que la

Comédie-Française a perdue, Mme Sarah Bernhardt. Douée d'une voix merveilleuse et d'un charme incomparable, cette tragédienne, si fêtée qu'elle fût, avait plu jusqu'ici par ses grâces lyriques plutôt que par un génie qui appartînt proprement au drame. Elle soupirait mieux que personne les vers mélodieux de Racine et les mélodies en vers de Victor Hugo; mais pour créer un personnage, pour l'animer d'une vie propre et rendre ses sentimens divers, quelques-uns doutaient qu'elle en fût capable : c'était une délicieuse tragédienne de concert plutôt qu'une grande artiste dramatique. Ce qui lui restait à prouver, elle l'a prouvé dans *Fédora*. On regrette sa voix d'or : pouvait-elle, dans ce rôle, filer des sons? Pouvait-elle dire la prose à points suspensifs de M. Sardou comme la plainte amoureuse de Phèdre ou les cantilènes de doña Maria de Neubourg? Il est juste, d'ailleurs, de reconnaître que son débit, précipité le premier soir et comme étranglé par la peur, est redevenu ce qu'il doit être, intelligible et naturel. Mais surtout il faut déclarer que Mme Sarah Bernardt ne montra jamais une telle variété, une telle nouveauté, une telle justesse d'effets proprement dramatiques. On peut imaginer un art plus noble, plus large et plus pur, au service de la tragédie classique; au service du drame contemporain, je ne crois pas qu'on puisse rêver un talent plus neuf, plus humain, plus émouvant. On ne peut nier que, dans cet ordre, une telle mimique soit miraculeuse. Mme Sarah Bernhardt, ici, nous donne autre chose, et de plus vraiment théâtral que ce qu'elle nous donnait autrefois, que ce dont nous commencions de nous lasser; il faudrait, pour s'en plaindre, être bien obstiné contre son plaisir.

M. Pierre Berton fait Loris. Il a joué ce rôle en généreux artiste, en excellent comédien. Son art est moins curieux que celui de Mme Sarah Bernhardt et plus voisin du classique; il n'est pas moins touchant, n'étant pas moins sincère. Par sa passion au troisième acte, par sa douleur au dernier, M. Berton a transporté la salle; son succès s'est égalé à celui de sa dangereuse partenaire. La Comédie-Française regrettera M. Berton, comme Mme Sarah Bernhardt, jusqu'au jour où elle aura la chance de recouvrer l'un et l'autre.

Est-ce *le Drame de la rue de la Paix* qui fera tort à *Fédora?* Je voudrais que le public allât y voir pour se prononcer en cette affaire : je souhaite à MM. de La Rounat et Porel ce transport de justice. Ces messieurs ont fait d'honorables dépenses pour monter une tragédie gauloise, *Amhra!* de M. Grangeneuve. Cette tragédie mériterait mieux que la mention que je puis lui donner : les mœurs barbares de la vieille Gaule y sont pittoresquement rendues; plusieurs scènes sont émouvantes, malgré l'incohérence de l'action; plusieurs caractères originaux, malgré des défaillances d'exécution, des obscurités, des lacunes; enfin, si les inversions et les cacophonies y abondent, le style, du

moins, est ferme et le vers souvent bien frappé ; certaines tirades sont d'une bonne langue de tragédie politique. M. Paul Mounet, M. Brémont, Mlle Tessandier, dans les principaux rôles de cet ouvrage, méritent d'être applaudis. Pourtant ce n'est pas *Amhra!* qui remplira la caisse de l'Odéon. Ce n'est pas non plus *le Mariage de Racine*, comédie ingénieuse, écrite en jolis vers par MM. Guillaume Livet et Vautrey, pour l'anniversaire de la naissance du poète : l'attrait d'un si petit ouvrage est trop faible.. On voit du moins que le directeur de l'Odéon et son associé respectent la tradition comme le cahier des charges. Il faut leur pardonner, parce qu'ils font beaucoup et profitent peu, d'avoir compté sur ce ragoût d'un demi-scandale et repris, à propos de *Fédora, le Drame de la rue de la Paix*.

L'ouvrage de M. Belot contient, en son premier acte, une scène fort bien menée : celle de l'interrogatoire d'Albert dans le cabinet du juge d'instruction. La donnée de la pièce est intéressante, sans avoir la valeur dramatique que lui a communiquée M. Sardou. Enfin, si l'on se rappelle qu'au dernier acte, Julia Vidal avoue ses soupçons passés à l'homme qu'elle croit innocent et qu'elle aime, je reconnais que cette confession spontanée a quelque chose de plus naturel et de plus humain que le silence gardé jusqu'au bout par Fédora, lequel sent un peu l'artifice. Mais l'exécution de tout ce drame est grossière, incertaine, maladroite ; la partie épisodique est d'un burlesque qui ne sort pas de la convention vulgaire du mélodrame et du roman-feuilleton. L'exécution de *Fédora*, au contraire, est d'une netteté, d'une sobriété, d'une sûreté, qui prouvent un maître artisan ; et je terminerai comme j'ai commencé, en disant que l'idée première de la pièce méritait d'être ainsi traitée. L'artisan, cette fois, n'a pas servi un artiste qui fût indigne de lui. On peut préférer la comédie de mœurs et même la comédie dramatique au drame, et le Sardou de *la Famille Benoîton*, de *Nos Intimes*, de *Maison neuve* à celui-ci. Mais ce fait divers dialogué, ce drame judiciaire, ce mélodrame est, en fin de compte, une tragédie ; une tragédie réduite à la prose, à la prose active et sans agrémens de M. Sardou, réduite aussi aux allures violentes et brèves qui émeuvent plus que d'autres les nerfs émoussés du public de ce temps ; cependant, à considérer l'ouvrage en ses élémens moraux, en son essence pure, on ne peut lui refuser cet éloge, qui doit mieux que tout autre chatouiller l'auteur : on ne peut nier contre Aristote que ce soit une tragédie.

LOUIS GANDERAX.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

31 décembre.

Les années se suivent et s'enchaînent sans se ressembler toujours. Elles ont, du moins depuis assez longtemps, cela de commun qu'elles ne sont pas précisément heureuses, qu'elles ne peuvent être l'objet de commémorations bien triomphantes. Elles se succèdent chargées du poids du passé et aussi du présent, se transmettant l'une à l'autre un héritage de fautes et de mécomptes qui grossit chemin faisant et s'alourdit sans cesse. A chaque tour de roue, c'est-à-dire chaque fois qu'une année recommence, on se sent peut-être repris d'une inépuisable illusion et on se remet pour un instant à espérer. On se dit que, si dans l'année qui disparaît, qui n'est déjà plus que de l'histoire, il y a eu des contre-temps, des épreuves et des déceptions, l'année nouvelle sera peut-être plus favorable, qu'elle aura une fortune plus heureuse ou moins ingrate. On se souhaite mutuellement et on se promet la « bonne année » en face de l'inconnu. Puis, quand l'étape nouvelle est franchie, quand on est au bout, on s'aperçoit encore une fois qu'il n'y a rien de changé, qu'il n'y a que quelques mois de plus médiocrement employés. On se retrouve assez souvent en présence de méprises accumulées, de problèmes aggravés et d'un autre inconnu qui recommence pour l'Europe, pour tous les pays comme pour la France.

Ce n'est point sans doute que cette année, dont la dernière heure va sonner, ait été plus malheureuse que bien d'autres, qu'elle ait été troublée par des crises violentes ou marquée par des catastrophes. Elle a été, à tout prendre, une année de paix extérieure, de paix euro-

péenne, car on ne peut prendre pour une guerre l'expédition anglaise en Égypte, — et une année de paix intérieure pour tous les pays, puisque nulle part il n'y a eu ni révolutions ni insurrections. Ce n'est point une phase de grands événemens ou de grandes explosions, pas plus pour la France que pour les autres peuples. La France, à part quelques incidens de sédition qui se dénouent devant la justice régulière et qui ne laissent pas d'être toujours assez mystérieux, la France est restée assurément la plus tranquille des nations. On ne peut pas dire qu'elle soit indifférente à tout ce qui se passe; elle n'en est pas du moins troublée, et, au milieu des excitations des partis qui ont vainement cherché à l'émouvoir, elle n'a pas cessé d'être ce qu'elle est naturellement, laborieuse et calme, peu disposée à encourager les agitations ou les aventures. A cette heure même où l'année s'achève, tout semble suivre, au moins momentanément, un cours à peu près régulier et assez pacifique. La discussion de tous les budgets, qui soulevait tant de discussions sérieuses et délicates, a été vive, animée dans les deux chambres, au Luxembourg comme au Palais-Bourbon; elle n'a point été l'occasion ou le prétexte de crises nouvelles. Le ministère, qui semblait fort menacé avant la session, a réussi à se tirer d'affaire ; il demeure à peu près intact, peut-être même un peu raffermi après ces débats, de sorte que, pour le moment du moins, on en est quitte de ces menaces de crises ministérielles, de conflits dont les partis se font un jeu, — qui ne sont sûrement pas dans le goût du pays.

Oui sans doute, cette année qui expire aujourd'hui, elle a été préservée des grands troubles par la sagesse du pays lui-même, et elle finit mieux ou, si l'on veut, moins mal qu'on ne pouvait le présumer; elle garde l'apparence d'une période régulière où le budget est voté, où il y a un ministère en paix avec le parlement, où les affaires suivent leur cours sans interruption. Et cependant, il n'y a point à s'y tromper, elle ne comptera pas parmi les années heureuses et elle ne laissera pas de brillans souvenirs. Elle se résume dans l'histoire de trois ministères, dont deux au moins n'ont pas pu vivre, et dans une succession d'incidens conduisant la France à une sorte de guerre intestine des croyances, aux confusions financières, à une abdication de politique extérieure dans une question d'influence traditionnelle. Elle est destinée peut-être à rester une date décisive pour la république, et cette fois on ne peut pas dire que si on n'a pas réussi, si on a tristement échoué, c'est parce qu'on n'avait pas assez de pouvoir et de liberté d'action, parce qu'on avait à compter sans cesse avec une opposition systématique, avec des adversaires assez puissans pour contrarier tous les desseins, avec ce qu'on appelle des adversaires systématiques; les monarchistes de toutes les nuances ne sont depuis longtemps

qu'une minorité dans les chambres, ils ne peuvent rien. Ils ne sont pas même admis, pour représenter la minorité, dans la commission du budget, pas plus que dans les autres grandes commissions. Ils n'ont en réalité aucune participation directe aux affaires. Ce sont les républicains seuls qui ont eu le pouvoir sans partage en 1882, même avant l'année 1882, et c'est bien par leur politique, par leurs idées que s'est accompli ce travail de décomposition qui est maintenant visible, qui n'est certes pas fait pour rendre la vie facile à la république. C'est par eux et par leurs représentans, c'est sous leur influence exclusive, qu'a été créée cette situation indéfinissable où l'on a eu le spectacle de ministères arrivant au pouvoir avec de grandes ambitions et périssant bientôt d'impuissance après avoir tout compromis. Les difficultés qui existent aujourd'hui ou qui se reproduiront demain ne sont que la suite de cette série d'expériences dont le dernier né des ministères républicains a reçu l'embarrassant héritage.

Au moment où s'ouvrait cette année 1882, maintenant rejetée dans le passé, c'était M. Gambetta qui venait d'entrer aux affaires, et certes, il arrivait au gouvernement dans les conditions les plus favorables. Il avait pour lui les circonstances, un certain mouvement instinctif de l'opinion, un ascendant conquis par des années d'habile tactique autant que par la puissance de la parole. Il était l'homme du jour, le président du conseil nécessaire, à peu près inévitable. Il n'avait pas à s'inquiéter de ses adversaires, — il avait tout au plus à craindre ses amis ou ses alliés. Évidemment, si M. Gambetta l'avait voulu, il aurait pu, avec l'autorité de sa position et de son talent, créer un ministère sérieux et peut-être durable. Encore aurait-il fallu cependant associer à ce gouvernement nouveau des hommes faits pour le fortifier, et adopter une politique assez large, assez intelligente, assez ferme pour imprimer à la république le caractère d'un régime de libéralisme et d'équité supérieure. Le président du conseil du 14 novembre 1881 semblait ne pas même soupçonner les conditions du problème qu'il se donnait à résoudre. Chose singulière ! la seule idée sérieuse que M. Gambetta ait eue pendant son ministère, il avait tout fait d'avance pour la compromettre. C'était assurément une pensée généreuse et patriotique de ne pas laisser dépérir l'influence de notre pays, de vouloir saisir une occasion favorable en associant la France à l'Angleterre dans les affaires d'Égypte. M. Gambetta agissait en ministre des affaires étrangères jaloux de nos intérêts dans le monde. Malheureusement il travaillait à la réalisation de cette pensée avec un tel décousu, avec de telles impétuosités qu'il devait un peu inquiéter, il faut l'avouer, un gouvernement aussi sensé que celui de la reine Victoria, — et, de plus, il ne s'apercevait pas que la faiblesse de sa politique extérieure était tout entière dans sa politique intérieure, dans la

situation précaire qu'il se créait à lui-même. Il avait fait tout le contraire de ce qu'il aurait dû faire. Au lieu d'appeler au pouvoir avec lui des hommes qui auraient pu être une force pour le gouvernement, il fabriquait un ministère de fantaisie avec ses amis et ses confidens, avec toute sorte de personnages qui devenaient aussitôt l'objet d'une curiosité ironique en Europe comme en France. Au lieu de s'attacher à une politique libérale et habilement mesurée, faite pour gagner l'opinion, pour rallier tous les esprits sincères, il se livrait tout entier à une politique de parti, de caprice personnel ou d'aventure.

Il procédait en omnipotent, distribuant les fonctions comme les faveurs, prétendant imposer le scrutin de liste à une chambre récemment élue, brouillant tout, — et en moins de trois mois il avait trouvé le moyen d'accumuler assez de méprises, assez d'équivoques et d'emportemens pour soulever tous les orages. M. Gambetta avait trop présumé de ses forces et de sa popularité. Il prétendait dompter la chambre en flattant quelques-unes de ses passions, régenter les radicaux, violenter les modérés; il avait bientôt mis tout le monde contre lui et au premier choc décisif il disparaissait, perdant d'un seul coup le prestige qu'il avait gardé jusque-là, laissant une situation troublée, son propre parti divisé, l'opinion confondue de voir des dons brillans unis à si peu de jugement. Qu'on répète encore, comme on le disait récemment, que M. Gambetta est un « grand patriote, » soit; c'est un témoignage de sympathie envoyé à un homme aujourd'hui malade. Cela n'empêche pas que le « grand patriote » est tombé parce qu'il a manqué de discernement, et ce qu'il y a de plus grave, c'est que dans une occasion nouvelle, il recommencerait encore, — tant il semble peu soupçonner tout ce qui l'a perdu il y a un an.

Première expérience ou première aventure de 1882! Après M. Gambetta, c'était M. de Freycinet, qui se trouvait chargé de la seconde représentation de la politique républicaine, et, à dire vrai, la position de ce nouveau cabinet ne pouvait être ni simple, ni facile en face d'une majorité dont une fraction, attachée au ministère du 14 novembre 1881, gardait l'amer ressentiment de la défaite. M. de Freycinet se flattait sans doute d'apaiser les irritations, de rallier cette majorité qui venait de se scinder si violemment, de jouer le rôle d'un modérateur, — d'un médiateur entre les diverses fractions républicaines. C'était, dans tous les cas, un modérateur singulier qui mettait sa tactique à aller chercher un appui jusque dans les camps les plus extrêmes, à tout céder avec douceur, à abandonner les idées les plus simples, les garanties les plus nécessaires de gouvernement, avec des dehors parfaits de modération. Sous le voile de prises en considération réputées sans conséquence, il laissait tout passer; il se prêtait complaisamment à tout ce qu'on pouvait proposer sur la séparation de l'église et de

l'état, sur la réorganisation ou la désorganisation de l'armée, sur la réforme ou la prétendue réforme de la magistrature, sur la mairie centrale de Paris. Il croyait peut-être en ajournant, en prenant le temps pour complice, diminuer ou faire oublier les difficultés; il ne faisait, au contraire, que les aggraver en les laissant grandir et se préparer à lui-même l'humiliante alternative de céder jusqu'au bout, — toujours avec modération, — ou de ne pouvoir opposer à la dernière extrémité qu'une résistance impuissante, à demi désarmée. Ce n'était pas un gouvernement, c'était l'absence de gouvernement, et ce qu'il y avait de dangereux pour la France, c'est qu'il n'y avait pas plus de direction dans la politique extérieure que dans les affaires intérieures. M. Gambetta avait pu, sans doute, se montrer un peu emporté, un peu aventureux, et porter son inconsistance agitée dans une politique où il aurait fallu plus de suite et de prudence. M. de Freycinet, pour éviter de ressembler à son prédécesseur, pour se dégager de la politique de M. Gambetta, se réfugiait dans un système de perpétuelles irrésolutions. Que se proposait réellement M. de Freycinet dans ces affaires d'Égypte, qui, au moment de son arrivée au pouvoir, prenaient d'heure en heure plus d'importance? Évidemment, il ne l'a jamais bien su lui-même, et dans tous les cas, il n'a jamais osé se décider. Il négociait avec l'Angleterre pour ne rien faire et avec l'Europe pour se mettre à l'abri d'une délibération collective. Un jour, il se prêtait à quelque démarche d'ostentation à Alexandrie, puis il se retirait comme effaré. Il se payait de demi-mesures, de demi-démonstrations, de demi-coopérations, pour lesquelles il demandait des crédits équivoques et mal définis. Il semblait toujours agité de la crainte méticuleuse d'une responsabilité précise, avouée devant le parlement, et il finissait par exposer la chambre à voter les yeux fermés l'abdication de la France dans ces affaires d'Égypte, où l'Angleterre seule allait avoir désormais toute liberté.

Que signifiait ce vote presque unanime du mois de juillet, qui en décidant la retraite de la France, l'abandon de toute une politique traditionnelle en Égypte, atteignait du même coup le gouvernement qui l'avait provoqué? On serait bien embarrassé de le dire : il pouvait signifier que le gouvernement s'était déjà trop avancé ou bien qu'il n'avait pas su agir utilement et à propos pour les intérêts de la France. Ce qui est certain, c'est que le ministère Freycinet succombait pour n'avoir pas osé avoir une opinion. Il disparaissait brusquement comme le cabinet qui l'avait précédé, mais d'une manière plus humiliante, laissant à son tour les affaires plus compromises, une situation parlementaire plus troublée, les intérêts extérieurs et intérieurs du pays plus amoindris, et c'est dans ces conditions que naissait un troisième ministère, — celui qui existe encore. Pour celui-là, pour ce nouveau

et dernier venu de la politique républicaine, la position était certes moins facile que pour tous les autres, puisqu'il héritait des fautes, des complications accumulées par les deux cabinets auxquels il succédait. C'est là peut-être ce qui a fait sa force depuis six mois et ce qui l'a soutenu jusqu'au bout de cette session qui finit avec l'année. Il a profité depuis sa naissance de l'impossibilité de toutes les autres combinaisons, de la fatigue qui est dans le pays, des incertitudes du parlement lui-même. Son rôle après tout était de vivre sans rien compromettre, de maintenir la paix publique dans le pays, de sauvegarder autant que possible la dignité de la France dans les conditions qui avaient été créées, et plus d'une fois le nouveau président du conseil, ministre des affaires étrangères, M. Duclerc, a expliqué comment il entendait la mission qu'il avait reçue. M. le président du conseil n'a pas caché qu'il y avait des points intéressant l'ordre intérieur aussi bien que la considération extérieure de la France, sur lesquels il se refuserait à des concessions dangereuses, — et par quelques-uns de ses actes, notamment par la menace de sa démission le jour où on avait l'air de vouloir supprimer l'ambassade française auprès du saint-siège, il a bien montré qu'il parlait sérieusement. La bonne volonté n'est pas douteuse. Que malgré les intentions de son chef, le ministère ait encore bien des faiblesses et de compromettantes partialités, qu'il flatte des passions toujours difficiles à satisfaire, qu'il soit parfois, lui aussi, impuissant ou complice, ce n'est que trop évident. Oui, le ministère se montre le plus souvent timide dans ses résistances, empressé à désarmer certaines hostilités, très prompt à subir certaines influences; mais ici on se trouve en face d'une question plus générale, bien autrement grave, qui presse et domine le gouvernement comme le parlement. Le fait est qu'à la suite d'entraînemens qui datent déjà de plusieurs années, qui ont été loin de se ralentir en 1882 et dont le ministère d'aujourd'hui n'est pas seul responsable, la politique dite républicaine a pris un tel caractère, qu'elle a fini par créer cette situation violente et amoindrie où l'on se débat aujourd'hui, d'où l'on ne sait plus comment sortir. Elle est devenue une œuvre réellement originale, facile à reconnaître à ces deux traits essentiels : l'esprit de parti, de secte avec tous ses emportemens et la médiocrité avec ses turbulences aussi vulgaires que stériles.

On aurait beau s'en défendre, ce malfaisant esprit de secte se manifeste partout et à tout propos. Il est l'inspiration de cette politique prétendue républicaine qu'on s'efforce de faire prévaloir par tous les moyens. Sur bien d'autres points on peut se diviser dans le parti, — sur ce seul point on se retrouve toujours d'accord, et il y avait même dernièrement des députés qui, pour reconstituer la majorité républicaine, n'avaient imaginé rien de mieux que de ramener au combat les pas-

sions anticléricales, de déchaîner de nouveau la guerre aux croyances religieuses. Toutes les fois qu'il s'agit de supprimer un aumônier, de toucher aux indemnités d'un cardinal ou aux maîtrises des cathédrales, de réduire une modeste subvention destinée à entretenir de braves religieuses qui représentent la France en Orient, on peut être certain qu'il se trouvera une majorité pour accomplir ces œuvres méritoires. Ce n'est plus une politique, c'est une manie qui va jusqu'au ridicule, et dans cette campagne, le conseil municipal de Paris, on le pense bien, a l'ambition d'être toujours à l'avant-garde; il ouvre la voie à la chambre. Tout récemment encore, ce conseil plein de sollicitude, mais fort peu préoccupé de rester dans la limite de ses droits, ne protestait-il pas contre l'enseignement spiritualiste inscrit dans les programmes scolaires? C'était, à son dire, un attentat véritable, qui ne tendait à rien moins qu'à créer deux nations, — la nation du conseil municipal et l'autre, celle qui croit en Dieu! Sans doute, le gouvernement résiste parfois et se défend des violences par trop ridicules; plus souvent encore il cède à des passions qu'il ne peut toujours contenir, qu'il a lui-même encouragées, et dont l'unique effet est de provoquer la révolte des consciences sincères en instituant sous le nom de république une domination de secte. Et, d'un autre côté, si la politique du jour est livrée à cet esprit de secte, elle n'est pas moins envahie par la médiocrité bruyante et stérile. Qu'on se rende un peu compte de tout ce qui a été proposé ou essayé depuis quelques années sous prétexte d'inaugurer l'ère des réformes républicaines. On a voulu toucher à tout, à l'armée, à l'administration, à la magistrature, aux finances, au concordat. Pour toutes ces questions légèrement et confusément soulevées il y a eu des propositions, des commissions parlementaires, des rapports, des projets, des discussions sans fin. A quoi est-on arrivé? Les commissions ont assez fréquemment travaillé pour rien. Rapports et discussions ont été sans résultat. On n'a rien fait, et la raison en est bien simple : c'est que, pour résoudre de si graves problèmes, les déclamations et les fantaisies de parti ne suffisent pas. Il faut une étude attentive, réfléchie, impartiale des intérêts de toute sorte qui se trouvent engagés dans un changement de législation. A ce prix seulement, on peut se flatter de réaliser des réformes sérieuses. Le reste n'est qu'une œuvre de médiocrité agitatrice, et après beaucoup de bruit inutile tout reste en suspens ou tout finit par des expédiens imaginés pour satisfaire des ressentimens de parti ou des ambitions personnelles.

Ce qu'il y a de plus étrange ou de plus caractéristique peut-être aujourd'hui, c'est que sous l'influence de cet esprit de parti et de secte qui règne, avec cette médiocrité qui nous envahit, on en vient par degrés à ne plus tenir compte des vérités les plus simples, des droits les plus élémentaires, des plus vieilles et des plus invariables garan-

ties de la vie publique. L'esprit d'arbitraire et de confusion fait vraiment de rapides progrès et s'introduit maintenant partout en maître. On dispose capricieusement des finances, et un ancien ministre de l'instruction publique peut se montrer tout glorieux en disant lestement qu'il a dépensé en une année ce qui ne devait être dépensé qu'en six ans. On interprète sans façon les lois et au besoin on les suspend. On mêle dans une œuvre parlementaire les dispositions les plus disparates, et à propos du budget on modifie toute une législation, on met en interdit les garanties communales et départementales jusqu'ici inviolables. On fait tout cela légèrement, étourdiment. Pourvu qu'on puisse dire qu'il y a un intérêt républicain en jeu, cela suffit : c'est la règle souveraine, et c'est vraiment une chose curieuse de voir avec quelle facilité les habitudes discrétionnaires renaissent toutes sous toutes les formes. Un préfet est appelé devant une cour de justice pour rendre témoignage de faits accomplis dans un département qu'il a administré; il raconte ses relations avec une compagnie industrielle, la compagnie de Monceau-les-Mines, et au courant de son récit il ajoute comme la chose la plus simple du monde que, dans une circonstance il a menacé le directeur de suspendre l'expédition de toutes les affaires de la compagnie dans les bureaux de la préfecture s'il ne lui était donné satisfaction sur une question toute spéciale qui ne motivait d'ailleurs en aucune façon une intervention publique : il s'agissait des rapports de la compagnie avec ses ouvriers. Ainsi un administrateur de département qui a certainement tous les moyens réguliers de faire prévaloir son autorité dans la mesure légitime et dans les questions où il a un droit d'intervention, trouve tout simple de dire à un directeur de compagnie : Voici un fait qui à la vérité ne me regarde pas, mais vous ferez ce que je voudrai, ou toutes vos affaires seront arrêtées. — Il paraît que cela est naturel, puisque le préfet déclare hautement qu'il l'a fait sans hésitation, et c'est au moins la preuve que les préfets de la république ne regardent pas trop à leurs droits, qu'ils savent se servir de l'intimidation ou de la coercition discrétionnaire, — bien entendu contre ceux qu'ils sont portés à considérer comme des adversaires. Ils ont gardé les habitudes du gouvernement personnel.

Un des spécimens les plus récens et les plus bizarres des déguisemens que peut prendre aujourd'hui l'esprit d'arbitraire et de confusion, c'est certainement ce qui vient de se passer en pleine chambre à l'occasion d'une loi semi-financière, semi-politique, sur laquelle la commission du budget a eu à faire un rapport. Le ministère de l'instruction publique a demandé un crédit de 120 millions en faveur de cette caisse des écoles qui a été instituée pour subvenir à la construction des lycées et des maisons scolaires de villages. 120 millions, ce n'est là qu'un crédit partiel en attendant les 700 millions ou peut-être

les 1,400 millions dont on nous parle. Il n'y a point à examiner pour le moment si ce n'est pas là une dépense un peu exagérée, ni même s'il n'y a pas quelque emphase dans le tableau que M. Jules Ferry s'est plu à tracer de ces écoles nouvelles qui doivent devenir les palais, les monumens ou peut-être les églises de la « démocratie rurale. » Il ne s'agit pas de cela; mais, dans la loi nouvelle, à côté du crédit que personne n'a contesté, il y a une série de dispositions aussi exorbitantes qu'imprévues. Jusqu'ici, en matière de dépenses locales, les conseils-généraux avaient à émettre un avis obligatoire; les communes seules, sauf certains cas déterminés, pouvaient disposer de leurs ressources et surtout décréter des emprunts. Maintenant tout est changé pour les écoles; d'après la loi nouvelle, les conseils-généraux seront à peine consultés pour la forme, et les préfets pourront, de leur propre autorité, imposer extraordinairement les communes ou décréter discrétionnairement des emprunts. En d'autres termes, départemens et communes sont d'un seul coup dépossédés d'un des droits les plus anciens et les plus essentiels, celui de voter leurs dépenses et leurs emprunts. Et sous quelle forme cette nouveauté se produit-elle? Sous la forme d'un article sommaire d'une loi de finances. Vainement M. de Marcère s'est efforcé de montrer combien il était étrange et dangereux de tout confondre, de toucher, à propos du budget, aux lois organiques des départemens et des communes, de substituer aux prérogatives locales l'autorité discrétionnaire des préfets. Vainement aussi, un ancien ministre de l'intérieur, M. René Goblet, a défendu les libertés municipales et a demandé tout au moins que les emprunts imposés aux communes pour la construction de leurs écoles ne pussent être décrétés que par une loi. Tout a été inutile. On s'est moqué des scrupules de M. de Marcère et de la compétence législative invoquée par M. Goblet, aussi bien que des discours par lesquels de simples députés conservateurs ont défendu les droits de leurs départemens et de leurs municipalités. On a voté une diminution de liberté au pas de charge, comme s'il s'agissait de supprimer le crédit d'un traitement d'aumônier!

Pourquoi donc mettre cette impatience fébrile à voter une œuvre de confusion et d'arbitraire? Pourquoi ne pas même attendre cette loi nouvelle d'organisation municipale sur laquelle M. de Marcère vient justement de présenter un rapport avant la fin de la session? Ah! sans doute, il y a un motif, le grand motif qui absout tous les emportemens; il y a ce qu'on croit être l'intérêt républicain, — il y a la raison d'état dont M. Clémenceau a plaidé l'autre jour la cause avec une passion véhémente et acérée. Avec la raison d'état, on peut tout se permettre; on a le droit, puisqu'on a le pouvoir, de poursuivre l'instruction religieuse jusque dans son dernier asile, de contraindre les

communes, même celles qui ont déjà des maisons scolaires, à emprunter pour construire ces écoles nouvelles rêvées par M. Jules Ferry et par les partisans de l'enseignement laïque, de réduire ses adversaires au silence sous prétexte qu'ils défendent la « liberté de l'ignorance. » La raison d'état, voilà qui est bien; mais alors ce n'était pas la peine de renverser l'empire pour reprendre aussitôt ses traditions et ses procédés. Il y a mieux; il ne faut pas même s'arrêter au dernier règne napoléonien, il faut remonter au premier empire, à cette époque où Napoléon imposait, lui aussi, son enseignement d'état et avait, lui aussi, son catéchisme officiel, qui ressemblait au manuel d'instruction civique du temps présent. C'était l'empire autrefois, c'est aujourd'hui la république; au fond, la doctrine est la même, et M. Goblet avait certes raison de dire l'autre jour : « Si la république devait être cela, si les droits des citoyens devaient être remis entre les mains des agens de l'administration, en vérité, elle serait peu défendable... » C'est là cependant que conduit cette prétendue politique républicaine, mélange d'esprit de secte et de médiocrité confuse, qu'on veut imposer comme la loi souveraine, qui n'a jusqu'ici d'autre résultat que de laisser la France fatiguée, excédée dans sa vie intérieure, affaiblie dans son rôle extérieur. C'est là qu'on en est venu, à cette fin assez morose, assez vulgaire de l'année 1882, et il faut évidemment revenir à d'autres idées, à d'autres traditions, à un plus pur sentiment de la liberté et du droit, si l'on veut que, dans l'année nouvelle qui s'ouvre, la république soit « défendable, » selon le mot de l'ancien ministre, que la France retrouve sa sève vivace et généreuse.

Cette année qui s'achève plus ou moins heureusement pour tout le monde, elle n'a pas vu, dans tous les cas, s'accomplir sur notre vieux continent civilisé de ces événemens qui sont une date de l'histoire, qui bouleversent ou renouvellent la société européenne. Elle a commencé dans la paix, elle finit dans la paix, sans avoir connu les grands conflits, les complications qui ont troublé d'autres époques. Ce n'est pas, sans doute, que tout soit pour le mieux en ce monde, que les relations des gouvernemens et des peuples soient tellement simples et faciles que toutes les crises soient impossibles. Elles renaîtront peut-être un jour ou l'autre, ces crises, elles pourront renaître des situations contraintes et forcées, des antagonismes mal déguisés, du mouvement fatal des choses, de toutes ces questions que l'année 1882 n'a point créées, qu'elle lègue à une année nouvelle. Pour le moment du moins on n'en est pas là, et s'il faut tout écouter, il ne faut rien grossir dans tous ces bruits de polémiques, de guerres de plume qui se reproduisent périodiquement en Europe au sujet des alliances qui se nouent ou se dénouent, des combinaisons qui se préparent.

C'est une tradition presque invariable : de temps à autre, les Alle-

mands ont besoin de s'émouvoir et de réveiller l'attention, de montrer quelque événement « en perspective. » Tantôt ils se tournent du côté de l'ouest, vers nous, et ils supposent à la France toute sorte de projets. Ils évaluent nos forces, ils surveillent l'état de notre armée et nos mouvemens, ils s'inquiètent même de quelques modestes fonds secrets qui ne peuvent manifestement être mis sans dessein à la disposition du ministre des affaires étrangères. — Tantôt ils se tournent, le sourcil froncé et le regard menaçant, du côté de la Russie. Ils supputent le nombre de kilomètres de chemins de fer que les Russes construisent à leur frontière; ils découvrent des fortifications qui s'élèvent; des camps retranchés déjà formés; ils ont aperçu des rassemblemens inquiétans, des régimens de cavalerie en marche. Ils se défient du panslavisme et des projets de la Russie. — C'est une campagne de plume qui vient de se renouveler pendant quelques jours en Allemagne et qui n'a précisément rien d'imprévu. Cette fois, du moins, ces polémiques semi-guerrières, semi-diplomatiques, ont été rajeunies par quelques incidens particuliers faits pour piquer la curiosité. Il y a eu le voyage du ministre des affaires étrangères du tsar, de M. de Giers, qui a été l'inépuisable thème de tous les commentaires, et, chose curieuse, avec ce voyage tant commenté a coïncidé presque aussitôt la révélation du traité qui lie intimement l'Allemagne à l'Autriche-Hongrie. Cette alliance des deux empires, elle était sans doute connue et avouée depuis longtemps. On n'ignorait ni ses origines, ni son caractère général, ni son but. On ne savait pas absolument en quoi elle consistait, sous quelle forme et dans quelles limites elle avait été conclue. On sait maintenant qu'il y a un traité qui date de l'automne de 1879, qui a été signé pour cinq ans, et par une particularité au moins piquante, c'est au moment où M. de Giers faisait sa tournée de Berlin, de Rome, de Vienne, que le traité a été révélé.

Quel rapport y a-t-il entre ces déplacemens, ces entrevues, ces révélations et toutes ces polémiques allemandes des dernières semaines? M. de Bismarck, en laissant publier un traité qui est son œuvre, a-t-il voulu répondre indirectement à des propositions russes ou avertir l'Autriche et préparer d'avance le renouvellement d'une alliance à laquelle il tient visiblement? Tous ces incidens enfin sont-ils le signe de difficultés intimes au centre du continent, de prochains remaniemens dans les rapports des cabinets, de complications imminentes? Il est assez vraisemblable qu'on a fait beaucoup de bruit pour rien, que pour célébrer la fin de l'année on s'est un peu trop échauffé sur toutes ces combinaisons éventuelles, problématiques de guerre ou de diplomatie, et, à défaut d'autre lumière, on a du moins les déclarations récentes du président du conseil de Hongrie, M. Tisza,

qui a été interpellé dans le parlement de Pesth. M. Tisza n'a point hésité à déclarer, pour la satisfaction de son parlement, que tout ce qu'on disait des armemens de la Russie était une exagération, que la situation diplomatique n'était nullement en péril, qu'il n'y avait absolument rien à craindre pour la paix de l'Europe. M. Tisza n'est point sans doute le ministre des affaires étrangères de l'empire austro-hongrois, et le ministre des affaires étrangères de l'empereur François-Joseph, le comte Kalnoki lui-même n'est pas M. de Bismarck, dont la parole serait bien autrement décisive pour éclaircir tous les doutes; mais enfin, ce qui se dit en Hongrie, dans un pays de liberté universelle, a sa valeur, et M. Tisza n'aurait pas parlé comme il l'a fait s'il n'avait pas connu la vérité des choses, s'il n'avait pas su ce qu'il y a d'assez factice dans ces polémiques, dans ces agitations d'un jour.

Au fond, que resterait-il donc de tous ces bruits qui, de temps à autre, se répandent à la surface de l'Europe pour s'éteindre bientôt? Ce qu'il y a de bien clair, c'est que, s'il existe des difficultés ou des défiances entre de grands gouvernemens, il n'y a pas pour le moment d'irréparables incompatibilités, c'est que, s'il y a des déplacemens d'intérêts et de relations, il ne s'ensuit pas que ces évolutions doivent conduire par le plus court chemin à de meurtrières scissions. Autrefois la Russie était l'amie, l'alliée invariable pour l'Allemagne ou plutôt pour la Prusse, et la dernière expression de cette vieille cordialité a été ce qu'on a appelé un instant l'alliance des trois empereurs. Aujourd'hui, tout a changé, il n'y a plus d'alliance des trois empereurs; il n'y a que l'alliance des deux empires du centre, et ce qui reste aussi parfaitement évident, c'est que cette alliance ne semble nullement menacée. L'Allemagne et l'Autriche paraissent assez disposées à se suffire à elles-mêmes; elles n'excluent précisément personne, elles ne recherchent personne, pas plus l'Italie que la Russie, qui pourtant, l'une et l'autre, auraient parfois bonne envie d'être admises à l'intimité et qui ne semblent guère réussir dans leurs tentatives. Après tout, cette alliance austro-allemande, quelle qu'en ait été l'inspiration première, elle n'a rien de menaçant pour la paix, et la paix est certainement le premier besoin comme le premier vœu des peuples dans cette année qui va s'ouvrir aussi bien que dans l'année qui s'achève aujourd'hui.

Ch. de Mazade.

LE MOUVEMENT FINANCIER DE LA QUINZAINE.

Le mois de décembre a mieux fini qu'il n'avait commencé. La tournure satisfaisante qu'ont prise les débats parlementaires touchant la situation du budget et l'état général de nos finances a rendu quelque courage à la spéculation à la hausse, et le mouvement de dépréciation a été immédiatement arrêté. Une légère reprise s'est même produite sur les rentes françaises, ainsi que sur quelques valeurs, Crédit foncier, Chemins de fer, Suez. Le marché, dans l'ensemble, a conservé pendant toute la quinzaine une fermeté qui fait bien augurer des dispositions dans lesquelles va commencer l'année nouvelle. Avec les derniers jours de 1882, de cette année du krach qui n'aura été pour notre bourse qu'une longue et douloureuse liquidation des illusions et des folies de l'an 1881, va disparaître, il faut l'espérer, ce découragement qui a paralysé toutes les affaires et donné une prise trop facile aux agressions des baissiers.

Les fonds publics ont regagné quelques centimes depuis le 15 décembre. Le cours de 115 fr. sur le 5 pour 100 a été l'objet d'une lutte assez vive, à l'occasion de la réponse des primes.

La Banque de France à 5.300 francs offre aux acheteurs un revenu de 5 1/2 pour 100 environ. Il a été détaché en effet cette semaine sur ce titre un dividende semestriel de 125 francs. Fin juin, les actionnaires avaient déjà reçu 165 francs, et le dividende total est ainsi de 290 francs. Les bénéfices des six derniers mois n'ont pas atteint un chiffre aussi élevé que ceux des six premiers mois, et rien ne prouve que les résultats du premier semestre de 1883 permettront de distribuer même 125 fr. aux actionnaires. Un placement en actions de la Banque de France, quelle que soit l'excellence de cette valeur, ne donne donc en réalité qu'un rendement très variable, et c'est pourquoi on capitalise en ce moment à un taux supérieur à 5 pour 100 un titre de premier ordre, dont le prix devrait atteindre très vite 6.000 francs et plus, si les actionnaires pouvaient compter en tout temps sur un dividende minimum de 250 francs. L'argent s'est resserré pendant cette quinzaine à Paris et à Londres, et il ne paraît pas impossible que le taux de l'escompte soit élevé prochainement au-delà du détroit. Cette perspective ne saurait nuire à la bonne tenue des actions de la Banque de France.

Le Crédit foncier a des partisans et des détracteurs également acharnés. Ceux-ci ont essayé, au moyen d'un article publié dans un des journaux les plus graves du matin, de persuader au public que notre grand établissement hypothécaire faisait courir les plus graves dangers au crédit de l'état et à la fortune publique en voulant emprunter, le mois prochain, 200 millions. Il est très exact que, depuis un an, le Crédit foncier a consenti des prêts pour une somme très élevée et que ses ressources provenant des émissions colossales de 1879 et de 1880 seront avant peu tout à fait épuisées. Il est également vrai que la multiplication des sociétés qui ont pour objet l'achat de terrains et la construction de maisons de luxe peut provoquer un jour une crise immobilière; mais le Crédit foncier peut répondre que son métier est de prêter sur hypothèque, que le devoir de ses administrateurs est d'imprimer l'impulsion la plus vigoureuse au développement des affaires sociales, et qu'il serait singulier qu'un établissement spécialement institué pour venir en aide à la propriété foncière refusât tout à coup son concours sous le prétexte qu'il ne doit pas encourager la spéculation sur les immeubles. Mais si le Crédit foncier veut continuer à prêter, ce qui est son droit, sa fonction et son devoir, il faut qu'il emprunte. Il est donc à peu près décidé que l'émission des obligations foncières aura lieu du 15 au 20 janvier prochain; il reste encore à constituer, avec plusieurs des établissemens financiers de Paris, le syndicat de garantie et à fixer le prix d'émission. Le cours de 350 francs par titre de 500 francs rapportant 15 francs et remboursables en soixante-quinze ans a été indiqué, mais il est assez probable que ce prix sera abaissé de quelques francs. L'action du Crédit foncier était tombée au-dessous de 1,300 francs au moment où parut l'article auquel nous faisons allusion plus haut. Elle s'est immédiatement relevée, effet qui peut-être n'était pas prévu, et des achats suivis l'ont portée à 1,340. Un acompte de 27 fr. 50 sur le dividende de l'exercice 1882 sera mis en paiement en janvier, et un avis officieux a fait savoir que le dividende total s'élèverait au minimum à 55 francs.

Sur les autres sociétés de crédit, les affaires ont été des plus restreintes. La Banque de Paris s'est relevée de 1,020 à 1,050, et c'est à peine si l'on peut signaler des variations de quelques francs sur la Banque d'escompte à 550, la Société générale à 585, le Crédit lyonnais à 555, la Banque franco-égyptienne à 610, la Banque des pays autrichiens à 540, le Comptoir d'escompte à 1,000, le Crédit industriel et la Société de dépôts à 700.

L'année 1882 aura été sévère pour tous les établissemens de crédit d'ordre inférieur qui vivaient d'émissions ou dont le portefeuille était rempli de valeurs démesurément majorées et tombées depuis à vil prix. Parmi ceux qui subsistent, et dont les actions ne peuvent se

négocier pour la plupart que beaucoup au-dessous du pair, combien pourront traverser l'année qui va s'ouvrir? La Banque hypothécaire, absorbée par le Crédit foncier, a déjà disparu. Il en est qui végètent en ce moment, obscurs et inactifs, capables toutefois d'attendre des temps meilleurs, et sur le sort desquels on peut se rassurer : Crédit foncier algérien, Banque centrale du commerce, Banque commerciale et industrielle, Banque russe et française, Compagnie algérienne, Crédit algérien, Banque transatlantique, Banque maritime. Les destinées de tout le groupe des Sociétés immobilières, Compagnie foncière de France et d'Algérie, Société foncière lyonnaise, Société des Immeubles et Rente foncière sont des plus incertaines. Les deux Crédits mobiliers, celui de France aussi bien que celui d'Espagne, se trouvent paralysés par une dépréciation considérable de leur portefeuille. L'un toutefois donne 12 fr. 50 en janvier, tandis que l'autre a cru plus prudent de s'abstenir. La Banque parisienne fait tout ce qu'elle peut pour prouver sa vitalité, la Banque française et italienne a des chances sérieuses de renaître à la vie par une réduction de capital. Plus bas, sur la liste, nous trouvons la Société financière, le Crédit général français, le Crédit de Paris, la Banque romaine, la Banque nationale et la Société nouvelle; c'est dans les rangs de cette arrière-garde, dont nous n'avons pas épuisé la nomenclature, que l'année 1883 verra sans doute se produire de nombreux vides.

Les transactions n'ont pas été actives cette quinzaine sur les actions des chemins français. La spéculation n'ose plus toucher à ces valeurs, ne sachant ni quand pourront être conclues les conventions entre l'état et les compagnies, ni quelle influence ces conventions pourront exercer encore sur la fixation des futurs dividendes. Le comptant seul a relevé de quelques francs ces titres, qui se trouvent regagner dans la seconde quinzaine de décembre exactement ce qu'ils avaient perdu dans la première. Les mêmes fluctuations se sont produites sur les cours des chemins étrangers, dont la spéculation s'éloigne de plus en plus. Les Chemins autrichiens ont faibli pendant les deux derniers jours sur des ventes d'origine allemande; la situation de cette grande entreprise subit en ce moment une importante transformation par suite des conventions que la compagnie vient de passer avec les deux gouvernemens de Hongrie et d'Autriche et qui ont pour objet la séparation de ses lignes en deux réseaux distincts, ayant chacun son organisation et son administration spéciales.

Le groupe des valeurs de la compagnie de Suez a eu un marché fort agité; des ventes précipitées ont fait perdre à l'action le cours de 2,200; des rachats l'ont brusquement porté au-dessus de 2,300. Des variations quotidiennes de 40 et 50 francs sur cette valeur tiennent à distance les capitaux de placement, et la spéculation seule continue à

déterminer les prix. Or la spéculation ne se sent plus comme autrefois poussée exclusivement vers la hausse; elle doit en outre tenir compte de deux facteurs importans : le ralentissement dans la progression des recettes et les menaces de concurrence, si peu vraisemblables qu'elles soient. Cette semaine encore le *Times* a consacré un long article au projet de construction d'un grand canal d'eau douce entre Alexandrie et Suez par le Caire, devant servir à la fois au transit international et à l'irrigation des terres du delta.

Le Gaz se tient à peu près immobile à 1,550. Le conseil municipal n'a pas encore abordé l'examen du projet de traité présenté par l'administration. Les cours de l'action des Omnibus sont tenus avec fermeté. Les actionnaires savent qu'ils peuvent compter sur un dividende minimum de 75 francs pour 1882.

L'Italien n'a pu reprendre le cours de 90 francs, avant la fin de l'année, malgré l'imminence du détachement du coupon semestriel. Cependant les nouvelles financières et politiques de Rome sont plus propres à relever qu'à compromettre le crédit de l'Italie, et lorsque le classement du dernier emprunt sera plus avancé, une amélioration de cours sur ce fonds d'état se produira rapidement.

De Constantinople ont été transmises des informations confirmant l'accord de toutes les parties dans l'affaire de la régie coïntéressée des Tabacs; l'administration des revenus concédés encaisse des sommes supérieures à celles qu'elle obtenait il y a un an; aussi les valeurs ottomanes se distinguent-elles par une grande fermeté; il a été acheté depuis quelques jours de fortes quantités de rente turque pour le compte de banquiers qui suivent avec attention la marche des affaires financières en Orient.

L'Obligation égyptienne unifiée se maintient entre 350 et 360, et il est probable que ces cours seront avant peu dépassés. D'après les sommes dont peut disposer déjà l'administration de la Dette publique, on estime que les fonds nécessaires au service des prochains coupons d'avril et de mai sur la Privilégiée et l'Unifiée seront en caisse dès le mois de janvier 1883.

Le directeur-gérant : C. Buloz.

LA

FERME DU CHOQUARD

QUATRIÈME PARTIE (1).

XV.

Quand le marquis Raoul, harassé sans être las, rentra le soir à Montaillé, il y rapportait un carnier plein et un cas de conscience, ou, si l'expression paraît trop forte, une question de conduite à résoudre. Il dîna tête à tête avec sa mère, qui aimait à causer et désirait qu'on l'écoutât; elle le trouva distrait et s'en plaignit. En sortant de table, elle lui proposa une partie de trictrac. Il oublia plus d'une fois de marquer, et elle lui prenait ses points.

Il se retira de bonne heure dans son cabinet de travail, où son courrier l'attendait. Il se hâta de le dépouiller. Parmi quelques paperasses encombrantes, qu'il jeta au feu d'une main dédaigneuse, il démêla sur-le-champ deux lettres d'affaires qui réclamaient ses soins. Recouvrant aussitôt toute la lucidité de son esprit, il les lut et les médita. Puis il écrivit la réponse d'un style aussi net que concis. Lorsqu'une jolie femme et une belle affaire se disputaient son attention, il donnait toujours le pas à la belle affaire, et, au beau milieu du plus doux transport, il ne se fût pas embrouillé dans une addition. C'est une faculté bien précieuse.

(1) Voyez la *Revue* du 1er et du 15 décembre 1882 et du 1er janvier 1883.

Dès qu'il eut fini, il alluma un cigare, s'installa dans un fauteuil les pieds sur les chenets, et il eut avec lui-même l'entretien que voici :

— C'est dommage qu'elle soit un peu courte de taille. Que n'a-t-elle deux pouces de plus! Ce serait parfait. Il me semble aussi que, depuis son mariage, elle a pris un peu trop de rondeur. Cette sorte de femmes ont un malheureux penchant à l'embonpoint; avant dix ans, celle-ci sera replète. Mais, quoi qu'il arrive, et malgré ses petites tares, il faut avouer qu'elle est diablement jolie. Quels cheveux! quels yeux! quelle bouche! quelle fraîcheur et quelle finesse de teint! Comment donc ce père et cette mère s'y sont-ils pris?.. On prétend que, pour faire une bonne salade, il faut l'association d'un avare, d'un prodigue, d'un sage et d'un fou; c'est le prodigue qui met l'huile et le fou se charge de la moutarde. Une jolie femme est une salade bien faite. Du moelleux et du haut goût, nous avons de l'un et de l'autre, et jamais le proverbe n'a dit plus vrai, il y a de fines épices dans cette petite boîte.

Son cigare brûlait mal; il se leva pour le rallumer, et, après s'être rassis :

— Eh! vraiment, reprit-il, l'avoir à soi, ne fût-ce qu'un mois, mettons-en trois ou quatre, ce serait un vrai régal. Faudrait-il se donner beaucoup de peine? Il n'y a pas d'apparence. Elle a trouvé tantôt que je la regardais de trop près; j'ai cru qu'elle allait me manger; mais nous connaissons ces petites simagrées. Le fait est que j'arrive à point nommé, dans le moment psychologique. Pendant tout ce déjeuner, elle avait l'air de la fille de Jephté pleurant sa virginité sur la montagne, avec cette différence que l'autre l'avait encore, dont elle enrageait, tandis que celle-ci l'a perdue et regrette peut-être de n'en avoir pas fait un meilleur placement. Ce ménage ne va pas. Cet imbécile de Robert lui aura refusé quelque bijou ou il prétend l'obliger à préparer la pâtée pour ses chapons. Le maladroit n'a pas su la prendre; elle a contre lui quelque grosse rancune. Je me trompe bien, ou son heure est venue; elle appelle le loup... Et le loup, ma foi! n'est pas loin, ajouta-t-il en se caressant la moustache. Raoul, cette aventure sent la chair fraîche, et c'est le ciel qui me l'envoie, car on ne s'amuse pas ici tous les jours. Ma mère a l'intention d'y rester jusqu'au commencement de février; il faudra que je fasse la navette entre Paris et Montaillé. Elle a invité, paraît-il, les Sirmoise et je ne sais qui; triste divertissement. Je vois clair dans son jeu, elle s'est mis en tête de me marier; son idée est que les bons mariages ne se font que dans les châteaux, l'ennui aidant. Mon Dieu! si elle y tient beaucoup, je ne dis pas non, tout en me réservant le bénéfice d'inventaire. Mais

cela n'empêche rien, et ce pavillon de chasse qui est au bas du parc semble avoir été inventé tout exprès pour certain genre de rendez-vous. C'est une vraie solitude, très ombragée, très discrète, communiquant par une étroite allée couverte avec une petite grille qui s'ouvre sur une route où il ne passe pas grand monde... Il me semble que je la vois d'ici pousser cette grille d'un doigt timide et, trottant menu, apparaître tout au bout de l'allée comme un joli point gris ou lilas, la couleur ne fait rien à l'affaire :

— C'est vous, ma belle?

— Oui, c'est moi. Ah! monsieur le marquis, comme le cœur me bat! Je me repens d'être venue...

— Dame! quand on voit pour la première fois le loup, il est bien permis de sentir battre son cœur... Petite rousse, si jamais le loup te tient, tu verras beau jeu!

Décidément son cigare brûlait mal, ne tirait pas. Il le jeta au feu, prit la pincette, se mit à tisonner, et, tout en tisonnant, il lui vint des inquiétudes qui ressemblaient à des scrupules.

— Ce qui m'ennuie dans cette affaire, pensait-il, c'est le mari. Cet animal-là ne m'a jamais rendu que de bons services. Une fois surtout, il s'est montré fort obligeant, fort empressé à me venir en aide dans mes embarras. Sans lui que serais-je devenu? Le récompenser de ce beau trait en lui prenant sa femme, c'est un peu dur, sans compter que j'ai la fâcheuse habitude de ne jamais le rencontrer sans lui toucher la main. Vous verrez que dorénavant il ne manquera pas une occasion de me la tendre; c'est une manie commune à tous les maris trompés. Et il faudra la prendre, la secouer. Cela se fait tous les jours; mais on a beau dire, c'est désagréable. Et puis s'il venait à savoir!.. car tout finit par se savoir. C'est mon garde-chasse, c'est ce Polydore qui m'ennuie aussi. Le drôle a toute sorte de curiosités indiscrètes, et, au moment où l'on s'y attend le moins, on le voit sortir de terre sans crier gare. S'il surprenait un jour sa petite sœur se glissant en tapinois le long de l'allée couverte, il serait trop flatté de l'aventure pour pouvoir se tenir d'en parler, et, de proche en proche, notre petit secret irait se promener au Choquard.

Pour dissiper les fâcheuses pensées qui lui étaient venues, il lâcha sa pincette, attira à lui sa caisse de cigares, en alluma un second qui brûla beaucoup mieux que le premier, et ses objections ne tardèrent pas à s'évanouir.

— Bon Dieu! reprit-il, à quelles misères vais-je m'arrêter! Comme s'il était bien difficile de se débarrasser de ce Polydore et de ses indiscrétions! Parbleu! les jours de rendez-vous, j'aurai bien soin de le tenir à distance, je l'enverrai faire quelque course lointaine,

je donnerai de l'exercice à ses jambes de chamois. Et, pour ce qui est du mari, lui ai-je donc tant d'obligations? Quand il m'a avancé cette petite somme, il était bien sûr de rentrer dans son argent, que dis-je? de faire par-dessus le marché une bonne affaire. Je lui achète de la paille, je lui loue sa chasse, je lui ai fait l'honneur de lui servir de témoin dans l'auguste cérémonie de son mariage. Vraiment, ce Robert est un ingrat. Je comptais sur lui pour me venir en aide dans ma campagne électorale; j'espérais qu'il me tiendrait l'étrier. Il a très mal répondu aux ouvertures que je lui faisais tantôt. Il a battu froid, il m'a allégué ses opinions bleues, belle couleur, ma foi! mais je n'apprécie, pour ma part, que les opinions utiles, ce seront toujours les miennes. Ah! mon bel ami, tu fais le fendant, le puritain! A ton aise, je reprends ma liberté, me voilà dégagé de tous mes scrupules. Je l'aurai, cette charmante femme que tu négliges, à qui tu fais des chagrins, et, au surplus, en te la prenant, c'est un service que je te rendrai. Elle a de l'humeur, du noir; je me chargerai de la distraire, de la consoler; elle n'en sera que plus aimable dans son intérieur, et tout le monde s'en trouvera bien.

Il fit quelques tours dans sa chambre, et, de minute en minute, il se sentait plus convaincu de la justesse de son raisonnement et de la beauté de son projet. Le refrain de sa litanie était : « Fermier du Choquard, en te croquant ta poule, je te ferai beaucoup d'honneur. » Nous avons dit qu'il y avait en lui deux hommes, un marquis greffé d'un bourgeois, lequel, sans se refuser tous les plaisirs coûteux, donnait la préférence à ceux qui coûtaient peu. Ce bourgeois représenta au marquis que la femme dont il s'agissait n'était pas seulement beaucoup plus jolie que telle ou telle, mais qu'il n'aurait à lui payer ni robes ni soupers fins, qu'elle ne lui demanderait ni une loge à l'Opéra, ni un petit hôtel, ni deux pur-sang pour son coupé, qu'il s'en tirerait à bon compte, qu'il aurait beaucoup de plaisir à peu de frais, que c'était une belle affaire, qu'il serait fou de la laisser échapper. Ce raisonnement ajouté à l'autre lui parut décisif; il lui sembla que la cause était jugée, qu'il n'y avait pas à y revenir, et cependant, un quart d'heure plus tard, il avait changé d'avis. Adossé contre sa cheminée, les bras croisés sur la poitrine, il se disait :

— Raoul, mon fils, prenez-y garde; je vous vois en train de faire une sottise, et un candidat à la députation qui se respecte n'en fait jamais dans son arrondissement électoral; quand il veut s'amuser, il passe dans l'arrondissement voisin. Ce Robert, qui se déclare impuissant à vous servir, pourrait bien avoir les bras très longs pour vous desservir. Oui, malgré toutes vos précautions, il pour-

rait résulter de cette affaire quelque esclandre qui vous ferait du tort. Et d'ailleurs, êtes-vous né d'hier? Vous feriez-vous encore des illusions? Vous vous figurez que cette petite rousse ne ressemble pas à toutes les femmes, et cette aventure, qui vous sort des voies battues, a je ne sais quel piquant de nouveauté qui vous séduit. Détrompez-vous; on croit qu'il y a plusieurs femmes, il n'y en a qu'une, toujours la même. On se flatte de manger un nouveau plat, on reconnaît bien vite le vieux plat réchauffé. Et qui vous répond que cette petite fermière ne se mettrait pas à vous aimer sérieusement, à vous adorer tout de bon? Comment vous en débarrasser? Il y aurait des scènes, des tragédies, et vous ne les aimez pas... Raoul, mon fils et mon vieil adolescent, dans le doute, abstiens-toi; c'est le mot de la sagesse. Quoi qu'il t'en coûte, tu vas me jurer de ne pas remettre les pieds au Choquard. Cours après tes faisans, mais laisse tranquilles les perdrix du prochain, et ne prends pas sa poule à celui qui l'engraisse. Crois-moi, occupe-toi plutôt de Mlle de Sirmoise. Elle est fort laide, paraît-il, mais son père est fort riche. Il convient de se préparer de loin aux austères devoirs du mariage. Considère-toi comme entré dans l'octave du saint sacrement; fais une retraite et mets-toi en état de grâce. Le ciel et tes électeurs récompenseront peut-être ta vertu.

Ce fut dans ces louables sentimens que Raoul gagna son lit, et il s'endormit sur sa bonne résolution. A vrai dire, il ne dormit pas longtemps; à neuf heures du matin, il était déjà au Choquard, courant après les perdrix du prochain, peut-être après sa poule. Il allait, il venait, regardait de ci, de là, sans rien tuer et sans rien prendre, ni poil ni plume. Un beau lièvre lui passa presque entre les jambes; il le manqua honteusement. Son chien, Velox, le contemplait avec des yeux de mépris, et rien n'est plus sensible à un chasseur que les mépris de son chien. Mais il n'en avait cure; son esprit était autre part. Il vit tout à coup Velox s'élancer à toutes jambes dans un taillis qui servait de bordure à une terre labourée; il l'y suivit. Le basset s'était dirigé vers un tas de bourrées et de fagots qui séchaient au soleil, et, sans doute, il avait découvert quelque gros gibier, car il jappait avec fureur. Raoul continuait d'avancer, épaulant déjà son fusil, le doigt sur la détente, quand il vit sortir de derrière les bourrées un capuchon en cachemire blanc et la tête d'une jolie femme qui tenait un livre à la main. C'était à elle qu'en avait Velox; près d'un an auparavant, il l'avait prise à partie dans un moulin, et il suffit qu'un chien vous ait aboyé une fois pour qu'il vous aboie toujours. Comme elle se défendait de son mieux contre lui, elle aperçut Raoul et son fusil, et d'un air demi-effrayé, demi-souriant :

déterminer les prix. Or la spéculation ne se sent plus comme autrefois poussée exclusivement vers la hausse; elle doit en outre tenir compte de deux facteurs importans: le ralentissement dans la progression des recettes et les menaces de concurrence, si peu vraisemblables qu'elles soient. Cette semaine encore le *Times* a consacré un long article au projet de construction d'un grand canal d'eau douce entre Alexandrie et Suez par le Caire, devant servir à la fois au transit international et à l'irrigation des terres du delta.

Le Gaz se tient à peu près immobile à 1,550. Le conseil municipal n'a pas encore abordé l'examen du projet de traité présenté par l'administration. Les cours de l'action des Omnibus sont tenus avec fermeté. Les actionnaires savent qu'ils peuvent compter sur un dividende minimum de 75 francs pour 1882.

L'Italien n'a pu reprendre le cours de 90 francs, avant la fin de l'année, malgré l'imminence du détachement du coupon semestriel. Cependant les nouvelles financières et politiques de Rome sont plus propres à relever qu'à compromettre le crédit de l'Italie, et lorsque le classement du dernier emprunt sera plus avancé, une amélioration de cours sur ce fonds d'état se produira rapidement.

De Constantinople ont été transmises des informations confirmant l'accord de toutes les parties dans l'affaire de la régie coïntéressée des Tabacs; l'administration des revenus concédés encaisse des sommes supérieures à celles qu'elle obtenait il y a un an; aussi les valeurs ottomanes se distinguent-elles par une grande fermeté; il a été acheté depuis quelques jours de fortes quantités de rente turque pour le compte de banquiers qui suivent avec attention la marche des affaires financières en Orient.

L'Obligation égyptienne unifiée se maintient entre 350 et 360, et il est probable que ces cours seront avant peu dépassés. D'après les sommes dont peut disposer déjà l'administration de la Dette publique, on estime que les fonds nécessaires au service des prochains coupons d'avril et de mai sur la Privilégiée et l'Unifiée seront en caisse dès le mois de janvier 1883.

Le directeur-gérant : C. Buloz.

